TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 203 DERNIÈRE ÉDITION JEUDI 5 FÉVRIER 1981

A Madagascar

HEURTS ENTRE ÉTUDIANTS ET FORCES DE L'ORDRE : DEUX MORTS

(LIRE PAGE 36.)



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 220 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 5 kr. ; Espagne, 60 pes. ; G.-B., 35 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 55 p. ; Italie, 800 L. ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,25 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 240 CFA ; Suède, 4 kr. ; Suisse, 1,30 fr. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

LE DURCISSEMENT AMÉRICAIN ET SES CONSÉQUENCES

M. Reagan veut renforcer la présence des États-Unis au Proche-Orient

Le gros bâton

Les orientations annoncées en matière militaire par M. Weinberger, nouveau secrétaire à la défense, et par M. Reagan reflètent de manière éloquente le durcissement de la politique étrangère américaine.

Les faveurs dont fait à nouveau l'objet la bombe à neutrons ne sont pas les plus surprenantes. En renonçant subitement, en 1978, à déployer cette arme après avoir donné à croire à ses alliés qu'il leur fallait se préparer à l'accueillir, M. Carter avait créé une crise sérieuse dans les relations transatlantiques. En outre, les militaires ne voyaient pas pourquoi, du seul fait des campagnes de propagande de Moscou, ils auraient dû se priver de ce qui apparaissait à la plupart comme un des moyens les plus efficaces et les moins coûteux d'arrêter une avance des chars russes en Europe. Le dossier est donc repris aujourd'hui, mais dans un contexte dont MM. Reagan et ses conseillers doivent savoir qu'il s'est aggravé.

Il est beaucoup moins sûr que M. Schmidt, talonné par les pacifistes de son parti, inquiété par les pressions soviétiques et le durcissement américain, redemande aujourd'hui la bombe à neutrons.

Le chancelier ne voudra pas s'engager avant d'avoir acquis la certitude que Moscou et Washington entament les diverses négociations promises sur les armements. Or, le gouvernement Reagan, qui se refuse déjà à ratifier SALT 2, vient de faire savoir par la voix de M. Weinberger que le renouvellement du traité de 1972 limitant les armements antimissiles ne sera pas « automatique ». C'est un nouveau coup porté à l'édifice du contrôle des armements.

Plus nouvelle encore est la volonté américaine d'installer une présence militaire dans les régions troublées, à commencer par celle du Golfe. Un pas de plus est franchi par rapport à M. Carter, qui se bornait à rechercher des facilités portuaires au service de la « force à déploiement rapide » en cours de constitution. M. Reagan vient de préciser qu'une présence « au sol » lui paraît nécessaire, non pas certes à plein effectif, mais au moins à un niveau suffisant pour être le détonateur d'une intervention plus importante. M. Weinberger annonce pour sa part que, sans en prendre l'initiative, il accueillera « avec sympathie » une eventuelle demande israélienne en ce sens.

Avant lui, M. Haig avait confirmé, lors de sa conférence de presse du 1er février, que Washington « examinait une série d'emplacements potentiels pour une présence américaine accrue ».

Il faudra pourtant tenir compte des susceptibilités locales. Tel était bien l'avis du général Haig, mais celui-ci affirmait dans le même souffle qu'il ne croyait guère à la solution d'une protection assurée « au-delà de l'horizon » par l'Amérique à ses amis, autrement dit par une présence exclusivement navale, loin des rivages à défendre. Or cette solution a depuis toujours les faveurs de l'Arabie Saoudite, très soucieuse de ne pas s'exposer davantage en offrant asile aux G.I. Le président Sadate lui-même, qui a déjà offert d'importantes facilités militaires aux Américains, n'entend pas se lier les mains par des accords en bonne et due forme.

Les dirigeants de Washington devront donc faire preuve de beaucoup de doigté s'ils veulent montrer plus avant leur « gros bâton » dans une région déjà très explosive. Le moins qu'on puisse dire est que ce doigté n'est pas encore évident.

Le chef du Pentagone rouvre le dossier de la bombe à neutrons

M. Reagan a indiqué, mardi 3 février, au cours d'un entretien avec quelques journalistes, que les Etats-Unis devraient renforcer leur présence militaire au Proche-Orient, y compris au sol. Le même jour, M. Weinberger, secrétaire américain à la défense, annonçait qu'il examinerait « avec sympathie » une éventuelle demande israélienne d'accueillir une présence militaire américaine.

M. Weinberger a, d'autre part, insisté sur les avantages de la bombe à neutrons, et indiqué qu'il souhaitait une consultation des alliés des Etats-Unis sur le déploiement de cette arme en Europe.

De notre correspondant

Washington. — Mise entre parenthèses par M. Jimmy Carter, la bombe à neutrons redevient d'actualité avec la nouvelle administration républicaine. « *Nous saisirons très probablement l'occasion qu'offre cette arme pour renforcer nos forces nucléaires tactiques* », a déclaré mardi 3 février le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger, qui tenait sa première conférence de presse au Pentagone. « *Nous consulterons tous nos alliés et la France,* a ajouté le ministre, *en essayant de les persuader que nous avons cette fois plus de constance.* »

Il s'agirait d'une allusion transparente aux atermoiements de M. Carter, qui avait suspendu la production de la bombe à neutrons en avril 1978.

Le président américain avait ordonné cependant la même année la fabrication des composants de cet engin et la construction de missiles tactiques et d'obus susceptibles d'être « neutronisés » par la suite.

La relance de la bombe à neutrons n'est pas une surprise. Plusieurs collaborateurs de M. Reagan avaient annoncé la couleur pendant la campagne présidentielle. Le projet figurait même en toutes lettres dans le programme électoral du parti républicain. Les dirigeants de Washington s'attendent à de nouvelles protestations soviétiques. En 1978, la campagne orchestrée par Moscou contre la bombe à neutrons avait impressionné M. Carter, l'amenant à commettre l'un des zigzags les plus manifestes de son mandat et à perdre ainsi la confiance de certains dirigeants européens.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 3.)

Les nouvelles orientations de Washington domineront le sommet franco-allemand

Les trente-septièmes consultations régulières franco-allemandes s'ouvriront jeudi 5 février à Paris par un déjeuner en tête à tête de MM. Schmidt et Giscard d'Estaing, à l'Elysée. Elles doivent se poursuivre par un entretien entre le chef du gouvernement ouest-allemand et M. Raymond Barre à l'Hôtel Matignon, à l'issue duquel le chancelier recevra, à la Sorbonne, un diplôme de docteur **honoris causa.**

Le programme initial de ces entretiens, qui s'achèveront vendredi en fin de matinée, accordait la priorité à la coopération culturelle, mais l'actualité internationale, notamment la nouvelle ligne diplomatique américaine, en a finalement relégué l'examen au second plan.

Le trente-septième sommet franco-allemand serait principalement consacré aux relations culturelles entre les deux pays. Ainsi en avait-on décidé à l'issue de la précédente consultation, en juillet dernier, à Bonn, après avoir constaté qu'il s'agissait d'un domaine où le traité de 1963 était loin d'avoir porté tous ses fruits. Mais, si importantes que soient ces matières, MM. Schmidt et Giscard d'Estaing pouvaient-ils, dans la situation internationale actuelle, leur consacrer l'essentiel de leurs entretiens ?

Manifestement, on a estimé que non, à Paris comme à Bonn, et les deux hommes d'Etat sont convenus, au cours d'une conversation téléphonique, vendredi dernier, de faire porter la majeure partie de leurs entretiens sur les grands dossiers diplomatiques.

BERNARD BRIGOULEIX.

(Lire la suite page 3.)

Point de vue

Repenser le syndicalisme européen

par GEORGES SÉGUY (*)

Lorsqu'elle fut créée voici huit ans, la C.E.S. (Confédération européenne des syndicats) répondait à un besoin ressenti par les travailleurs de la plupart des pays d'Europe occidentale aux prises avec des difficultés semblables.

(*) Secrétaire général de la C.G.T.

Déjà à cette époque, le renforcement de la domination capitaliste, et notamment le déploiement des puissances économiques transnationales en Europe, posait des problèmes économiques et sociaux de nature à inciter les travailleurs et leurs organisations syndicales à se concerter, à se rapprocher, à rechercher les meilleurs moyens de coordonner leur action pour des revendications communes par-delà les contingences d'orientations ou d'affiliations internationales.

Ce fut donc une idée unitaire qui présida à la création de la C.E.S., et il n'est pas sans intérêt de rappeler que la majorité de ses membres fondateurs, en rejetant la proposition d'ajouter la lettre L (libre) au sigle de la confédération, s'opposèrent à tout amalgame avec la C.I.S.L. (Confédération internationale des syndicats libres) et à toute discrimination envers les organisations susceptibles de rallier la C.E.S. par la suite.

(Lire la suite page 34.)

—POINT—

Reprise de la natalité

Pour la deuxième année consécutive, le nombre des naissances a augmenté en France : 795 000 en 1980, soit 5 % de plus que l'année précédente et 8,2 % de plus qu'en 1978. Cette remontée, qui a été évoquée ce mercredi en conseil des ministres, n'est due que pour une faible part (10 % environ) à l'augmentation du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants ; pour l'essentiel elle traduit une augmentation du taux de fécondité (1,95 enfant par femme au lieu de 1,87 l'an dernier et 1,83 en 1978). Il aurait cependant fallu 855 000 naissances pour assurer, à terme, le simple remplacement des générations.

Faut-il croire que les Français, sensibilisés par les études et les discours sur les dangers que recelait à terme la baisse de la natalité, ont soudain fait preuve d'une sorte de sursaut civique, les mesures familiales prises par le gouvernement amplifiant le mouvement ? Le fait que la natalité se soit simultanément redressée dans des pays voisins sans qu'il y ait eu campagne d'opinion ou mesures spécifiques pour les familles permet de douter de la valeur des explications purement nationales (le Monde du 25 novembre 1980).

Tout semble indiquer que l'on se trouve pour l'essentiel devant un phénomène de calendrier : les femmes des premières générations de la contraception moderne ont retardé la constitution de leur descendance ; c'est surtout dans la classe d'âge vingt-cinq - trente-cinq ans que l'on constate de petites reprises de la fécondité. S'ajoute aussi l'augmentation des naissances hors mariage (plus de 80 000 en 1980).

Faut-il en conclure que la remontée sera éphémère ? Ce n'est pas si sûr, car les comportements des nouvelles générations (seize-vingt-quatre ans) peuvent être différents : face aux difficultés d'insertion professionnelle et sociale, le retour vers la famille, « dernière valeur refuge », peut contribuer à un relèvement plus durable de la natalité.

(Lire la suite page 36.)

LE CENTENAIRE DES LOIS SCOLAIRES DE JULES FERRY

L'héritage et ses prétendants

Jules Ferry serait-il en passe de faire l'unanimité du monde politique ? Du ministère de l'éducation aux organisations syndicales enseignantes, le centenaire des lois de 1881 et 1882, auxquelles est attaché son nom et qui ont fondé en France l'école primaire, gratuite, obligatoire et laïque, est célébré de toutes parts.

Le premier ministre lui-même a largement évoqué l'œuvre de Jules Ferry et le « sens profond de la laïcité », le mardi 3 février, devant les recteurs, les inspecteurs généraux et les inspecteurs d'académie.

D'autre part, après le Comité national d'action laïque, animé notamment par la FEN et le Syndicat des instituteurs (SNI-P.E.G.C.), qui lançait, samedi 31 janvier, sa « campagne du centenaire » (« le Monde » du 3 février), c'est autour du Grand-Orient de France de commémorer l'événement en organisant, à Paris les 7 et 8 février prochain, des Assises internationales de la laïcité.

par EDWY PLENEL

Les anniversaires font bien les choses : on s'y rassemble, on s'y réunit, on s'y réconcilie parfois. Aussi ne peut-on décemment regretter que le hasard des dates ait fait coïncider la préparation de la prochaine élection présidentielle et la célébration du centenaire des lois qui fondent l'école gratuite, obligatoire et laïque. Tout au plus remarquera-t-on l'aubaine.

Curieusement, l'héritage n'a que des prétendants. « Tous ferrystes » semble être le mot d'ordre. A droite comme à gauche, dans la franc-maçonnerie, comme à l'épiscopat, le père des deux grandes lois scolaires de la IIIe République ne compterait que des disciples. « *Les principes qui ont inspiré Jules Ferry sont encore les nôtres,* affirme le ministre de l'éducation. *Et le grand mérite de son système a été de prévoir et d'annoncer notre école moderne.* » Le Comité national d'action laïque (CNAL), que soutiennent les partis de gauche, vante l'œuvre de la IIIe République, qui « *voulait rassembler les enfants dans une même école ouverte à tous, sans distinction d'idéologie, de religion, de race* ».

(Lire la suite page 24.)

AU JOUR LE JOUR

PRÉSÉANCE

Les partisans de M. Giscard d'Estaing disaient, à qui voulait les entendre, qu'ils trouvaient anormal qu'un ancien premier ministre puisse penser à se présenter contre celui qui fut son président.

Soit. Mais maintenant que M. Chirac s'est déclaré, ses supporters ne vont-ils pas expliquer qu'il serait bien inconvenant, de la part d'un président, de songer à se présenter contre son ancien premier ministre ?

MICHEL CASTE.

AUTOUR DE LOUIS HÉMON

Actualité du Canada d'hier

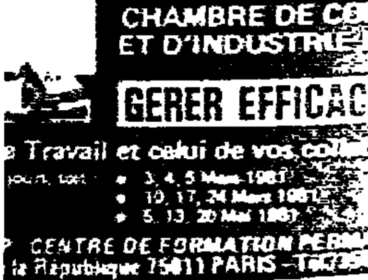
Quelques mois après le référendum sur le statut du Québec dans la Fédération, le Canada est entré dans une période de recherche attentive des moyens constitutionnels de reconnaissance de l'identité des « provinces » face aux séductions et aux pressions de l' « américanisation » anglo-saxonne. Aux heures d'incertitudes, le Québec se retournerait-il sur son passé ? Les diverses manifestations à la mémoire de Louis Hémon, l'auteur de *Maria Chapdelaine*, peuvent prendre, à première vue, des accents nostalgiques.

« *Au pays de Québec, rien ne doit mourir et rien ne doit changer...* », dit la « voix du Québec » guidant Maria Chapdelaine sur les chemins de la destinée. Après la mort de son amoureux, François Paradis, qui s'était « écarté » dans les neiges et dans la forêt, elle n'écoutera pas la voix tentatrice de Lorenzo Surprenant, ce jeune homme qui fait briller aux yeux de la jeune fille les lumières des « Etats », comme disent les Québécois quand ils désignent les Etats-Unis. Aux lumières de Broadway et à l'appel des villes, la voix antique du Québec oppose la pérennité de la terre, de la forêt, de la nature.

Les années 1980 et 1981 voient célébrer ce jeune homme, qui, venu de France un jour de l'an 1911, ne faisant que passer dans les villes de Québec et de Montréal, s'arrêta sur les rives du lac Saint-Jean, à Péribonka, pour y vivre la vie des cultivateurs-défricheurs du Nord-Ouest canadien. Et y écrire *Maria Chapdelaine*.

JEAN-PIERRE GEORGE.

(Lire la suite page 4.)



Le Monde

idées

JUSTICE

Voici le projet « sécurité et liberté » promulgué, après que le Conseil constitutionnel eut rendu à son sujet une décision dont Mireille Delmas-Marty n'est pas trop sûre qu'elle soit « belle et bonne ». Le Conseil ayant précisément censuré l'article concernant la discipline des avocats et la police de l'audience, Henri Caillavet insiste sur la nécessité de soumettre à l'Assemblée nationale le texte qu'il a fait voter par le Sénat dans le but de « débâillonner » l'avocat. Pour Pierre Marcilhacy, en tout cas, la loi contribue à nous ramener à la fin du dix-huitième siècle. Décidément, constate Michel Vauzelle, le juste milieu n'est plus ce qu'il était.

La « belle décision » du Conseil constitutionnel

par MIREILLE DELMAS-MARTY (*)

ASSUREMENT, la décision rendue par le Conseil constitutionnel au sujet de la loi « sécurité et liberté » est une « *belle décision* », soigneusement et finement motivée. Est-ce une bonne décision ? Il est plus difficile de le dire et il devient nécessaire alors de la lire plusieurs fois, et sur plusieurs plans.

A première lecture, on éprouve une déception : l'essentiel de la loi est reconnu conforme à la Constitution, qu'il s'agisse des restrictions à l'individualisation des peines, de la définition vague de certaines infractions, des circuits parallèles de procédure laissés au libre choix du parquet, ou des textes ajoutés par le Parlement en matière de garde à vue et de vérification d'identité. Seules trois dispositions sont écartées : le « délit d'audience » de l'article 66 ; la possibilité pour la victime de se constituer partie civile pour la première fois ou de modifier sa demande en appel; enfin, la dérogation apportée, à l'initiative de la commission des lois du Sénat, au principe de l'application immédiate des lois pénales plus douces.

Mais il est vrai qu'entre le projet d'origine et la loi votée des amendements sont intervenus, supprimant ou atténuant les dispositions les plus nettement contestables au regard de la Constitution ; vrai aussi que le Parlement doit prendre ses responsabilités et qu' « *il n'appartient pas au Conseil constitutionnel de substituer sa propre appréciation à celle du législateur* ». Et il est vrai surtout que le lecteur attentif peut retrouver dans cette décision un type de raisonnement emprunté à la jurisprudence du Conseil d'Etat et déjà employé par le Conseil constitutionnel, qui consiste à « *vider un texte de son venin* », c'est-à-dire à admettre des dispositions qui, interprétées dans leur plein sens, ne seraient pas conformes à la Constitution, mais à les admettre en leur donnant un contenu restrictif.

Certes, le principe d'interprétation stricte s'impose déjà au juge pénal, seulement il n'est pas toujours appliqué, alors que les décisions du Conseil constitutionnel « *s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles* » (art. 62, Constitution). Or, à plusieurs reprises, la décision du 20 janvier précise le contenu de la loi. Quelques exemples : à propos de l'entrave à la circulation des véhicules par un moyen quelconque, il est observé que ces dispositions « *exigent une action positive de la part des auteurs des actes incriminés* » ; de même, en ce qui concerne les vérifications d'identité, le Conseil insiste longuement sur les formalités prévues par la loi et déclare que l'ensemble « *est de nature à assurer la possibilité pour les autorités et les juridictions compétentes de vérifier la régularité des opérations* ». Par là même, il incite les tribunaux à exercer effectivement un tel contrôle.

Pourtant, cette décision ne satisfait pas pleinement le lecteur, qui peut s'étonner de voir le Conseil introduire une nouvelle limite à l'étendue de son contrôle constitutionnel, en affirmant qu'aucune disposition du titre premier de la loi n'est « manifestement » contraire au principe posé par l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme. Une telle attitude surprend d'autant plus que c'est ce même article 8 qui sert de base pour écarter la disposition — qui ne lui est pourtant pas « manifestement » contraire — relative à l'application immédiate de la loi plus douce.

On regrette, d'un autre côté, que le Conseil constitutionnel admette la nouvelle procédure de saisine directe, au motif que, « *quelle que soit l'option faite par le procureur de la République entre les diverses procédures de poursuite et sans égard au fait qu'il y a eu ou non une information préalable confiée à un juge d'instruction, le jugement de l'affaire au fond appartient à la même juridiction* ».

Autrement dit, le Conseil refuse d'appliquer lors des « poursuites » la règle qu'il avait invoquée en 1975 à propos du « jugement », et selon laquelle le respect du principe d'égalité « *fait obstacle à ce que les citoyens se trouvant dans des conditions semblables et poursuivis pour les mêmes infractions soient jugés par des juridictions composées selon des règles différentes* ».

Or la procédure de poursuite a forcément une influence sur le jugement, et il n'est pas indifférent pour l'intéressé d'être jugé au vu d'un dossier établi par la police sans jamais lui avoir été communiqué (saisine directe) ou établi par un juge d'instruction, tenu de respecter toutes les garanties légales (instruction préalable) ; d'autant que, dans le cadre de l'enquête de police, l'avocat est exclu.

Le contrôle d'identité

Enfin, l'on s'inquiète qu'aient été déclarées conformes les dispositions relatives aux contrôles d'identité qui reposent, malgré toutes les précautions du législateur, sur une condition bien imprécise (le fait, pour la police, d'agir en vue de « *prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment une atteinte à la sécurité des personnes ou des biens* ») et aboutissent à lui donner le très large pouvoir de retenir un individu six heures durant.

En 1977, à propos de la fouille des véhicules, le Conseil constitutionnel avait décidé que « *en raison de l'étendue des pouvoirs, dont la nature n'est, par ailleurs, pas définie, conférés aux officiers de police judiciaire et à leurs agents, du caractère très général des cas dans lesquels ces pouvoirs pourraient s'exercer et de l'imprécision de la portée des contrôles auxquels ils seraient susceptibles de donner lieu, le texte porte atteinte aux principes essentiels sur lesquels repose la protection de la liberté individuelle* ».

Mais, en 1981, il ne reprend pas cette argumentation. C'est peut-être aux tribunaux, par référence à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (art. 5), qu'il appartiendra un jour de donner plein effet à la vigoureuse formule du professeur Rivero : « *La liberté individuelle et toutes les libertés ne peuvent s'accommoder, dans quelque domaine qu'ils s'exercent, ni de pouvoirs généraux ni de pouvoirs imprécis.* » Mais qui dira si la décision du 20 janvier est une bonne décision ?

(*) Professeur à l'université de Paris-Sud.

Pourquoi ?

par PIERRE MARCILHACY (*)

COMMENT se fait-il qu'un président de la République, dont nul ne peut mettre en cause les très exceptionnelles qualités d'intelligence et auquel son élection a confié (art. 64 de la Constitution) la garde et la sauvegarde de la justice, laisse cette dernière s'orienter dans des voies qui nous ramènent à la fin du dix-huitième siècle ?

Devant cette interrogation, on ne peut charger de toute la responsabilité le garde des sceaux, M. Alain Peyrefitte, encore que nous sommes certains qu'un René Mayer, un Louis Joxe, un René Pleven n'auraient pas laissé faire et eussent au moins donné leur démission avec éclat.

Voyons simplement les faits et oublions — pour la simplicité du raisonnement — que, avant l'arrivée place Vendôme de M. Alain Peyrefitte, il existait des progrès à réaliser pour une meilleure justice, notamment en garantissant davantage l'indépendance des magistrats et en accélérant le déroulement de toutes les procédures dans le respect et l'égalité de tous les Français, au pénal, certes, mais aussi au civil, qui concerne tout le monde et pas seulement les scélérats.

Que l'opinion veuille bien réfléchir un instant au fait que la justice a en charge le règlement de tous les différends qui concernent l'état des personnes et des biens (mariage, naissance, divorce, succession, propriété, obligations, défense des droits devant l'administration, etc). Dans tous ces domaines, les modifications qui ont pu intervenir depuis quelques années n'ont apporté aucune amélioration sensible, exception faite de l'aide judiciaire, qui porte la signature de René Pleven, mais n'a entraîné qu'une atténuation de l'inégalité des chances des justiciables dans les procès civils.

Pourquoi dès lors cette exploitation de l'inquiétude des Français par le biais de cette loi dite, sans doute par antiphrase, « sécurité et liberté », contre laquelle, fait unique en son genre, se sont dressés presque tous ceux qui ont en charge notre justice et qui savent de quoi ils parlent ?

Il nous revient en mémoire ce qu'écrivait, à la fin du dix-huitième siècle, le marquis de Beccaria : « *Ce n'est pas par la rigueur des supplices qu'on prévient le plus sûrement les crimes, c'est par la certitude de la punition.* » Et, parlant de la peine de mort : « *L'expérience de tous les siècles prouve que la crainte du dernier supplice n'a jamais arrêté les scélérats déterminés à porter le trouble dans la société.* » Ces deux affirmations venant d'un homme du Siècle des lumières ont-elles perdu de leur actualité ? Nous ne le pensons pas.

En plus, nous souhaiterions que les honnêtes gens se pénètrent de cette évidence que toutes les lois répressives peuvent se retourner contre eux et que si, pour contraindre les « scélérats », on vient à réduire peu ou prou l'exercice des libertés, les scélérats en seront moins troublés que les honnêtes gens dans leur vie quotidienne, car, qu'on le veuille ou non, la liberté est indivisible et son exercice souvent gênant pour les uns ou les autres.

Pourquoi dès lors, sinon pour des motifs électoraux peu séduisants, cette modification des lois pénales qui organisent et déterminent les peines que doit, à juste titre, prononcer la société ?

Enfin, s'agissant de la peine de mort, nous voudrions que, en face des passions hypocrites ou malsaines, chacun réfléchisse, au-delà de ce que disait Beccaria, que l'équilibre de toute société repose sur l'exemple et que le meurtre légal reste un meurtre, de même qu'une infraction aux lois est d'autant plus pernicieuse que ses auteurs sont en haut des hiérarchies politiques ou sociales.

Nous savons que, en redisant ce qui précède, nous allons à l'encontre de ce que pensent peut-être une majorité de Français.

Les voies de la vérité passent toujours par une porte étroite et la morale politique ne devrait avoir de complaisance pour personne.

(*) Ancien sénateur.

L'avocat débâillonné

par HENRI CAILLAVET (*)

L'AVOCAT joue dans la cité un rôle essentiel. Face à tous les pouvoirs, il défend l'homme, son honneur, sa liberté, sa vie. Livré parfois injustement aux représailles de la société, le citoyen ne peut compter que sur son « défenseur » pour résister aux agressions collectives. D'ailleurs, ce recours aux juristes deviendra désormais d'autant plus indispensable que l'informatique, la télématique, la robotique développent des actions contraignantes. Demain, le « monde clos des techniques » risque d'embastiller encore davantage l'individu. Heureusement donc qu'à ses côtés veillera l'avocat qui garde la faculté de contredire les décisions tirées de l'application aveugle des lois, les choix du pouvoir policier ou carcéral, les conclusions anonymes des ordinateurs.

A l'évidence, le sénateur libéral que je suis ne pouvait admettre, lors du débat « sécurité et liberté », que, par l'artifice d'un vote avec l'approbation tacite de M. Peyrefitte, la commission mixte paritaire introduisît un amendement plaçant de nouveau les défenseurs sous le contrôle du président de la juridiction devant laquelle ils plaident.

Que peut signifier la sanction d'une suspension temporaire de deux jours, au prétexte d'une atteinte par l'avocat à la sérénité des débats, sinon une entrave, voire la perte pour la défense de sa liberté d'explications, de commentaires, de justifications de la conduite de l'inculpé ?

J'imagine aisément les abus auxquels cette nouvelle loi risque d'aboutir pour peu qu'avec le recrutement latéral des magistrats le ministre appelle à siéger des courtisans, des partisans, et non plus des juges authentiques. Voilà bien l'inculpé, toujours présumé innocent, livré à l'aventure !

Le Conseil constitutionnel, saisi du projet « sécurité et liberté », vient heureusement de censurer l'article 66 du projet de loi concernant la discipline des avocats et la police de l'audience. Mais il ressort aussi de la décision du 21 janvier que le fait d'avoir accordé au barreau le soin d'engager des poursuites disciplinaires contre l'un des siens, et non plus de laisser cette faculté à une juridiction, n'est pas une mesure inconstitutionnelle. Faut-il précisément rappeler que déjà les avocats avaient unanimement approuvé le Sénat qui, le 12 juin 1980, avait voté un texte issu de ma proposition de loi et de celle de mon collègue Charles Lederman tendant à protéger les droits de la défense. Après quoi, conformément à la règle constitutionnelle, notre texte a été transmis à l'Assemblée nationale.

Or, le gouvernement, au mois d'octobre, déposait le projet « sécurité et liberté » au Palais du Luxembourg. Aussitôt, et pour gagner du temps, je reprenais sous forme d'amendement la loi votée en première lecture par le Sénat. A l'occasion de ce raccourci de procédure, j'obtenais satisfaction... jusqu'à l'intervention de la commission mixte paritaire, qui, grâce à une nouvelle rédaction de l'article 66, annulait la réforme majeure approuvée par les sénateurs.

Apeuré par cette faute politique de la majorité à laquelle il ne s'était pas cependant opposé, le garde des sceaux entend se racheter. Il nous informe qu'il déposera à la session de printemps une proposition de loi pour régler cette difficulté. Belle arlequinade en vérité ! Le ministre ignore-t-il que le rejet de l'article 66 n'a pas interrompu la navette ? Que notre texte est toujours sur le bureau de l'Assemblée ? Qu'il appartient au gouvernement, maître de l'ordre du jour, d'en appeler la discussion ? Toute autre conduite aboutirait à un dévoiement des règles parlementaires, en quelque sorte à un délit constitutionnel.

Certes, je sais bien que les temps de l'élection présidentielle sont propices aux tromperies législatives et au déguisement. Toutefois, pour son honneur de ministre et, indirectement, pour la « gloire de son président », j'ose espérer que M. Peyrefitte ne commettra pas de fautes contre la lettre et l'esprit de la Constitution. Il ne pillera pas le verger de la Haute Assemblée ! Il aura à cœur de faire voter par les députés la proposition législative sénatoriale, qui a le mérite de l'antériorité, de la clarté et de la loyauté.

Le barreau n'a donc pas encore perdu l'espoir de sauver la liberté de défendre. L'avocat pourra être débâillonné.

(*) Sénateur non inscrit de Lot-et-Garonne.

Le juste milieu n'est plus ce qu'il était

par MICHEL VAUZELLE (*)

EN 1835, le roi Louis-Philippe, qui prétend incarner le « juste milieu » cher aux Français, fait voter par les Chambres les fameuses « lois de septembre ». Le prétexte en est la sécurité.

Ces lois accélèrent la procédure répressive devant les cours d'assises. Elles portent une atteinte grave à la liberté de la presse et à la liberté d'expression et d'opinion.

En septembre 1835, le chef du gouvernement est le duc de Broglie. Le ministre de la justice est M. Persil.

En février 1981, le ministre de la justice est M. Peyrefitte. Le chef du gouvernement est M. Barre.

Mais si les ministres ont changé, entre 1835 et 1981, en revanche, le chef de l'Etat est toujours « juste milieu ». C'est du moins ce que disent Louis-Philippe et Valéry Giscard d'Estaing. Pourtant, en 1835 comme en 1981, l'évolution du régime vers l'autoritarisme s'accélère, et sous le même prétexte : assurer la sécurité.

La loi Peyrefitte est bien à l'image du régime actuel, image retrouvée dans tous les domaines de l'activité gouvernementale qu'il s'agisse de la police ou de l'Université, et bien entendu aussi, et peut-être surtout, de la liberté d'expression.

Comme Louis-Philippe, le chef de l'Etat a ses ultras, et les termes mêmes de la proposition de loi de M. Foyer visant à bâillonner la magistrature en prenant pour prétexte l'obligation de réserve sont bien dignes du parti que dirigea Guizot avant Raymond Barre.

« Comme tous ceux que le pouvoir isole, il s'était très rapidement convaincu que, la France s'incarnant en lui, il était meilleur juge que personne de ses intérêts. Mais il était assez fin pour ne pas trop le laisser voir, et préférait triompher en douceur afin que sa ruse masquât ses goûts tyranniques. »

Ainsi le duc de Castries, parle-t-il de Louis-Philippe, dans l'ouvrage qu'il consacre à ce monarque.

En 1835, le « juste milieu » déjà n'était plus ce qu'il était. En 1981, avec le vote du projet Peyrefitte, la proposition de loi Foyer, les sanctions contre les magistrats, le « juste milieu », libéral, avancé en 1974, n'est plus ce qu'il était.

Ceux qui ont été trompés en 1974 peuvent maintenant mesurer la dimension de leur erreur, et leur faute à l'égard de la France.

Tant mieux pour la France s'ils en tirent la leçon. Tant pis pour le chef de l'Etat.

(*) Avocat et délégué national du P.S.

Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

LA POLITIQUE DE DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS

Le durcissement américain

(Suite de la première page.)

Au cours de sa conférence de presse, M. Weinberger a eu l'occasion de parler d'une autre arme en projet : le fameux missile MX basé à terre, qui est sans cesse déplacé pour échapper à la détection soviétique. Le programme prévoit d. construire des milliers de kilomètres de route et près de cinq mille abris dans les zones désertiques de l'Utah et du Nevada. Les protestations de ces deux Etats, auxquelles s'ajoutent des problèmes techniques et financiers, ont amené le Pentagone à envisager d'installer les fusées sur des bateaux qui navigueraient en permanence dans les eaux côtières américaines. Le secrétaire à la défense a affirmé que l'étude était en cours et le projet « *attirant* », mais qu'aucune décision n'avait été prise.

M. Weinberger a donné l'impression que les Etats-Unis reviendraient volontiers à leur ancienne habitude d'envoyer des troupes (et non plus seulement de l'argent) dans certains pays amis, « *des pays où les troupes américaines seraient désirées* ». Une demande d'Israël ? C'est peu probable a répondu le secrétaire à la défense. Mais, si elle était faite, « *nous l'examinerions certainement avec beaucoup de sympathie et d'attention* ».

C'est Israël qui avait demandé à M. Carter — et obtenu — que les bombardiers F-15 qui doivent être livrés à l'Arabie Saoudite ne soient conçus que comme des appareils défensifs. Le nouveau secrétaire à la défense ne semble pas être tout à fait de cet avis. « *Nous voulons que ces avions soient aussi efficaces que possible*, a-t-il dit, sans donner de précisions. *L'Arabie Saoudite a un problème de défense difficile avec une longue frontière côtière, un petit nombre de forces et d'immenses ressources précieuses pour le monde libre.* »

Dans son premier message aux forces armées, il y a deux semaines, M. Weinberger avait souligné la nécessité de « *restaurer notre équilibre stratégique* » alors que son prédécesseur, M. Harold Brown, affirmait au même moment dans un message d'adieu à ces mêmes forces armées : « *Je pense que les Etats-Unis et l'Union soviétique demeurent essentiellement à égalité pour l'équilibre stratégique global.* »

Une semaine plus tôt, M. Weinberger déclarait au *New York Times* que le traité sur les missiles antimissiles (A.B.M.), signé en 1973 avec l'U.R.S.S., ne serait pas « *automatiquement* » *prolongé* au-delà de 1982. Compte tenu des nouvelles menaces soviétiques, les Etats-Unis pourraient ne pas se contenter de l'unique site A.B.M. prévu par les accords (1). Le traité de 1972 a une durée indéterminée, mais il est revu tous les cinq ans.

ROBERT SOLÉ.

(1) A l'origine, le traité autorisait les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à se doter chacun de deux sites de missiles antimissiles, mais ce nombre a été ramené à un par la suite. Tandis que les Soviétiques conservaient leur réseau A.B.M. autour de Moscou (pourvu de soixante-quatre lanceurs), les Etats-Unis n'ont pas fait usage du droit qui leur était réservé de protéger un de leurs sites de lancement d'engins offensifs. Les recherches en matière de radars et de lanceurs A.B.M. se sont toutefois poursuivies.

La bombe à neutrons : une arme du champ de bataille

L'arme à neutrons, ou à rayonnement renforcé et à dégâts collatéraux réduits, utilise le phénomène de la fusion thermonucléaire en privilégiant l'énergie fournie sous la forme d'une forte émission neutronique et gamma. Dans le cas d'une réaction de fusion, 80 % de l'énergie est émise sous la forme de neutrons à haute énergie et 20 % sous la forme de souffle (effet mécanique de choc) et de chaleur (effet thermique incendiaire), alors que, dans le cas d'une réaction de fission, 85 % de l'énergie est libérée sous la forme de souffle et de chaleur, 10 % de produits radioactifs et 5 % de flux de neutrons.

De façon schématique, on peut affirmer que les effets de rayonnement d'une arme neutronique de 1 kilotonne — la bombe d'Hiroshima a dégagé une énergie de 18 kilotonnes — s'étendent sur une superficie de 7 kilomètres carrés environ, comme pour une arme à fission pure de 10 kilotonnes. Les effets collatéraux sont limités : une surface de 3 kilomètres carrés pour les effets de souffle et de chaleur dans le cas d'une bombe neutronique de 1 kilotonne, au lieu d'une superficie de 32 et 17 kilomètres carrés respectivement, pour les effets thermiques et mécaniques d'une arme à fission de 10 kilotonnes.

Pour les Etats-Unis, qui ont commencé leurs études en 1958 et expérimenté, dès 1963, leur premier prototype, il s'agissait d'utiliser cette arme en antimissiles (pour mettre hors d'usage par le rayonnement les têtes assaillantes ennemies interceptées à basse altitude) ou sur le champ de bataille (par avions, par missiles tactiques ou par obus d'artillerie) pour neutraliser des combattants sans apporter à l'environnement trop de destructions, qui auraient ensuite rendu impossible la conquête du territoire, enjeu de la bataille.

La France a commencé en 1976 des études et des expérimentations de physique nucléaire destinées à mettre au point une configuration d'arme opérationnelle entre 1983 et 1985. A l'heure actuelle, il semble que les techniciens français soient en mesure d'obtenir les effets spécifiques attachés à la bombe à neutrons avec une charge de 2 kilotonnes et que le Commissariat à l'énergie atomique ait décidé d'aller plus loin dans ses recherches.

Divers emplois sont envisagés si le programme d'une arme neutronique était retenu par le gouvernement français : tirs de neutralisation à proximité des troupes amies au contact, destruction de cibles protégées (un aérodrome) sans occasionner de contamination externe proche, défense anti-aérienne à moyenne et basse altitude. Des avions, comme le Mirage, le Jaguar ou le Super-Etendard, ainsi que des missiles, comme le Pluton ou son successeur à l'étude, le missile Hadès de 250 kilomètres de portée, pourraient embarquer l'arme à neutrons.

A plusieurs reprises, les généraux Guy Méry et Claude Vanbremeersch, qui se sont succédé à l'état-major des armées françaises, ont expliqué à la commission de la défense à l'Assemblée nationale ou devant des auditoires militaires, que la possession par la France de l'arme neutronique répondait à certains de ses besoins tactiques.

M. Reagan suggère une « présence » militaire américaine « au sol » au Proche-Orient

Dans un entretien accordé lundi 2 février à cinq journalistes et publié mardi par plusieurs quotidiens américains et étrangers, M. Ronald Reagan a évoqué la nécessité d'établir une présence militaire américaine au Proche-Orient. « *J'entends par présence le fait que nous ayons des effectifs suffisants pour que les Soviétiques sachent que s'ils se lançaient dans une aventure* (« a reckless move ») *ils risqueraient un conflit avec les Etats-Unis... C'est ce que nous faisons déjà avec la marine dans l'océan Indien. Mais je crois que nous avons besoin aussi d'une présence au sol* », a déclaré M. Reagan.

Le président américain a fait l'éloge du rôle « *moral et militaire* » joué par Israël dans la région et a critiqué l'attitude de M. Carter qui considérait comme « illégales » les colonies de peuplement juives sur la rive occidentale du Jourdain. « *Elles ne sont pas illégales, en tout cas pas selon la résolution de l'ONU qui laisse la rive occidentale ouverte à tout le monde, Arabes, Israéliens et chrétiens. Je crois cependant, maintenant, que la précipitation à les établir de cette façon n'est pas une bonne idée si nous voulons continuer dans l'esprit de Camp David pour parvenir à la paix ; peut-être est-ce une provocation non nécessaire* », a affirmé M. Reagan.

Le président américain s'est, d'autre part, déclaré prêt « *à n'importe quel moment* » à discuter avec l'Union soviétique, en vue d'une « *réduction légitime* » des armements nucléaires. M. Reagan a ajouté qu'il ne pensait pas que l'U.R.S.S. « *soit désireuse de créer un conflit qui puisse aboutir à une troisième guerre mondiale* » mais il a repris ses attaques de ces derniers jours, affirmant notamment que les dirigeants soviétiques n'ont « *qu'une moralité : la domination du monde* » et qu'ils « *ne souscrivent pas à notre définition de la moralité parce qu'ils ne croient en rien, ni en Dieu, ni en une autre vie après la mort, ni en une religion* ». « *Ils grognent contre moi et m'accusent de mentir, mais je ne les ai pas entendus réfuter mes arguments* », a ajouté M. Reagan.

Un profane au département d'État

De notre correspondant

Washington. — Est-il nécessaire de connaître la politique internationale lorsqu'on veut devenir l'adjoint du ministre des affaires étrangères ? Les sénateurs américains se sont posé la question avec embarras, mardi 3 février, lors de l'audition de M. William Clark, nommé « numéro 2 » du département d'Etat.

Cet avocat de quarante-neuf ans avait fait une bien mauvaise impression, la veille, devant la commission sénatoriale des affaires étrangères. Incapable d'indiquer les noms des premiers ministres du Zimbabwe et d'Afrique du Sud, il avouait ne rien connaître des luttes internes au Labour britannique, et ignorait quels pays d'Europe occidentale sont opposés à l'installation de missiles américains sur leur sol. Même sur des thèmes aussi classiques que les rapports avec Taïwan, le statut de Jérusalem ou l'aide américaine à l'étranger, M. Clark ne semblait pas en mesure d'exprimer des opinions personnelles.

« *On m'a choisi pour mes qualités d'administrateur* », expliqua l'adjoint désigné du général Haig, qui dirigea jadis le cabinet de M. Ronald Reagan en Californie avant de devenir juge à la Cour suprême du même Etat.

Des sénateurs démocrates bondirent de leur siège : un administrateur ? A un poste aussi important ? Pour son malheur, M. Clark succède au diplomate américain qui s'est le plus distingué ces dernières semaines : M. Warren Christopher, principal négociateur de l'accord avec l'Iran.

« *Christopher lui-même n'aurait pas été capable, il y a quatre ans, de répondre à certaines de ces questions* », répliqua un sénateur de la majorité républicaine. « *Laissez deux mois à Clark*, ajouta un autre, *et vous verrez le résultat* ». Un troisième crut bien faire en soulignant maladroitement que les liens qui unissent le juge californien au nouveau président faciliteraient les rapports entre le département d'Etat et la Maison Blanche.

Par dix voix contre quatre, la commission des affaires étrangères a fini par donner son feu vert à ce profane. L'ensemble du Sénat ratifiera certainement le vote. Mais M. Charles Percy, président (républicain) de la commission, n'a pu s'empêcher de maugréer : « *Jamais plus nous n'accepterons un homme qui affirme n'avoir aucune connaissance du secteur où il est nommé.* »

Le Sénat devait se prononcer, mardi, sur la nomination la plus controversée du cabinet : celle de M. Raymond Donovan, secrétaire au travail qui avait été un collecteur de fonds très efficace pendant la campagne présidentielle de M. Reagan.

Le secrétaire au travail était sur la sellette depuis plusieurs semaines. Des sénateurs démocrates, dont M. Edward Kennedy, le soupçonnaient d'avoir fait affaire avec des syndicalistes peu reluisants, sinon des criminels de la Mafia, en tant que directeur d'une entreprise de construction dans le New-Jersey.

Après une enquête approfondie — la plus exhaustive jamais entreprise pour une confirmation ministérielle — le F.B.I. a déclaré n'avoir aucune preuve de la culpabilité de M. Donovan. Les sénateurs se sont donc prononcés en sa faveur, par 80 voix contre 17.

Tous les ministres de M. Reagan ont obtenu ainsi leur confirmation. Le Sénat n'a plus qu'à avaliser des nominations secondaires, comme celle de l'adjoint du général Haig, auquel un Brzezinski, libre désormais, ou un Kissinger, toujours disponible, se feraient un plaisir de donner des cours de rattrapage accélérés. — R. S.

● *Trois nouvelles nominations au département d'Etat*. Le président Ronald Reagan a annoncé, mardi 3 février, la nomination de deux adjoints de Mme Jeane Kirkpatrick, représentante des Etats-Unis à l'O.N.U. M. Marshall Brement, âgé de quarante-huit ans, spécialiste des affaires soviétiques et chinoises, sera ambassadeur adjoint (deputy representative) à l'ONU. M. Charles Lichenstein, âgé de cinquante-cinq ans, ancien conseiller du président Nixon et proche du sénateur républicain ultra conservateur de l'Arizona, M. Barry Goldwater, sera représentant suppléant (alternate representative). D'autre part, M. Elliott Abrams, âgé de trente-trois ans, avocat proche des sénateurs démocrates Daniel Moynihan et Henry Jackson, a été nommé secrétaire d'Etat adjoint pour les organisations internationales (assistant secretary of state for international organizations). — *(A.F.P.)*

Les nouvelles orientations de Washington domineront le sommet franco-allemand

(Suite de la première page.)

Les problèmes culturels ne sont pas pour autant oubliés. Et l'on insiste, à l'Elysée, sur « l'importance particulière de ces consultations franco-allemandes « *dans un contexte international caractérisé par la multiplication des foyers de tension et la détérioration de la confiance* ».

En fait, si le président français voit toujours dans la coopération entre Paris et Bonn, comme il l'avait dit lors de son voyage officiel en R.F.A. qui avait précédé le sommet de juillet 1980, une occasion de « *rendre sa place à l'Europe dans les affaires du monde* » et de permettre au Vieux Continent de « *mieux faire entendre sa voix* », on demeure prudent de part et d'autre sur les chances d'entendre celle-ci s'élever tout à fait à l'unisson à l'occasion des consultations de jeudi et vendredi. Il n'est pas prévu, par exemple, de déclaration finale commune en matière politique, contrairement à ce qui avait été fait à l'issue des derniers entretiens de Paris, voici un an. Mais on souligne à l'Elysée que de très larges convergences sur l'essentiel existent entre Paris et Bonn.

Les thèmes que MM. Schmidt et Giscard d'Estaing ont finalement arrêtés en commun sont les relations Est-Ouest, le dialogue Nord-Sud et la situation en Afrique. A ces grandes têtes de chapitre s'ajouteront, comme il est de tradition dans ces entretiens relativement informels, un certain nombre de questions ponctuelles, notamment l'affaire du budget européen, où Paris se félicite de l'identité de vues et de comportement manifestée par Bonn à l'égard du refus français (*le Monde* du 4 février).

Les relations Est-Ouest : l'arrivée au pouvoir de M. Reagan, salué « *avec un préjugé favorable* » par Paris, et le nouveau cours de la diplomatie américaine suscitent à Bonn un certain nombre d'interrogations et de réticences dont le chancelier Schmidt aura l'occasion de reparler avec M. Giscard d'Estaing. Ce dernier, de son côté, souhaite examiner avec le chef du gouvernement de Bonn le problème des relations entre l'Europe occidentale et l'Union soviétique, en particulier, du fait de la crise polonaise. Mais, surtout, le président français voudrait mieux connaître les réactions ouest-allemandes à ses propositions de conférence sur l'Afghanistan, propositions qui semblent avoir été mieux accueillis par les milieux officiels que par la presse d'outre-Rhin.

Le dialogue Nord-Sud : M. Giscard d'Estaing, qui se pique d'en être un des principaux initiateurs, est partisan d'une meilleure concertation européenne dans ce domaine. Il doit, d'autre part, livrer à M. Schmidt un certain nombre d'informations et de réflexions après la récente visite du président brésilien, M. Figueiredo.

La situation en Afrique : M. Schmidt avait donné dernièrement, devant les caméras d'Antenne 2, son approbation à l'action de la France sur le continent noir, et cet appui a été très apprécié à Paris. Dans ce domaine, le président français compte principalement évoquer avec lui la situation créée par le succès libyen au Tchad.

Relancer la coopération culturelle

A ces échanges de vues au plus haut niveau s'ajouteront, comme toujours dans les consultations régulières franco-allemandes, un ensemble d'« entretiens parallèles » entre ministres techniciens. En matière industrielle, notamment, quatre dossiers seront ouverts : les questions énergétiques, les rapports avec le Japon (l'une et l'autre grandes productrices d'automobiles, la France et la R.F.A. souhaitent mieux coordonner leur riposte à l'invasion des voitures japonaises sur le marché européen), la coopération spatiale avec les suites à donner au projet Ariane et la mise en commun de certaines techniques nouvelles de communication, comme le projet français Antiope de télédiffusion de textes, pour lequel on recherche des normes d'exploitation qui soient communes à Paris et à Bonn. Les deux ministres de l'agriculture, de leur côté, doivent examiner le développement de la politique agricole commune et le fonctionnement du mécanisme de fixation des prix agricoles.

Quant aux questions culturelles, si elles ont incontestablement perdu la « vedette » de ce sommet, elles ne seront pas complètement négligées pour autant. Depuis les précédentes consultations, plusieurs séries d'entretiens ont eu lieu entre responsables techniques français et allemands afin de préparer un ensemble de mesures concrètes qui doivent, en principe, être officiellement adoptées vendredi. Une déclaration commune a été préparée, qui doit donner un nouvel élan à la coopération entre Paris et Bonn en matière d'enseignement des langues, de recherche scientifique et technologique et en faveur d'une meilleure information réciproque. Les ministres intéressés feront d'ailleurs partie des deux délégations.

Les pétitions de principe n'ont jamais manqué à la coopération culturelle franco-allemande ; et si la déclaration commune ne devait pas être suivie d'effets concrets, sa publication ne pourrait qu'accentuer la déception de ceux qui, de part et d'autre du Rhin, considèrent ce domaine comme l'échec majeur des rapports entre les deux pays. Mais on assure du côté français que des mesures précises sont envisagées, que des estimations financières ont été faites sérieusement et que les « enveloppes » budgétaires sont déjà prêtes.

Il est vrai que ce souci d'annoncer à chaque sommet de nouveaux progrès concrets de la coopération franco-allemande fait partie des impératifs du genre, même si ces consultations sont avant tout l'occasion d'échanges plus généraux entre les responsables français et allemands — et tout particulièrement en une période de nouvelles tensions internationales. « *Le noyau franco-allemand reste et restera le noyau central de l'Europe* », avait déclaré M. Giscard d'Estaing le 27 janvier dernier à la télévision. Il s'agissait de dissiper des rumeurs de brouille, ou en tout cas de refroidissement, entre les deux capitales — exercice auquel le chancelier s'était également appliqué de son côté. Le trente-septième sommet franco-allemand devrait permettre de vérifier si seule la malveillance (notamment américaine) était à l'origine de cette rumeur, ou si, sur les rapports Est-Ouest notamment, ne se manifeste pas entre les analyses de Paris et de Bonn, non certes une véritable discordance, mais l'esquisse de l'esquisse d'une divergence.

BERNARD BRIGOULEIX.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

● LA CATHEDRALE DE SANTIAGO A ETE OCCUPEE, mardi 3 février, par un groupe d'une quinzaine de personnes habitant dans un bidonville. Elles ont entamé une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de vie. Un autre groupe, qui occupait depuis le 14 janvier l'ambassade de Suède, a évacué, le même jour, les locaux. — *(A.F.P.)*

Mali

● LA SECTION FRANÇAISE D'AMNESTY INTERNATIONAL a lancé, lundi 2 février, « *un appel aux principaux membres du parti unique maliens pour qu'ils usent de leur influence pour faire cesser les emprisonnements et les tortures en milieu scolaire ou universitaire* ». Amnesty International demande notamment la libération de trente-neuf prisonniers d'opinion, dont deux ont été arrêtés en 1979 après la distribution de tracts d'opposition. Selon l'organisation, trente-trois autres sont des enseignants arrêtés en juillet et en novembre 1980 par mesure de représailles à l'encontre d'un syndicat regroupant la plupart des enseignants de Bamako ; ils sont détenus en province sans inculpation ni procès. Plus récemment, au début du mois de janvier 1981, Amnesty International a appris l'arrestation de trois professeurs et d'un étudiant, due à leurs activités syndicales. Les témoignages indiquent que deux des professeurs, détenus au cinquième arrondissement de Bamako, seraient torturés.

Portugal

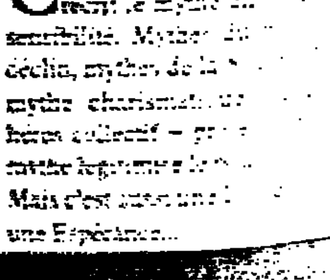
● UN ATTENTAT CONTRE L'AMBASSADE DU BRESIL AU PORTUGAL a eu lieu mardi 3 février, à Lisbonne, au moment où le président brésilien Figueiredo fait une visite officielle au Portugal. Une bombe a explosé à l'aube, face à l'immeuble de l'ambassade, sans faire de dégâts importants. — *(Reuter.)*

urquoi ?

PIERRE MARCILHACY (*)

juste milieu
plus ce qu'il était

MICHEL VAUZELLE



AMÉRIQUES

El Salvador

Le secrétaire d'État américain accuse Cuba d'intervenir « massivement » avec « l'aide du Nicaragua »

Le secrétaire d'Etat américain, le général Haig, s'est entretenu avec sept ministres des affaires étrangères latino-américains, le mardi 3 février, au siège de l'O.E.A., à Washington. L'Organisation des Etats américains est actuellement réunie pour examiner les suites du conflit entre le Pérou et l'Equateur. Cependant, alors que la situation entre les deux pays est redevenue normale, grâce au respect de l'accord de cessez-le-feu, les entretiens du chef de la diplomatie américaine ont essentiellement porté *sur* la situation au Salvador.

Selon des sources diplomatiques, le général Haig a déclaré à son homologue vénézuélien, M. Jose Alberto Zembrano, que le gouvernement des Etats-Unis avait pu vérifier l'existence d'une « intervention massive de Cuba » dans la petite République d'Amérique centrale, intervention qui « s'est parfois réalisée avec l'aide du Nicaragua ». Survenant après la destitution, confirmée la veille, de M. Robert White, ambassadeur des Etats-Unis à San-Salvador, les déclarations du général Haig pourraient laisser présager une réaction nouvelle de Washington à la *crise* dans l'isthme centre-américain, estiment les mêmes sources diplomatiques. Un ambassadeur intérimaire, M. Frédéric Chapin, qui avait été nommé sous-secrétaire adjoint aux affaires interaméricaines par M. Carter, a aussitôt été envoyé à San-Salvador.

Dans la capitale salvadorienne, plusieurs bombes ont explosé, le 3 février, dont une a partiellement détruit le ministère de l'éducation. Notre envoyé spécial décrit ici la situation dans une des « zones libérées » contrôlées par les révolutionnaires, dans les campagnes du Salvador.

La guérilla sur les pentes du volcan

De notre envoyé spécial

Chinchontepec. — « *Dans ton pays, les avions viennent-ils bombarder les campagnes ? Dans ton pays, la garde nationale vient-elle tuer les gens dans leurs maisons ?* » Les deux gamins doivent avoir dix ans. Fils de travailleurs agricoles, ils sont nés sur les pentes du volcan San-Vincente (ou Chinchontepec, si l'on préfère l'appellation indienne). Ils voudraient savoir comment va le monde en dehors de leur univers doublement clos. Clos parce que les campagnes du Salvador vivent à une autre époque que les villes ; mais surtout parce que, depuis quelques mois, le Chinchontepec, cône parfait s'élevant à 2 200 mètres en plein centre du pays, est l'une des places fortes de la guérilla, une des « zones libérées ».

19 heures, à flanc de montagne, devant une église de terre séchée et de tôle ondulée transformée en hôpital. Quelques blessés prennent le frais, écoutent la radio, partagent de rares cigarettes. Le dîner s'est composé d'une demi-galette de maïs et de quelques haricots rouges. Une escouade de combattants se prépare à partir en patrouille. Pour ne pas gâcher les piles de leurs lampes électriques, ceux qui en ont ne les font marcher que par à-coups.

Un petit groupe amène un blessé sur une civière. Il avait participé le 11 janvier, à l'attaque contre la ville voisine de Zacatecoluca. Soigné pendant quelques jours par la Croix-Rouge, il a subi d'innombrables menaces de la part de la garde nationale qui venait quotidiennement lui annoncer qu'on allait le tuer. Malgré son ventre perforé, malgré la balle qui lui a troué le bras gauche, il a, un beau soir, noué les draps de son lit pour s'échapper par la fenêtre du premier étage de l'hôpital. Une nuit, il a marché pour rejoindre la « zone libérée », emportant avec lui un sac plein de médicaments récupérés, qui font cruellement défaut.

La « zone libérée » du Chinchontepec

La « zone libérée » du Chinchontepec comprend des terres cultivées tout autour du volcan. Maïs, haricots et riz sont récoltés collectivement et distribués aux quelques milliers de personnes qui vivent ici. Sebastian, un paysan qui est responsable du secteur, explique : « *Nous discutons chaque jour du travail à faire et répartissons les tâches en fonction des aptitudes de chacun. Quelquefois, les combattants nous protègent, mais la plupart du temps nous ne pouvons compter que sur notre bonne vue et sur nos jambes. L'armée ne s'aventure pas ici ; mais les paramilitaires font de temps en temps des incursions.* » Sebastian nous laisse pour organiser le départ d'une colonne de mulets chargés de maïs, sous la protection d'une escouade de combattants dont l'armement va du fusil de guerre automatique à un lance-pierres.

La Cayetana est un petit village de quelques maisons, dont la plupart sont à moitié détruites. C'est là qu'en 1971 un groupe de salariés agricoles s'est, pour la première fois, organisé afin d'obtenir des améliorations de salaires. En 1974, la garde nationale en a tué six à leur retour des champs. Ainsi s'est mis en marche l'engrenage qui devait faire de cette zone un des points forts des révolutionnaires. La population de la Cayetana, qui, depuis, a souffert de nouveaux assassinats et de nouvelles destructions, s'est tout entière ralliée à la lutte. Le paysan qui nous raconte l'histoire de son village est tellement sûr de la légitimité du mouvement qu'il dénomme « invasion » les attaques des forces armées. « *La dernière fois, c'était en mai. Ils étaient plus de trois mille. Ils ont pu monter jusqu'à mi-pente du volcan. A cette époque, les seuls combattants étaient des miliciens. Ils n'y avait pas encore de troupes de l'armée populaire. Pourtant, ils ont dû plier bagages en moins de trois jours. Notre tactique a été simple. Nous disparaissions dans la journée et la nuit nous leur dégommions une à une toutes leurs sentinelles.* »

Comme partout, au Salvador, il y a au Chinchontepec un extraordinaire mélange d'atmosphère de guerre et de vie normale. La guerre, c'est la menace constante d'incursions de l'Escadron de la mort. Des paysannes apportent des fruits aux blessés de l'hôpital, des femmes rapportent de la ville voisine des glaces qu'elles vendent pour 15 centimes. Mais le luxe suprême de l'endroit, ce sont les sources d'eau chaude qui coulent à flanc de montagne et dans lesquelles chacun se plonge avec délice pour effacer tension, fatigue et poussière.

Repli tactique et réorganisation

L'état-major nous reçoit dans les locaux d'une ferme abandonnée. En attendant le commandant, nous bavardons avec quelques combattants, garçons et filles. Les relations amoureuses sont autorisées, mais sous contrôle de l'organisation. « *Nous devons à tout prix éviter que les éventuels problèmes personnels n'interviennent dans le travail* », nous dit l'une d'entre elles.

Comment en sont-ils venus à s'intégrer à l'armée de libération ? « *Parce que c'était mon devoir* », nous dit un garçon de vingt ans. Ils ont, en fait, du mal à résumer des histoires personnelles, faites de beaucoup de souffrance. La plupart d'entre eux ont eu des morts dans leur famille. Telle cette jeune fille dont on nous raconte l'histoire : « *Un jour, la Croix-Rouge est venue demander à son père de passer à la morgue identifier le cadavre de sa sœur. Le père, qui a tout de suite reconnu sa fille, s'est étonné de la voir enceinte alors que deux jours avant elle ne l'était pas. En la déshabillant, les employés de la morgue ont alors découvert que ceux qui l'avaient tuée lui avaient ouvert le ventre et y avaient enfermé, avant de le recoudre, la tête de son fiancé.* »

Les trois commandants s'appellent Luis, Miguel et Juan. *Ils* ont respectivement vingt-cinq, vingt-sept et vingt et un ans. Mais ils participent au travail politique et militaire de leur organisation depuis de nombreuses années. La zone est contrôlée par les Forces populaires de libération (F.P.L.) — une des cinq composantes du Front Farabundo Marti pour la libération nationale. Ce sont eux qui ont attaqué Zacatecoluca, distante d'à peine 10 kilomètres, dans la nuit du 10 au 11 janvier, ainsi que trois autres agglomérations de moindre importance, et la route du littoral.

« *Nous avons accompli la mission que nous avait confiée la direction,* déclare Luis. *Les ordres étaient d'attaquer la caserne, de la prendre si c'était possible, mais de ne pas s'accrocher en cas de difficultés. L'ennemi a été surpris par la puissance de notre attaque et nous avons pu constater qu'il n'était pas assez fort pour résister à plusieurs jours de combat. Nous avons tué ou blessé une centaine de soldats et nous avons détruit deux blindés légers et deux hélicoptères. Nous avons également, grâce à notre « artillerie sans canon » fabriquée par nous-mêmes, été capables d'envoyer une charge de dynamite à l'intérieur de la caserne. Aujourd'hui, les militaires ont tendance à s'enfermer dans leurs murs.*

« *Nous sommes dans une phase de repli tactique et de réorganisation avant de passer à de nouvelles attaques d'envergure. Nous avons commis quelques erreurs de propagande, mais l'offensive finale n'a jamais été à nos yeux une action qui devait se régler en quelques heures. Ce sera une période qui sera plus ou moins longue, en fonction de nos forces et de celles de l'ennemi.* »

Cet optimisme est tempéré par la reconnaissance d'un certain nombre de faiblesses, dont les principales concernent les communications, le manque d'armement adéquat et d'expérience dans son maniement, les difficultés à planifier et à coordonner une attaque d'envergure dans une ville. Pour ce qui est du soutien de la population, Miguel affirme : « *Beaucoup de nos cadres ont dû quitter les villes à cause de la répression, et les gens ont peur. Ils nous ont donné de la nourriture et nous ont indiqué comment passer par les toits pour arriver à la caserne. Mais c'est un fait que les habitants de Zacatecoluca ne sont pas sortis en masse. Nous sommes convaincus qu'ils se joindront à nous lorsque notre force sera suffisante.* »

Ces problèmes, que l'on retrouve partout ailleurs dans le pays, ont eu des conséquences moindres ici dans la mesure en effet que le manque d'unité et de coordination entre les différentes composantes du F.M.L.N. a été la source de nom- l'état-major du « front occidental », breuses désillusions. Un membre de qui a participé à l'attaque de Santa-Anna, et que nous avions interrogé en d'autres circonstances, nous a déclaré : « *Nous sommes parvenus, à la lumière de cette offensive, à la conclusion que nous devions créer une seule armée avec un commandement unique, le problème est qu'il faut du temps pour parvenir à réaliser cet objectif. Notre principale difficulté est que nous sommes des civils qui doivent faire la guerre. Ça n'est pas évident. Mais en dix jours nous avons appris autant qu'en dix ans. Et nous n'avons pas vieilli !* »

FRANCIS PISANI.

● *La réforme agraire est un échec*, indiquent, dans un rapport publié le mardi 3 février à Washington, deux membres de la Fondation Oxfam-America, organisme privé de financement de programme de développement rural dans le tiers-monde. Selon MM. Simon et Stephens, la réforme menée au Salvador avec l'aide des Etats-Unis n'a pas amélioré la condition des paysans ; elle est, de surcroît, en partie responsable de la violence actuelle. Les lots distribués étaient, estiment le rapport, trop petits pour assurer la subsistance des familles des bénéficiaires ; en outre, l'armée a intimidé de nombreux paysans pour les éloigner de leurs terres. — (*A.P., Reuter*.)

Actualité du Canada d'hier

(Suite de la première page.)

Conjointement, le Canada et la France ont commémoré le centenaire de la naissance de l'écrivain, mort en 1913, à trente-deux ans, renversé par la locomotive 1226 du Canadian National, dans l'Ontario, alors qu'il se dirigeait, à pied, vers l'Ouest, *beatnik avant l'heure* et la lettre.

Les célébrations et centenaires ne sont pas tenus pour des événements porteurs de modernité. Pourtant, en ce qui concerne Louis Hémon, il en va autrement. Les Canadiens — sans parler des Français, qui l'avaient complètement oublié ou le considéraient comme l'auteur d'un best-seller régionaliste pesant son poids de terroir québécois — s'étaient pourtant eux-mêmes lassés de cet auteur à succès dont la lecture évoquait une société québécoise ruraliste ne correspondant plus du tout au nouveau Canada, à l'extension de ses villes, aux grande chantiers de la baie James... Pour ne pas parler des mythologies rétrogrades qui s'étaient développées à partir de ce récit pourtant tout simple — *Maria Chapdelaine, récit du Canada français,* — de cette voix du Québec qui semblait prôner les vertus de l'immobilisme et d'une morale du foyer et de la maternité, bref, une mythologie conservatrice exploitée jusqu'à la trame, y compris par les fabricants de Chocolat Maria Chapdelaine.

Les critiques et universitaires canadiens se sont donc mis en devoir d'analyser ces mythologies, après quoi, ainsi que l'écrit Nicole Deschamp dans le *Dictionnaire de la littérature québécoise* (Montréal, 1980), « *le texte écrit par Hémon devient lisible* ». Car il apparaît que le texte de *Maria Chapdelaine* se passe très bien de ces attributs mythiques et moralistes. Ce récit des quatre saisons au bord du lac Saint-Jean, dans la nature profonde, centré sur la silhouette fragile d'une jeune fille au cœur simple, est en fait un roman sauvage. Si, au lieu de le prendre avec prévention, comme un récit ridé, daté, alourdi de tant de lieux communs, vous le replacez dans la perspective des livres précédents de Louis Hémon, où est la clé, vous découvrez un livre étonnamment jeune et qui, une fois dépoussiéré, allégé des sédimentations culturelles et même politiques, brille à nouveau d'un éclat cristallin.

Pour arriver à cette destination parfaitement « écologique », « naturiste » aurait-on pu dire à l'époque, qu'était Péribonka pour Louis Hémon, il lui avait fallu déjà faire un long parcours. Hémon était né à Brest, au n° 4 d'une rue Voltaire qui descend sur la rade et les lointains atlantiques et transatlantiques. Son père était inspecteur général de l'instruction publique, son oncle député républicain de Quimper, la famille parfaitement honorable et traditionnelle. Mais Hémon n'était pas résigné « *à restreindre sa vie au cercle fastidieux que bornent : au nord, l'opinion publique, à l'ouest, les principes républicains, à l'est, la déférence hiérarchique, et, au sud, la sagesse intangible d'une bourgeoisie mal lavée.* »

Après une inscription toute formelle en faculté de droit et aux langues orientales, il part pour Londres en 1904. Il y vit huit ans, dans les quartiers pauvres de l'East-End et à Piccadilly. Il y écrit trois romans et un recueil de nouvelles. Le premier roman, *Colin-Maillard :* nous sommes aveugles sur les lignes de la vie ; Mike O'Brady, le personnage principal, est un *angry young man,* comme on disait dans les années 50, comparable aux héros de *la Solitude du coureur de fond* ou à celui de *Samedi soir et dimanche matin,* ou au *Street Frighting Man,* le combattant des rues, des Rolling Stones.

Battling Malone, pugiliste, mêle l'ascension d'un prolo irlandais devenu boxeur vedette aux charmes équivoques de la « vie élégante ». Roman considérable, jamais réédité depuis 1925 (Grasset), que Henry de Montherlant met au plus haut dans *les Nouvelles littéraires* du 6 février 1926 : « *Louis Hémon, un précurseur de la littérature sportive.* » Montherlant note par ailleurs que c'est l'édition Grasset de 1921 qui a volé à *Battling Malone* son destin mérité de best-seller. Il est encore des gens qui partagent ce sentiment, comme Jean-Jacques Pauvert, Yves Berger ou Pierre Jakez Hélias sur ce roman véritablement futuriste.

« Nous l'attendons »

Monsieur Ripois donna à René Clément et à son scénariste Raymond Queneau l'occasion d'un excellent film et celle d'un grand rôle à Gérard Philipe. Ripois, don Juan au cœur sec, séduit et abandonne... Touché par la grâce, il aime, mais trop tard, la jeune fille rousse que sa lâcheté et sa cruauté ont conduite à un suicide déguisé en accident. Roman, « étude » comme on disait naguère, d'un « homme à femmes » qui, en fait, a peur des femmes, peur de s'abandonner, peur du don de soi-même : sujet finalement assez exceptionnel pour qu'il intéresse encore.

La Belle que voilà — recueil de nouvelles sur le côté des jeunes filles en fleur — grandira en *Maria* Chapdelaine, au bout d'un voyage transatlantique, de Liverpool à Québec, à bord du *Virginian*... Parcours initiatique qu'a refait symboliquement Lydia Hémon, fille de l'écrivain, invitée cette année par le gouvernement du Québec et reçue, dit-on, mieux qu'une reine d'Angleterre... Il faut noter que les travaux du colloque international Louis-Hémon, qui s'est tenu à Brest en novembre 19[illegible] et qui prélude à une nouvelle destinée de l'œuvre de Louis Hémon (des rééditions sont prévues pour 1981-1982 ; deux essais sur Louis Hémon sont en préparation), sont un produit spécifique d'une politique culturelle positive entre le Canada et la France. C'est au Canada que nous devons le retour de Louis Hémon chez nous, où désormais, comme à Brest, pour reprendre l'expression du responsable des affaires culturelles de la municipalité, « *nous l'attendons* ». Brest, Londres, Péribonka, Brest, Paris... Une boucle dans l'espace et le temps qui ne manque pas de signification.

Décrivant dans *le Monde Dimanche* du 14 septembre 1980 des jeunes gens préférant le corps-à-corps avec la forêt aux emplois de techniciens, « *les obstinés de la vallée perdue* », Daniel Schneider remarquait que au travers d'une apparence archaïsante, de cette volonté têtue de développer la sylviculture (exploitation écologique du bois) et leur refus de voir repartir les capitaux de Gaspésie « en Floride », « *de nouvelles mentalités fleurissent dans la vallée* ». Comme en Colombie britannique, côté Pacifique, où le jeune écrivain parisien Hugo Verlomme a décidé de « *recommencer une nouvelle vie au fond de la forêt, au bout du monde* » (« Construire une maison et se reconstriure soi-même », dans *le Sauvage,* numéro d'automne 1980).

Si toutes les mythologies vont à Louis Hémon, il doit tout aussi bien pouvoir s'en passer. Déjà, il n'appartient plus au seul Québec, puisque le voilà re-naissant des échanges entre France et Canada, remis en selle par les relations extérieures, ce qui semble, somme toute, assez normal pour un émigrant, un nomade, un dissident ; un écrivain de Brest, de Londres, de Péribonka et d'ailleurs.

JEAN-PIERRE GEORGE.

★ *Exposition Louis Hémon*, au Constantine, 75007 Paris. Jusqu'au 15 février.

AFRIQUE

Algérie

Les fidèles de l'Église orthodoxe copte n'ont plus de lieu de culte

De notre correspondant

Alger. — Depuis près d'un mois, les fidèles de l'Eglise orthodoxe copte — principalement des enseignants égyptiens — ne disposent plus d'un lieu de culte. Le Père *Amonios*, leur aumônier, évalue à mille cinq cents le nombre de ses ouailles réparties en cinq cents familles sur tout le territoire. Depuis 1975, ils disposaient de l'église Sainte-Marcienne, à Alger, mise à leur disposition par le cardinal Duval. Elle leur a été retirée à la suite d'une décision du ministère algérien des affaires religieuses.

L'affaire a éclaté en septembre dernier : alors que se déroulait le séminaire sur la pensée islamique, des policiers ont mis les scellés sur les vastes battants de bois de l'édifice. Ils furent enlevés quelques jours plus tard après que l'archevêque d'Alger se fut engagé à donner le bâtiment aux autorités algériennes. Il fut convenu cependant qu'il resterait ouvert aux coptes jusqu'au 6 janvier, date à laquelle ils célèbrent l'office de Noël. Coptes et catholiques espéraient que, entre-temps, l'affaire pourrait s'arranger. A la fin du mois d'octobre, l'évêque Paromios, membre du conseil œcuménique des Eglises, vint à Alger pour tenter de rencontrer le ministre des affaires religieuses. Il dut repartir après une semaine sans avoir été reçu, tandis qu'était confirmée la décision de transformer l'église en mosquée.

Dans le presbytère qui l'abritait encore pour quelques jours en contrebas de l'église, le Père Amonios, ample soutane noire et barbe fournie, expliquait : « *On nous dit de prier avec les catholiques puisque nous sommes chrétiens. On veut nous assimiler à une secte. Mais nous sommes trop nombreux. Nous prions dans notre langue, en arabe. Nos offices sont très longs et nos rites sont particuliers. Et les catholiques qui viennent de donner encore trois églises au ministère des affaires religieuses disposent de bâtiments tout juste suffisants pour eux. En fait, c'est notre existence même qui n'est plus reconnue, notre existence en tant qu'Eglise ayant droit à un lieu de culte particulier comme les catholiques, les réformés ou les israélites.* »

L'affaire suscite une certaine émotion dans les milieux chrétiens d'autant que, tout en proclamant l'Islam religion d'Etat, l'Algérie a jusqu'à présent constitué un modèle de tolérance et de coexistence entre les religions du Livre. Chrétions et israélites sont d'ailleurs très minoritaires.

DANIEL JUNQUA.

● *M. Georges Gorse*, président de l'Association d'amitié France-Algérie, a été reçu, mardi 3 février, par le président Chadli Bendjedid. Une délégation de « France-Algérie », qui était venue resserrer ses liens avec son homologue Algérie-France, présidé par le ministre des finances, M. M'Hamed Yala, a eu des entretiens avec plusieurs ministres. La délégation s'est, d'autre part, rendue à El Asnam, France-Algérie pouvant, en effet, sous des formes déterminées, intervenir pour participer à la prise en charge d'orphelins ou d'handicapés à la suite du tremblement de terre. — (*Corresp.*)

Maroc

LA SÉCHERESSE COMPROMET LES RÉCOLTES DE CÉRÉALES

(De notre correspondant.)

Rabat. — Depuis l'été dernier, à l'exception de deux très courtes périodes de quelques jours, en novembre et en décembre, aucune pluie n'est tombée sur presque toute l'étendue du Maroc, au grand désespoir des agriculteurs. Les seules zones où les précipitations sont d'ordinaire normales, dans les montagnes du Haut et du Moyen-Atlas et le Rif dans le nord, les régions les plus fertiles du Maroc sont déjà frappés d'une semi-aridité que les grands barrages doivent combattre.

Dans tout le sud du pays, les récoltes de céréales sont d'ores et déjà compromises, et de nombreux agriculteurs auraient livré leurs champs de céréales en pâture à leurs bêtes pour tenter de les sauver. Dans ces conditions, le déficit de la récolte céréalière par rapport aux besoins, qui est normalement de 16 à 17 millions de quintaux par an, pourrait bien atteindre, selon *Al Bayane* (communiste), de 30 à 35 millions de quintaux et coûter au Maroc, 3 milliards de dirhams (un dirham = un peu moins de 1 franc).

La crise de l'agriculture céréalière se double, en effet, d'une crise de l'élevage. Incapable de nourrir leurs bêtes, ne pouvant acheter des aliments pour le bétail, qui sont trop chers pour eux, de nombreux éleveurs « bradent » leur cheptel. — R. D.

... du Canada d'hier

qu'était Péribonka pour Louis Hémon il lui avait fallu déjà faire un long parcours. Hémon était né à Brest, au n° 4 d'une rue Voltaire qui descend sur la rade et les [illegible] atlantiques et transatlantiques. Son père était inspecteur général de l'instruction publique, son oncle député républicain de Quimper, la famille parfaitement honorable et traditionnelle. Mais Hémon n'était pas résigné « *à restreindre sa vie au cercle fastidieux que bornent : au nord, l'opinion publique, à l'ouest, les principes républicains, à l'est, la déférence hiérarchique, et, au sud, la sagesse intangible d'une bourgeoisie mal levée.* »

Après une inscription toute formelle en faculté de droit et aux langues orientales, il part pour Londres en 1904. Il y vit huit ans, dans les quartiers pauvres de l'East-End et à Piccadilly. Il y écrit trois romans et un recueil de nouvelles. Le premier roman, *Colin-Maillard* : nous sommes aveugles sur les lignes de la vie. Mike O'Brady, le personnage principal, est un *angry young man*, comme on disait dans les années 50, comparable aux héros de *la Solitude du coureur de fond* ou à ceux de *Samedi soir et dimanche matin*, ou au *Street Fighting Man*, le combattant des rues, des Rolling Stones.

Battling Malone, pugiliste, met l'ascension d'un [illegible] devenu boxeur vedette aux charmes équivoques de la « vie élégante ». Roman considérable, jamais réédité depuis 1925 (Grasset), que Henry de Montherlant met au [illegible] dans *les Nouvelles littéraires* du 6 février 1926 : « *Louis Hémon, précurseur de la littérature sportive* ». Montherlant note par ailleurs que c'est l'édition Grasset de [illegible] a volé à *Battling Malone* son [illegible] mérité de best-seller. Il est encore des gens qui partagent ce sentiment, comme Jean-Jacques Pauvert [illegible] Berger ou Pierre Jakez Hélias [illegible] ce roman véritablement futuriste.

« Nous l'attendons »

Monsieur Ripois donne à René Clément et à son scénariste Raymond Queneau l'occasion d'un [illegible] film et celle d'un grand rôle à Gérard Philipe. Ripois [illegible] au cœur sec, séduit et abandonne. Touché par la grâce, [illegible] trop tard, la jeune fille [illegible] sa lâcheté et sa cruauté [illegible] à un suicide déguisé en [illegible] Roman, « étude » [illegible] naguère, d'un « homme [illegible] qui, en fait, a peur de [illegible] peur de s'abandonner, peur [illegible] de soi-même : sujet [illegible] exceptionnel pour [illegible] encore.

La Belle que voilà — [illegible] nouvelles sur le [illegible] filles en fleur — [illegible] Chapdelaine, au bout [illegible] transatlantique, de [illegible] bec, à bord du *Virginian* [illegible] initiatique qu'a refait [illegible] ment Lydia Hémon, [illegible] invitée cette année [illegible] nement du Québec et [illegible] mieux qu'une [illegible] Il faut noter que [illegible] colloque international [illegible] qui s'est tenu à Brest en [illegible] 197. et qui prélude à [illegible] destinée de l'œuvre de [illegible] (des rééditions [illegible] 1981-1982 ; deux [illegible] Hémon sont en préparation [illegible] produit spécifique [illegible] culturel à part [illegible] la France. C'est au [illegible] devant le retour [illegible] chez nous, au [illegible] Brest, pour [illegible] du responsable [illegible] l'attendons ». [illegible] dans l'espace et [illegible] manqué pas de [illegible]

Décrivant [illegible] Dimanche [illegible] des jeunes gens [illegible] corps avec [illegible] de techniciens, « [illegible] vallée perdue ». [illegible] remarquait que [illegible] [illegible] Sauvage, [illegible]

Si toutes et [illegible] Louis Hémon [illegible] pouvait bien [illegible] entre France et [illegible]

JEAN-PIERRE [illegible]

Si vous ne faites rien maintenant, vos charges de chauffage ne peuvent qu'augmenter

Aujourd'hui, le pétrole est cher Et il risque de coûter de plus en plus cher
Nos immeubles (le vôtre aussi sans doute !), construits lorsque le pétrole était bon marché, nous entraînent à gaspiller quotidiennement de l'énergie
Et nos charges augmentent démesurément
Mais il y a quelque chose à faire car ce gaspillage d'énergie, nous savons d'où il vient et comment le juguler
Ainsi, sur 45 000 litres de fuel brûlés en une saison pour chauffer à 19 °C un immeuble de 20 appartements, l'équivalent de :

- 7 000 litres passe par les conduits de fumée
- 5 500 litres passe par le toit ou la terrasse
- 10 000 litres passe par l'aération
- 9 000 litres passe par les portes et fenêtres
- 11 000 litres passe par les murs
- 2 500 litres passe par les planchers du rez-de-chaussée

Sur ces 45 000 litres de fuel brûlés pour chauffer l'immeuble, il est possible d'en économiser plus de 30 %, soit 15 000 litres.
Et si votre immeuble est chauffé au gaz ou à une autre énergie, les économies seront tout aussi importantes (*).



Vous êtes concernés.
Votre appartement fait partie du plus grand gisement en énergie dont dispose la France : celui des économies d'énergie.

*(*) Ce Guide traite des équipements d'économies d'énergie dans les **immeubles** équipés d'un chauffage central au **fuel**, technique de chauffage qui est actuellement la plus répandue.*
*Pour les installations fonctionnant au **gaz** ou à l'**électricité**, le chauffage est généralement indépendant par appartement. Les techniques d'amélioration sont donc proches de celles mises en œuvre dans une maison individuelle. Il est conseillé dans ce cas de se reporter au Guide MAISON INDIVIDUELLE.*
*Pour les installations collectives fonctionnant au **gaz**, à l'**électricité** ou au **charbon**, les recommandations indiquées dans le présent Guide sont généralement applicables, notamment en matière d'isolation du logement et de régulation des installations de chauffage. On pourra donc s'en inspirer tout en sachant que certaines valeurs ne sont pas transposables sans précaution.*
Pour tout renseignement complémentaire, il est conseillé de s'adresser aux entreprises conventionnées par l'Agence pour les Economies d'Energie qui disposent des guides spécialisés par énergie (manuels professionnels).

2

Directions Départementales de l'Equipement

ADRESSE			TEL	ADRESSE			TEL
01012	BOURG-EN-B	23 r Bourgmayer	22 82 11	48005	MENDE	4 av de la Gare	65 16 50
02001	LAON	50 bd de Lyon	79 26 04	49043	ANGERS	Cite Ad pl Lafayette	66 21 32
03017	MOULINS	51 bd St-Exupery	44 71 90	50009	SAINT-LO	bd de la Dollée	57 80 20
04006	DIGNE	Av Demontzey	31 30 06	51022	CHALONS-S-M	40 bd A France	64 91 41
05000	GAP	pl du Champsaur	52 10 71	52011	CHAUMONT	82 r du Cdt Hugueny	03 43 33
06031	NICE	41 r Gounod	82 14 90	53041	LAVAL	Cite Ad r Mac-Donald	53 58 12
07006	PRIVAS	2 pl des Mobiles	64 03 33	54037	NANCY	pl des Ducs de Bar	326 93 21
08011	CHARLEVILLE	3 ch des Granges Moulues	57 91 32	55012	BAR-LE-DUC	59 r du Bourg	79 48 65
09007	FOIX	10 r des Salenques	65 13 00	56019	VANNES	8 r du Commerce	47 48 49
10026	TROYES	1 bd Jules-Guesde	43 48 28	57036	METZ	17 quai Richepance	730 38 93
11012	CARCASSONNE	22 r du Cherche-Midi	47 88 10	58020	NEVERS	2 r de la Poissonnerie	57 16 42
12006	RODEZ	2 r François Mazenq	68 32 92	59019	LILLE	Cite Adm 175 r G Delory	52 00 25
13003	MARSEILLE	7 av du Gl Leclerc	95 92 93	60021	BEAUVAIS	bd Amyot-d Inville	448 48 66
14035	CAEN	Hôtel de l'Eq bd Gl Vanier	93 12 30	61013	ALENÇON	Cite Ad pl Bonet	26 66 80
15006	AURILLAC	22 r du 139e RI	48 54 29	62022	ARRAS	av Winston Churchill	21 50 07
16016	ANGOULEME	43 r du Dr Duroselle	38 98 88	63033	CLERMONT-FD	7 r Leo-Lagrange	93 80 60
17021	LA ROCHELLE	5 r de la Cloche	41 90 77	64015	PAU	Cite Ad bd Tourasse	02 84 36
18013	BOURGES	C Ad Conde r V Hugo	70 40 27	65013	TARBES	3 r Lordat	93 75 30
19011	TULLE	Cite Ad Pl M Brigouley	26 54 80	66020	PERPIGNAN	2 r Jean Richepin	61 23 86
20184	AJACCIO	Terre-plein de la Gare	23 31 12	67070	STRASBOURG	5 r du Gl Frere	38 36 32
20200	BASTIA	Res Bertrand Toga	31 99 66	68021	COLMAR	Cite Ad 3 r Fleischhauer	23 99 20
21033	DIJON	57 r de Mulhouse	66 81 18	69401	LYON	33 r Moncey	862 20 25
22023	ST BRIEUC	3 pl du Gl de Gaulle	61 60 22	70014	VESOUL	24 bd des Allies	75 17 77
23011	GUERET	1 pl Varillas	52 99 03	71017	MACON	740 av du Ml de Lattre	36 30 92
24016	PERIGUEUX	Cite Ad Bugeaud	08 85 00	72017	LE MANS	Cite Ad 34 r Chanzy	84 97 84
25043	BESANÇON	Cite Ad 6 ch du Roussillon	83 15 33	73011	CHAMBERY	22 av du Dr Desfrancois	33 93 22
26010	VALENCE	29 côte des Chapeliers	43 93 12	74011	ANNECY	15 r Henri Bordeaux	52 81 65
27023	EVREUX	Cite Ad bd Chauvin	39 52 09	75181	PARIS	Pref 17 bd Morland	277 15 50
28019	CHARTRES	17 pl de la Republique	21 34 34	76037	ROUEN	Cite Ad quai J Moulin	88 81 44
29000	QUIMPER	Cite Ad Kerfeunteun	95 70 32	77005	MELUN	288 av G Clemenceau	437 91 42
30032	NIMES	89 r Weber	38 90 00	78011	VERSAILLES	35 r de Noailles	953 92 36
31074	TOULOUSE	Cite Ad bd A Duportal	23 11 50	79022	NIORT	39 av de Paris	28 16 11
32007	AUCH	19 pl du Foirail	05 57 56	80026	AMIENS	Centre Ad bd du Port	91 15 15
33090	BORDEAUX	Cite Ad 2 r J Ferry	44 84 64	81013	ALBI	Cite Ad r de Ciron	54 08 50
34064	MONTPELLIER	520 al Henri II de Mont	63 90 80	82013	MONTAUBAN	2 quai de Verdun	03 52 06
35031	RENNES	ZAC de B 3 av de Cucillé	02 85 55	83070	TOULON	244 av de l'Inf de Marine	42 90 00
36020	CHATEAUROUX	C Ad bd G Sand	34 45 37	84021	AVIGNON	Cite Ad c J-Jaures	82 98 80
37032	TOURS	C Ad 61 av de Gramont	61 33 21	85021	LA ROCHE-S-Y	19 r Montesquieu	05 57 25
38040	GRENOBLE	9 quai de Crequi	47 74 18	86020	POITIERS	5 r A Ranc	88 94 10
39015	LONS-LE-S	4 r du Cure Marion	24 12 94	87031	LIMOGES	5 r A Barbes	77 78 85
40012	MT-DE-MARSAN	351 bd St Medard	75 84 25	88020	EPINAL	6 r de la Prefecture	82 58 10
41011	BLOIS	15 pl de la Republique	78 39 53	89011	AUXERRE	3 r Monge	52 76 90
42007	ST-ETIENNE	43 av de la Liberation	25 22 42	90016	BELFORT	Cite Administrative	21 23 00
43012	LE PUY	12 r des Ch St Jean	02 38 66	91012	EVRY	bd de France	077 81 91
44036	NANTES	10 bd Gaston Serpette	76 31 30	92013	NANTERRE	C Ad 167 av J Curie	780 73 41
45042	ORLEANS	C Ad Coligny 131 fg Bannier	54 20 42	93007	BOBIGNY	Pref 124 Cite Ad Carnot	830 12 12
46009	CAHORS	Cite Ad quai Cavaignac	35 20 26	94011	CRETEIL	12 à 14 r des Archives	898 91 70
47015	AGEN	Cite Ad 1633 av Gl Leclerc	96 55 56	95010	CERGY	Pref r de la Gde Ecole	030 92 60

15

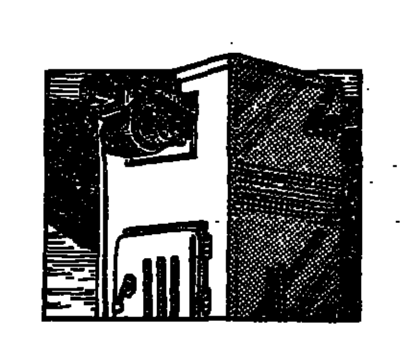
AMELIOREZ et ENTRETENEZ tirez le maximum de chaque goutte de fuel

les étoiles de l'amélioration et de l'entretien ✱

Pour être capable de tirer le maximum de chaleur de chaque goutte de fuel fournie, votre installation de chauffage doit être au mieux de sa forme.
Veillez à ce qu'elle soit en parfait état, remplacez le brûleur de la chaudière s'il est usagé, éventuellement changez la chaudière elle-même (une vieille chaudière est rarement économique). Dans ce cas, choisissez de préférence une chaudière qui permettra de dissocier la production d'eau chaude sanitaire de celle du chauffage.
Et pensez qu'une installation de chauffage a besoin, comme une voiture, d'être parfaitement entretenue pour consommer moins. Il lui faut des vérifications périodiques, une avant la saison de chauffage, plusieurs pendant la période de chauffe.
Demandez donc à votre syndic de passer un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée, c'est la garantie que l'installation de l'immeuble fonctionnera bien en dépensant le minimum de fuel.
Enfin, n'oubliez pas de faire procéder à un rééquilibrage thermo-hydraulique complet de votre installation si vous venez de faire isoler votre immeuble ou de modifier les radiateurs. Les conditions de chauffage ont en effet changé et imposent une nouvelle optimisation de la distribution de la chaleur.
Tous ces travaux ont de bons niveaux de rentabilité.

Pour l'amélioration	Gain en énergie en %	Rentabilité
Amélioration des installations de combustion • calorifugeage de chaudière non isolée	3	****
• renforcement d'un calorifugeage insuffisant	2	****
Amélioration du réseau de distribution • calorifugeage des tuyaux de chauffage	5	***
• détartrage de l'installation	5 à 7	***
• désembouage de l'installation	3	**
Remplacement d'organes de réglage défectueux	3 à 5	**
Remplacement d'équipements de chauffage usagés ou non adaptés • brûleur (de plus de 8 ans)	9	****
• chaudière (de plus de 12 ans)	7	**
• chaudière + brûleur	16	***
Remplacement par une pompe à chaleur à moteur thermique (1)	40	—
Pour l'entretien		
Contrat d'entretien (contrôle de la combustion, ramonage de la chaudière et des conduits de fumée, etc.)	9	***
Equilibrage thermo-hydraulique de l'installation	7	**

(1) ce type d'équipement est en cours de développement.



Vos économies en chiffres (ordre de grandeur)		
Pour l'amélioration	Coût moyen (par appartement)	Economie annuelle (par appartement)
Calorifugeage de la chaudière	85 F	110 F
Remplacement d'un brûleur usagé	330 F	360 F
Remplacement de la chaudière usagée (y compris brûleur)	1 380 F	630 F
Pour l'entretien		
Contrat d'entretien (sur 5 ans)	800 F	350 F

... et le confort en plus.

7

INNOVEZ misez sur les solutions bi-énergie...

Si votre syndic arrive à la conclusion qu'il faut modifier profondément l'installation de chauffage, n'hésitez pas à lui conseiller d'innover. Il doit penser à des solutions associant au fuel des énergies à faible risque d'approvisionnement, telles l'électricité à haut rendement, le charbon, le bois, le soleil, la géothermie, les déchets urbains incinérés, les rejets thermiques industriels.

Une pompe à chaleur électrique en complément d'une chaudière au fuel. Pensez-y...

La chaudière au fuel de votre immeuble commence à dater ? Votre syndic envisage de la remplacer ? Pourquoi ne pas la conserver tout en la soulageant par une pompe à chaleur électrique qu'il vous suffit de placer sur le circuit de retour de l'eau chaude.
En demi-saison, l'installation fonctionnera exclusivement à l'électricité avec d'excellents rendements et, par grand froid, c'est la chaudière au fuel qui assurera le chauffage de votre immeuble au moment où le réseau électrique est le plus sollicité et mérite d'être soulagé.
C'est excellent pour la collectivité et également pour vous. Vos dépenses de chauffage baisseront.

Une installation charbon-fuel ou bois-fuel. Pourquoi pas ?

Le charbon et le bois peuvent également soulager votre installation au fuel. Pourquoi ne pas associer Charbon et Fuel ou Bois et Fuel dans des installations mixtes qui offriront toutes garanties d'approvisionnement et pourront grâce aux techniques modernes être tout aussi commodes d'emploi ? Ce type de solution est particulièrement recommandé dans le cas de chaufferies desservant des ensembles immobiliers importants.

Pour les pompes à chaleur électriques en complément d'une chaudière au fuel	Consommation résiduelle de fuel (en %)	Consommation d'électricité (en %)	Gain en énergie (en %)
Pompe à chaleur électrique prélevant la chaleur sur l'eau d'une nappe phréatique	10	60	30
Pompe à chaleur électrique prélevant la chaleur sur l'air extérieur	40	40	20
Pompe à chaleur électrique prélevant la chaleur sur l'air extrait de l'immeuble	70	20	10
Pour les chaudières mixtes	Consommation résiduelle de fuel (en %)	Consommation de charbon ou de bois (en %)	
Chaudière mixte charbon-fuel	50	50	
Chaudière mixte bois-fuel	50	50	

Vos économies en chiffres (ordre de grandeur)		
Pour les pompes à chaleur électriques en complément d'une chaudière au fuel	Coût moyen (par appartement)	Economie annuelle (par appartement)
Pompe à chaleur électrique sur air extérieur	8 000 F	1 400 F
Pompe à chaleur électrique sur nappe phréatique	9 800 F	2 100 F
Pour les chaudières mixtes (1)		
Chaudière mixte charbon-fuel	5 500 F	900 F
Chaudière mixte bois-fuel	6 500 F	900 F

(1) Evaluations sur la base d'un ensemble de 250 appartements

... et le confort en plus.

10

EUROPE

Pologne

M. Kania accuse Solidarité de vouloir instaurer « l'anarchie et un double pouvoir »

Alors que M. Kania reprochait, à Varsovie, au syndicat indépendant Solidarité de vouloir ériger un « double pouvoir » en Pologne, à Moscou, la « Pravda » dénonçait, mardi 3 février, la position des partis eurocommunistes face aux événements de Pologne, en reprenant un article de « O Militante », l'organe du parti communiste portugais (pro-soviétique).

Des négociations entre les grévistes et une délégation gouvernementale ont échoué, ce mercredi, à Bielstro-Biala. Les discussions étaient destinées à mettre fin à une grève qui paralyse la région depuis neuf jours. Le vice-ministre de l'administration, M. Kotela, a aussitôt regagné Varsovie.

M. Walesa a demandé à toutes les sections régionales de Solidarité de déclencher une grève d'occupation au cas où les autorités feraient usage de la force contre les grévistes de Bielsko-Biala, a-t-on appris au siège du syndicat à Gdansk.

Les « Izvestia » s'en sont pris, pour leur part, une nouvelle fois aux radios occidentales émettant vers les pays de l'Est, qu'elles accusent mardi de transmettre des « instructions codées » aux forces anti-socialistes de Pologne.

De notre correspondant

Varsovie. — Le gouvernement polonais a *promulgué, mardi 3 février,* un décret réglementant les conditions nécessaires à un paiement éventuel des heures de grève. Comblant le vide *juridique* créé par la reconnaissance de fait du droit de grève et par le blocage de la nouvelle loi syndicale qui aurait dû en définir l'exercice, ce décret a un caractère restrictif et tend à freiner la multiplication des débrayages.

Faute de réglementation et afin d'éviter des conflits supplémentaires, les directions d'entreprise s'étaient abstenues jusqu'à maintenant d'effectuer des retenues salariales après les grèves courtes et éparses des cinq derniers mois. En vertu du nouveau décret, les grévistes auront la possibilité de recevoir 50 % de leur salaire au moment de la reprise du travail s'ils s'engagent à rattraper les heures perdues, et aux conditions surtout que leur mouvement ait été conforme aux statuts du syndicat et qu'il ait fait l'objet d'un préavis d'une semaine. Ce pourcentage pourra être augmenté en fonction de l'efficacité du rattrapage.

Ce décret risque de mécontenter la base ouvrière, qui reproche déjà vivement à la direction syndicale d'avoir accepté, vendredi dernier, le principe d'un rattrapage des deux samedis chômés en janvier. Il inquiète aussi profondément les dirigeants de Solidarité pour trois raisons. D'abord, parce qu'il institue une ébauche de réglementation du droit de grève avant que la loi ne soit venue le garantir. Ensuite, parce qu'il n'a fait l'objet d'aucune consultation préalable et constitue, après l'affaire des samedis libres, une seconde mesure contraire aux termes des accords de Gdansk. Enfin, parce qu'il place la direction nationale de Solidarité dans une situation très difficile vis-à-vis des organisations régionales, qui lancent des actions revendicatives débordant le strict cadre syndical, notamment lorsqu'elles exigent le limogeage de dirigeants locaux corrompus ou incompétents.

Jusqu'à maintenant, la commission nationale de Solidarité avait engagé avec plus ou moins de succès toute son autorité contre le développement de ces mouvements. Désormais, une telle attitude donnera au gouvernement la possibilité de refuser même un rattrapage des heures de grève. A l'inverse, si la commission nationale décide de rester neutre dans ce type de conflits, elle pourra être accusée de favoriser les « grèves politiques ».

Dernier problème et non le moindre : si le syndicat ne réagit pas à ce décret, il enregistre un recul dangereux à bien des égards, et, s'il s'y oppose, il se laisse entraîner sur un mauvais terrain qui lui aura été imposé. Le risque serait grand de paraître revendiquer seulement le droit de faire grève en étant payé — ce qui serait burlesque.

Une nouvelle épreuve de force habilement préparée est en tout cas engagée par le pouvoir quatre jours seulement après le compromis qui a difficilement mis fin à la précédente. On comprend mieux, sous cet éclairage, l'esprit de conséquence avec lequel M. Olszowski, partisan de la fermeté dans les relations avec le syndicat, s'en était violemment pris lundi à Solidarité.

Un plénum du comité central présenté comme important devrait être réuni dans les prochains jours. D'ores et déjà, les extraits, diffusés mardi soir à la télévision, du discours prononcé par M. Kania devant la commission de préparation du congrès, laissent penser que la surenchère dans la rigidité risque de l'emporter.

« Le parti, a déclaré le premier secrétaire, *est gravement préoccupé »* par le fait que Solidarité, *« sous l'effet de certains inspirateurs, peut-être de certains conseillers ou peut-être de ses dirigeants, tende à devenir un parti politique (...) et crée un état d'anarchie et de double pouvoir ».*

M. Kania a aussi estimé qu'il était nécessaire de *« prendre position »* sur la participation de membres du parti, militants de Solidarité, aux dernières grèves qualifiées de *« politiques »* et de faire preuve de *« fermeté »* face aux adversaires du régime, surtout lorsqu'ils *« agissent dans les entreprises ».* Le premier secrétaire a enfin écarté à nouveau toute possibilité de reconnaître les syndicats paysans.

BERNARD GUETTA.

● *Des travailleurs C.F.D.T. de Renault donnent une R 5 au syndicat Solidarité.* — Les travailleurs C.F.D.T. de la régie Renault ont offert une voiture R 5, mardi 3 février, à l'usine de Cléon (Seine-Maritime), à la délégation polonaise de Solidarité qui doit participer aux travaux du trente-huitième congrès de la fédération de la métallurgie C.F.D.T.

● *Un attentat à la bombe* contre deux hélicoptères de combat américains, sur l'aérodrome militaire de Büdingen, en Hesse (R.F.A.), a été déjoué au dernier moment lundi 2 février. Un porte-parole de l'armée américaine a indiqué que les pilotes avaient découvert des bombes *« susceptibles d'exploser à tout moment »* dans leurs appareils. Il s'agissait d'engins de fabrication artisanale, qui ont pu être facilement désamorcés par les spécialistes américains. — *(A.F.P.)*

Belgique

MOT D'ORDRE DE GRÈVE GÉNÉRALE POUR LE 5 FÉVRIER

Bruxelles *(A.F.P.).* — Le Front commun syndical (F.G.T.B., socialiste, et C.S.C., social-chrétien) a lancé un mot d'ordre de grève générale pour le jeudi 5 février pour protester contre le plan de redressement économique et social du gouvernement. Ce plan, qui prévoit notamment le blocage des salaires pour deux ans, doit être voté jeudi par le Sénat après avoir été approuvé par la chambre des députés.

Espagne

TANDIS QUE LE ROI REÇOIT UN ACCUEIL ASSEZ CHALEUREUX A BILBAO

L'intervention de l'Église dans la crise politique confirme la remontée de la droite

Le roi Juan Carlos et la reine Sophie sont arrivés mardi 3 février à Vitoria, capitale de la province basque d'Alava, où un très important dispositif de sécurité avait été mis en place. D'abord assez tiède, l'accueil est devenu sensiblement plus chaleureux à Bilbao.

Dans les faubourgs de la grande cité industrielle basque, Juan Carlos s'est notamment arrêté à Pasauri, où plusieurs attentats ont été commis ces dernières années, et y a rendu hommage aux forces de l'ordre.

Un incident a éclaté, ce mercredi, dans l'enceinte de l'ancien Parlement basque à Guernica, capitale historique d'Euskadi et ville martyre de la guerre civile. Dès les premiers mots du discours du souverain, une trentaine de parlementaires nationalistes se sont dressés et, poings levés, ont entonné un chant séparatiste. Une centaine d'autres députés ont acclamé le roi. Une échauffourée a éclaté entre les deux groupes.

De notre envoyé spécial

Madrid. — L'Eglise espagnole, encouragée par le Vatican, intervient brutalement dans la crise politique qui se prolonge à Madrid. Un document rédigé mardi 3 février par la conférence épiscopale, et qui devait être publié ce mercredi, condamne nettement le projet de loi sur le divorce, relativement libéral, que le gouvernement Suarez devait soumettre aux Cortès. Ce projet, déjà approuvé par la commission de la justice du Congrès des députés, est au centre de la querelle qui déchire actuellement l'Union du centre démocratique, à la recherche d'un candidat pour succéder à M. Suarez.

La prise de position de l'épiscopat est une intervention d'autant plus politique qu'elle a lieu à la veille du congrès de l'U.C.D. Les adversaires de M. Fernandez Ordonez, ministre (social-démocrate) de la justice, vont en tirer argument pour affûter leur offensive contre l'aile « gauche » de leur parti. Les pourparlers engagés mardi par M. Calvo Sotelo avec certains membres du secteur conservateur de l'U.C.D. renforcent d'ailleurs l'hypothèse d'un très net glissement à droite de la future équipe dirigeante.

M. Fraga, leader du groupe des neuf députés de la coalition démocratique (droite), et bien en cour, actuellement, auprès des militaires, n'a pas attendu davantage pour proposer son retour au gouvernement.

L'Eglise considère que le mariage est indissoluble et n'accepte en aucun cas la séparation par consentement mutuel. Ce point de vue a le soutien du courant démocrate-chrétien conservateur de l'U.C.D., et celui de l'Opus Dei, qui fait un retour discret, mais remarqué, sur la scène politique espagnole. L'Eglise, effrayée par la « démocratisation », s'est de nouveau alignée, depuis deux ans, sur des positions très conservatrices. Mgr Tarancon, président de la Conférence épiscopale, et qui avait acquis une réputation de libéral avant la mort de Franco, est sur le point de prendre sa retraite. C'est Mgr Guerra Campos, leader virulent des intégristes, qui parle de nouveau haut et fort.

Le côté militant de l'Eglise étonne. Il est, affirme-t-on dans les milieux bien informés, directement inspiré par le Vatican. Jean-Paul II est attendu en Espagne à l'automne prochain, et il aurait fait savoir avec netteté que *« le divorce ne devait pas entrer en Espagne ».* C'est, en tout cas, la thèse défendue par le nouveau nonce, Mgr Innocenti.

En quelques jours, les murs de Madrid se sont curieusement couverts d'affichettes condamnant le divorce. Pourtant, selon un sondage récent, 70 % des Espagnols y seraient favorables. Ce rappel à l'ordre de l'épiscopat a de bonnes chances de couler un projet qui aurait dû normalement venir devant le Congrès des députés le 10 février. La crise bouleverse le calendrier. Ce n'est qu'après le congrès de l'U.C.D. et de nouvelles consultations du roi avec les dirigeants politiques qu'un candidat à la succession de M. Suarez pourra se présenter devant les députés pour une nouvelle investiture.

En attendant, tous les partis suivent avec attention et une certaine anxiété le voyage de Juan Carlos en Pays basque. *« Nous pousserons un grand soupir de soulagement quand il reviendra à Madrid,* affirme un dirigeant communiste. *Car nous savons qu'en cas de drame l'armée prendrait le pouvoir... »*

MARCEL NIEDERGANG.

« En inventant l'ordinateur Apple, nous avons créé un vélo d'un nouveau genre. »



En 1976, Steve Jobs et son associé, Steve Wozniak, inventèrent l'ordinateur Apple. Aujourd'hui, Steve Jobs est Vice-Président d'Apple Computer, Inc., dont le siège se trouve à Cupertino en Californie. Apple Computer est devenu un des leaders de l'informatique individuelle.

Un ordinateur individuel, qu'est-ce que c'est au juste ?

Je vous répondrai par une analogie : celle du vélo et du condor. Il y a quelques années, j'ai lu le compte-rendu d'une étude sur le rendement locomoteur de diverses espèces de notre planète, y compris l'homme. Le but de cette étude était de déterminer quelle était l'espèce capable du meilleur rendement entre un point A et un point B, c'est-à-dire celle qui dépenserait le moins d'énergie pour ce déplacement. Le condor l'emportait haut la main. L'homme était deuxième, loin derrière.

C'est alors que quelqu'un eut l'idée de mettre l'homme à l'épreuve une seconde fois, mais à vélo. L'homme se révéla alors avoir un rendement double de celui du condor ! C'était le triomphe du faiseur d'outils. Avec le vélo, l'homme s'est doté d'un outil capable d'amplifier l'une des aptitudes qu'il possédait. C'est pourquoi je compare l'ordinateur individuel au vélo. L'ordinateur individuel d'Apple, c'est en quelque sorte le vélo du vingt et unième siècle. C'est un outil qui amplifie l'intelligence que nous possédons. L'interaction entre une personne et son ordinateur individuel augmente la productivité intellectuelle de cette personne.

« L'interaction entre une personne et son ordinateur individuel augmente la productivité intellectuelle de cette personne. »

Aujourd'hui, la plupart des gens ignorent encore qu'il existe des ordinateurs individuels. La gageure pour notre industrie, ce n'est pas seulement de faire mieux connaître les ordinateurs individuels, mais de rendre leur utilisation si aisée qu'avant dix ans ils seront aussi répandus que les vélos.

C'est l'une des raisons pour lesquelles je désirais cette interview. Je voulais expliquer ce qu'est un ordinateur individuel et comment il peut nous aider tous à prendre de meilleures décisions.

Quelle est la différence entre un ordinateur individuel et les autres ordinateurs ?

La différence clé, c'est la relation individuelle directe qui s'établit entre l'homme et la machine — l'interaction *individuelle* immédiate.

Pour illustrer ce concept : l'investissement nécessaire à l'achat d'un train de voyageurs suffirait à l'achat de mille Renault 5. Le train de voyageurs, c'est un gros ordinateur (par exemple une unité centrale ou un mini-ordinateur), et la Renault 5, c'est un ordinateur individuel Apple. Il est évident que la R5 n'est ni aussi rapide ni aussi confortable qu'un train de voyageurs. Par contre, elle vous permet d'aller où vous voulez, quand vous voulez, et avec qui vous voulez. Le propriétaire d'une R5 exerce un contrôle *individuel* direct sur sa machine.

Dans les années soixante et au début des années soixante-dix, cette interaction *individuelle* entre une personne et un ordinateur n'était pas réalisable économiquement. Les ordinateurs étaient trop coûteux, trop compliqués. Cinquante personnes devaient s'en partager un seul. Avec l'apparition de la micro-électronique, toutefois, les composants des ordinateurs se firent de plus en plus petits et compacts. Les machines devinrent plus rapides. Leur consommation électrique diminua considérablement. L'information électronique était enfin devenue abordable. Et nous en avons profité pour inventer l'ordinateur individuel, le « vélo qui pense ».

« Ce que nous voulions offrir avec l'Apple II, c'était l'avantage d'un ordinateur de 80 000 francs ou d'un système en partage de temps de 540 000 francs dans une machine qui ne coûterait que 8 000 francs. »

A peine avions nous lancé le premier Apple en 1976 que tous nos amis voulurent en avoir un. Au moment de la mise sur le marché de l'Apple II, au début de l'été 1977, la demande d'ordinateurs individuels avait déjà amorcé son ascension vertigineuse.

Nous avons déjà vendu plus de 150 000 systèmes d'ordinateurs individuels Apple. Ce que nous voulions offrir avec l'Apple II, c'était l'avantage d'un ordinateur de 80 000 francs ou d'un système en partage de temps de 540 000 francs dans une machine qui ne coûterait que 8 000 francs.

Et ici, j'introduirai une seconde analogie : celle du moteur géant et du petit moteur de puissance fractionnaire. Quand le premier moteur électrique fut inventé, vers la fin du dix-neuvième siècle, on ne pouvait construire que des modèles de grandes dimensions, très coûteux — comme dans le cas des premiers ordinateurs. Ces premiers moteurs énormes fournissaient leur énergie à des usines entières au moyen de poulies et de courroies tendues dans toutes les directions pour faire tourner les machines. C'est seulement après l'apparition du moteur fractionnaire qu'il devint possible d'installer la puissance voulue à l'endroit *exact* où il la fallait.

On pourrait dire que ce que nous avons inventé avec l'Apple portatif, c'est le premier « ordinateur fractionnaire ». L'Apple est assez compact pour être installé là où vous le voulez. Sur une table de travail, au bureau, au laboratoire, à l'école ou chez vous, il vous permet d'obtenir précisément les renseignements dont vous avez besoin. De même que le moteur fractionnaire apportait la puissance là où il la fallait, l'ordinateur individuel apporte l'information concentrée là où elle est nécessaire.

Vous dites que l'ordinateur individuel peut augmenter la productivité intellectuelle de l'utilisateur. Comment cela ?

Les ordinateurs individuel vont augmenter la productivité parce que ce sont des outils d'augmentation du rendement. Les quinze dernières années n'ont vu apparaître que quatre nouveaux outils de ce genre qui ont considérablement augmenté la productivité, par exemple celle du travail de bureau : ce sont la machine à écrire Selectric® d'IBM, la calculatrice électronique, le copieur xérographique et les systèmes téléphoniques modernes de bureau. (Soit dit en passant, le magnétophone portatif à cassette que vous utilisez pourrait bien être le cinquième). Comme toutes ces inventions, l'ordinateur individuel apporte une nouvelle puissance concentrée à l'utilisateur *individuel*.

« Dans les années quatre-vingt, le petit ordinateur personnel accomplira pour les particuliers ce que les grands ordinateurs ont accompli pour les grosses sociétés dans les années soixante et soixante-dix. »

Dans les années quatre-vingt, le petit ordinateur individuel accomplira pour les particuliers ce que les grands ordinateurs ont accompli pour les grosses sociétés dans les années soixante et soixante-dix. Aujourd'hui, Apple met la puissance des ordinateurs entre les mains de personnes qui n'y avaient encore jamais eu accès.

Savez-vous que cette année, rien qu'aux Etats-Unis, on vendra environ dix millions de vélos ? Et puisque nous comparons l'ordinateur individuel à un vélo — ou bien à une Renault 5 ou à un moteur fractionnaire — nous devons aussi essayer d'imaginer quel effet vont avoir, et très certainement de notre vivant, ces dix premiers millions d'ordinateurs individuels pas plus gros qu'une machine à écrire.

Cette interview fait partie d'une série d'interviews dans lesquelles Steve Jobs discute l'ordinateur individuel et l'effet qu'il ne manquera pas d'avoir sur la société. Pour plus de renseignements sur l'ensemble des ordinateurs individuels Apple, contactez votre distributeur Apple.



apple computer®

Distributeur agréé des ordinateurs Apple : Sonotec S.A., 5, rue François-Ponsard, 75016 Paris — Téléphone : (1) 524-37-40

EUROPE

Italie

M. Forlani exclut que le terrorisme soit alimenté par d'autres pays

De notre correspondant

Rome. — Sans apporter ni preuve ni révélation, mais confirmant en partie les « soupçons » sur une éventuelle manipulation « internationale » du terrorisme italien, le président du conseil, M. Forlani, a explicité, le 3 février, devant la Chambre, la position officielle de son gouvernement. Pour clore la polémique qui depuis quinze jours déchire sa majorité, il a déplacé le débat en l'orientant vers la situation internationale et la dénonciation implicite de l'« *expansionnisme* » *de l'Union* soviétique.

Y a-t-il des « sanctuaires étrangers » du terrorisme italien ? Lancée par le président de la République, reprise par les socialistes et les sociaux-démocrates, qui accusent ouvertement les pays de l'Est, considérée par les communistes comme une manœuvre destinée à les isoler politiquement, cette question, *après la note soviétique de protestation (le Monde* du 29 janvier), a servi de prétexte à un débat de politique intérieure.

Le secrétaire d'Etat américain, M. Haig, avait accusé l'U.R.S.S. de tirer les fils du terrorisme international. Moscou répondit le 1er février, par le biais de l'agence Tass, en mettant en cause la C.I.A. dans les assassinats de John Kennedy, Salvador Allende et Aldo Moro. L'Italie s'est ainsi trouvée au centre d'une « partie de ping-pong » entre les deux blocs.

Le président du conseil a été très prudent dans son discours devant la Chambre. « *Les soupçons que la manipulation du terrorisme implique la responsabilité de gouvernements ou d'institutions dans un quelconque pays ne sont pas fondés au point de permettre des certitudes* », a affirmé M. Forlani, qui n'en a pas moins reconnu que, dans la déclaration du président de la République, on « *relève un fait objectif* ». Il a cependant conclu que rien ne prouve l'existence de liens entre terroristes italiens et étrangers.

Le président du conseil a aussi appelé tous les pays signataires de l'acte final de la conférence d'Helsinki à collaborer à la lutte contre le terrorisme, s'adressant en particulier à l'Union soviétique et prenant au mot la note de protestation du Kremlin portant « condamnation du terrorisme ».

S'il a ainsi pris ses distances vis-à-vis des socialistes et des sociaux-démocrates et donné raison au ministre de l'intérieur (démocrate-chrétien de gauche) contre le ministre de la défense (socialiste), M. Forlani a néanmoins donné satisfaction à ces deux partis de sa coalition en excluant publiquement l'hypothèse que « *le terrorisme italien puisse être alimenté et manipulé par d'autres pays* ».

Le chef du gouvernement a basé son raisonnement sur un long exposé de la situation *internationale*, et *notamment celle* dans le Bassin méditerranéen, sur la « déstabilisation » de pays comme la Turquie ou le Liban, situation qui fait de cette zone un bouillon de culture pour différentes « interférences ».

Sans mettre directement en cause l'U.R.S.S., M. Forlani n'en a pas moins fait état de la politique soviétique d'expansion — il a cité le Yémen, la corne de l'Afrique, l'Angola — qui met en cause la détente. Il a parlé par exemple d'un « *monstrueux épisode* » dans le Sud-Est asiatique, mais évoqué seulement « *les contradictions explosives de l'Amérique latine* ».

Le président du conseil a rappelé la fidélité de son pays à l'Alliance atlantique « *où l'Italie doit être présente plus que jamais* », sans évoquer, comme son prédécesseur, la volonté de tenter un rapprochement entre les deux blocs. Les communistes, mais aussi la gauche du parti socialiste, y ont vu la preuve d'un changement de stratégie de l'Italie en politique étrangère, et un alignement sur les thèses de M. Reagan, ainsi que la volonté de la démocratie-chrétienne de se réaffirmer — en renchérissant sur l'actuel groupe dirigeant socialiste italien — comme le « parti américain » par excellence dans la fidélité à Washington.

Le voyage dans la capitale des Etats-Unis le 12 février prochain du ministre italien des affaires étrangères, M. Emilio Colombo, permettra de vérifier s'il y a ou non un tournant dans la politique étrangère de la péninsule.

MARC SEMO.

Pays-Bas

Les députés ont adopté une motion condamnant la livraison des deux sous-marins commandés par Taiwan

De notre correspondant

Amsterdam. — L'« affaire des sous-marins » néerlandais a connu une nouvelle péripétie, mardi 3 février. En une volte-face inattendue, la chambre des députés a en effet adopté par 77 voix contre 70, une motion de l'opposition demandant que le gouvernement de centre-droit retire son permis d'exportation pour la livraison des deux submersibles à Taiwan (*le Monde* des 16 et 21 janvier).

En décembre dernier, une motion à peu près similaire avait été rejetée par 76 voix contre 74. Ce changement d'attitude s'explique par le fait qu'entre-temps la Chine populaire a clairement laissé entendre que ses relations avec les Pays-Bas se ressentiraient des effets de la vente de matériel de guerre à Taiwan.

A La Haye, l'ambassade de Chine avait adressé un message aux députés leur demandant implicitement de soutenir la motion de l'opposition.

Le premier ministre, M. Andries Van Agt, ne fera connaître sa décision que la semaine prochaine. S'il maintient son permis d'exportation à l'entreprise industrielle R.S.U. de Rotterdam, une motion de censure sera probablement déposée à la Chambre. La survie du gouvernement dépendrait alors de l'attitude des députés chrétiens-démocrates « dissidents », qui, mardi, étaient onze à soutenir la motion de l'opposition.

RENÉ TER STEEGE.

Norvège

Le gouvernement de Mme Brundtland ne compte que trois nouveaux ministres

De notre correspondante

Oslo. — Mme Gro Harlem Brundtland, en sa qualité de nouveau premier ministre norvégien, a appelé, le mardi 3 février, les militants de son parti à lutter pour la sauvegarde de la social-démocratie norvégienne. Gagner les élections générales de septembre prochain est le premier but qu'elle se fixe à la tête d'un gouvernement à peine remanié par rapport à celui de son prédécesseur, M. Odvar Nordli. Le gouvernement de Mme Brundtland ne compte que trois nouveaux membres sur les seize : M. Bjorn Skau prend le portefeuille de la justice, M. Finn Christensen celui de l'industrie, et Mme Kari Gjesteby celui du commerce. Tous trois appartiennent au centre du parti travailliste.

M. Christensen prend la relève de M. Lars Skytoen, qui retourne au syndicalisme, et Mme Gjesteby remplace le secrétaire général du parti, M. Reiuls Steen, qui retourne au Parlement, probablement pour y remplacer Mme Brundtland à la tête de la commission de politique étrangère.

M. Oddvar Berrefjord, l'ancien ministre de la justice, quitte le gouvernement après seulement quelques mois de service. Il a choisi de se retirer de la politique à la suite de plusieurs affrontements avec les milieux politiques de gauche et avec les écologistes à propos de la construction d'un barrage sur le fleuve Alta.

Mme Brundtland a laissé entrevoir mardi un réexamen possible de cette affaire qui hante la vie politique norvégienne depuis plus d'une année. Elle a précisé néanmoins que son action s'inscrirait dans la continuité de celle de son prédécesseur et que, comme lui, elle mettrait l'accent sur le maintien du plein emploi.

Pour gagner les élections, le parti travailliste devra récupérer au moins deux cent mille voix perdues sur plusieurs années, et qui sont allées principalement au parti conservateur. Il souffre de clivages internes et d'une lassitude manifeste de l'opinion, qui réclame un changement de style politique. Mme Brundtland, par son âge, son éducation, son appartenance sociale, semble à même d'y répondre.

CATHRINE LOCHSTOER.

OCÉANIE

Vanuatu, ou la décolonisation bâclée

II. — Querelles tribales et répression

La décolonisation des Nouvelles-Hébrides n'a pas eu lieu dans les meilleures conditions (le Monde du 4 février). Après de longues hésitations, l'indépendance est intervenue dans la précipitation, sous la direction d'un gouvernement anglophone, les francophones étant rejetés dans l'opposition.

De notre envoyé spécial PATRICE DE BEER

Unmet (île de Malekula). — *« Ils sont arrivés le 7 octobre au matin à la mission ; ils ont arrêté tous les hommes et les adolescents, à l'exception de deux vieillards grabataires, et les ont emmenés à la prison de Lakatoro. » « Ils »*, ce sont les policiers mobiles, accompagnés d'un indicateur local, le chef du village voisin — et rival — de Brenwey. Le R.P. Rodet, qui nous raconte cette opération de ratissage, et qui vit aux Nouvelles-Hébrides depuis 1961, faisait partie des victimes. Des policiers ont pillé des biens et des voitures puis ont entassé les quatre-vingts prisonniers dans l'unique pièce de la prison. Certains ont été battus. Dans un pays où les pratiques coutumières sont toujours très fortes, les policiers ont même commis un acte irréparable en portant la main sur des chefs, comme celui de la tribu des Big Nambas, Wirambat, pointant une arme contre lui et lui arrachant le bracelet symbole de sa fonction.

Les prisonniers de Unmet, auxquels avaient été joints la plupart des hommes valides des villages catholiques francophones du nord de Malekula, ont été transportés au nombre de six à sept cents à la prison de Luganville, dans l'île voisine de Santo. Ce chiffre est considérable si on le compare avec celui de la population totale du secteur, qui ne dépasse pas les dix mille. Entassés dans quelques cellules, ils ont été à nouveau battus à coups de pied, de poing, de crosse. Le R.P. Rodet lui-même a été frappé aux visage. Puis ces prisonniers, qui ne comprenaient toujours pas ce qui leur était arrivé, ont été relâchés, la plupart devant cependant payer une amende.

Le scénario a été le même dans d'autres îles voisines, à Santo, le cœur de la rébellion, mais aussi dans l'anglophone Ambrym, dont le chef coutumier Amos Andeng, pasteur et député, a été arrêté, à Pentecôte et à Aoba. A Pentecôte la police avait demandé aux habitants du village catholique de Melsisi de se rassembler et de l'attendre. Quand elle est arrivée, cent quarante hommes ont été violemment battus sur place. Le médecin local a délivré plus de cent certificats, dont sept pour surdité, par suite des mauvais traitements. A Santo, c'est par centaines que les arrestations ont eu lieu. En outre, depuis l'indépendance, plus de cent Français ont été arrêtés et expulsés.

La protestation des Eglises

Ces « *bavures* » répétées d'une police formée à l'époque coloniale, peu nombreuse et souvent acquise au VAP, ont créé une sérieuse inquiétude. Le régime s'est montré fort embarrassé et a laissé l'opposition dénoncer ces actes dans le journal semi-officiel du pays, *Tam-Tam*. M. Boulekone y a condamné « *le terrorisme politique, les pillages, les arrestations arbitraires, les traitements inhumains dans les prisons (...), les déportations systématiques de population* », tout en reconnaissant la « *légitimité* » du gouvernement et en pourfendant les séparatistes de Santo. Il a estimé aussi que « *le gouvernement est dépassé par les commissaires politiques du VAP. (...) Ils profitent de la situation et, dans certains endroits, les modérés n'ont plus droit à l'hôpital, aux services publics. Les « VAP » disent que tout leur appartient désormais !* »

S'il était normal que l'opposition — la première frappée puisque la majorité des treize parlementaires qui ne sont pas membres du VAP sont soit en exil, soit en prison — proteste, la prise de position publique du Conseil des Eglises du Vanuatau, le V.C.C., a fait l'effet d'une bombe. Dans un pays où le rôle des clergés est plus important que celui du gouvernement, où prêtres et pasteurs sont des puissances villageoises, où les presbytériens et anglicans détiennent la majorité des portefeuilles, l'entrée en lice des Eglises, jusqu'alors silencieuses, a frappé l'opinion. Ce texte représente un avertissement dont le retentissement s'est fait sentir dans tout le Pacifique.

« *Les rapports sur les brutalités policières dans les prisons de Lakatoro et de Santo sont trop nombreux pour n'être que de simples rumeurs* », ont déclaré les Eglises, déplorant « *la politique gouvernementale actuelle d'arrestations massives dans certains endroits, souvent avec peu ou pas de preuves, suivies par une longue détention de personnes la plupart du temps innocentes* ». Cette politique visant à « *écraser l'opposition* » ne peut qu'encourager colère et rancune. Le texte demande que « *les pratiques non chrétiennes du gouvernement cessent immédiatement* » et qu'une enquête soit ouverte sur le meurtre du député Alexis Yolou.

Le gouvernement a été sensible à la critique. Les mauvais traitements et les arrestations de masse ont rapidement décru. M. Lini, lui-même pasteur anglican, nous a dit sa « *tristesse* » devant un texte qualifié d' « *erreur* », mais a annoncé son intention du V.C.C. « *raisonnable* » : d'enquête. Le ministre des finances, M. Kalsakau, a trouvé l'action du V.C.C. « *raisonnable* » ; « *Ce n'est pas un texte que nous devrions prendre à la légère. Je suis presbytérien et je savais que ce texte allait sortir.* » Le ministre de l'intérieur, le pasteur Fred Timakata, ancien modérateur de l'Eglise presbytérienne, était en revanche très mécontent et s'est dit fort de faire annuler cette déclaration « *illégale* ».

Toutefois, la préoccupation des Eglises, et d'une partie de l'opinion, a montré au gouvernement qu'en dépit des pressions des « *durs* » du VAP la politique de « *réconciliation* » promise devrait entrer dans les faits. Il avait d'abord été dit que tous les « *coupables* » et « *rebelles* » seraient jugés, puis qu'un « *pardon* » serait annoncé lors d'une journée de « *réconciliation* » le 29 novembre. Rien ne s'est passé, la raison invoquée étant que les procès n'étaient pas achevés ; toutefois, ceux des principaux chefs de la rébellion, comme Jimmy Stevens, condamné à quinze ans et demi de prison, ont eu lieu. Mais les autorités laissent toujours entendre que cette réconciliation est proche. Encore faudra-t-il que l'opposition ne se considère pas comme trop malmenée et brimée pour accepter la main tendue.

Le problème se complique du fait que le pays n'a guère achevé son unité, que les problèmes sont encore perçus au niveau de l'île, voire du village, où l'autorité gouvernementale s'exerce mal, ou pas du tout. Les villages sont VAP ou modérés, catholiques, protestants ou coutumiers, anglophones ou francophones. A ces rivalités importées par la colonisation se superposent des querelles plus anciennes.

Clochemerle dans le Pacifique

Ainsi, des incidents à la *Clochemerle* entre deux villages de quelques huttes — Brenwey contre Unmet, Port-Olry contre Hog-Harbour à Santo — pour un lopin de terre, quelques cochons ou des charretées de corail ont été grossis à Port-Vila et transformés en « *rébellions* ». Un branchage placé en travers de la route est devenu une tentative « *séparatiste* ». Le R.P. Rodet nous a raconté comment un village voisin d'Unmet a refusé une adduction d'eau « *catholique* ». Et d'ajouter : « *On profite du gouvernement pour régler de vieilles querelles.* » Le mal vient de ce que le gouvernement et la police, sous l'influence du VAP, ont pris systématiquement parti dans un sens, envenimant par là même des conflits sans importance.

Missi dominici du nouvel ordre, les quelques dizaines de policiers mobiles ont « fait » successivement les différentes îles pour y rétablir l'ordre, terminant par celle de Tanna. Mais il semble qu'ils aient vite échappé au contrôle du gouvernement et que les ministres n'aient pas toujours réalisé la brutalité avec laquelle leurs instructions seraient appliquées, ou dépassées. Lors de notre passage à Luganville, en novembre, nous avons tenté, avec une lettre de recommandation du cabinet du premier ministre, de visiter la prison. En vain.

Le capitaine de police, Willy David a refusé d'autoriser la visite en des termes montrant le peu de cas qu'il faisait des instructions de Port-Vila. De retour dans la capitale, des explications confuses sur un « *malentendu* », sur du « *surmenage* », n'ont guère convaincu ; d'autant que même certains conseillers anglo-saxons nous ont fait part de leur inquiétude devant de tels débordements des forces de l'ordre.

Ils n'ont toutefois pas tous ces scrupules, et l'unique juge du pays, M. Cooke, s'est acquis une réputation détestable, en particulier à Santo, où il a condamné à tour de bras des malheureux qu'il ne comprenait pas et qui ne le comprenaient pas, car il ne parle pas un mot de français.

La justice est désormais entièrement entre les mains d'anglophones, alors qu'il faut appliquer une juridiction bilingue et fondre trois législations — française, anglaise et coutumière — en un nouveau système national. Il en est aussi de même avec la police, dont les nouveaux membres sont formée en Papouasie et encadrés d'anglo-saxons. Mais, à l'époque condominiale, la police francophone ne passait pas non plus pour tendre.

Tout aurait pu être différent si l'opposition modérée fancophone avait été d'une autre stature et avait réussi à faire contrepoids au CAP. Or, en dehors du groupe des « *trois* » constitué par l'ancien premier ministre, le R.P. Gérard Leymang, et MM. Boulekone et Carlot, les modérés n'ont jamais représenté plus qu'un conglomérat de circonstance entre politiciens locaux. Mais les « *trois* » manquaient d'une organisation et d'une idéologie au plan national comme le VAP, et leur influence ne dépassait guère Port-Vila et leur région d'origine. Les autres modérés n'ont jamais été capables d'envisager les problèmes d'envergure nationale ni leurs implications internationales, d'adopter une politique et une direction communes. Ils ont refusé de négocier, se croyant en position de force alors que c'était le VAP qui menait la danse, pensant que l'administration française ferait pression en leur faveur : ils ont été incapables de prendre au sérieux des élections où ils auraient pu faire bien mieux.

Dans ces circonstances il était difficile de faire front face au monolithisme du VAP, appuyé sur une infrastructure au niveau des villages, sous le contrôle de « *commissaires politiques* » se réunissant régulièrement.

Le manque de souplesse de l'administration à l'égard du VAP jusqu'en 1978, le refus de reconnaître que ce parti était majoritaire et ne pouvait que remporter les élections, l'aveuglement, pour ne pas dire plus, de certains résidents français ont encore durci les responsables du nouvel Etat. Le dernier maire de Port-Vila, M. Rémy Delaveuve, qui, en novembre, nous disait son intention de rester à Vanuatu et de coopérer avec les autorités, « *mais pas à n'importe quelle condition* », avait dressé la liste des « *occasions perdues* ». Il a rappelé la réunion de planteurs qu'il avait organisée en 1974 pour proposer la restitution des terres non exploitées : « *Je me suis fait insulter* ». Un an après, sa suggestion était acceptée, mais n'a guère été mise en pratique.

Si un certain nombre de planteurs ont eu des relations convenables avec la population locale et ont mis en valeur leurs terres, ce ne fut pas le cas partout. Une lettre oubliée à la résidence générale de Port-Vila lors de l'indépendance est instructive sur le comportement de certains colons : le 23 décembre 1977 le résident de Luganville, M. Veyrent, a écrit à un M. Eugène Passavent, planteur à la Roseraie, pour « *réitérer mes recommandations de ne vous livrer envers vos voisins à aucun geste, parole, attitude ou empiètement, qui pourrait être à l'origine d'incidents* ». Il lui demandait de certifier par retour qu'il n'était « *plus en possesssion d'aucune arme à feu, explosif, ou autre arme susceptible de mettre en cause leur sécurité et de s'engager pour l'avenir à n'en détenir aucune sans autorisation spéciale* ».

Dans un pays qui, comme partout ailleurs en Mélanésie, accorde à la terre la valeur suprême, matérielle comme spirituelle, les conflits fonciers ne pouvaient que créer une atmosphère de suspicion. Aujourd'hui, après l'indépendance, la question foncière reste au cœur de tous les problèmes de Vanuatu.

Prochain article :

UNE NATION A CRÉER

Paris va rappeler ses coopérants

« Nous ferons revenir dans les jours qui viennent nos coopérants à Vanuatu », a déclaré à France-Inter, mardi 3 février, M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, après la décision du gouvernement de Port-Vila d'expulser l'ambassadeur de France. « Ainsi prend fin une période de nous avions tout à fait acceptée, souhaitée. Nous regrettons ce qui se passe, mais, naturellement, nous en tirons les conséquences. » A ce stade, il apparait qu'un premier contingent de coopérants — qui sont au total environ deux cents — serait d'ores et déjà rappelé. On ignore encore si l'ensemble des coopérants seront rappelés, ou si ceux qui vont partir sont ou non des enseignants qui asurent le fonctionnement des écoles francophones, actuellement en vacances.

De son côté, le gouvernement de Port-Vila a publié une déclaration justifiant l'expulsion de M. Rodrigues. Ce texte affirme que M. Barak Sopé, directeur de cabinet du premier ministre M. Walter Lini, n'avait pas été informé, quand son visa pour se rendre en Nouvelle-Calédonie lui a été délivré, qu'il ne pourrait assister à la réunion du Front indépendantiste canaque ; il en a été avisé seulement au moment de prendre l'avion (*le Monde* du 3 février). Le reste du communiqué fournit une explication confuse de la position de Port-Vila sur l'imbroglio diplomatique qui a abouti à la rupture de fait entre les deux pays à la veille de la signature d'accords de coopération.

M. Lini a, de son côté, rendu publique, mardi, une déclaration imputant la responsabilité de l'incident à M. Rodrigues plutôt qu'au gouvernement français. « *Cette décision*, a-t-il affirmé, *a été prise avec plus de tristesse que de colère. Le gouvernement de Vanuatu continuera de rechercher les meilleures relations possibles avec la France et demande au gouvernement de Paris sa contribution afin d'œuvrer en ce sens.* »

On peut toutefois estimer que l'expulsion d'un ambassadeur dans les vingt-quatre heures n'est pas le meilleur moyen pour « *rechercher les meilleures relations possibles* ». Même si le jeune gouvernement est mal formé aux usages diplomatiques, il aurait pu faire preuve de plus d'habileté. Son durcissement semble dater de la semaine dernière, alors que l'on pensait généralement que le processus de coopération allait se mettre en place. C'est à ce moment qu'a eu lieu un remaniement technique du cabinet, mais aussi, selon certaines sources à Port-Vila, que la France aurait proposé des modifications de dernière minute aux accords, provoquant l'irritation du gouvernement vanuatuan.

Ce dernier subit l'influence de certains conseillers anglo-saxons dont l'action apparait irresponsable. Ainsi, le porte-parole du gouvernement a-t-il, dans une communication téléphonique avec le correspondant du *Times* en Australie, déclaré qu'il s'attendait que Paris rompe les relations diplomatiques et envisageait l'installation d'un gouvernement néo-calédonien en exil à Vanuatu. D'aucuns laissent entendre que l'aide française sera remplacée par celle de l'Australie, ce qui n'apparait pas dans les intentions actuelles de Canberra. On note toutefois l'arrivée prochaine a Sydney de deux dirigeants indépendantistes néo-calédoniens, MM. Yanne Uregei et François Otanari, qui assisteront en tant qu'observateurs à une conférence de l'organisation socialiste Asie-Pacifique. — P. de B.

ASIE

L'Inde pourrait se dispenser de l'autorisation américaine pour le retraitement nucléaire

De notre envoyé spécial

Bombay. — L'Inde pourrait se dispenser de demander l'autorisation des Etats-Unis pour retraiter les combustibles de la centrale nucléaire de Tarapur, a affirmé, mardi 3 février, M. V.N. Meckoni, directeur de la sécurité nucléaire. Ces propos, tenus devant un groupe de journalistes étrangers visitant le centre de recherches nucléaires de Bombay, ont provoqué une certaine sensation dans les rangs des représentants de la presse américaine : la centrale de construction américaine, fonctionne avec de l'uranium enrichi aux Etats-Unis et les contrats prévoient un accord préalable de l'administration américaine avant toute opération de retraitement.

Au cours de la même visite, M. R. Ramanna, directeur du centre, a notamment souligné que « *l'avenir de l'Inde est nucléaire* » : le programme nucléaire indien, qui a été freiné au cours des dernières années, devrait maintenant être relancé, l'objectif étant que l'énergie nucléaire devrait représenter en l'an 2000 10 % de la consommation du pays. M. Ramanna a, d'autre part, estimé que son pays ne procéderait pas, « *dans les vingt ou trente prochaines années* », à une nouvelle explosion nucléaire, mais qu'une telle initiative lui paraissait plus que probable « *dans le siècle à venir* », afin, par exemple, de créer de vastes réservoirs. — P. F.

[Le dossier de la centrale nucléaire de Tarapur a toujours été un problème épineux dans les relations entre l'Inde et les Etats-Unis sous l'administration Carter. Cette dernière a, en effet, constamment tenté, au nom du « Non Proliferation Act », de renégocier les termes des contrats pour imposer à l'Inde un contrôle plus strict des matières nucléaires livrées.]

Japon

Des critiques du chef d'état-major relancent le débat sur la défense

De notre correspondant

Tokyo. — Les déclarations du chef détat-major des forces d'autodéfense japonaises, le général Takeda, critiquant la politique du gouvernement en matière de défense ont mis le Parlement nippon, et principalement l'opposition, en émoi. Ayant pour toile de fond le débat qui s'instaure de plus en plus ouvertement, à l'occasion de l'examen des dépenses budgétaires, sur la question du développement et de la « réhabilitation » des forces armées, ces propos suscitent depuis le début de la semaine les gros titres et les commentaires de la presse. Le général Takeda, qui se trouve être le plus haut gradé de l'armée japonaise, a jeté le pavé dans la mare en déclarant en substance : 1) qu'une politique de défense purement « défensive » favorise une éventuelle agression et limite considérablement les moyens des forces armées nationales ; 2) que certains articles de la Constitution servent à empêcher la conscription et déprécient l'image des forces armées ; 3) que les dépenses militaires budgétaires — qui restent, pour l'année en cours, inférieures à 1 % des dépenses totales — n'auraient de sens que si elles équivalaient à 3 % du budget. Le général, qui doit prendre sa retraite le 17 février, estime que la défense du territoire constitue la « *mission supême* » du peuple japonais.

Le parti socialiste, attaché au principe d'une neutralité non armée, avait estimé, dès lundi, que ces déclarations violaient la règle sacro-sainte de la primauté du pouvoir civil et qu'elles étaient également de nature à altérer le consensus national pacifiste inscrit dans la Constitution. Les socialistes, suivis par les communistes, avaient interrompu leur participation au débat budgétaire et réclamé la démission du général.

« Remarques déplacées »

Le gouvernement, estimant que le chef d'état-major n'avait fait qu'exprimer légitimement « *des vues personnelles* », avait initialement refusé. Il est aujourd'hui question de réprimander le général pour ses « *remarques déplacées* » et, éventuellement, de lui demander, à deux semaines de sa mise à la retraite, de remettre sa démission. Le grand quotidien *Yomiuri* écrivait mardi à ce propos : « *Si le gouvernement avait décidé de sanctionner Takeda, il aurait dû prendre des mesures similaires à l'encontre de ceux qui, comme le ministre de la justice, M. Okuno, ont tenu des propos prêtant à la controverse au sujet de la Constitution.* » (Il y a peu, M. Okuno, ancien fonctionnaire du ministère de l'intérieur pendant la guerre, s'était écrié en plein Parlement et sans pouvoir contenir ses larmes : « *Il est souhaitable que le peuple japonais se prononce en faveur d'une Constitution exemple de toute interférence étrangère.* »)

La Constitution de 1947 avait été imposée au Japon par son vainqueur, le général MacArthur. Fait sans précédent, elle porte inscrit dans son article 9 que « *le peuple japonais renonce pour toujours à la guerre* ». Juridiquement, le rôle des forces d'autodéfense devait demeurer limité et strictement défensif. Cependant, on assiste actuellement, tant du fait de la puissance économique du Japon que de la perception de plus en plus affirmée officiellement d'un « *danger soviétique* » et des pressions américaines pour une participation accrue de Tokyo à la défense du « *monde libre* », à une poussée des milieux de droite en faveur d'un développement du potentiel militaire et d'une révision constitutionnelle, les deux questions paraissant, à terme, indissociables.

R.-P. PARINGAUX.

PROCHE-ORIENT

La France entend lier la livraison des vedettes au règlement global de son contentieux avec Téhéran

Au lendemain de la déclaration du chargé d'affaires iranien à Paris, demandant la livraison des trois vedettes lance-missiles commandées par Téhéran et bloquées dans le port de Cherbourg, les milieux bien informés français ont fait savoir que Paris entendait lier le « déblocage » des bâtiments au règlement global du contentieux franco-iranien.

On explique dans ces milieux que, depuis la libération des diplomates américains de Téhéran et la levée des sanctions européennes, il n'y a plus d'obstacle de « principe » à achever l'exécution du contrat sur les vedettes iraniennes. En revanche, les autorités françaises invoqueraient maintenant l'ensemble des litiges opposant des intérêts français à l'Iran pour bloquer la livraison des vedettes.

Le contentieux franco-iranien engendré par la période révolutionnaire de 1978-79 en Iran et l'annulation de nombreux contrats par la révolution islamique porte sur des sommes considérables : le « sinistre-Iran » de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) est de l'ordre de 10 milliards de dollars.

A l'heure actuelle, neuf des patrouilleurs lance-missiles construits à Cherbourg ont été livrés à l'Iran avant son conflit avec l'Irak et trois autres unités ont été remontées, après leurs essais en mer, sur bâtis dans les ateliers navals de Cherbourg. La commande a été réglée à environ 90 % de son montant total, et le contentieux entre Français et Iraniens, sur ce point précis de leurs relations militaires, porte sur les modalités de paiement des 10 % restants.

A Téhéran, une certaine irritation commence à paraître à l'égard de Paris. La radio iranienne a violemment attaqué mardi la France, affirmant notamment que « *l'impérialisme français craignait que la victoire de l'Iran et la défaite de l'Irak ne mettent en danger ses intérêts* ». La radio a également accusé la France d'avoir — sous prétexte d'honorer des contrats signés avec l'Irak en 1977 et 1979 — « *effectué ce transfert d'avions plus tôt que prévu, alors que l'Irak se trouve en difficulté* ». « *Cela constitue une violation de la neutralité de la France dans le conflit irano-irakien* », a précisé le commentateur iranien, ajoutant : « *La France, avec son masque de démocrate, est un satellite des Etats-Unis et ne pense qu'à ses intérêts coloniaux.* »

Le quotidien du parti de la République islamique, majoritaire au Parlement, estime, pour sa part, que la « *France de Giscard est entrée en guerre* de facto *avec l'Iran* » et que Téhéran considère désormais le « nouveau Louis de France » comme son ennemi au même titre que les Etats-Unis.

Bagdad, en revanche, s'est félicité publiquement du comportement de la France.

L'Irak a annoncé lundi que ses forces avaient lancé une nouvelle offensive militaire dans le Kurdistan iranien. Selon le journal irakien *Al Goumhouriya*, la poussée irakienne, partie de la ville de Pendjwin, a atteint un point situé à 16 kilomètres à l'intérieur du territoire iranien.

Cette nouvelle offensive dans le Kurdistan iranien coïncide avec un regain de combats entre les autonomistes kurdes et les gardiens de la révolution, qui essaient désespérément de contenir ce qu'ils appellent les « *menées séparatistes* » des dirigeants kurdes. Un porte-parole du dirigeant religieux kurde, cheikh Ezzedine Husseini, a affirmé, mardi, que les insurgés avaient pris le contrôle de la ville stratégique de Mahabad, située à quelques dizaines de kilomètres au nord de la région où se situe la nouvelle poussée irakienne au Kurdistan. D'autres combats sont signalés plus au sud dans les régions de Sanandaj et de Baneh.

La radio de Téhéran a lancé un appel aux « groupes armés kurdes » leur demandant de déposer les armes. A ce propos, la radio a rappelé que « *tout contre-révolutionnaire* » voulant abandonner la lutte avait jusqu'au 11 février (anniversaire de la révolution islamique) pour le faire sans être poursuivi.

L'agence Tass a démenti, mercredi, les affirmations du *Financial Times* selon lesquelles des chars soviétiques avaient été récemment livrés à l'Irak via l'Arabie Saoudite. L'agence soviétique a qualifié ces affirmations d' « *absurdités* » et de « *fabrications* » destinées à justifier une éventuelle reprise des livraisons d'armements britanniques à Bagdad. — (*A.F.P., U.P.I.*)

● *Le parti toudeh d'Iran* proteste vigoureusement contre la livraison des Mirage par la France à l'Irak qui « *depuis plus de quatre mois, occupe impunément une partie du territoire iranien et perpétue des crimes contre les populations innocentes dans la région du sud de l'Iran* ». Le parti toudeh « *déplore cette décision du gouvernement français encourageant ainsi l'agresseur irakien et accentuant la tension dans la région du Golfe persique* ».

Le Monde

politique

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

M. Giscard d'Estaing : il faut être fier de la France !

M. Valéry Giscard d'Estaing a accordé une interview à l'hebdomadaire *Jour de France*, publiée mercredi 4 février, dans laquelle il indique que sa « préoccupation » est que *« tout ce qui a été entrepris soit effectivement réalisé ».* Le président de la République affirme qu'il faut, dans sa fonction, *« une certaine humilité »*. Il ajoute : *« Dans la fonction de président de la République française, les préoccupations extérieures représentent en cette période troublée certainement la moitié des préoccupations totales, à la fois dans l'emploi du temps et dans les réflexions qu'il faut leur consacrer. »*

Interrogé sur *« les événements qui lui échappent »*, M. Giscard d'Estaing répond : *« Il est naturel que l'on fasse porter la responsabilité des situations à quelqu'un. Cela n'est pas nécessairement juste, mais c'est la conséquence de la fonction. L'exercice du pouvoir entraîne que l'on soit tenu pour responsable de ce qui arrive y compris des cataclysmes naturels, des mauvaises récoltes et de la hausse du prix du pétrole. (...) Cela a été un de mes grands efforts d'essayer de faire apercevoir aux Françaises et aux Français que beaucoup des problèmes qui déterminent notre vie nationale, et même notre vie quotidienne, sont des problèmes mondiaux. »*

Evoquant les critiques dont fait l'objet la politique extérieure qu'il conduit, le président de la République affirme : *« Une des critiques que je considère comme la plus fondamentalement inexacte parmi celle qui m'ont été adressées, est le reproche d'être allé à Varsovie parler à M. Brejnev. Je comprends très bien que l'on aurait pu me reprocher d'avoir donné mon accord à M. Brejnev sur telle ou telle décision qui eût été mauvaise pour la France. Le reproche eût été justifié. Mais que le chef de l'Etat français soit un des interlocuteurs en cas de tension dans le monde, qu'il dise des choses qui se sont révélées, à mon avis, par la suite, utiles, c'est précisément maintenir la France dans l'Histoire.*

» Ceux qui m'ont reproché d'aller à Varsovie pensent au fond d'eux-mêmes que la France n'a plus la capacité de débattre directement avec les grands responsables, et qu'elle doit laisser le soin à d'autres qui ne s'en priveront pas. »

M. Giscard d'Estaing souligne également *« qu'il y a une très forte identité européenne, dont il faudrait tirer les conséquences »*, et qu'il faut *« avoir très fortement dans l'esprit le concept confédéral »* ; il se prononce pour une entente *« complète et définitive »* entre la France et l'Allemagne fédérale.

Après avoir souligné que, dans ses réflexions, il n'oublie pas qu'il est catholique — *« I.V.G. est un mot affreux », dit-il*, — M. Giscard d'Estaing estime que le pape, dans la tradition française, *« est un personnage considérable »*.

Puis il indique qu' *« on ne peut être chef d'Etat et mener la vie des autres hommes »*, et conclut : *« Il n'y a pas lieu de se demander si l'on doit être fier de la France. Il faut être fier de la France ! »*

UN COLLOQUE DU CLUB DE L'HORLOGE

Les « nouveaux jacobins » à l'assaut des « nouvelles féodalités »

L'Etat républicain est en danger. Il est menacé par ces *« nouvelles féodalités »* que constituent les syndicats *« politisés »*, les partis d'opposition, la machine administrative et les médias indépendants, dont les actions respectives procèdent d'une même subversion : *« contrer le pouvoir politique légitime choisi librement par la majorité des citoyens »*, *« s'approprier l'Etat en usurpant ses prérogatives »*, *« substituer au règne du droit le règne de la force »*.

L'alarme a été donnée, le samedi 31 janvier, à Paris, par le Club de l'Horloge, qui avait réuni au Palais des congrès, sous la présidence de M. Pierre Chatenet, ancien ministre, près de cent cinquante intellectuels appartenant aux formations de la majorité ou proches de celles-ci.

La ligne anti-gauche de ce colloque avait été préalablement définie par les organisateurs : *« L'apparition de nouvelles féodalités a pour origine l'impuissance politique de la gauche d'inspiration marxiste à accéder dans notre pays à l'exercice des responsabilités nationales par des voies légales. Une stratégie indirecte est donc désormais nécessaire à celle-ci : le parti socialiste a donné la préférence à la conquête du pouvoir culturel ; le parti communiste a choisi de conquérir des pouvoirs périphériques »*.

M. Raymond Prieur, ancien recteur, conseiller technique au cabinet du maire de Paris, a dénoncé les *« féodalités administratives »* dont le pouvoir tient surtout, estime-t-il, à l' *« incompétence des élus »*, et dont l'emprise se révèle singulièrement perverse : jamais d'opposition ouverte au pouvoir politique, rémanence des habitudes acquises — les ministres passent, les fonctionnaires restent, — *« sabotage »* de certaines décisions, *« par une application étroitement littérale des ordres reçus »*, irresponsabilité, inertie, *« déviation »* parfois organisée sous la pression des syndicats (*« la décision est appliquée dans son principe mais l'esprit en est modifié pour en changer le caractère »*), etc.

Le professeur Julien Freund a noté que la justice et l'armée apparaissent *« elles aussi contaminées »* par cette *« féodalité de main morte usurpant un pouvoir autonome au détriment du service collectif »*.

Pour M. Paul-Henry Hansen-Catta, journaliste, l' « archétype » de la *« féodalité syndicale »*, c'est *« le Syndicat du livre C.G.T. »*, tandis que la Fédération de l'éducation nationale en est le « nec plus ultra », sans oublier *« le comité d'entreprise d'E.D.F., contrôlé par la C.G.T. »*, auquel l'Etat *« a dû accorder des privilèges exorbitants »*. Au nombre des *« féodalités économiques »*, l'orateur a cité le *« cas exemplaire des Nouvelles Messageries de la presse parisienne »*, ainsi que le Crédit agricole. M. Hansen-Catta affirme, en revanche, que *« les multinationales sont révolutionnaires et non conservatrices »*.

De Gaulle et Robespierre

« A travers l'Etat, c'est la République qui est en jeu », déclare M. Chatenet. Le président du club, M. Yvan Blot, membre du comité central du R.P.R., a donc souligné la nécessité d'un Etat « fort et respecté », se référant à la fois au général de Gaulle et à Robespierre, lequel *« ne manquait jamais, à la Convention, de dénoncer les factions et notamment, celles qui, se regroupant à gauche, tiraient de cette position à l'Assemblée un prétexte pour trahir l'intérêt général au bénéfice des préoccupations partisanes »*.

Traitant du *« pouvoir de l'information »*, M. Jean Doufflagues, député U.D.F. du Loiret, maire d'Orléans, n'a pas trahi, quant à lui, ses convictions partisanes. A deux reprises, il les a, au contraire, clairement exprimées. D'abord, quand il a réduit à un simple réflexe corporatiste les réactions suscitées dans l'ensemble de la presse par les poursuites judiciaires engagées contre *le Monde* (*« Quand un journaliste fait l'objet d'une information pour outrage à magistrat, c'est un tollé pour le placer au-dessus des lois ! »*). Ensuite, et surtout, quand il a affirmé que les critiques portées contre certains aspects de la politique du président de la République participent tout simplement d'une *« entreprise de déstabilisation des institutions »* : *« Lorsque la presse s'attaque à M. Giscard d'Estaing, c'est moins la personne du président qu'elle vise, que la façon dont il exerce sa fonction et, par là, c'est la fonction elle-même qu'elle attaque, c'est la clef de voûte des institutions »*

Le secrétaire général du club, M. Jean-Yves Le Gallou (U.D.F.), a noté que, finalement, *« ce qui menace la République, ce n'est pas pas la dérive monarchique, mais la dérive féodale, d'autant plus que les tenants des principaux fiefs sont au pouvoir depuis plus longtemps que le prétendu monarque. »*

Cette conclusion a confirmé ce qu'on savait déjà : chez les « nouveaux jacobins » du Club de l'Horloge, on confond parfois la défense de la République et celle du suzerain giscardien.

ALAIN ROLLAT.

● *Un sondage Publimétrie* publié mercredi 4 février par l'hebdomadaire *Minute*, et réalisé du 29 au 31 janvier auprès d'un échantillon de mille personnes représentatif de la population en âge de voter, indique qu'au second tour de l'élection présidentielle M. Giscard d'Estaing l'emporterait par 51 % des voix, contre 49 % à M. Mitterrand.

Cette enquête accorde au premier tour, selon les hypothèses, au président de la République sortant, 26 % à 29 % des suffrages, 22 % au candidat socialiste, 15 % à 16 % à M. Marchais, 14 % à M. Chirac, 9 % au candidat écologiste, 5 % à M. Michel Debré, 3 % à Mme Marie-France Garaud, 1 % à l'extrême gauche et 5 % à l'ensemble des autres participants à l'élection.

● *L'organigramme de la campagne du candidat socialiste* que nous avons publié dans nos éditions datées 4 février doit être ainsi complété : au chapitre « trésorerie, souscription nationale », M. Joxe, trésorier du P.S., sera notamment assisté de MM. Pascal Aubert et Pierre Lamy.

APRÈS LA CANDIDATURE DE M. CHIRAC

M. Michel Debré récuse la réunion du congrès R.P.R.

La candidature de M. Jacques Chirac a provoqué, mercredi matin 4 février, une réaction de M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., qui tout en l'estimant « naturelle », redoute qu'elle n'ajoute *« plus de confusion que d'enrichissement d'idées, plus de risques de division que de chances d'élargissement de la majorité »*. Il précise que l'U.D.F. n'engagera pas de polémique avec le R.P.R., car *« la majorité doit se retrouver au deuxième tour pour la décision finale »*. Tandis que l'ancien leader centriste, qui fut naguère un adversaire résolu des gaullistes, adoptait une attitude remarquable de modération, du côté socialiste aucun commentaire n'était fait sur l'initiative du maire de Paris.

Sans doute celle-ci n'est-elle pas une surprise, mais il semble plutôt que les leaders de ces deux formations de la majorité et de l'opposition avaient en quelque sorte répondu par avance en faisant preuve durant le week-end écoulé d'une certaine retenue, comme si les uns et les autres voulaient ménager — en vue des reports de voix du second tour — la susceptibilité de l'électorat « chiraquien » (*le Monde* du 3 février).

Les réactions les plus [illegible] sont, en revanche, venues des « compagnons » de l'ancien président du R.P.R. Si MM. Jacques Chaban-Delmas et Olivier Guichard ont confirmé de façon laconique leur « soutien » à la candidature de M. Michel Debré, celui-ci s'est exprimé sur un ton plus sec. Il a en effet déclaré le soir même devant les élèves de l'Ecole centrale à Châtenay-Malabry, au milieu des pétards et des boules puantes lancées par ses jeunes auditeurs : *« Je suis un gaulliste candidat alors que les autres sont des candidats se réclamant du gaullisme. »* Le député de la Réunion devait être plus explicite, mercredi soir, 4 février, au micro de « Face au public » de France-Inter.

Après la réaction particulièrement vive et préparée des « comités de soutien à l'acion de Michel Debré » (*le Monde* du 4 février), ce sont d'autres groupements favorables au maire d'Amboise, comme le CEREL et l'U.J.P., qui ont pris une position analogue.

De plus, M. Jean Charbonnel, maire de Brive, qui, après avoir rompu avec l'U.D.R., avait rallié M. Chirac en 1980 vient de rejoindre M. Debré tout en demeurant membre du R.P.R., mais en se démettant de ses fonctions de délégué général.

Ces reproches qui se veulent sévères, adressés par M. Debré et ses partisans au maire de Paris, contrastent avec l'attitude adoptée initialement par le député de la Réunion, qui déclarait encore le 21 novembre dernier au micro de Radio Monte-Carlo : *« Ma préoccupation n'est en aucune façon de m'occuper des autres candidats. »* M. Debré pensait alors qu'il pourrait encore convaincre M. Chirac de ne pas se présenter. Ayant dû renoncer à cet espoir, il a donc résolu d'attaquer le président de son parti en le présentant tout d'abord comme un « diviseur » des gaullistes, en lui attribuant ensuite toute la responsabilité dans la perte des postes de commande à la tête de l'Etat par son parti depuis sept ans.

Pour se démarquer davantage encore de M. Chirac et du R.P.R., M. Michel Debré a écrit à M. Bernard Pons, secrétaire général du mouvement pour préciser qu'il dénie, par avance à quiconque le droit de s'exprimer en son nom lors du congrès extraordinaire qui se tiendra le samedi 7 février à Vincennes et où le mouvement gaulliste doit choisir le candidat qu'il soutiendra.

(Dessin de KONK.)

Une « adresse » aux Compagnons

De plus, il a rendu publique mercredi une *« adresse aux compagnons à la veille du congrès »* du R.P.R. dans laquelle il déclare *« Je veux être élu, et donc remplacer le président sortant. Je veux aussi que les candidats socialiste et communiste soient écartés. Un autre candidat vient de se déclarer. Je le regrette. Mais je dis clairement qu'il n'appartient pas à un congrès national de trancher entre deux candidatures. C'est une procédure détestable, qui nous apparente à un parti. Je la récuse. Je ne suis pas « candidat à la candidature ». Loin d'apparaître comme une manifestation d'unité, la procédure employée créera division et rupture »*

M. Debré ajoute : *« C'est pourquoi je ne participerai pas au congrès, et personne n'y parlera en mon nom. Aux compagnons qui me soutiennent, je demande de s'abstenir, soit en n'assistant pas au congrès soit en n'y votant pas. »*

M. Jacques Chirac ne ripostera pas aux attaques du maire d'Amboise et n'entrera pas en compétition avec lui sur la question de la légitimité gaulliste et l'aptitude à la représenter en 1981. On note dans l'entourage du maire de Paris que si M. Debré a pour ambition de *« rassembler les gaullistes »*, M. Chirac adresse un *« appel à tous les Français »*. On fait remarquer que si le maire de Paris ne cite ni le nom du général de Gaulle ni celui de Georges Pompidou, c'est que, selon lui, les principes posés par le fondateur de la Vᵉ République et par son successeur sont tombés aujourd'hui dans le bien commun national et que la référence au chef de la France libre, quarante ans après son entrée dans l'histoire, ne répond plus à une attente de l'opinion.

On admet enfin que, pour la première fois dans sa carrière, M. Chirac sera candidat seul et pour lui-même, alors qu'en 1974 il a fait campagne pour un autre, qu'en 1978 il a entraîné le R.P.R. dans le combat au nom de la majorité et qu'en 1979, lors des élections européennes, il partageait la direction de la liste DIFE avec M. Debré.

Un test dans les Landes

On s'étonne également au R.P.R. que M. Debré et ses amis contestent par avance la validité du congrès extraordinaire du mouvement, comme l'ont fait notamment MM. Boinvilliers et Guéna. On rappelle que ce congrès a été convoqué par une décision unanime du comité central le 21 décembre dernier, auquel participaient plusieurs parlementaires partisans du maire d'Amboise (*le Monde* du 23 décembre). Les mandataires qui siégeront le 7 février 1981 n'ont pas été désignés spécialement pour cette réunion ; ce sont ceux qui avaient été élus lors des assises nationales de 1979.

Certains se demandent si la mise en cause préalable du résultat du congrès n'est pas plutôt motivée par la certitude des partisans de M. Debré de voir leur candidat enregistrer un mauvais score. Le résultat d'un vote, intervenu dimanche au sein de la fédération des Landes, n'a sans doute pas valeur nationale, mais il révèle que sur 112 suffrages exprimés 108 se sont portés sur le nom de M. Chirac, 4 sur celui de M. Debré, aucun sur celui de M. Giscard d'Estaing, alors que 22 militants s'étaient excusés.

La campagne de M. Chirac ne commencera pas avant le congrès ni avant sa conférence de presse du 10 février. Les affiches du candidat ne seront apposées qu'à partir du 15 et les comités de soutien ne seront coordonnés qu'un peu plus tard.

Cependant, déjà Mme de Hauteclocque, député du quinzième arrondissement, a fondé un comité pour l'ensemble de Paris, et trois députés, MM. Joël Le Tac (Paris - 18ᵉ), Jean-Claude Pasty (Creuse) et Bernard Pons (Essonne), ont constitué dès mardi des comités en faveur de M. Chirac, alors que M. Sarkhozi créait un « Comité national des jeunes » et que le Mouvement pour le socialisme par la participation, que préside M. Pierre Billotte, lançait un appel en faveur du maire de Paris, à l'initiative de son secrétaire général, M. Philippe Dechartre.

ANDRÉ PASSERON.

● *Le mouvement du Recours* (association de rapatriés), dont le porte-parole est M. Jacques Roseau, *« enregistre avec intérêt l'annonce de la candidature de M. Chirac. En effet, le Recours considère que son entrée en lice est de nature à enrichir, au plan de la majorité, le grand débat national, notamment au niveau des problèmes relatifs à la réintégration des Français rapatriés, de toutes confessions, dans la communauté nationale »*.

Les commentaires de la presse parisienne

FRANCE-SOIR : il peut surprendre.

« Le maire de Paris dispose d'un appareil puissant, d'un réseau de militants actifs et fidèles. Il possède aussi, nul le conteste, une énergie personnelle, une capacité et une expérience politiques hors de pair et même un talent particulier pour les élections.

» Même s'il n'obtient pas le score fabuleux que lui promettent ses amis les plus enthousiastes, il peut surprendre en faisant mieux que ne l'annoncent aujourd'hui ses adversaires. »

(CLAUDE VINCENT.)

LE FIGARO : querelles.

« La candidature Chirac à côté de la candidature Debré (le cas de Mme Garaud ne concerne pas le R.P.R. en tant que tel) illustre à la fois les querelles de générations, les querelles de doctrines et les querelles de tactiques qui opposent les partisans des deux anciens premiers ministres. (...)

» A première vue, il paraît bien difficile qu'après s'être ainsi divisé le R.P.R. puisse refaire son unité une fois terminée la campagne. Il faut pourtant tenir compte de l'étonnante faculté de cicatrisation de ses plaies qu'a montrée dans le passé le mouvement gaulliste. »

(PIERRE THIBON.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : tumulte misérable.

« Qui trompe qui dans ce grand jeu désormais engagé entre Giscard et Chirac, grand jeu décisif, car, si Mitterrand est élu en mai prochain, c'est Chirac qui aura battu Giscard. (...)

» Paradoxalement, plus on demandera de comptes à Giscard, de la droite à la gauche, plus celui-ci se sentira peut-être quitte d'avoir à en donner. Comme s'il attendait la curée pour montrer au pays qu'il est bien la victime, et que cette élection n'est que la ligne d'arrivée de la course au pouvoir à laquelle depuis 1976 se livrent autour de lui des hommes politiques dont l'ambition personnelle est le seul mobile. Lui domine ce tumulte misérable. »

(PHILIPPE TESSON.)

LIBERATION : un Reagan français.

« Participer à la course à l'Elysée, c'est une question de vie ou de mort. Chirac en se présentant tente d'abord de sauver son appareil, son armée, sans lesquelles il serait condamné à une figuration plus ou moins intelligente.

» Au-delà, la candidature Chirac tire un trait sur l'ancienne majorité présidentielle. Elle a vécu comme a vécu l'union de la gauche. Cette mort est d'ailleurs une libération pour Jacques Chirac. Elle lui permet de voler de ses propres ailes et de tenter un remake : le rôle joué dernièrement par Ronald Reagan contre Carter semble avoir donné des forces nouvelles au maire de Paris et d'ici à vouloir jouer les Reagan français il n'y a pas loin. »

LE MATIN : la division de la droite.

« La division de la droite, aujourd'hui comme en 1974, repose davantage sur des rivalités de personnes et de clans que sur des choix politiques fondamentaux. La vision chiraquienne de la société française n'est finalement pas très différente du schéma giscardien. Si différence il y a, elle est plutôt dans le style, la forme que dans le fond.

» Cette division n'en est pas moins une des données fondamentales de la prochaine élection présidentielle.

» (...) De même que l'on peut se demander si le maire de Paris est décidé, quoi qu'il puisse arriver, à tout faire pour que Valéry Giscard d'Estaing soit battu, il est permis de se demander si les dirigeants communistes ne sont pas de leur côté résolus à tout faire pour que François Mitterrand ne soit pas élu. »

L'HUMANITE : il a préparé le déraillement.

« M. Chirac ne pousse pas la logique jusqu'à son terme. Et il omet de rappeler qu'il a joué un rôle non négligeable dans ce « processus de dégradation » *N'a-t-il pas été au premier rang de la conjuration de parlementaires U.D.R. qui a conduit M. Giscard d'Estaing à l'Elysée en 1974 ? N'a-t-il pas été ensuite son premier ministre ? N'est-il pas doublement coupable puisque, alors même qu'il jugeait cette politique désastreuse pour la nation, il n'a pas cessé de la soutenir fidèlement de ses votes ?*

» (...) N'en déplaise à M. Chirac, les écrits restent. Il a beau être descendu du convoi, il ne nous fera pas oublier qu'il y a peu de temps encore, il était dans la locomotive. Et qu'il a préparé le déraillement. »

(RENÉ ANDRIEU.)

POLITIQUE

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

AU « GRAND DÉBAT » SUR TF 1

Il n'y aura pas de négociation avec le P.S.

déclare M. Marchais

Invité du « Grand débat » sur TF 1 le mardi 3 février, M. Georges Marchais a étrenné la nouvelle formule de cette émission. Quatre journalistes de TF 1 remplacent désormais les quatre députés qui, auparavant, étaient chargés d'interroger les hommes politiques invités. Dirigée par Jean-Marie Cavada, nouveau directeur de l'information sur cette chaîne, l'émission a gagné en vivacité, sinon en intérêt politique. M. Marchais a retrouvé d'emblée l'emploi de pugiliste télévisuel dans lequel il excelle, ses cinq interlocuteurs se prêtant au jeu avec un plaisir à peine nuancé, à deux ou trois reprises, d'agacement. Reste à savoir si les prochains invités du « Grand débat » auront en face d'eux des interlocuteurs aussi déterminés que ceux qui ont, à plusieurs reprises, coupé la parole au secrétaire général du P.C.F.

On aurait aimé que des questions mieux ordonnées fissent préciser au secrétaire général du P.C.F. ce qu'il voulait dire exactement en déclarant qu'« il n'y aura pas de négociation » entre son parti et le P.S. après le premier tour de l'élection présidentielle. Si le désistement automatique est « une formule périmée », comme il l'avait déclaré le 13 octobre dernier, et si le désistement n'est pas non plus négocié, faut-il comprendre que le P.C.F. posera publiquement ses conditions et qu'il se déterminera en fonction de la réponse des socialistes ? Mais alors, quelles sont ces conditions ? La question est restée sans réponse. — P. J.

M. Marchais, comme il l'avait fait au cours d'un meeting à Bordeaux le 31 janvier (*le Monde* du 3 février), a accusé la télévision de pratiquer à son encontre la « *censure* » et la « *falsification* ». Il a reproché à l'information télévisée de ne pas faire assez de place à « *la vie des travailleurs et du peuple français* », en particulier les luttes sociales. Jean-Marie Cavada a indiqué que, de 1978 à septembre 1980, les représentants du P.C.F. étaient intervenus cent quatre-vingt-quatre fois sur TF 1 et que, de septembre 1980 à février 1981, M. Marchais totalisait cinquante-quatre minutes et vingt et une secondes en vingt-huit interventions dans les journaux de cette chaîne (une heure, huit minutes et trente-quatre secondes, au total, pour le P.C.F.). Il a demandé au candidat communiste la publication de ces chiffres dans *l'Humanité*. « *Je suis pour une publication générale dans la presse du temps de parole de chaque parti dans la période que vous avez mise en cause* », a répondu M. Marchais.

Le secrétaire général du P.C.F. a déclaré que les propos de M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., disant « *non, il n'y aura pas de ministre communiste* » (1), ont constitué « *un événement considérable dans tout le pays* », « *une espèce de révélation* ». « *En effet*, a dit M. Marchais, *si le parti socialiste ne veut pas — et il ne veut pas — de ministres communistes, alors qu'une coalition est nécessaire (...) avec qui va-t-il gouverner ?* » Il a ajouté : « *Ce qui est clair c'est qu'en définitive le parti socialiste ne veut pas le changement. Je me pose même la question : est-ce qu'il veut battre Giscard ? En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'il ne veut pas le changement, parce que le changement, je le répète, suppose une politique et une coalition, et que, sans les communistes, on ne peut pas prétendre réaliser une politique nouvelle.* »

Interrogé sur l'attitude du P.C.F. après le premier tour de l'élection présidentielle, M. Marchais a déclaré : « *Il n'y aura pas de négociation. Pourquoi une négociation ? Nous, nous allons à la bataille, avec un programme clair, c'est-à-dire des propositions concrètes (...) pour sortir le pays de la crise.* »

Il a précisé que, s'il est lui-même élu, « *il y aura un gouvernement avec des ministres socialistes et communistes* ». Le candidat du P.C.F. a ajouté : « *Nous nous battons, nous communistes, avec notre programme, nos solutions, et nous verrons au soir du premier tour. Un point, c'est tout.* »

La fiscalité et les profits des entreprises

M. Marchais a précisé, au sujet de ses propositions en matière économique et fiscale, que la tranche d'impôt à 100 % qu'il propose d'instituer à partir de 40 000 francs de revenus par mois concerne cent quatre-vingt mille familles (cinq cent douze mille personnes) et dégagerait une recette de 83,6 milliards de francs. Cette mesure, a-t-il ajouté, permettrait d'exonérer de l'impôt sur le revenu « *deux millions de familles qui sont parmi les plus défavorisées* ».

Le secrétaire général du P.C.F. a observé que, alors que les profits des entreprises ont doublé depuis sept ans, « *c'est le secteur public qui investit, et pas le secteur privé* ». Il a précisé : « *En 1980, alors que les multinationales ont accru leurs profits dans une proportion de 49 %, elles n'ont accru l'investissement que de 10 %, tandis que le secteur public l'a accru de 80 %.* »

M. Marchais estime que la proposition française d'une conférence internationale sur l'Afghanistan, formulée par M. Giscard d'Estaing le 27 janvier « *n'est pas bonne* ». « *Il aurait été préférable que la France soutienne la proposition qui est en discussion actuellement entre le Pakistan, l'Iran et l'Afghanistan* », a déclaré le candidat du P.C.F.

M. Marchais a révélé qu'il avait rencontré M. Zbigniew Brzezinski, ancien conseiller diplomatique de M. Carter, il y a deux ans, en Afrique, au cours d'une « *rencontre publique avec d'autres chefs d'Etat* ». « *Le voilà maintenant qui dit que c'est Carter qui a empêché une intervention soviétique en Pologne*, a dit M. Marchais. *C'est ridicule ! c'est ridicule ! Parce que vous savez bien — et ça ne peut être autrement, je l'ai dit, moi, depuis le premier jour — qu'il est impensable que quelqu'un d'autre que les Polonais eux-mêmes trouvent une solution à leur crise. Impensable, absolument impensable.* »

(1) M. Jospin avait déclaré, le 1er février, au Club de la presse d'Europe 1 : « *Cette demande de ministres communistes (...) est (...) incompatible avec la politique même menée actuellement par la direction du P.C (...) Ce n'est pas une question qui est posée pour l'élection présidentielle.* »

● *M. Philippe Malaud*, président du Centre national des indépendants et paysans, a rendu public, mardi 3 mars, le catalogue de propositions que son parti entend soumettre aux principaux candidats à l'élection présidentielle. Le C.N.I.P. décidera ensuite de sa propre attitude : soutien à un candidat déjà en lice, ou désignation de son propre représentant. M. Malaud a regretté la multiplication des candidatures dans le camp majoritaire, et il a souhaité une candidature unique représentant les « *Français attachés à la liberté* ».

DANS LA RÉGION PARISIENNE

Le taux d'inscriptions sur les listes électorales est plus élevé que les années précédentes

La clôture définitive des listes électorales telles qu'elles seront prises en compte lors du prochain scrutin présidentiel est officiellement fixée au 28 février. La révision de ces listes, qui relève habituellement de la simple opération de routine administrative, a commencé au début du quatrième trimestre 1980. Mais cette fois elle a été l'occasion de maintes polémiques, faisant ainsi figure d'événement politique à part entière.

Depuis le 10 janvier, date à laquelle ont été affichés dans les mairies les « tableaux rectificatifs », les tribunaux administratifs de Paris et de Versailles compétents pour les sept départements de la région parisienne ont annulé les opérations de révision de trente-huit communes, toutes dirigées par des élus communistes. Dans la plupart des cas, la réinscription des nouveaux électeurs invalidés doit s'achever dans le courant de la semaine.

Chaque année plusieurs centaines de milliers de Français omettent de s'inscrire ou de se réinscrire sur les listes électorales. Cela tient, notamment dans les communes de la banlieue parisienne, aux conditions de vie en général, à une mauvaise information sur le fonctionnement des institutions en particulier. Plusieurs municipalités ont coutume de donner un relief particulier aux opérations de révision de leurs listes électorales. C'est le cas par exemple à Massy (Essonne), commune dont le maire est M. Claude Germon (P.S.) : des calicots y sont affichés un peu partout, une voiture haut-parleur circule à travers la ville et une camionnette fait office de mairie annexe.

Cette année, le parti communiste a solennellement décidé d'encourager le civisme dans les communes qu'il dirige. Ses efforts ont essentiellement porté sur les grandes cités H.L.M., où vivent les couches les plus modestes de la population, qui ont souvent d'autres soucis immédiats que la politique. La validité des démarches entreprises à l'initiative de certains élus a été bien vite mise en cause. Consulté par le ministre de l'intérieur, le Conseil d'Etat a fait savoir qu'il considérait comme illégales les inscriptions enregistrées à domicile soit par des bénévoles, soit par des employés municipaux.

Conformément aux instructions qui leur avaient été données, les préfets, se référant à cet avis ou en d'autres cas arguant du retard dans la remise de certaines listes, ont déposé une série de recours tendant à obtenir l'annulation pure et simple des opérations jugées litigieuses. Sur les trente-neuf recours ainsi déposés pour les sept départements de l'Ile-de-France (Montereau et Chelles en Seine-et-Marne ; Houilles et Fontenay-le-Fleury, dans les Yvelines; Châtillon, Le Plessis-Robinson, Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, dans les Hauts-de-Seine : Montreuil, La Courneuve, Rosny-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine, Dugny, Tremblay-lès-Gonesse, Neuilly-Plaisance, Bagnolet et Pantin en Seine-Saint-Denis ; Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Limeil-Brévannes, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, dans le Val-de-Marne ; Franconville, Argenteuil, Sarcelles, dans le Val-d'Oise ; Athis-Mons, Grigny, Ris-Orangis, Etampes, Corbeil-Essonnes, Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, dans l'Essonne), seul celui concernant cette dernière commune n'a pas été retenu par les tribunaux administratifs.

Dans le Val-de-Marne, la réplique, qui n'a jamais été revendiquée par le parti communiste lui-même, est venue de particuliers. Ceux-ci ont déposé des recours devant les tribunaux d'instance, afin d'obtenir l'annulation des opérations de révision dans treize communes dirigées... par des modérés. Ils n'avaient guère de chances d'obtenir gain de cause dans la mesure où ils appuyaient leurs argumentations sur des considérations statistiques peu convaincantes. De fait, ils ont été déboutés dans onze cas. Après vérification, la même décision a été prise pour la commune du Kremlin-Bicêtre. Reste Nogent-sur-Marne, où l'enquête est en cours.

Après l'entretien du 27 janvier entre M Georges Marchais et le ministre de l'intérieur, M Christian Bonnet, la rencontre du 31 janvier entre une délégation d'élus communistes de l'Essonne conduite par M. Pierre Juquin, député de la troisième circonscription, et le préfet du département a été houleuse. « *Nous avons pu apporter des preuves irréfutables des manipulations effectuées par le préfet et ses subordonnés pour empêcher les électeurs et les électrices de plusieurs cités populaires de voter* », a déclaré M. Pierre Juquin. « *Le ton a été violent, mais je n'en ai pas pris l'initiative* », confie pour sa part le préfet. « *En fait*, précise-t-il, *tout a déjà été dit dans cette affaire. Je n'ai fait que suivre l'avis du Conseil d'Etat.* »

Il semble que la plupart des nouveaux inscrits concernés par une annulation aient renouvelé les formalités nécessaires. Quoi qu'il en soit, les chiffres provisoires par commune — même s'ils ne tiennent pas encore compte des ultimes radiations qui peuvent intervenir pour les personnes décédées ou pour celles ayant changé de domicile — indiquent que les inscriptions sont plus nombreuses que les années précédentes, et pas seulement dans les communes où un effort particulier d'information a été fait. On devrait atteindre un taux de réinscription supérieur à celui de 1978, année des élections législatives. Reste évidemment à savoir si on peut, d'ores et déjà, interpréter ces indications comme un démenti apporté à ceux qui font état d'un désintérêt croissant des Français à l'égard de la prochaine élection présidentielle.

STÉPHANE BUGAT.

● *Les tribunaux administratifs d'Orléans et de Rennes* ont annulé, lundi 2 février, des inscriptions sur les listes électorales de Bourges (Cher) et d'Hennebont (Morbihan). Le préfet du Cher avait demandé l'annulation des 5 437 inscriptions nouvelles enregistrées sur les listes de Bourges, dont le conseil municipal est à direction communiste. Le tribunal administratif n'en a annulé que 319. Les électeurs concernés pourront confirmer leur inscription dans un délai de quinze jours. La décision du tribunal administratif de Rennes concerne le tableau rectificatif de la liste électorale établie par la commission administrative d'Hennebont. Comme à Bourges, la municipalité communiste d'Hennebont avait recueilli de nouvelles inscriptions par démarchage à domicile.

A PARTHENAY (DEUX-SÈVRES)

M. Hervé (P.S.) est réélu maire

De notre correspondant

Niort. — M. Michel Hervé (P.S.) a été réélu, mardi soir 3 janvier, maire de Parthenay (Deux-Sèvres). Il avait fait part de sa décision de démissionner le 1er janvier, provoquant ainsi la dissolution de la municipalité, dans laquelle quatre adjoints sur huit étaient en désaccord avec lui sur des questions d'intérêt local.

Sur vingt-sept votants, M. Hervé, qui a voté blanc, a obtenu 16 voix, dont celles des cinq élus communistes, contre 10 à M Guilbot, ancien adjoint, qui a recueilli les suffrages de certains socialites ou anciens socialistes. Le scrutin a, une nouvelle foi, fait la preuve des dissensions qui se sont fait jour dans les rangs socialistes, au sein du conseil municipal d'union de la gauche.

Quelques jours après le décès de l'ancien maire, Armand Jubien (P.S.), l'élection complémentaire portait au conseil municipal, le 8 janvier 1979, M. Hervé. Celui-ci devenait maire une semaine plus tard. Une si rapide ascension ne signifiait pas toutefois une unanimité derrière un chef de file.

M. Hervé, trente-cinq ans, est le patron d'une entreprise de chauffage solaire, qui comptait cent cinquante employés en 1972 quand il en prit la direction et qui en compte aujourd'hui cinq cents. Il n'est pas facile d'être à la fois P.-D. G., socialiste et élu. C'est sans doute pourquoi M. Hervé s'est heurté vivement à certains autres membres de la section du P.S. de Parthenay. Il s'est battu (y compris au sens propre) contre ses adversaires socialistes. Il a ainsi encouru un blâme de son parti, auquel s'ajoutaient des critiques syndicales, notamment de la C.F.D.T., qui ne lui pardonne pas d'avoir procédé à des licenciements.

« *A un P.-D. G. socialiste on demande toujours plus*, observe M. Michel Hervé avant d'ajouter : « *Dans un monde profondément inégalitaire par nature, notre devoir est de chercher à diminuer les inégalités. Mais certains hommes n'aiment pas les responsabilités. Certains préfèrent se mettre sous un parapluie. Les patrons existeront donc longtemps encore. D'ailleurs, imposer à tout le monde de prendre également sa part de responsabilité, ce serait une espèce de totalitarisme. Il faut essayer de vivre avec les contradictions d'un monde qui en est plein.* »

Il y a en tout cas contradiction dans l'attitude de M. Hervé, qui, oubliant la logique politique qui l'avait conduit au poste de maire, a demandé mardi soir aux conseillers municipaux « *de voter selon leur cœur et non pour suivre des consignes de parti* ».

Il a maintenant les mains libres. Les quatre adjoints de l'ancienne municipalité Jubien passés dans l'opposition sont maintenant minoritaires.

La nouvelle équipe de M. Hervé, avec une élue communiste comme adjointe, devrait être plus soudée. Elle est même condamnée à être unie, sinon les électeurs de Parthenay comprendraient mal le sens de la manœuvre.

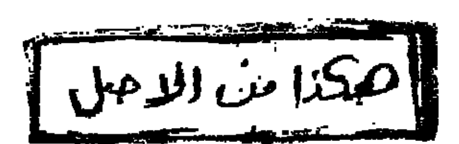
RAYMOND SILLARD.

L'agression contre un militant du P.S.U. à Villejuif

UNE MISE AU POINT DE LA SECTION DU P.C.F.

A la suite de l'information parue dans *le Monde* du 4 février sur l'agression dont un membre de la direction politique du P.S.U., M. Marc Dufumier, avait été victime, le 22 janvier, à Villejuif (Val-de-Marne), de la part de quatre personnes se disant membres du parti communiste, la section du P.C.F. nous a adressé une mise au point dans laquelle elle déclare notamment : « *Il est intolérable que l'on puisse accuser les communistes de pareilles méthodes. Pour nous, la bataille politique ne passe ni par les fausses accusations ni par des méthodes physiques brutales, mais par le débat, la conviction politique pour faire soutenir le candidat du changement et de l'union, Georges Marchais. Cela a toujours été notre ligne de conduite et le restera (...)*

« *Cela avait été précisé aux responsables du P.S.U. de Villejuif lors de deux conversations téléphoniques. Aussi nous ne comprenons pas l'insistance avec laquelle le P.S.U. maintient ses accusations.* »



Le Monde

société

SELON UN RAPPORT DE L'ONU

L'usage des drogues en Europe occidentale atteint des proportions critiques

Dans un rapport rendu public, vendredi 30 janvier, l'Organisme international de contrôle des stupéfiants dépendant des Nations unies, constate une augmentation de l'usage des drogues en Europe occidentale. Selon les spécialistes de l'ONU, le trafic illicite et le nombre des décès par surdoses ont atteint, en 1980, des proportions critiques. Pour le seul aspect financier, le rapport estime que les bénéfices illicites provenant du trafic de la drogue représentaient, en 1978, de 44 milliards à 63 milliards de dollars, sommes équivalant au produit national brut d'un pays comme l'Autriche.

Après avoir décrit la situation en Europe — les saisies pour les six premiers mois de 1980 ont été en augmentation de 50 % sur la même période de l'année précédente, — notamment de pays comme l'Allemagne et l'Italie qui sont en tête pour le nombre des décès par surdose d'héroïne, les auteurs du rapport étudient l'évolution du marché de la drogue. Amsterdam, qui, au cours des dernières années, avait été la plaque tournante du trafic illicite en provenance d'Asie du Sud-Est, a été supplantée par divers centres de transit et de distribution pour la plupart situés en République fédérale d'Allemagne. Le Proche-Orient et le Moyen-Orient sont redevenus les principaux fournisseurs de l'héroïne consommée en Europe. La situation politique dans des pays comme l'Iran ou l'Afghanistan a facilité la production d'opium et sa transformation, en morphine base, sur place dans des laboratoires clandestins. Le rapport souligne le rôle de Chypre, point de rendez-vous des trafiquants et signale l'Egypte comme étant en passe de devenir un nouveau pays producteur.

La cocaïne, qui a fait son apparition sur le marché européen il y a deux ans, est en nette progression en 1980. Aux Etats-Unis, où elle est souvent absorbée, elle tend à remplacer, chez les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, l'usage de la marijuana.

L'Afrique, enfin, qui jusque-là ne souffrait pas trop de l'usage de drogue, est à présent menacée : les trafiquants internationaux tirent parti de l'absence de contrôle et de l'insuffisance des moyens de répression de certains pays. Les experts de lONU sont réunis à Vienne, du 2 au 11 février, pour étudier les problèmes posés par la lutte contre la production et le trafic de drogue.

Récolte "prometteuse" de l'opium dans le Triangle d'or

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Dans les hautes collines du Triangle-d'Or, aux confins de la Birmanie, du Laos et de la Thaïlande, la récolte de la pâte d'opium bat son plein. La « moisson » s'annonce prometteuse. Elle devrait être, cette année, supérieure au moins du double et peut-être du triple à celle de l'année précédente — 212 tonnes— qui avait durement souffert de la sécheresse.

La mise en vente des stocks d'héroïne accumulés pour parer à d'éventuelles ruptures d'approvisionnements prouve que les trafiquants sont assurés du succès de la récolte en cours. Les saisies de stupéfiants reprennent de plus belle. L'Asie du Sud-Est va-t-elle de nouveau alimenter les marchés étrangers qui, ces deux dernières années, se fournissaient essentiellement auprès de pays islamiques comme l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan ?

Environ 70 % de la production du Triangle-d'Or a alimenté, ces dernières années, les marchés de l'Asie du Sud-Est, principalement ceux de Malaisie et de Birmanie. La Thaïlande, qui compte plus de drogués qu'aux Etats-Unis — près de 600 000 — la majorité d'entre eux ont entre quatorze et vingt-quatre ans — consomme presque toute sa « moisson », à raison d'une ration moyenne de 0,5 gramme d'héroïne par jour et par personne.

Les autorités thaïlandaises ont ouvert, à travers le pays, cinquante-deux centres de désintoxication et y ont traité, l'an dernier, quelque 24 000 drogués. « *Mais nous n'avons pas les moyens de recruter suffisamment de travailleurs sociaux pour conduire à grande échelle ce programme* », affirme le général Chaowalit Yodmanee, secrétaire général du bureau de la commission de contrôle des stupéfiants.

Dix mille condamnés

A vrai dire, la lutte menée sur place pour décourager la production et la consommation de stupéfiants est décevante. Il y a aujourd'hui, dans les prisons thaïlandaises, quelque dix mille personnes condamnées pour trafic de drogue, dont environ deux cents étrangers. Parmi eux, on compte officiellement trente et un Français, jeunes en majorité, dont les peines varient de six mois à trente-trois ans d'incarcération.

La Thaïlande cherche à renforcer sa législation, par exemple, en confisquant les actifs et en gelant les comptes bancaires des trafiquants avérés. Mais les « gros bonnets » de la drogue ont suffisamment de métier et d'entregent pour échapper aux rigueurs de la loi. Les responsables locaux manquent de moyens pour intercepter les « caravanes » hippomobiles ou automobiles qui acheminent l'opium vers les raffineries situées pour la plupart dans des régions inaccessibles, le long des frontières thaï-birmane et thaï-malaise, pour repérer ces laboratoires clandestins, où cet opium est transformé en héroïne.

A force de contrôles, 239 kilos d'héroïne, 400 kilos d'opium et 18 kilos de morphine ont tout de même été saisis, l'an dernier, en Thaïlande. « *Mais, c'est uniquement à travers le développement de cultures de substitution que nous pourrons tarir les sources d'approvisionnement* », assure le général Chaowalit. A son avis, « *une politique de prévention est plus efficace qu'une politique de répression* ». Grâce aux concours des Nations unies, des Etats-Unis et du plan de Colombo, la Thaïlande conduit, depuis 1973, des expériences de cultures de substitution dans une quarantaine de villages-pilotes, situés à l'extrême nord du pays où les tribus tirent 90 % de leurs revenus de la production du pavot qui se suffit d'un sol pauvre et non irrigué.

Rude tâche que de vouloir ainsi changer les mentalités et les coutumes séculaires de ces populations. Pourquoi se compliquer la vie, se demandent, en effet, ces villageois ? La culture de l'opium ne leur pose aucun problème de stockage, d'emballage, de transport et de commercialisation puisque les acheteurs se chargent de tout et parfois même d'en régler le prix avant la récolte. Selon l'importance de la « moisson », le kilo d'opium se vend à la production entre 100 et 500 dollars (1 hectare de pavot donne 7 kilos d'opium) alors que le kilo d'héroïne (1 kilo d'opium donne 100 grammes d'héroïne) peut atteindre 10 000 dollars à Bangkok, 150 000 dollars à New-York.

La culture du café, du riz, des primeurs et des fruits est d'un meilleur rapport que celle du pavot, dans des conditions optimales. Mais, comme celles-ci sont rarement réunies, le revenu de ces cultures reste médiocre. Il était, en 1979, de 625 francs par rai (0,16 hectare) et par an pour un kilo d'opium, de 10 francs seulement pour un kilo de café.

Néanmoins, les autorités thaïlandaises ne désespèrent pas de convertir à de nouvelles cultures les tribus du Nord en les familiarisant très progressivement à de nouvelles technologies agricoles qui font notamment appel à l'emploi de fertilisants et d'insecticides. Et l'on voit maintenant, dans certains villages, le caféier pousser à côté du pavot, si bien que les engrais nourrissent à la fois l'un et l'autre et, du même coup, permettent d'obtenir des récoltes d'opium plus fructueuses encore que par le passé... Mais, il est délicat de heurter de front ces paysans au risque de voir les mouvements clandestins, communistes notamment, qui ont trouvé refuge dans ces régions, exploiter leur mécontentement.

« Un combat sans fin »

« *C'est un combat sans fin* », reconnaît le général Chaowalit. Lorsque la récolte d'opium est médiocre, les prix augmentent ce qui encourage les tribus à accroître les surfaces cultivées. Lorsque la « moisson » est abondante, les prix baissent ce qui incite les amateurs de stupéfiants à en consommer davantage.

Il reste que 85 % de la production d'opium est récoltée dans la partie birmane du Triangle-d'Or. Les efforts faits par la Thaïlande sont contrariés par l'incapacité de la Birmanie à maîtriser ce qui se passe chez elle, même si, de temps à autre, elle réussit, avec le concours de l'armée, à détruire des champs de pavots et des laboratoires clandestins.

C'est, en effet, au nord-est de la Birmanie, dans les Etats Shans sous contrôle communiste ou « rebelle », que s'écrit, pour l'essentiel, l'histoire de la drogue. Les rescapés de l'armée nationaliste chinoise du Kouomintang ont, quelques années, perdu le monopole du trafic des stupéfiants au profit de l'insaisissable Khun Sa, qui commande « l'armée une Shan », forte, dit-on, d'environ trois mille hommes. On mesure tous les obstacles politiques qui rendent incertaine cette lutte contre la « mort lente ».

JACQUES DE BARRIN.

● *Le protocole d'accord entre la France et les Etats-Unis* pour « *la coordination de l'action préventive et répressive contre le trafic illicite et les drogues dangereuses* » signé le 26 février 1971, reconduit pour cinq ans en mars 1976, a été une nouvelle fois prolongé d'une durée de cinq ans. Cette reconduction a été signée à Jasper (Canada) par MM. Maurice Bouvier, directeur central de la police judiciaire, et Peter B. Bensinger, administrateur de la Drug Enforcement Administration des Etats-Unis.

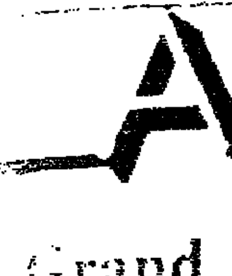
Dans le Val-d'Oise

UN MAIRE COMMUNISTE PART EN GUERRE CONTRE LA TOXICOMANIE

Le maire communiste de Montigny-lès-Cormeilles (Val-d'Oise), M. Robert Hue, a annoncé, lundi 2 février, la création d'un « comité de vigilance antidrogue ». *Le maire a expliqué que les communes de Montigny-lès-Cormeilles, Bessancourt et Taverny* « formaient un véritable triangle de la mort par overdose ».

Il a proposé de mettre en place une « structure antidrogue regroupant élus, médecins, travailleurs sociaux, parents, jeunes et représentants de la police et de la gendarmerie ». *D'autre part, le maire a appelé toute la population de sa commune à participer à cette lutte pour que* « s'organisent dans les cités, les quartiers, les écoles, la solidarité et la vigilance antidrogue ». « Je dénoncerai les coupables, chaque fois qu'un enfant mourra », *a affirmé le maire de Montigny.*

D'après les services de police du Val-d'Oise et le parquet de Pontoise, on a constaté dans ce département six décès par surdose en 1980, contre 8 en 1979.



JUSTICE

L'AFFAIRE DES AVORTEMENTS ILLÉGAUX A PARIS

Sévère réquisitoire au procès des médecins de la Pergola

Au terme de près de deux heures de réquisitoire, M. Jean Archambault, substitut, a demandé, mardi 3 février, dans l'affaire des médecins de la clinique de la Pergola, à Paris, poursuivis pour des avortements illégaux, « l'application de la loi avec plus ou moins de rigueur selon le degré de responsabilité de chacun des accusés ». L'article 317 du code pénal prévoit des peines de cinq ans à dix ans d'emprisonnement et de 18 000 F à 72 000 F d'amende.

« La nature de la femme est une nature de maternité. On ne retirera jamais à la femme cette grandeur », a dit M. Archambault au début de son réquisitoire. Il a longuement parlé de la nature et de l'amour, tout en précisant que la justice devait traiter de cas particuliers et non de théories et de généralités, comme l'avaient fait les témoins de la défense (*le Monde* du 3 février). *« Une loi existe*, a-t-il ajouté, *et les magistrats la feront appliquer. Dans tous les sens. Il s'agit donc de déterminer comment les prévenus ont agi en fonction de cette loi. »*

Pour l'accusation, à la Pergola, aucune des dispositions exigées par la loi sur l'interruption volontaire de grossesse n'était respectée. Les pénalités prévues par l'article 317 doivent donc être utilisées. Prenant un à un les cas des prévenus, M. Archambault a cependant été imprécis dans ses réquisitions. Pour les docteurs Aimé Marchand, directeur de la clinique, et André Gilloux, chirurgien, la peine devrait être *« plutôt vers le haut de la fourchette, de cinq à dix ans »*, et pour le docteur Jacques Mazeyrat *« plutôt vers le bas, ce médecin ayant les circonstances atténuantes. Une partie de la peine pouvant être assortie du sursis »*.

Les autres prévenus comparaissant libres, l'accusation a décidé de ne pas demander leur réincarcération. Les docteurs Guy Freudenberg, Mihail Popescu, Marie-Odile Wargnier et Aziza Benkira *« pourraient être condamnés à des peines avec sursis équivalent ou atteignant au maximum de la peine de cinq années »*. A ces sanctions devraient s'ajouter des amendes et des interdictions d'exercer la médecine, interdiction à vie pour les docteurs Gilloux et Marchand. Le docteur Hector Boccara pourrait, lui, être dispensé de peine ainsi que les parents des deux jeunes filles poursuivis pour complicité.

Avant l'intervention de M. Archambault, l'une des parties civiles, l'Union nationale des associations familiales (UNAF), représentée par Mᵉ Michel Normand, avait demandé 100 000 F de dommages-intérêts, *« le préjudice subi par les familles dans cette affaire étant incommensurable »*. Pour le conseil départemental de l'ordre des médecins, Mᵉ Pierre Cornut-Gentille a réclamé 10 000 F de dommages-intérêts.

Les avocats de l'une des familles poursuivies ont souhaité la confirmation de la dispense de peine demandée par le substitut. Ceux des parents de Fabienne, quatorze ans, ont plaidé la relaxe soutenant que la jeune fille n'était pas enceinte (*le Monde* du 4 février). Mᵉ Yves Jouffa, pour le docteur Boccara, a demandé la relaxe, en expliquant que son client, comme l'avait reconnu le ministère public, n'avait jamais pratiqué d'avortement ni jamais travaillé à « la Pergola ». Il avait été considéré à tort comme l'associé du docteur Mazeyra, pour lequel il faisait de temps en temps des remplacements. Au cours des débats, deux jeunes femmes sont venues expliquer comment ce médecin les avait aidées à mener à terme leur grossesse.

Mᵉˢ Paul Garson pour le docteur Freudenberg, Françoise Roselaar-Vigier et Pierre Faillon pour le docteur Benkira ont aussi demandé la relaxe de leur client, soulignant la gravité d'une sanction contre ces jeunes médecins — le plus âgé a quarante-cinq ans — qui verraient ainsi leur carrière détruite sinon par l'interdiction d'exercer prononcée par le tribunal, du moins par celle que ne manquerait pas de prononcer l'ordre des médecins. — Jo. S.

BAYONNE : L'INSISTANCE DU PARQUET

*Le parquet du tribunal de Bayonne a fait appel, lundi 2 février, du jugement du tribunal correctionnel, prononcé le 29 janvier, condamnant deux médecins, Régine et Alain Chevallier, poursuivis pour infraction à la loi sur l'avortement, à cinq ans d'interdiction d'exercer la médecine, tout en les relevant de cette peine (*le Monde *daté 1ᵉʳ et 2 février).*

Le tribunal avait considéré que les deux médecins n'avaient jamais agi dans un esprit de lucre et avait relevé qu'au moment des faits, les établissements autorisés à pratiquer des interruptions de grossesse, sur la côte basque, ne suffisaient pas au traitement de tous les cas dignes d'intérêt.

● *Inculpation du meurtrier présumé du comte de Grancey.* — Le procureur du roi du tribunal de Bruxelles a annoncé, mardi 3 février, que le meurtrier présumé du comte Gabriel de Grancey, cinquante-trois ans, tué de deux balles de pistolet, le 10 janvier, à Bruxelles (*le Monde* du 14 janvier), avait été arrêté. Il s'agit de M. Bernard Ghazleff, vingt-cinq ans, neveu de la victime, qui a été interpellé, samedi 31 janvier, à son domicile de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne), inculpé d'assassinat et écroué à la prison de Fleury-Mérogis. M. Ghazleff a nié toute participation à ce meurtre, mais les policiers ont découvert à son domicile des indices compromettants ainsi qu'une arme du même calibre que celle qui a été utilisée pour le meurtre. Une expertise est en cours. On ignore encore les mobiles véritables de ce meurtre.

● PRECISION. — Dans le dossier consacré à la loi « sécurité et liberté » (*le Monde* du 4 février), une « coupe » a rendu difficilement compréhensible le passage relatif aux permisisons de sortir. Les infractions auxquelles s'appliquent les nouvelles dispositions sur ces permissions sont les suivantes : assassinat, parricide, empoisonnement, torture, meurtre crapuleux, meurtre suivi ou précédé d'un autre meurtre, violences aggravées ayant entraîné une incapacité de plus de huit jours, sévices à enfants, castration, attentats à la pudeur contre un mineur de quinze ans, viol, proxénétisme, séquestration de plus de vingt-quatre heures, prises d'otage, enlèvement d'enfants, vol avec violence, vol aggravé, chantage, extorsion de fonds, destruction et détérioration par explosif ou incendie, détournement d'avion, trafic de stupéfiants et port d'armes prohibées.

Au quatrième paragraphe du passage relatif à ces permissions, il fallait lire : *« En cas de condamnation pour l'une des infractions énumérées ci-dessus »* et non *« ci-dessous. »*

FAITS ET JUGEMENTS

Les poursuites contre les radios libres.

Six élus de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) — MM. Jacques Brunhes, député (P.C.) de la première circonscription, Lucien Lanternier, maire et conseiller général (P.C.) de Gennevilliers ainsi que quatre adjoints au maire — viennent d'être inculpés pour violation du monopole de la radiodiffusion. En février 1980, les élus gennevillois avaient mis en place la première radio libre municipale ; pendant huit jours elle avait diffusé une émission intitulée « Vous avez la parole » et consacrée à un débat avec les habitants sur le budget de la ville.

Pour riposter à leur inculpation, les élus ouvriront, à la mairie, le 20 février, pendant plusieurs heures, une « barre à témoins » à laquelle les habitants viendront exprimer leur soutien à la radio municipale.

Au Puy (Haute-Loire), nous signale notre correspondant, trois responsables de la C.G.T., MM. André Béal, secrétaire régional, Gérard Gravier et Serge Prades, poursuivis pour atteinte au monopole de la radiodiffusion après une émission de Radio C.G.T 43, les 4 et 5 octobre 1980, ont comparu, mardi 3 février, devant le tribunal de grande instance du Puy. Avant l'audience, plusieurs centaines de personnes avaient manifesté, à l'appel de la C.G.T. Le jugement sera rendu le 10 février.

La police judiciaire de Versailles a saisi, le mardi 3 février, tout le matériel de la radio libre « Radio corsaire », qui, depuis le 15 août 1980, émettait sur toute la banlieue est de la capitale en changeant sans cesse de lieu d'émission.

M. Tapie répondra en juin de la déconfiture de Cœur-Assistance.

M. Bernard Tapie, P.-D.G. de la société Manufrance, comparaîtra à partir du 2 juin à la 31ᵉ chambre correctionnelle de Paris, présidée par Mme Thérèse Guilhem. Il est accusé de publicité mensongère et d'infraction à la législation sur les sociétés, à l'occasion de la déconfiture en 1977 de la société Cœur-Assistance, dont il avait été l'un des fondateurs en février 1975 (*le Monde* du 24 juillet 1980). Huit autres prévenus auront à répondre soit de ces deux délits, soit de l'un d'entre eux : trois présidents-directeurs généraux successifs, MM. Lucien Rouyer, retraité ; Jacques Bessières, ingénieur, et le docteur Jean-François Lamaire ; cinq administrateurs ou porteurs de parts : MM. Bertrand Hoffmann, Sydney Bocobza, Alain Cohen, Jacques Bérand et Mlle Dominique Mialet-Damianos.

Une brochure tirée à cent mille exemplaires avait laissé croire que cette société, dont le siège fut établi d'abord 54, rue de Nazareth, à Paris (4ᵉ), puis 166, rue de l'Université (7ᵉ), ayant pour objet de venir en aide aux malades frappés d'une crise cardiaque, disposait d'un matériel efficace et d'une *« base d'intervention d'urgence hautement spécialisée »* avec cinquante lits équipés et vingt-huit lits de réanimation... alors que le parc automobile était simplement composé de trois R 5 sans téléphone et que la « base » n'existait pas.

Quelque trois cent cinquante cardiaques avaient souscrit le contrat d'abonnement de 800 F par an.

Le docteur Antoine Nabhan, autre cofondateur, qui avait démissionné dès juin 1975 de son poste de directeur médical de la société, s'est constitué partie civile en sa qualité d'actionnaire, ainsi que le conseil régional de l'ordre des médecins de Paris.

● *L'instruction du rapt du baron Empain va être confiée à un nouveau magistrat.* M. Louis Chavanac, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, a entendu mardi 3 février le baron Edouard-Jean Empain afin de faire le point avec lui sur l'enlèvement dont il a été victime le 23 janvier 1978 à Paris. Au cours de cette audition, M. Empain a appris que l'un des inculpés, M. Georges Bertoncini, avait récemment reconnu avoir accepté d'être son geôlier pendant trois semaines lors de la dernière phase de la séquestration dans la cave du pavillon de Savigny-sur-Orge, avec son amie Marie-Annick le Gayan. M. Bertoncini est inculpé, depuis le 22 novembre 1978, d'arrestation illégale et de séquestration de personne avec prise d'otage. Il avait toujours nié avoir participé à quelque titre que ce soit à la séquestration du baron Empain.

Le dossier de cette affaire va maintenant être confié à un autre magistrat instructeur puisque M. Chavanac est appelé à prendre dans quelques jours ses fonctions de conseiller à la cour d'appel.

● *Suicide d'un détenu.* — Un détenu de la maison centrale de Clairvaux, Dominique Bonin, âgé de vingt-sept ans, qui était incarcéré depuis le 19 janvier 1977, a été retrouvé pendu dans sa cellule, mardi 3 février. Il avait été condamné, le 22 février 1980, par la cour d'assises de Bobigny à cinq ans de réclusion criminelle pour vol qualifié et prise d'otages. Il aurait pu bénéficier au mois d'avril d'une libération conditionnelle. Ce suicide est le deuxième depuis le début de l'année.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré dans *le Monde* du 4 février au procès de la clinique la Pergola, une erreur de transmission nous a fait écrire à propos du témoignage d'une conseillère conjugale de l'hôpital Rothschild : *« Je travaille parfois dans un service public. »* Elle avait déclaré : *« Je travaille par choix... »*

SCIENCES

Le SGEN-C.F.D.T. demande un statut unique pour tous les personnels de la recherche

Tous les personnels du secteur public travaillant à la recherche — chercheurs et ingénieurs, techniciens, administratifs (ITA) — des organismes de recherche, et personnels administratifs, techniques, ouvriers et personnels de service (ATOS) du ministère des universités devraient bénéficier d'un statut unique, ont affirmé, mardi 3 février au cours d'une conférence de presse, les responsables du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.). Ceux-ci ont notamment souligné que ces personnels, aujourd'hui plus que jamais indispensables à une recherche devenue le plus souvent collective, étaient les *« oubliés de la recherche »*. A titre d'exemple, ils ont indiqué que le Livre blanc de la recherche ne parlait des ITA qu'à trois reprises *« et encore, en les mettant au même niveau que le matériel »*.

Un nouveau statut des ITA est en cours d'élaboration sous l'égide du secrétariat d'Etat à la recherche. Le SGEN craint que les textes, dont la préparation a pris plusieurs mois de retard, ne se traduisent en fait par une aggravation de la situation de ces personnels, en particulier pour ce qui concerne les *« obligations de mobilité »* qui pourraient leur être imposées.

Pour le SGEN, le statut devrait être celui de fonctionnaires titulaires, et devrait notamment prévoir des carrières continues, un recrutement à quatre ou cinq niveaux d'entrée (au lieu d'une quinzaine actuellement), prenant en compte les acquis professionnels et les études des intéressés, la possibilité de changements de catégorie, une réduction de l'éventail des salaires et les garanties d'affectation du statut général de la fonction publique.

● *Manifestation au C.N.R.S.* — Une centaine de personnes appartenant au secteur des sciences sociales du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) ont occupé, mardi 3 février, pendant plusieurs heures, des locaux du siège de l'organisme, quai Anatole-France à Paris. Ils entendaient protester contre les décisions *« autoritaires et arbitraires »* de la direction, en matière notamment d'attributions de postes. Dans un communiqué commun, les trois principales organisations syndicales du C.N.R.S. — le Syndicat national des chercheurs scientifiques (S.N.C.S.-FEN), le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (S.N.T.R.S.-C.G.T.) et le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) — soulignent que la direction, *« qui refuse de tenir compte des avis des instances scientifiques, rompt radicalement avec les formes de concertation de règle au C.N.R.S. »*

M. FRANÇOIS MOREL NOUVEAU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES SAGES DE LA RECHERCHE

Le Comité consultatif de la recherche scientifique et technique (C.C.R.S.T.), connu sous le nom de « Comité des sages de la recherche », a désigné, mardi 3 février, son nouveau président. Il s'agit de M. François Morel, professeur au Collège de France, qui succède ainsi à M. Jacques Friedel (*le Monde* du 3 février). La durée de son mandat, renouvelable une fois, est d'un an.

Composé de seize membres nommés par décret et choisis pour leur compétence en matière de recherche scientifique et technique ou en matière économique et sociale, le C.C.R.S.T. a pour rôle de donner des avis sur les grands problèmes de la recherche. Ses membres ont été renouvelés récemment (*le Monde* daté 28-29 décembre 1980).

[Né le 22 février 1923 à Genève (Suisse), M. François Morel est diplômé de la faculté de médecine de Genève. Après avoir passé un doctorat d'Etat à la faculté des sciences de Paris (1953), il se fait naturaliser français. Depuis 1948, en effet, il travaillait dans les services du laboratoire d'endocrinologie du professeur Robert Courrier au Collège de France. De 1953 à 1963, il est attaché au service de biologie du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), puis, après cette période, devient le chef du laboratoire de physiologie du département de biologie du C.E.A. A partir de 1967, il est directeur du laboratoire de physiologie cellulaire du Collège de France, où il est aussi professeur de physiologie cellulaire. M. François Morel, outre sa carrière de chercheur, a été conseiller technique auprès du directeur de l'enseignement supérieur et membre de diverses commissions, notamment de celle de physiologie au Centre national de la recherche scientifique.]

L'EUROPE SONGE A SE DOTER D'UN SYSTÈME DE SATELLITES MÉTÉOROLOGIQUES OPÉRATIONNELS.

Les représentants de dix-sept pays européens, réunis pour deux jours à Paris, ont décidé, jeudi 29 janvier, la mise en place d'un groupe de travail chargé de définir les grandes lignes d'un système de satellites météorologiques opérationnels. Un tel programme, s'il voit le jour, permettrait aux météorologistes européens, regroupés au sein d'une structure encore à créer (Eumetsat), d'affiner leurs prévisions à court et moyen terme, avec pour résultats immédiats les retombées économiques que l'on imagine.

Tel qu'il se présente, ce programme prévoit la mise en orbite de trois ou quatre satellites — dérivés du satellite météorologique expérimental européen Météosat (1) — dont les lancements s'échelonneraient sur une période de dix ans (1986-1996). Sa maîtrise d'œuvre pourrait être confiée à la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) qui a soumis, voici plus d'un an, à l'Agence spatiale européenne (ESA) une offre pour la fourniture de ce segment spatial (*le Monde* du 9 février 1980). Dans le meilleur des cas, une conférence de plénipotentiaires pourrait décider à la fin de cette année de la suite à donner à ce programme de près de 2 milliards de francs.

(1) Le premier exemplaire de ce satellite a connu quelques déboires en novembre 1980 et ne peut assurer actuellement qu'une partie de ses fonctions.

● *La Société française de physique* a renouvelé son conseil le samedi 31 janvier et a porté à sa présidence M. André Blanc-Lapierre, professeur à l'université de Paris-Sud et ancien directeur de l'Ecole supérieure d'électricité, qui succède à M. Bernard Cagnac, président sortant.

MÉDECINE

DEPUIS LE 19 JANVIER

La majorité du personnel est en grève à l'hôpital de Roanne

La situation risque de devenir dangereuse *estime la commission médicale*

De notre correspondant régional

Lyon. — La majorité du personnel de l'hôpital de Roanne, qui couvre un secteur comprenant deux cent mille personnes, est en grève « illimitée » depuis le 19 janvier. Une négociation devait avoir lieu sur ce sujet à Paris le 4 février. Le mouvement, auquel toutes les catégories de personnel participent, a été déclenché à partir de revendications locales, qui en grande partie ont été satisfaites, mais d'autres éléments — les plus importants — sont du ressort national, tels la création de trente et un postes et l'attribution d'un « réel pouvoir de décision » au conseil d'administration.

Les trente postes réclamés avaient été créés en 1980 — avec l'approbation de l'autorité de tutelle, — mais les crédits nécessaires n'avaient pas été débloqués. Pour 1981, ces postes sont donc théoriquement à « recréer », tel est l'un des objets de la négociation de ce mercredi à Paris.

Tous les interlocuteurs sont unanimes : *« On n'a jamais vu un tel mouvement ici. » « Hôpital occupé, grève illimitée. »* : les banderoles traditionnelles barrent l'entrée. Dans le hall, un slogan est affiché : *« Pas de profit sur la santé. »* Certes les services fonctionnent et l'accueil des malades est assuré. Mais le très fort pourcentage de grévistes entrave le fonctionnement administratif de l'hôpital et a conduit à l'*« auto-organisation »* d'un service minimum par un accord tacite entre surveillants, direction et syndicats.

Jusqu'à présent, l'Union syndicale (C.G.T.-C.F.D.T.) a démontré son efficacité. Internes et médecins se sont associé au mouvement : la commission médicale consultative — qui représente l'ensemble des praticiens — a même protesté contre *« les refus réitérés de prendre en considération les besoins définis par le conseil d'administration en matière d'effectifs et de gestion »*, et estimé que la situation risquait *« de devenir dangereuse pour les hospitalisés »*.

De son côté, le directeur de l'hôpital, M. Claude Puis, assure que toutes les revendications qui sont de sa compétence ont été satisfaites, le fond du problème résidant, selon lui, dans le manque d'effectifs.

L'hôpital de Roanne, en effet, de conception ancienne, est très dispersé, les malades doivent se déplacer d'un bâtiment à l'autre, ce qui augmente les besoins en personnel. Surtout, l'activité s'y est fortement accrue ces dernières années : 18 000 entrées de malades en 1974, 25 000 en 1980 ; trois fois plus d'analyses et deux fois plus de radiographies en dix ans. En outre, les services ont été rénovés, de nouveaux matériels ont été acquis, un SAMU autonome a été créé ainsi qu'un service d'hospitalisation de longue durée pour les personnes âgées. Les effectifs en personnels n'ont pas suivi le rythme de ce renouveau d'activité.

Par ailleurs, des préavis de grève ont été déposés et des mouvements sont en cours à Saint-Chamond et au CHU de Saint-Etienne.

CLAUDE RÉGENT.

DÉFENSE

POUR LE CHOIX DES PROCHAINS ÉQUIPEMENTS

M. Galley appelle les armées à la rigueur financière

Devant les auditeurs civils et militaires de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) à Paris, M. Robert Galley, ministre de la défense, a lancé un appel à la rigueur financière à l'adresse des états-majors et des services techniques qui préparent la loi de programmation militaire post-1982, soumise au Parlement en principe à la session du printemps 1982.

Après avoir mis en évidence la progression budgétaire en faveur de la défense *« sans précédent dans l'histoire de notre pays depuis la guerre »* et *« obtenue dans une période de difficultés économiques liées à la crise mondiale »*, M. Galley n'a pas caché que *« la tâche sera rude »* pour ceux qui sont chargés de définir l'avenir des équipements militaires *« face à la montée et à la diversification des menaces »*, mais *« face aussi à la hausse des coûts qu'entraîne la nécessité de développer des armements performants »*.

« Il ne saurait être question, en effet, a précisé le ministre de la défense, *de compromettre par une ponction excessive sur les ressources de la nation le développement économique et social du pays. Plus que jamais, la rigueur sera indispensable : rigueur dans le choix des équipements, rigueur dans la gestion des programmes et rigueur dans la vie quotidienne. »*

M. Galley a ensuite énuméré les choix des prochains équipements militaires de la France dans les domaines classique et nucléaire.

« Des études importantes, a indiqué le ministre, *sont actuellement conduites sur un lanceur stratégique mobile sol-sol. Sa mobilité, en réduisant considérablement sa vulnérabilité face à la précision des armes nouvelles, pourrait en faire une arme singulièrement dissuasive. Comme d'autres pays, nous examinons aussi ce que pourrait être une nouvelle génération de sous-marins nucléaires : extension de la zone de patrouille grâce à une augmentation de la portée des missiles, renforcement de la discrétion et de la capacité de détection, augmentation de la cadence de tir et des capacités de pénétration adaptées aux défenses qui apparaîtraient. »*

Au sein des forces nucléaires stratégiques, *« nous consolidons la place centrale de la composante sous-marine »*, a expliqué M. Galley avant de donner des précisions sur les développements prévus de l'arsenal nucléaire tactique de dissuasion.

« Des travaux portent sur la possibilité d'allonger la portée des missiles sol-sol tactiques et d'autres concernent l'arme à rayonnement renforcé (autrement appelée bombe à neutrons). *Là encore*, a affirmé le ministre, *si ces programmes sont finalement lancés, il s'agit d'élargir la marge de manœuvre du pouvoir politique, qui contrôle l'emploi de l'armement nucléaire, en augmentant les possibilités de dissuasion constituées par l'arme nucléaire tactique dans des situations diversifiées et en renforçant la complémentarité des différents systèmes. »*

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* a rendu visite, mardi après-midi 3 février, au général Claude Vanbremeersch, ancien chef d'état-major des armées, hospitalisé au Val-de-Grâce à Paris. Dans un ordre du jour du ministre de la défense que lui a remis, à cette occasion, le chef de l'Etat, le gouvernement rend hommage au général Vanbremeersch pour l'exemple qu'il a donné en restant dans ses fonctions *« jusqu'à la limite de ses forces »*. C'est le général d'armée Jeannou Lacaze qui a succédé, au début de février, au général Vanbremeersch contraint de quitter son poste pour raisons de santé.

HISTOIRE

A propos d'Henri Massis

Paul-Henry Chombart de Lauwe ayant parlé de l'écrivain Henri Massis (*le Monde* du 24 janvier) comme d'un « maurrassien et collaborateur », M. Jean Massis nous écrit pour rappeler que, *ainsi qu'en témoigne une ordonnance de classement prise par le commissaire du gouvernement près de la cour de justice de Riom en date du 10 octobre 1946, aucun acte de collaboration n'a jamais été retenu contre son père par la justice française*

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Pissarro au Grand Palais

Un père tranquille

« *SI heureux, si fins que soient les paysages de l'invention de Pissarro,* écrit Thadée Natanson, *il se peut que la véritable originalité de l'homme soit dans la hardiesse et la sûreté de son discernement de peintre.* » Ce jugement tout enveloppé de réserves n'émane pas d'un partisan attardé de l'académie, mais de l'animateur de *la Revue blanche,* d'un homme qui a consacré sa vie à *ce que nous appelons l'avant*-garde, et qui était alors l'art indépendant.

De telles réserves apparaissent constamment dans la littérature consacrée à Pissarro, au point que l'éloge décerné à ses vertus, qui étaient en effet admirables, paraît souvent à la mesure de l'embarras éprouvé devant son œuvre. Et lorsqu'on remarque qu'il a vu tout de suite l'importance de Seurat, pressenti avant tout le monde (et avant l'intéressé lui-même) le génie de Cézanne, c'est pour ajouter aussitôt qu'auprès d'eux il fait un peu figure de parent pauvre, d'apôtre répandant la bonne parole mais, comme la plupart des apôtres, ne la comprenant pas tout à fait.

Quelles réactions provoquera l'exposition qui vient d'être inaugurée au Grand Palais ? Malgré une certaine disparate dans la salle des dessins, malgré l'absence des toiles du Jeu de Paume, dont le prêt est interdit par d'absurdes dispositions testamentaires sur lesquelles on devrait bien essayer de revenir, elle est sans doute l'exposition la plus équitable que l'on pouvait consacrer à Pissarro. L'accrochage est agréable, la section des gravures (un de ses points forts) excellente, il y a de bons petits documents (photographies, portraits familiaux) et le choix, limité à quatre-vingt-dix tableaux environ, gomme à peu près tout ce qu'il y a de redites, de platitude illustrative dans la production du peintre.

Le plus beau, c'est le début. Né en 1830 aux Antilles danoises (il commence par où Gauguin a terminé, mais sans nulle nostalgie tropicale), il fait ses études en France, retourne dans sa famille, refuse de travailler au commerce de son père, passe près de deux ans à Caracas, arrive à Paris en 1855, l'année de l'Exposition universelle.

Deux révélations : Courbet et Corot, qui lui conseillera de peindre en plein air et auquel l'a présenté un peintre danois, spécialiste de marines, Anton Melbye, qui fut son premier maître. Il fréquente plus ou moins régulièrement l'école des Beaux-Arts et l'Académie suisse, où il fait la connaissance de Monet, puis de Cézanne et d'Armand Guillaumin. On le voit aussi aux « jeudis » de Zola, qui l'a très vite remarqué et l'encouragera de sa plume, à l'atelier de Bazille, au café Guerbois, qui est le rendez-vous des futurs impressionnistes.

De 1864 à 1870, il franchit sans encombres les portes du Salon, sauf en 1867, où son envoi est écarté : sa peinture heurte moins que celle de ses camarades et, comme on l'a dit, « *ses débuts ne furent ni particulièrement obscurs ni particulièrement éclatants* ». En 1866, il s'installe à Pontoise, et c'est le début des grands moments.

Les primitifs sont nos maîtres

Il a déjà exécuté alors, sur les bords de la Marne, des paysages remarquables de franchise, d'éloquence, de tenue et un délicieux petit tableau, *la Promenade à âne,* qui reprend le thème des *Demoiselles de village,* de Courbet, en le transposant dans un registre plus tendre, plus intime, même si les intentions sociales en sont plus appuyées. Pissarro est à cette époque grand lecteur de Proudhon ; on sait que toutes ses sympathies le porteront plus tard vers les milieux anarchistes et, s'il a représenté tant de fois des paysannes aux champs ou au marché, c'est qu'il a beaucoup regardé Millet, comme Van Gogh, mais c'est aussi que montrer la vie des humbles était pour lui un devoir moral et un acte de protestation politique.

Mais nous sommes à Pontoise et voici deux chefs-d'œuvre : *la Côte de Jallais* et *l'Hermitage.* On voit très bien ce qui, dans ces toiles, relève de la « rude main magistrale » de Courbet et de la finesse de perception de Corot, de son habileté à faire *jouer les valeurs et à répartir* les accents lumineux. Mais, si évidentes que soient les influences, plus évidente encore est la force de la personnalité, l'équilibre entre la main de fer et le gant de velours, la droite vigueur de la sève et le loisir, la différence exquise du détail. Il y a le jardin frais et feuillu, les petits arbres sur la colline, la jeune femme à l'ombrelle qui marche dans le sentier mais aussi, à travers l'architecture des maisons, une telle autorité, un tel sentiment de la beauté des formes pures, que l'on pense aux grands paysages cézanniens de la fin du siècle.

A la fin de 1870, fuyant l'invasion, Pissarro se réfugie à Londres avec ses enfants et sa redoutable épouse (« C'est elle qui porte la culotte », écrira Théo à Van Gogh). A-t-il vu Turner ? Plutôt Constable, semble-t-il, le romantisme visionnaire du premier ne convenant guère à sa modestie de père tranquille, et c'est de Londres, où il a retrouvé Monet et rencontré Durand-Ruel, qu'il rapporte certains des paysages *(le Crystal Palace, la Gare de Lordship Lane)* les plus fins et harmonieux qu'il ait jamais peints.

C'est là qu'il est à son meilleur, dans la modestie du propos, la subtile hardiesse des rapports de couleur (les gris bleutés et les bruns de *Crystal Palace)*, dans la gaieté avec laquelle il résume les formes en accents brefs et mouvants. Le petit train si peu turnérien qui affronte courageusement la campagne à la sortie de la gare de Lordship Lane fait penser à un jouet, à un gentil animal, placide et zélé, comme on en voit dans ces dessins et ces miniatures d'Orient que Pissarro aimait tant. « *Si tu en as l'occasion,* écrit-il à son fils Lucien en 1883, *regarde les Persans, les Chinois, les Japonais.* » Et : « *Rappelle-toi que les primitifs sont nos maîtres parce qu'ils sont naïfs et savants.* »

En 1872, retour à Pontoise, début de la période impressionniste de l'amitié, du travail commun avec Cézanne, parfois sur des motifs identiques. La palette s'éclaircit, un peu dangereusement parfois *(la Place du vieux cimetière)*, la manière se fait plus large et ambitieuse, ainsi dans *la Côte des bœufs* ou *les Toits rouges,* qui renvoient aux préoccupations cézanniennes de densité et d'ordonnance architecturale. Pissarro a beaucoup encouragé Cézanne : « *Un des tempéraments les plus étonnants et curieux de notre époque* », écrit-il à Lucien, et qui « *étonnera bien des artistes qui se sont hâtés de le condamner.* » Mais il lui doit peut-être plus qu'il ne lui a appris.

Quelques tableaux de neige, agréables, consciencieux, mais qui n'ont pas la virtuosité, l'infaillible précision de ceux de Monet. D'intéressantes recherches de couleur *(la Sente de Justice, Terrains labourés près d'Osny)*, un petit chef-d'œuvre de délicatesse, d'émotion recueillie : *la Meule, et une découverte :* celle du paysage industriel, qui fournira tant de motifs au néo-impressionnisme.



Camille Pissarro, « Portrait de Cézanne » (vers 1874). Coll. particulière.

Malgré ces réussites, et l'on pourrait en citer d'autres, on a un peu l'impression qu'à la fin des années 70 Pissarro commence à perdre la main : la vision est souvent confuse ou assez platement réaliste, l'exécution lourde, laborieuse, inutile*ment empâtée.* Excellent dessinateur, peintre de tempérament très classique, Pissarro est peut-être l'un de ces artistes (ils sont légion) auxquels l'avant-garde joue les plus mauvais tours. Il a mal intégré les découvertes de l'impressionnisme, hésité entre Monet et Cézanne, et l'on pense, à son propos, à Gide disant que ce qui avait perdu Charles-Louis Philippe, c'est d'avoir voulu échanger le tempérament contre le style, écrire aussi « bien » et aussi « moderne » que ses amis de la N.R.F.

L'épisode « néo » n'a pas arrangé les choses, Pissarro a vu dans le néo-impressionnisme une manière, une discipline peut-être et un moyen de recoller les fragments du prisme. Mais sinon dans une toile comme *l'Ile Lacroix,* admirable celle-là et digne de Seurat, il l'a interprété avec une raideur qu'accentue encore le caractère très conventionnel de ses sujets paysans.

Fort heureusement, cette partie de l'exposition est éclairée par le plus inattendu, le plus somptueusement décoratif des chefs-d'œuvre, une *Cueillette des pommes* que l'on n'avait pas vue à Paris depuis son départ pour le Japon en 1917 et qui mérite largement les éloges que lui décernait George Moore : « *Ces pommes ne tomberont jamais des branches, ce jardin est un jardin que la vie ne peut offrir mais que le peintre a représenté dans un rêve éternel de violet et de gris.* »

De lassitudes en redécouvertes

Fort heureusement encore, Pissarro est revenu dans ses dernières années à une manière plus personnelle, plus détendue, à une vision très animée du spectacle urbain, des rues et des carrefours parisiens, de la Seine, *du Louvre et des Tuileries. La Foire à Dieppe, le Port de Rouen, le Pont Boieldieu* sont des toiles à la fois très consciencieuses et très intenses, très enlevées, qui nous permettent de prendre congé du « père Pissarro », comme on disait, avec tout le respect que mérite la rectitude de sa vie. Cette conclusion paraîtra à certains tiède et ce compte rendu sévère. Il aurait été sans doute différent il y a trente ou quarante ans, au moment du sacre de l'impressionnisme, à l'époque où l'Académie a quitté le Louvre, où s'est imposée la vision manichéenne du dix-neuvième siècle sur laquelle on revient aujourd'hui.

Qui aurait osé alors émettre une réserve à propos de Monet et de Renoir ? Et pourtant, on l'a vu récemment, Monet a fait de bien mauvais tableaux et, pour une vingtaine de chefs-d'œuvre, ceux-là, il est vrai, absolus, Renoir est aussi l'auteur d'une interminable série de croûtes. Nous n'y pouvons rien : le regard change, va de passion en oubli, de lassitudes en redécouvertes. Louis XIV ne voyait que magots en Flandres et Mérimée refusait de classer les édifices de Boffrand. Nous retrouverons demain Loti, après-demain Barrès, je ne doute pas qu'un des héritiers spirituels de M. Barthes ne prépare actuellement un essai sur Edmond Rostand et je ne donne pas deux ans pour qu'Anatole France retrouve la place qui est la sienne parmi les plus grands écrivains français.

Il ne sert à rien, comme le fait M. John Rewald, dans la préface du catalogue, de tonner contre Baudry et Lhermitte : ils sont revenus, il faudra bien se tasser un peu pour leur faire une place. D'autant que les grands refus sont complémentaires des grandes découvertes et qu'une époque qui n'invente rien n'a d'autre ressource que de tout aimer.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Jusqu'au 27 avril. La visite de l'exposition sera utilement complétée par la lecture du premier tome de la correspondance de Pissarro, publiée aux PUF par les soins de Mme Janine Bailly-Herzberg.

Patrimoine cultuel

Un avenir pour les clochers

CULTUEL, pas culturel, comme il arrive souvent que ce mot devienne sous l'effet d'un rétablissement précipité du *r* intervocalique. Aussi, pour éviter que, contrairement au sigma des hellénistes, le retour de cette consonne n'oblitère une différence devenue de plus en plus flagrante, on lui *préférerait* le terme « spirituel ». Mais on pourrait alors arguer que la culture occidentale n'est peut-être pas encore au bout *du rouleau et qu'on* ne saurait donc lui dénier, définitivement, toute spiritualité ; quant au culte, d'autres *témoigneraient,* à tort ou à raison, que sa spiritualité n'a pas non plus été exempte de faux pas, d'un affadissement quelquefois dogmatique, dont il n'est pas toujours sorti indemne. Mais ce sont là questions théologiques, et nous parlons de patrimoine.

Cultuel ou spirituel, il est bien mal en point ce patrimoine tour à tour déconsidéré par la recherche d'une plus grande spiritualité, justement, qu'on a pu lui croire être opposée ; abandonné, détruit *ou défiguré par des exigences* nouvelles, mais parfois lapidaires et même lapidantes ; victime enfin de *mutations* plus terre à terre, si l'on peut dire, notamment de l'exode rural.

Ainsi les églises tombent dans les campagnes, les vieilles églises sans clientèle. D'autres subissent d'assez *navrantes* rénovations, mobilier et ustensiles compris, dont on ne voit pas trop bien ce qu'elles apportent à la foi, sinon une rupture immo*deste avec le passé, la confir*mation paradoxale de son attachement aux signes matériels, et le sentiment gracieux de faire tourner les métiers d'art, sans trop de gloire en général pour eux.

Pourtant nombre d'églises sont sauvées, la foi aidant ici, là l'ingéniosité. Car il y a, Dieu soit loué ! belle lurette qu'ici ou là est vive la conscience de ce que représente cette myriade d'édifices grands ou petits, et de ce qu'en représenterait la perte. D'une manière moins fervente, beaucoup moins fervente en France qu'en Italie, par exemple, où l'on sait l'importance que revêt pour les habitants la moindre église de la moindre bourgade ; d'une manière moins douloureuse qu'en Allemagne, autre exemple, où les ravages de la guerre ont trop fait mesurer ce que signifiait une église perdue — on peut évoquer Cologne et ses églises romanes dont la reconstruction, sinon la reconstitution n'en finit pas de s'achever, denier après denier (même si, par certains aspects, les principes qui régissent ces travaux sont, aux yeux de certains spécialistes, contestables ou démodés).

Le sel jaloux de l'Hexagone

La France se trouvait, il y a un demi-siècle encore, avec un patrimoine cultuel rural à peu près indemne, dans une situation en tout cas qui n'avait rien de tragique. Les grandes églises des villes, les cathédrales préoccupaient en priorité le Service des monuments historiques (qui avait tout à fait conscience de l'intérêt des autres), édifices protégés, d'un entretien coûteux, restés à la charge de l'Etat selon la loi du 9 décembre 1905. Et voici que les communes qui, par la même loi, s'étaient vu transférer la propriété de leurs édifices cultuels ne peuvent plus faire face aux charges qu'ils représentent. Et voilà que c'est l'Etat, après les associations, qui doit maintenant se préoccuper de l'affaissement de ces clochers, dont l'esprit faisait à la fois le charme, et le sel jaloux de l'Hexagone.

L'effort, très relatif, fait en faveur du patrimoine cultuel aura été un mérite de l'administration de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, notamment en 1980. Les orgues, qui sont une bonne raison de faire vivre les églises, les vitraux, qui ont désormais leur Centre international à Chartres, ont été l'objet de mesures de protection, de restauration ou de mise en valeur concrètes. Le 22 janvier dernier, le ministre annonçait enfin, au cours d'une conférence de presse, la création d'une ligne budgétaire pour la sauvegarde de ce patrimoine culturel rural non protégé: 15 millions de francs en autorisations de programme, 10 millions de francs en crédits de paiement, destinés aux propriétaires publics ou privés de tels édifices, ou aux associations, et permettant le subventionnement de 10 à 30 % du coût des travaux entrepris. Eglises, temples ou synagogues seraient naturellement concernés au même titre par cette mesure, en fonction de leur qualité architecturale, mais aussi les chapelles et les éléments d'architecture mineure (ainsi les calvaires). Au cours de cette conférence, M. Lecat pouvait aussi annoncer la publication, après enquête, d'un Livre blanc sur ces problèmes, et a évoqué l'action souvent remarquablement efficace des associations (1). La situation était tragique, la voici très doucement tempérée. Que faire ?

C'est une autre initiative ministérielle, en 1980, qui pourrait apporter sinon la réponse, au moins une réflexion sérieuse sur ce problème : la création de la Commission du patrimoine cultuel, présidée par M. Dominique Ponnau, directeur des études à l'école du Louvre. Chrétien, il n'est pas utile d'ajouter convaincu, celui-ci ne se satisfait pas de l'alternative dans laquelle on enferme trop souvent, en effet, la survie des édifices cultuels : laisser tomber ou trouver *une* autre affectation genre gymnase (la chapelle Saint-Sernin, à Toulouse), chambre de commerce (église Saint-Etienne à Dijon), salle des ventes (église Sainte-Foy à Chartres) (2). C'est avec cette foi, dont on dit qu'elle renverse les montagnes, que, replaçant églises, temples ou synagogues dans la vérité troublée de ce siècle, il rappelle justement la force spirituelle, prête à resurgir, que peut porter leur architecture, si modeste soit-elle. Et il est vrai que l'esprit de communauté, de communion, sans lequel une civilisation s'éteint, est aussi ce qui peut préserver, y trouvant en retour la possibilité de s'y développer, le patrimoine cultuel. Nombre d'exemples, qui ne sont pas nécessairement religieux, en témoignent déjà.

FRÉDÉRIC ÉDELMANN.

(1) L'Association pour la sauvegarde de l'art français, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, qui a lancé en 1980 une « Campagne pour la sauvegarde des églises de France », la Ligue urbaine et rurale et plusieurs autres, ainsi que les associations de jeunes bénévoles (Rempart, Etudes et chantiers, Jeunesse et reconstruction).

(2) Exemples tirés des deux brochures réalisées en 1978 par l'Association pour la recherche urbaine et architecturale (ARUA) : Réutiliser le patrimoine architectural, éditée par la Caisse nationale des monuments et des sites. Ces brochures proposent aussi, et en plus grand nombre, des exemples plus fidèles à l'esprit des lieux.



LIVRES

Essais, portraits, mémoires

TROIS OUVRAGES POUR HAENDEL

On manquait cruellement d'ouvrages sur un génie aussi puissant que Haendel depuis le beau livre de Romain Rolland, de 1910 (Albin Michel), toujours réédité, excellent, mais assez bref, un peu dépassé et malaisé à consulter. En voici trois d'un coup pour accompagner la renaissance de cette musique dont les enregistrements se succèdent à une vitesse accélérée : une grosse et vivante biographie, pas toujours très sûre, de Janine Alexandre-Debray (Ed. Ramsay, 456 pages) ; un vademecum indispensable de Jean Gallois, digne de la précieuse collection « Solfèges » (Ed. du Seuil, 192 pages), et enfin pour les amoureux et les savants, une somme de Jean-François Labie, où l'ample biographie s'enrichit de remarquables aperçus historiques et esthétiques, d'analyses détaillées, que l'on souhaiterait plus nombreuses, et de mille documents utiles (Ed. Diapason-Robert Laffont, 864 p., relié).

ARTHUR RUBINSTEIN : *Grande est la vie. — Ma jeune vieillesse.* — Les deux derniers volumes des aventures glorieuses (et polissonnes) du roi Arthur ; un roman picaresque, où le clown, le poète et le grand homme jouent ensemble sur la scène de la vie un irrésistible ballet (Ed. Robert Laffont, coll. « Vécu », 344 pages et 338 pages).

MARCEL BEAUFILS : *Wagner et le wagnérisme.* — Réédition d'une des plus profondes analyses du monde wagnérien, encore que très marquée par sa composition pendans la dernière guerre (Aubier-Musique, 384 pages).

MARCEL BEAUFILS : *la Musique pour piano de Schumann.* — Réédition d'une classique et originale initiation au monde schumannien (préface de Roland Barthes. Ed. Phébus, 196 p.).

RUDOLF HARTMANN : *Richard Strauss. Les opéras de la création à nos jours.* — Tous les opéras de Strauss soigneusement analysés par un de ses meilleurs amis, l'ancien intendant de l'Opéra de Munich, qui les a bien souvent mis lui-même en scène. Abondante et remarquable documentation photographique, assez traditionnelle cependant. La traduction n'est guère élégante (Office du Livre, Fribourg ; diffusion Vilo, Paris ; 284 p., 23 x 29,5, avec 290 ill. dont 60 en couleurs, relié).

D. FERNANDEZ et CH. DUPECHEZ : *l'Univers des voix. Les Divas.* — Six portraits (Flagstad, Tebaldi, Sutherland, Vichnevskaya, Stich-Randall, Caballe), huit grandes dames de l'Opéra de Vienne (Schwarzkopf, Della Casa, Seefried, etc.), et cinq rôles féminins de l'époque moderne. Un livre plein d'amour et de vie, avec une illustration brillante et mouvementée (Ed. Ramsay-Images, 192 p., avec 205 ill en noir).

LORENZO DA PONTE : *Mémoires* — Deux éditions des Mémoires du librettiste de Mozart paraissent en même temps. La première, précédée d'une excellente préface de D. Fernandez (Mercure de France, 322 p), avec un minimum de notes, est moins complète que celle établie, par J.-F. Labie, qui y ajoute de pénétrants essais sur « Da Ponte et l'instinct de mensonge », « Casanova, Don Juan et Da Ponte », etc., ainsi que les trois livrets bilingues (Livre de poche, coll « Pluriel », 695 p.). Da Ponte est un personnage curieux, qui raconte sa vie de façon plaisante et flatteuse, mais Mozart y tient peu de place.

J.-V. HOCQUARD : *l'Enlèvement au sérail* (192 p.) — MAURICE LE ROUX : *Boris Godounov* (224 p.). — Deux nouveaux guides d'audition qui font découvrir mille beautés dans ces œuvres célèbres (Ed. Aubier).

KARL BOEHM : *Ma Vie.* — Des précisions intéressantes, mais un récit banal à partir d'entretiens (Ed. J.-Cl. Lattès, 216 p.).

ANDRE DUBEUF : *Richard Strauss ou le voyageur et son ombre* — Brillant essai sur un grand musicien heureux, mais calomnié, à l'occasion de *la Femme sans ombre* (Ed. Albin Michel, coll. « Opéra », 196 pages).

FRANÇOIS LESURE : *le Sacre du printemps, dossier de presse* — En fac-similé, les comptes rendus des premières à Paris, Londres, Moscou, Philadelphie, Berlin, etc. Une vérité historique incontestable et révélatrice... surtout pour les polyglottes ! (Ed. Minkoff-Reprint, Genève, 178 p., 22 x 27).

F.-R. TRANCHEFORT : *les Instruments de musique dans le monde.* — Une très précieuse petite encyclopédie où chaque instrument, de quelque pays ou de quelque époque qu'il vienne, est présenté et décrit à l'intérieur de sa « famille » (Ed. du Seuil, coll. « Points-Musique », 2 vol. de 298 pages et 256 pages).

D'ALEMBERT : *Eléments de musique* (224 p.). — ALFRED BRUNEAU : *A l'ombre d'un grand cœur* (256 p.). — Deux rééditions en fac-similé fort différentes : le traité très technique de d'Alembert « suivant les principes de M. Rameau » (1752), et les émouvants souvenirs d'Alfred Bruneau sur Emile Zola, son ami et collaborateur pour cinq opéras (Slatkine-Reprints, Genève).

EDITH WEBER : *la Recherche musicologique. Objet, méthodologie, normes de présentation* (172 p.).

SIMONE WALLON : *l'Allemand musicologique* (164 p.). — Deux livres pratiques pour spécialistes (Ed. Beauchesne).

JACQUES LONCHAMPT.

Dürer, Cranach, Riemenschneider...

Une plus lointaine



Sainte Barbara, par Riemenschneider.

TROIS livres récents sur l'art allemand ancien méritent l'attention du lecteur. Ils illustrent aussi parfaitement trois catégories distinctes de l'ouvrage sur l'art.

D'abord, noblesse oblige une monographie de Dürer, qui obéit en tous points aux lois du genre. La vie et l'œuvre du peintre (1471-1528) sont des mieux documentées dans l'histoire de la peinture du seizième siècle. L'auteur, à qui l'on devait le catalogue (allemand) des peintures, ne révolutionne pas la critique dürérienne. Il a le mérite de la clarté, d'une approche concrète, d'une vision d'ensemble très sûre.

L'idée conductrice, qui résume le livre et l'évolution du peintre, était déjà chez Melanchton, l'ami de Luther qui remarquait le goût simplifié des ouvrages de la maturité, en contraste avec les tendances de la jeunesse. Fejda Anzelewsky souligne à son tour cette « simplification » qui ne pouvait être qu'un progrès aux yeux d'une élite cultivée tournée vers l'Italie, et soucieuse, dans le sillage de Luther, d'intégrer les conquêtes de l'humanisme à un nouvel ordre religieux et social. La Réforme ne fut pas pour Dürer une remise en question mais une confirmation, un pas supplémentaire hors du Moyen Age. Luther, disait-il, « *m'a délivré de grandes peurs* ».

Les deux voyages à Venise (où pouvait l'attirer la présence d'une forte communauté de marchands allemands), l'un au début de sa carrière, l'autre en pleine maturité, sont donc des morceaux obligés et particulièrement importants de la biographie. L'auteur y apporte quelques utiles précisions. Il dégage la stature d'un peintre et d'un graveur de dimension européenne, à la jonction de deux époques et de plusieurs cultures, fidèle à cette « loyauté ouvrière » dont parlait Focillon, conscient aussi des nouvelles possibilités de l'artiste, et plein d'imagination en affaires comme dans son art.

Les commentateurs ont souvent insisté sur les antinomies de l'œuvre, l'inquiétude de l'artiste. Le goût actuel nous incline peut-être, la psychanalyse aidant, à une interprétation un peu trop dramatique. Anzelewsky, pour sa part, s'en tient à une image plus familière, plus solide mais un peu affadie. L'éclat dont manque son texte se retrouve dans les reproductions (plus de deux cents) d'une qualité exceptionnelle.

Cranach (né en 1472) a lui aussi bénéficié de la psychanalyse. On se souvient des pages de Michel Leiris dans *L'Age d'homme* sur les figures complémentaires de *Judith* et *Lucrèce*, « *anges égaux du Bien et du Mal* ». Pour les historiens la tâche était de reconstituer un catalogue, de mettre un peu d'ordre dans l'immense production d'un artiste particulièrement prolifique, dont les visions claires, schématisées, se prêtaient à l'imitation et aux variantes.

En 1932, Max J. Friedländer et Jakob Rosenberg établissaient un premier catalogue sélectif des peintures, révisé quarante ans plus tard par le plus jeune des deux auteurs (Friedländer était mort en 1958). Sa publication en français rend justice à un travail exemplaire dans un genre difficile, très éloigné des spéculations d'une critique d'humeur. La sobriété du texte et des notices suffit à une démonstration soutenue par près de cinq cents reproductions.

Dans l'introduction, Friedländer dégageait d'abord le moment où la production de Cranach, adopté en 1505 par la cour du prince-électeur de Saxe à Wittenberg, se conforme à l'image qui domine encore aujourd'hui. Il rendait tout leur éclat aux œuvres plus rares de la première période et notait : « *L'art de sa période de Wittenberg fait penser à une châtaigne lisse s'échappant de sa coque verte, armée de piquants.* »

Le jugement était sévère pour le Cranach populaire, l'auteur des *Judith*, *Lucrèce*, *Adam et Eve*, il en soulignait aussi la nécessité et les résonances sociales, en différenciant subtilement les registres. Tandis que les portraits virils, dont celui de Luther en 1528, visent à la clarté et à l'évidence du caractère, les effigies féminines rejoignent de plus en plus les types abstraits des figures mythologiques.

On ne pouvait mieux définir tout ce que l'imagination de Cranach doit à la permanence de la tradition courtoise dans une société gagnée par la Réforme, où la femme incarnait à la fois l'élégance et la tentation, tandis que la force et l'esprit rayonnaient sur le visage des hommes quand ils n'étaient pas séduits ou trompés dans leur innocence, comme Pâris devant les trois Grâces, engoncé dans son armure, ou Adam ingénu devant Eve.

Le charme et les galanteries de la cour avaient transfiguré l'imagination fruste et explosive du peintre et soumis une vision véhémente de la nature aux courbes d'une arabesque déjà maniériste. Son univers apparaît sous le signe de l'enchantement.

A la différence de Dürer, il reste un artiste provincial. Il n'est pas mentionné par les historiens français du dix-septième siècle qui reconnaissaient, non sans réserves, le génie du maître de Nuremberg. A vrai dire, jusqu'au dix-neuvième siècle l'art allemand a été frappé d'ostracisme dans les pays de culture latine. Et si la réputation des peintres a franchi les frontières, les sculpteurs n'ont pas bénéficié des mêmes faveurs. Un ouvrage de Michael Baxandall (qui ne trouvera sans doute pas d'éditeur en France, pas plus que ses deux précédents livres sur l'art italien) apporte au lecteur anglais un nouvel éclairage sur des artistes de premier rang, contemporains de Dürer, comme Tilman Riemenschneider, Veit Stoss, Michel Erhart, qui fournirent aux églises du sud de l'Allemagne des retables sculptés monumentaux qui subsistent et étonnent encore le touriste à Rothenburg, Blaubeuren, Breisach, etc., mais qui ne viendront certainement jamais à Paris.

Dans l'aire comprise entre Francfort et Bolzano et sur toute la largeur du territoire allemand, les sculpteurs sur bois utilisaient le tilleul de préférence au chêne ou au noyer. L'auteur de *The Limewood Sculptors of Renaissance Germany* ne cache pas ses propres préférences : il a choisi ces sculptures à cause de la matière dont elles sont faites, qui détermine en elle-même des caractères stylistiques. Il a choisi également de ne traiter que des meilleurs artistes du temps. Mais ici déjà sous le parti esthétique pointe un autre argument : les

Deux biographies de Man Ray et de Kertész

Le fautographe et le frère voyant

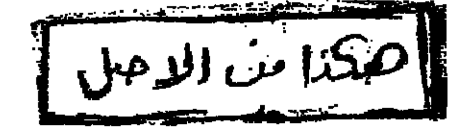
COMMENT écrire une biographie ? Comment entremêler l'information et sa réflexion, les citations et la description de l'œuvre ? Sur Man Ray, le romancier Serge Bramly a écrit une biographie au sens classique, un commentaire immédiat qui reprend des extraits de son autobiographie. Il imagine une scène de fiction pour raconter le rêve européen du petit employé de bureau new-yorkais, discute la paternité du rayographe et énumère les rencontres qui ont compté pour Man Ray : Stieglitz, Duchamp, mais Stieglitz est systématiquement mal orthographié, et c'est quand même énervant dans un livre sur la photographie. Car cette biographie, truffée de pièces rajoutées et de parenthèses, devient un prétexte pour convoquer Rimbaud, Baudelaire ou Proust, lorsqu'ils s'expriment sur la photographie, et pour faire la leçon à Roland Barthes, Gisèle Freund, Susan Sontag et Michel Tournier, qui ne seraient que des réducteurs du grand discours qu'on pourrait tenir sur la photographie. Une fois qu'on a refermé le livre de Bramly, ce discours idéal reste devant soi...

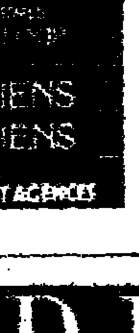
Brassaï a déjà écrit son autobiographie et Robert Doisneau est très habile pour manier l'écriture, on a pu s'en rendre compte dans son reportage sur la Loire, dans ses préfaces aux livres d'Elliott Erwitt et Martine Franck, et surtout dans le texte d'introduction qui ouvre son livre, *Trois Secondes d'éternité*. Pourtant, la plupart des photographes conservent une répugnance à parler de leur œuvre, on a souvent pu le vérifier à Arles, lors des projections publiques, comme si le sous-titre entamait l'image, la distrayait, la sous-estimait. C'est cette répugnance au commentaire qu'a voulu vaincre Jean-Luc Monterosso, responsable de la photographie pour la Ville de Paris, en proposant aux Editions Belfond une collection intitulée « Les grands photographes ». Deux livres sont déjà sortis : le *Man Ray*, de Serge Bramly, donc, et le *Kertész*, d'Agathe Gaillard, des livres minces, pelliculés noirs, avec des autoportraits en couverture (celui de Man Ray est sinistre à souhait), et un encart de seize pages de photos sur un papier glacé.

Directrice de galerie, Agathe Gaillard n'avait aucune expérience de l'écriture. Elle est allée dix jours à New-York, en mai 1980, pour interviewer Kertész, qui parle un charabia mélangé de hongrois, de français et d'américain, et en a rapporté des bribes de voix inaudible, des notes énigmatiques et, le plus précieux, une sorte d'amour fou, de passion pour le vieux photographe. De 1925 à 1936, Kertész, arrivé à Paris de sa Hongrie natale, vit heureux, crée heureux. Puis il part pour New-York, et c'est le début des commandes, des compromis, de la médiocrité des faiseurs de magazines, du manque d'intelligence. L'inexpérience de l'écriture devient une vertu dans le déroulement simple et chaleureux, qui passe sans transition du récit direct au récit rapporté, d'une tranche de temps à une autre, sans chronologie. Agathe Gaillard ne tente pas de traduire l'intraduisible (« *mistake* », « *sensible touch* », « *girly* »...), et ne gomme pas l'histoire même du livre, de sa fabrication. C'est un livre à deux voix, un livre sentimental.

HERVÉ GUIBERT.

★ Editions Belfond. Environ : 50 F.





Allemagne

chefs d'œuvre sont le fait d'artistes exceptionnels travaillant pour une riche clientèle, amenés à bouleverser, comme leurs commanditaires, les structures anciennes *en affirmant* de nouvelles valeurs : l'originalité, l'invention, qui n'étaient pas reconnues dans la tradition médiévale et leur permettent d'instituer des monopoles.

Le propos de Baxandall déborde largement *son sujet*, ou l'inscrit dans un cadre plus large : *la culture, l'histoire sociale*. Aussi, à côté d'un ensemble de notices sur une vingtaine de sculpteurs, accompagnées d'une centaine de planches, et d'une description attentive d'œuvres représentatives des plus notables d'entre eux, les chapitres les plus originaux *font-ils* une place importante à des questions telles que la fonction des images dans la théologie antérieure à la Réforme, les effets de la Réforme elle-même, le statut social des artistes au temps des guildes, la constitution d'un nouveau marché, la possibilité d'une affirmation du style individuel ou l'opposition de deux styles collectifs (*germanique et italien*), l'avant-garde des Mastersingers, les « Modistes » de Nuremberg, etc. En somme, un livre inépuisable et une des meilleures introductions possibles à l'art allemand de la Renaissance, parce qu'il plonge le lecteur au cœur des problèmes, parce qu'il satisfait *aussi bien sa curiosité intellectuelle* que son goût esthétique, parce qu'il l'aide à réfléchir autant qu'à regarder.

JEAN-FRANÇOIS CHEVRIER.

★ Fedja Anzelewsky, *Dürer*, Offices du livre, Fribourg, 1980, environ 365 F.

★ Max J. Friedländer et Jakob Rosenberg, *Lucas Cranach*, Flammarion, Paris, 1979, environ 330 F.

★ Michael Baxandall, *The Limewood Sculptors of Renaissance Germany*, Yale University Press, Londres, 1980, £ 25, environ 350 F en France.

Un dossier d'« Éducation 2000 »

L'expérience photographique

RAMENER la photographie à un élément d'ordre seulement esthétique serait, c'est le cas de le dire, mettre à côté de la plaque. Ce phénomène de civilisation à l'échelle planétaire relève de la sociologie, et même de la métaphysique. Il a déjà suscité tant de controverses et d'exégèses à l'égard des millions d'images happées par l'objectif qu'on doit accueillir d'un œil favorable le dossier rassemblé dans le dernier cahier d'*Education 2000*, revue du Centre d'information sur les techniques d'enseignement. Entendons-nous. Il s'agit cette fois d'une réflexion, d'une mise au point, bien sûr, d'une mise à jour, et, dans *une certaine mesure, d'une synthèse* (farcie d'analyses) de *l'expérience photographique*.

La matière était immense, vu les multiples façons d'approcher, voire de définir la photo et les non moins multiples interférences des problèmes de création, de diffusion, de *destination. Il fallait l'ordonner*, la débroussailler. Elle l'a été : il fallait considérer tour à tour les photographes (actifs-passifs) et les consommateurs, les « iconophiles ». Et dégager sa double spécificité : ce pouvoir de multiplication illimitée des images et cette mémorisation, cette *fixation* instantanée d'un passé en miettes dont la somme équivaut au « temps retrouvé ». Proust devait naturellement être mis à contribution.

On a eu la main heureuse en donnant (aussi) la parole aux photographes autorisés. Mieux que personne, ils ont conscience de leur mission. L'idéal de Robert Doisneau, par exemple, c'est de *«retenir un instant de bonheur qui va disparaître »*. Richard Balthauss est motivé par un « *besoin individuel d'appréhender les choses* ». Et il y a le miracle certes mérité d'une rencontre providentielle, comme celle du personnage qui donne soudain un sens au cafardeux paysage industriel saisi par Hervé Gloaguen. On donne aussi la parole aux photos toutes seules et même à l'anti-photo de Bernard Moninot, dont les dessins à l'encre de Chine pénètrent dans le mystère de la chambre noire. Anti-photo encore, en quelque sorte, *l'Image fantôme*, émouvant récit d'Hervé Guibert.

Les lettres d'amour de Kafka

On ne saurait résumer un ensemble trop riche pour être détaillé : des entretiens, des études qui abordent telle ou telle face de l'expérien photographique — la vérité des images, la photo considérée comme culture et comme forme de l'art, voire comme objet de collection, *les répercussions économiques*, etc., — et d'autres qui, traitant de cas particuliers, typiques, débouchent sur l'universel. Signalons encore une petite anthologie des textes capitaux, pour ou contre, une « lecture » des lettres d'amour de Kafka à Félice qui enveloppent les photos de l'un et de l'autre. De cette masse d'articles, il ressort notamment que, à l'heure de la révolution industrielle, la photo, ce nouveau langage, est une des techniques les plus aptes à reproduire mécaniquement le réel, quitte à lui substituer une pure illusion.

Un ensemble dense, qui tente de répondre à toutes les questions et du même coup en pose de nouvelles.

JEAN-MARIE DUNOYER.

Education 2000, 3, rue de l'Abbaye, 75006 Paris, ou librairie Alternative, 36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris.

Reconstitution du film de Pabst, « la Rue sans joie »

Le boucher et la couturière

EN 1924, un film suédois, de Mauritz Stiller, *la Légende de Gosta Berling*, révèle, dans son premier grand rôle, une jeune comédienne encore un peu gauche, *mais au visage lumineux*, aux yeux profonds : Greta Garbo. Stiller et l'actrice, dont il veut se faire le Pygmalion, sont engagés, à Berlin, par une firme allemande, la Trianon, pour une production qui échoue. Finalement, Greta Garbo est dirigée par George Whilhelm *Pabst, en 1925, dans la Rue sans joie*, qui va faire sa gloire européenne, avant son départ pour Hollywood.

Pabst n'a pas découvert Greta Garbo. Il l'a placée dans son univers cinématographique, magnifiée à sa manière et mise en quelque sorte sur le chemin de son mythe. Cela a son importance, mais *la Rue sans joie* ne saurait se réduire à la présence de Garbo dans le tableau de « mœurs viennoises » inspiré du roman de Hugo Bettauer. Le réalisme social et libertaire du cinéaste ne s'applique pas seulement à la désintégration des classes moyennes dans la capitale de l'ancien Empire austro-hongrois, ruinée par la défaite, l'inflation. C'est aussi un témoignage corrosif sur la décomposition de l'Allemagne d'après guerre.

Le film a eu un grand succès international, mais chaque pays où il a été distribué lui a fait subir les coups de ciseaux de sa censure. Il n'en existait plus de version complète, fidèle à l'originale. Au hasard des cinémathèques, *la Rue sans joie* se présentait dans des copies disparates. *Connaissance du cinéma* qui nous avait déjà redonné, l'an dernier, *Loulou*, autre œuvre « *scandaleuse* » et mutilée de Pabst, dans son intégralité, nous offre aujourd'hui une *Rue sans joie* patiemment reconstituée par Françoise et Catherine Gaborit. Les projections réservées à la presse avaient été houleuses. Un accompagnement musical envahissant et la lecture en voix *off* des intertitres — français pour la plupart — faussaient le rythme du film, constituaient *des interventions nuisibles à sa* présentation publique : Françoise et Catherine Gaborit ont aussitôt décidé de remanier cette bande son en supprimant les commentaires et en atténuant la musique. Les quelques intertitres anglais vont être traduits en français. Les spectateurs pourront *lire seuls. Dont acte. Les* images muettes de Pabst appellent le silence.

La rue Melchior à Vienne (mais ce pourrait être aussi bien à Berlin) est un décor de studio, un lieu clos, baigné de clair-obscur, où se concentrent tous les maux d'une *société décadente*. D'un côté, la boutique du boucher, luisant de graisse, les yeux porcins, personnage ignoble (incarné par Werner Krauss) qui reluque les jambes des femmes à travers son soupirail. Les ménagères affamées attendent pendant des heures une distribution de viande soumise aux caprices de ce commerçant dictateur flanqué d'un redoutable chien danois et qui fait parfois payer l'entrecôte en nature. Ce boucher n'existait pas dans le roman de Bettauer. Il est chez Pabst une figure sociale de l'oppression, du trafic, un profiteur de la misère.

Garbo avant Hollywood

De l'autre côté, la maison de la Greifer, (Valeska Gert), couturière et entremetteuse. Elle donne chez elle des orgies pour gens riches, attire et livre les filles pauvres à la lubricité des bourgeois opulents. Trafic de la chair. Parmi ses victimes, il y a Maria Leichner (Asta Nielsen), dont le père est un ouvrier mutilé de guerre et ivrogne et Greta Rumfort (Greta Garbo), dont le père est un fonctionnaire ruiné. Maria, tombée à la prostitution, sera définitivement perdue, Greta y échappera de justesse. Les péripéties de l'intrigue comptent moins que l'éclairage sombre et violent que leur a donné Pabst.

Dans la rue Melchior, la nuit et le jour se confondent, les personnages *sont* manipulés par le mécanisme d'une corruption qui vient d'ailleurs mais trouve, ici, son lieu d'élection. L'épouse encanaillée d'un homme d'affaires s'y fait assassiner. Les hommes de la bonne *société* sont aussi répugnants *que* le boucher. La mise en scène est focalisée sur les *femmes. En maquerelle*, la danseuse Valeska Gert, laide, anguleuse, fielleuse, semble exécuter, noire sauterelle de cette rue pourrie, un ballet de racolage et de mort. Asta Nielsen, la vamp des films danois, marquée par l'âge, fardée, presque obscène dans les tortures de l'amour et la déchéance du plaisir vénal, paupières charbonneuses, lèvres sanglantes, parée de robes extravagantes, incarne un fétichisme emprunté à la peinture expressionniste. Pathétique et morbide, elle exhale, sous ses fards, la fange de la rue et les poisons de Vénus.

Garbo, enfin, est la plus étrange de ces créatures pabstiennes. Ballottée par les événements, elle hésite perpétuellement entre les principes de sa bonne éducation et les tentations du luxe (manteau de fourrure, robes et souliers neufs pour une dactylo mal payée). Elle n'a pas encore le visage sophistiqué et marmoréen du sphinx hollywoodien. Elle possède une sorte de beauté funèbre, somnambulique, on la voit à demi-nue dans une toilette de bordel. Elle flotte à mi-chemin de la pureté et du vice, elle n'a pas — mais aurait pu avoir — la force destructrice de Louise Brooks dans *Loulou*. *Dans la Rue sans joie*, l'érotisme féminin est une force contenue, canalisée, codifiée, exploitée par la société dominante et ses séides de bas étage. Louise Brooks apportera, plus tard, chez Pabst, la libération ravageuse.


Greta Garbo et Valeska Gert

Une légende voulait que Marlène Dietrich ait été figurante *dans ce film, parmi les femmes* attendant à la porte du boucher. Il y a bien une brune qui lui ressemble vaguement. Quant à dire que c'est elle... cela relève du fantasme.

Cette sortie de *la Rue sans joie* reconstituée peut être un événement. Pabst est à redécouvrir, et pas uniquement par *Loulou. Connaissance du cinéma* va *présenter également deux de ses* grands films parlants, *Quatre de l'infanterie* (1930) et la *Tragédie de la mine* (1931). Et puis, une curiosité, *Salonique, nid d'espions*, mélodrame d'espionnage tourné en France en 1936.

JACQUES SICLIER.

★ *Sortie prévue le 18 février.*

« L'Homme ordinaire du cinéma »

Les images de Schefer

NON, cet homme-là n'est pas « ordinaire ». Il a un regard. Ce n'est pas si fréquent. Il regarde et se regarde regarder, ce qui n'est pas si simple. Ce livre n'est pas simple, pas ordinaire. Un livre sur le cinéma, oui, bien *sûr, mais quel cinéma ? Son* cinéma, celui de Jean-Louis Schefer, qui n'a pas, comme il le dit, de qualification particulière pour parler de ça, mais qui, depuis toujours, c'est-à-dire, la guerre, s'est assis comme vous et moi dans les salles obscures, pour y assister, *immobile*, au *défilé* des images.

Ce n'est donc pas un ouvrage de spécialiste, pour spécialistes, ayant l'un et les autres la tête pleine de références exactes, d'images à raccrocher à une histoire, ou à l'histoire de la grande machine cinématographique et ses produits. Mais autre chose, difficile à cerner, un essai qu'il faut situer quelque part entre une vision purement subjective du cinéma et une analyse sémiologique de l'image filmique. L'écriture est belle, dense, qui nous entraine dans une plongée au fond de la mémoire individuelle où se sont inscrites ces images, là où elles devaient s'inscrire, attendues qu'elles étaient, là où elles ont fait leur travail corrosif, au noir, les unes contre d'autres.

Jean-Louis Schefer les sort (le livre en montre, il est illustré, en partie), tente d'expliquer leur vie, leur pouvoir, cette fascination qu'exercent ces monstres granuleux, ces corps déformés. Ces images-là apparues un jour à l'écran sont fixes, arrêtées, en situation symbolique de quelque chose d'autre.

Et on lit, attiré par ce parcours d'une expérience individuelle pleine de savoir, que l'on sait capable aussi de se cristalliser sur la peinture. Et l'on passe du jeu des références personnelles aux lectures distantes, et l'on est pris dans ce discours multiple, et l'on cherche des points d'ancrage, des idées-forces. On veut accrocher à la peur, au crime, à la nuit, au temps, pour remonter à la surface claire. Mais on replonge, cela ne va pas jusqu'au bout ; on n'aborde pas, le mouvement de l'écriture ne le permet pas. Les rochers sont glissants et luisants comme le corps des *Freaks* dans la boue, sous la pluie. Critiquer ce livre ? Impossible.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Editions Cahiers du cinéma. Gallimard. Environ 60 F.

UNE SELECTION

cinéma

UN ETRANGE VOYAGE D'ALAIN CAVALIER

Un quinquagénaire appelle sa mère, une adolescente découvre son père. A pied, le long de la voie de chemin de fer, ils recherchent le corps de la vieille dame qui les réunit, disparue entre Troyes et Paris. Au suspense, se mêlent de grands moments d'émotion et de bonheur. Un film intense.

NUMEROS ZERO DE RAYMOND DEPARDON

Analyse particulière de la naissance d'un journal par un regard qui sélectionne les détails, isole les vibrations. Un travail insolite, récompensé par le prix Sadoul.

LA NUIT DE LA METAMORPHOSE DE KRSTO PAPIC

Les rats contaminent les humains, mais quelqu'un lutte — cruellement — aidé de sa fille. Parabole à la manière du « Rhinocéros » de Ionesco, en plus ambigu. Le film, yougoslave, a été tourné avant la mort de Tito.

Flash Gordon, de Mike Hodges : Guy l'Eclair au cinéma comme dans la bande dessinée. **Clara et les chics types**, de Jacques Monnet : la gaieté douce-amère de « Toto, trente ans, rien que du malheur ». *Le Risque de vivre*, de Gérald Calderon : inquiétants prodiges du monde animal. **Gosses de Tokyo**, de Yasujiro Ozu : ils sont toujours là, pour le bonheur de tous.

théâtre

LA TEMPETE A SAINT-DENIS

Il y a la magie et l'illusion, et la beauté douce d'une lumière à travers les planches à clairvoie. Il y a le périple désenchanté d'un homme qui croyait maîtriser la nature et les hommes, et le constat d'une expérience. Il y a des comédiens et le théâtre.

Les Fiancés de la banlieue ouest, à Bobigny : le charme prenant d'une histoire simple. *Le Fleuve rouge*, à Chaillot : les mésaventures de l'avant-garde russe dans le tourbillon maréchalien. **La Faille**, à Essaïon : rôdant autour de la folie, une comédienne. **Le Personnage combattant**, à la Resserre : mordant à pleines dents la folie, Jean Gillibert.

musique

LA QUATORZIEME SYMPHONIE DE CHOSTAKOVITCH

Superbe programme à l'Orchestre de Paris où Rudolf Barchaï, l'ancien chef de l'Orchestre de chambre de Moscou, dirige la *Symphonie Haffner* de Mozart et surtout ce qui est peut-être le chef-d'œuvre de Chostakovitch, la *14e Symphonie*, dédiée à Britten. En 1969, le grand musicien russe semble pour la première fois tendre la main à l'Occident en utilisant des poèmes de Lorca, Apollinaire, Rilke et un seul texte russe (du décabriste Küchelbecker), pour célébrer la fraternité qui unit, d'un bout à l'autre de la terre, ceux qui vont mourir et qui ne savent pas pourquoi. Une œuvre tragique et émouvante, qui aura de superbes interprètes en Siegmund Nimsgern qui remplacera Dietrich. Fischer-Dieskau et Julia Varady (Champs-Elysées, les 5, à 20 h 30, et 7, à 10 h).

OPERAS EN PROVINCE

Large éventail d'œuvres dans les théâtres lyriques de province : *le Vaisseau fantôme*, mis en scène par R. Terrasson et dirigé par Alain Lombard, à Strasbourg (6, 8, 14, 16 février), *Faust* avec Alain Vanzo, à Bordeaux (6, 8, 10, 16, 15), *Ecouter-Mourir*, l'opéra contemporain de Dao, à Lyon (6, 7, 8), *les Contes d'Hoffmann* avec Ch. Eda-Pierre, à Lille (6, 8, 10), *Lohengrin*, avec Guy Chauvet à Rouen (8, 10). Pendant ce temps, les dernières, déjà, de *Peter Grimes* avec Jon Vickers à l'Opéra de Paris (7, 10, 12).

Hanna Schwarz (Théâtre des Variétés, le 4) ; Franck et Tchaïkovski, par l'Ensemble orchestral de Paris (Gaveau, le 4) ; Mozart et Schubert, par P. Reach (Pleyel, le 5 à 12 h. 30, 15 h. et 18 h. 30) ; Brahms, par le Nouvel Orchestre philharmonique, direction U. Segal, avec J. Kalichstein (Pleyel, le 5) ; Société française de musique contemporaine : œuvres de Denisov, Jolivet, Nunes, Roussel et Rorem (salle Cortot, le 5) ; Debussy et Chopin, par N. Freire (Champs-Elysées, le 6) ; N. Yepes (Pleyel, le 6) ; Orchestre de l'Ile-de-France, direction J. Fournet, avec L. Issakadze dans le Concerto de Tchaïkovski (Gaveau, le 6) ; A voix basse, « spectacle salade ; de Joëlle Léandre, contrebasse (T.G.P., Saint-Denis, du 6 au 21 février, à 23 h.) ; Concert Amnesty International, avec L. Laskine, M. Debost, etc. (Gaveau, le 7) ; Ensemble Zenenka (Saint-Merri, le 7) ; Brahms et Schubert, par H. Schaer, N. Lee et T. Adamopoulos (Radio-France, le 8, à 11 heures) ; Scarlatti, Mozart, Schubert, par Maria Tipo (Champs-Elysées, le 9) ; Haendel, Haydn, par Teresa Berganza et le Scottish Chamber Orchestra, direction R. Leppard (Théâtre musical de Paris-Châtelet, le 9) ; œuvres de N. Bonet, M. Pinchard et R. Jannone (les Lundis de Guimet, le 9) ; Marie-Christine Porta, soprano (salle Favart, le 9, à 18 h. 30) ; Musique contemporaine, par l'Atelier de Ville-d'Avray : Cosma, Makino, Reverdy, Casanova, Schoenberg (Radio-France, le 9) ; Ch. Ludwig (Conservatoire de Bordeaux, le 10) ; Mozart, avec L. Sukis et P. Amoyal, direction R. Weikert (Saint-Roch, le 10) ; Haydn, Britten, Brahms, par le Quatuor Chilingirian (Radio-France, le 11).

expositions

GAINSBOROUGH AU GRAND PALAIS

Ce célèbre Anglais ne fut pas seulement un peintre d'élégants portraits comme on le considère généralement de notre côté de Manche. Le rival de Reynolds s'est beaucoup intéressé au paysage, aux scènes de genre, et il y a fait preuve d'une grande liberté de facture, d'une singulière spontanéité dans son approche de la nature, d'un esprit très dix-neuvième siècle déjà. L'exposition vient d'être présentée à la Tate Gallery de Londres, elle s'ouvre au Grand Palais le 7 février.

PISSARRO AU GRAND PALAIS...

Lire notre article page 15.

...et AU CENTRE CULTUREL DU MARAIS

Des dessins, des gouaches, des aquarelles pour évoquer le monde rural de l'artiste ; des mouvements pour le situer dans le monde des lettres, de l'art et de la politique.

JEAN FOUQUET AU LOUVRE

Une « petite » exposition, bien sûr : l'œuvre conservé de Fouquet est réduit. Une « grande » exposition, pourtant, qui donne une vue complète de l'art du peintre tel qu'il apparaît aujourd'hui, cinq cents ans après sa mort, dans son immensité.

Martial Raysse, au Centre Georges-Pompidou : depuis « Six images calmes », de 1972, jusqu'à aujourd'hui, un contemporain original. **Art/Allemagne/Aujourd'hui**, à l'ARC : 50 artistes pour un panorama multiforme. **Derain** : un réaliste (?) et **Gargallo** : du métal dont on fait des statues, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris. **Pompéi**, à l'Ecole des Beaux-Arts : l'Italie ancienne, selon les architectes français du dix-neuvième siècle.

danse

VITTORIO BIAGI AU THEATRE DE PARIS

Retour épisodique de l'ancien chorégraphe de l'Opéra de Lyon, avec une nouvelle troupe et de nouveaux ballets. Désormais fixé en Italie et plus italien que jamais, il présente un ouvrage abstrait **Requiem sanza parole** sur une partition contemporaine de A.-B. Tedeschi et un **Don Giovanni** très poussé vers la Commedia dell'arte.

Kilina Crémona, au Théâtre de Plaisance : l'effet Cunningham (5-6-7 février). **Journées chorégraphiques de Toulouse** : organisées autour d'un stage pluridisciplinaire une série de spectacles avec des groupes locaux (le **Dansoir**, le 7 février, **Amphi danse**, le Groupe de recherche du Centre culturel, le 8), **Dominique Bagonet**, le 5, **Peter Goss**, le 6, **Maguy Marin**, le 12. Le **Tanz-Forum de Cologne** présentera **Cantata**, les 10 et 11 février, avant sa création à Londres.






Expositions

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam et dim de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites : sauf mardi et dimanche à 16 h. et à 19 h. ; le samedi à 11 h. ; entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h., galeries contemporaines (rez-de-chaussée)

LES VOIES D'EAU. — Jusqu'au 22 février

LE FIL DE L'EAU. — Jusqu'au 23 février.

MARTIAL RAYSSE. — Jusqu'au 23 mars

L'IMAGE ILAC. — Jusqu'au 23 mars.

LES REALISMES entre révolution et réaction. 1919-1939. Entrée : 13 F. Jusqu'au 20 avril.

NATURE DU DESSIN. — Jusqu'au 9 février.

LA PHOTOGRAPHIE POLONAISE. 1900-1980. — Jusqu'au 8 mars.

DONATION FLORENCE HENRI. — Jusqu'au 16 mars

LES INDIENS D'AMERIQUE DU NORD. — Jusqu'au 25 mai (à la Bibliothèque des enfants)

C.C.I.

ARCHITECTURES COLOMBIENNES. — Jusqu'au 9 février.

DE METROS EN TRAMWAYS. — Conception de systèmes de transport pour des capitales régionales. Jusqu'au 30 mars.

B.P.I.

COTE JARDINS. — Jusqu'au 9 mars.

ROBERT MUSIL. — Jusqu'au 16 mars.

Musées

DONATIONS CLAUDE ROGER-MARX. — REVOIR CHASSERIAU. — PASTELS DU DIX-NEUVIEME SIECLE. — *JEAN FOUQUET*. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 19 avril

CAMILLE PISSARRO (1830-1903). — Grand Palais, entrée avenue du Général - Eisenhower (260-39-26). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h., mercredi jusqu'à 22 heures. Entrée : 12 F, le samedi : 9 F. Jusqu'au 27 avril.

CINQ ANNEES D'ENRICHISSEMENT DU PATRIMOINE NATIONAL (1975-1980). Donation, dations, acquisitions. — Grand Palais (voir ci-dessus) Jusqu'au 2 mars.

GAINSBOROUGH. — Galeries nationales du Grand Palais (voir ci-dessus) Du 7 février au 27 avril.

PABLO GARGALLO (1881 - 1934). Rétrospective. Jusqu'au 1er mars. **HOMMAGE A ANDRE DERAIN.** Jusqu'au 8 mars. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (720-62-40). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40 ; mercredi, jusqu'à 20 h. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche).

ART-ALLEMAGNE AUJOURD'HUI. Divers aspects de l'art actuel en République fédérale d'Allemagne. — ARC du Musée d'art moderne (voir ci-dessus) — Jusqu'au 8 mars

L'ECRIVAIN DANS LA CONTESTATION. — Débat. Auditorium, ARC du Musée d'art moderne (voir *ci-dessus*). *Le 5 février, à 20 h.*

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Soieries de Lyon, commandes impériales (collections du Mobilier national) ; Portrait et société en France 1715-1789 ; Un clavecin peint par Chagall. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 7 F ; le dimanche : 3,50 F

LES METIERS DE L'ART. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14) Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. ; mercredi, de 12 h. à 22 h. Entrée 12 F Jusqu'au 30 mars ; le 11 février, à 16 h. 15, films : « Techniques des émaux cloisonnés et champlevés », « La glyptique ou l'art de graver les pierres fines », « La fonte : technique de la fonte à la cire perdue ».

JEAN CARLU. Rétrospective. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis *(824-50-04). Sauf lundi et mardi de* 12 h à 18 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 20 mars.

GUSTAVE FLAUBERT. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83), de 12 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 22 février.

BERNARD VILLEMOT. Peintre-affichiste. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus) Jusqu'au 15 février.

OUVERTURE DU MUSEE DU CABINET DES MEDAILLES ET ANTIQUES. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus) De 12 heures à 17 heures Entrée 6 F

CENT LIVRES D'ARTISTES ITALIENS. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus) Jusqu'au 1er mars.

L'INSTRUMENT DE MUSIQUE POPULAIRE. Usages et symboles. — *Musée national des arts et traditions* populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (Bois de Boulogne, métro : Sablons) (747-69-80) Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 7 F ; le dimanche : 4 F (gratuite le 2 mars) Jusqu'au 19 avril Animations gratuites pour les enfants de huit à douze ans

VINGT ANS DU MUSEE DE MONTMARTRE. — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30, sauf dimanche, de 11 heures à 17 h. 30 Jusqu'en mars.

EN FRANCE APRES JEANNE D'ARC. — Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple (277-11-30) Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée : 8 F ; le dimanche 4 F Jusqu'au 1er mars.

VOYAGES ET DECOUVERTES. — Muséum national d'histoire naturelle. Galerie de botanique, 18, rue Buffon (707 - 26 - 65). Jusque fin décembre.

Centres culturels

PISSARRO, monde rural, art, politique (cinquante dessins, deux cents documents) — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52) Sauf mardi de 12 h. 30 à 19 h. 30. Jusqu'au 20 avril.

POMPEI. Travaux et envois des architectes français au dix-neuvième siècle. — Chapelle des Petits-Augustins, 14, rue Bonaparte (260-34-57). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 mars.

LA B.D. TEMOIN DE SON TEMPS. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (561-03-87). Sauf mardi, de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 février

GUNTER GRASS. — Rétrospective de gravures 1972-1980. — Goethe-Institut, 17, avenue d'Iéna (750-52-80) Sauf samedi et dimanche, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 12 février

ADOLPHE SAX. Passé-présent du saxophone. — Centre culturel de la Communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16) Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée . 10 F (sauf lundi et dimanche, à 16 h., projections de films sur le saxophone et le jazz). Jusqu'au 15 mars

***FASTE DE L'ORFEVRERIE** (1830-1960). — Le Louvre des Antiquaires,* 2, place du Palais-Royal (297-27-10) ; sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 février

LARS ENGLUND Sculptures. — De 18 à 20 h. Jusqu'au 15 février. — **FRAGMENTS DE LA VIE D'UNE PRINCESSE DISPARUE** (Eugénie, 1830-1889) : Aquarelles, photographies, musique. — Du lundi au vendredi, de 12 h. à 18 h. Sam., dim., de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 8 mars. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne *(271-82-20)*.

LOUIS MIQUEL. Travaux d'architecte. — Fondation Le Corbusier, 10, square du Docteur-Blanche (288-41-53) Sauf samedi et dimanche, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 28 février.

L'ENCADREMENT. Techniques et réalisations. — Bibliothèque Forney, Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier. Sauf dimanche et lundi, de 13 h. 30 à 20 h. Jusqu'au 14 mars.

PEINTURE, SCULPTURE ET GRAVURE DES ARTISTES DE VOIDIVINE. — Centre culturel de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50) Sauf lundi, de 11 heures à 13 heures et le dimanche de 14 heures à 18 heures Jusqu'au 15 février.

MIECZYSLAW WEJMAR. Série des eaux-fortes « le Cycliste ». — Institut polonais, 31, rue Goujon. Jusqu'au 20 février.

P. CAUVET, empreintes ; Th. Dan, Claes Eklundh, peintures ; St Gérard, sculptures ; Gudrun Lehmann, intallation. — Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-71-72) . De 13 h. à 19 h. Jusqu'au 17 février.

L'ILE SAINT - LOUIS. Collections du Musée Carnavalet. — Mairie annexe du 4e arrondissement, 2, place Baudoyer. Entrée gratuite De 11 h. à 18 h. Jusqu'au 9 mars

FEMMES DE PECHEURS. — Maison de la région Nord-Pas-de-Calais. *18, boulevard Haussmann (770-59-62)* Du lundi au vendredi de 10 h. à 19 h., le samedi de 10 h. à 14 h. Jusqu'au 13 février

LE CHEMIN DE FER DE PETITE-CEINTURE DE PARIS. Photos. — Centre international de séjour de Paris, 6, avenue Ravel (343-14-41) De 10 h. à 20 h Entrée libre. Jusqu'au 22 février

PIERRE CLERCK. Peintures et sculptures. Montréal de plus près L'architecture vue par les enfants. Jusqu'au 29 mars — Louis Hemon, l'homme et l'œuvre, Jusqu'au 15 février. — Centre culturel canadien (551-35-73)

LIVRES POUR ENFANTS ET LEURS ILLUSTRATEURS. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 22 février.

Galeries

COBRA. Réimpression de la revue. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-81). Jusqu'au 14 mars.

LA GRAVURE ORIGINALE 1971-1980. — Galerie Horizon, 21, rue de Bourgogne (555-58-27). Jusqu'au 14 février.

SCULPTURES ET DESSINS CONTEMPORAINS. Groupe 1 artistes de la galerie. — Galerie Alain-Oudin 28 bis, boulevard de Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 19 février.

BRODERIES DE LOLI, LIERRES DE JANOPESSET. — Atelier Jacob, 1, rue Jacob (260-84-23). Jusqu'au 22 février.

LIVRES D'ART ET D'ARTISTES. Exposition internationale de livres à exemplaire unique ou à tirage limité, inédits. — N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 28 mars

BASELITZ IMMENDORFF, LUPERTZ, A.R. PENCK. Peinture. — Galerie Gillespie - Laage - Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 14 février

ARMAN. Bronzes sculptés. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 13 février.

AUGUSTO BARROS. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548 - 84 - 28). Jusqu'au 2 mars.

PHILIPPE BONNET. Peintures. — Galerie Regards, 4, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 14 février

HERMAN BRAUN. Portraits de peintres. — Galerie Lucien-Durand 9, rue Mazarine. Jusqu'au 21 février.

FRANCIS BUGARIN ET PHYLLIS BRAMSON. — Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (278 - 08 - 36) Jusqu'au 15 février.

BRUCE MACLEAN. New-York. — Galerie Chantal Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 17 février.

LOUIS CANE. — Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10) Jusqu'au 12 février.

WALKER EVANS 1903-1975. Photographie. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10) Jusqu'au 28 février.

ANDRE FRANÇOIS. Composites — Galerie Nouvel-Observateur/Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 7 mars.

PAUL-ARMAND GETTE. L'effet de lisière. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 3 mars.

DEVIS GREBU. Dessins et illustrations. — Jardin de la Paresse, restaurant du parc Montsouris, 20, rue Gazan (588-38-52). Jusqu'au 30 mars.

GUTHERZ - QUENEAU - WOLF et VON MOOS. Aquarelles et dessins. — Galerie J. Peyrole - L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59) Jusqu'au 28 février

HADDAD Dix portes de Jérusalem et œuvres récentes. — Galerie Paris, 50, rue de l'Université (544-29-48). Jusqu'au 21 février.

RICHARD HAMILTON. Intérieurs — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 6 mars

C. HECKSCHER, pastels. — Galerie Jean-Pierre-Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633 - 56 - 02). Jusqu'au 28 février

MARC - ANDRE HUBIN. Statue Envie. — Galerie Art et Culture, 90, rue de Rennes (548-58-69). Jusqu'au 22 février.

JEAN-PAUL HUFTIER. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 28 février.

MICHELE KATZ. Peintures récentes. — Galerie Françoise-Laurent, 184, rue Saint-Martin (278-20-40). Jusqu'au 21 février.

JANNIS KOUNELLIS. — Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Du mardi au samedi, de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 25 février.

CHARLES - LOUIS LA SALLE. Pastel, dessin, lithographie, gravure. — La librairie Metropolivre, 8, rue de la Cossonnerie (508-16-75). Jusqu'au 28 février.

LJUBA. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 7 mars.

JACQUES LE NOANE. Passages protégés — Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 10 février.

JULIO LE PARC. Pochoirs récents. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-81). Jusqu'au 14 février.

***FRANÇOIS MARTIN.* Dessins.** — Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 14 mars.

WILFRID MOSER. Fragments de paysages, aquarelles et pastels. — Galerie Jeanne-Bucher (326-22-32). Jusqu'au 28 février.

MOSTA-HEIRT. — Galerie Eric Fabre, 34, rue de Seine (325-42-63) Jusqu'au 28 février.

NACCACHE. Traces II. — Galerie Pierre Lescot (233-85-39). Du mardi au samedi, de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 11 février.

IBA NDIAYE. Peintures, lavis, dessins. — Les cheminées de Paris, 171, rue du Faubourg-Saint-Antoine (307-13-98). Jusqu'au 21 février.

NEILLOT. Rétrospective 1898-1973. — Galerie d'art de la place Beauvau, 94, Faubourg - Saint - Honoré (265-66-98). Jusqu'au *14 février*.

TITI ET JEAN-LUC PARANT. Rétrospective 1960-1980. — Librairie-galerie Obliques, 58, rue de l'Hôtel-de-Ville (274-19-60). Jusqu'au 10 février.

REIMPRE. Peintures récentes. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46), de 15 h. à 20 h. 30. Sauf dim. et lundi. Jusqu'au 28 février.

DANA ROMAN. Peintures. — Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de *Montebello (354 - 58 - 79). Jusqu'au* 28 février.

TAKAMI SAKURAI. Peintures. — Galerie Lambert, 14, rue Saint-Louis-en-L'Ile (325-14-21), de 10 h. 30 à 12 h. et de 14 h. 30 à 19 h. Sauf dim. et lundi. Jusqu'au 14 février.

NORIKO TAWARA. Œuvres sur papier. — Galerie Pierre Lescot, Espace-2, 28, rue Pierre-Lescot (233-85-39). Du mardi au samedi, de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 11 février.

TIROUFLET. Aquarelles. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Du mardi au samedi, de 11 h. à 12 h. 30 et de 14 h. 30 à 19 h. Jusqu'au 15 février.

***GERARD-TITUS CARMEL.* Dessins.** — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 6 mars.

Deux disparitions

LA TRAGÉDIENNE COLONNA ROMANO

Nous apprenons la mort de la tragédienne Colonna Romano, le 2 février, à son domicile parisien. Elle était âgée de quatre-vingt-dix-huit ans.

Née à Paris le 17 janvier 1883, Gabrielle Dreyfus, dite Colonna Romano, aborde le théâtre en 1905, grâce à Antoine, qui l'engage pour de petits rôles dans une tournée au Brésil, puis à l'Odéon. En 1908 elle entre au Conservatoire dans la classe de Sylvain, en sort avec le premier prix de tragédie dans Phèdre. *En 1912, Jules Claretie la fait entrer à la Comédie-Française et elle fait ses débuts dans* Une frondeuse *chez Corneille, d'Olivaint, le 6 juin 1913. Elle signe son contrat de sociétaire en 1926. Elle interprète les héroïnes de Musset, les jeunes premières, mais, amie et élève de Sarah Bernardt, elle est d'abord tragédienne. Avec sa haute taille, le flamboiement de ses yeux bleus, la puissance de sa voix, elle est une reine, celle de* Ruy Blas *ou* d'Hamlet, *Phèdre, Bérénice, Rodogune, Cassandre dans* les Erinnyes, *Dona Sol dans* Hernani.

En 1922, veuve de son premier mari, elle épouse Alcover, nature forte dont le cinéma s'empare, et elle se rapproche du Front populaire. Pourtant, amoureuse de poésie, elle s'enflamme pour les vers de D'Annunzio, auquel elle donne son talent au cours des matinées poétiques qu'elle affectionne. Elle introduit Verhaeren à la Comédie-Française, en faisant entrer au répertoire l'une de ses pièces, le Cloître. *Quand elle part en retraite, en 1937, elle joue au Théâtre Marigny, à Chaillot et en tournée* Athalie, l'Arlésienne, Phèdre. *Chevalier de la Légion d'honneur, ses activités pendant l'occupation lui valent la médaille de la Résistance.*

LE MARCHAND D'ESTAMPES PAUL PROUTE

Paul Prouté, marchand d'estampes, vient de mourir à Paris.

Né à Paris en 1887, Paul Prouté était marchand d'estampes et fils de marchand d'estampes. Il avait commencé avec son père, Victor Prouté, avant de s'installer dans sa boutique, où il organisa de nombreuses expositions qui faisaient les délices des amateurs et étonnaient par leur richesse. Tous les ans, Paul Prouté publiait des catalogues d'une grande rigueur, tant de gravures que de dessins. C'était un des derniers survivants de cette génération de marchands traditionnels qui se sont trouvés sur la place à un moment où les estampes étaient en abondance sur le marché et de ce fait ont pu accumuler une connaissance encyclopédique.

Celle de Paul Prouté était impressionnante par son ampleur. Il avait une sûreté d'appréciation de l'oeuvre des grands graveurs, qu'il s'agisse de Rembrandt ou de Dürer, servie par une étonnante mémoire qui semblait avoir évacué tout ce qui ne concernait pas son métier. Mais il avait reporté ses préoccupations sur la gravure de tous les temps, dans le domaine de l'imagerie populaire pour laquelle il avait un faible particulier. Il lui avait consacré un de ses derniers catalogues.

Dans sa boutique de la rue de Seine, Paul Prouté, qui vient de publier ses Mémoires, avait pris l'habitude d'organiser des expositions, parfois dans ses vitrines mêmes, sur des thèmes donnés, avec des œuvres allant des plus humbles aux plus rares et ayant leur prix affiché. Son fonds d'estampes et de dessins reste d'une richesse étonnante.

J. M.

Cinéma

La cinémathèque

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 4 FEVRIER

15 h. : Heidi et Pierre, de F. Schnyder ; 19 h. : l'Homme qui n'a jamais existé, de R. Neame ; 21 h. : l'Animathèque présente : Hommage à W. Woodpecker.

JEUDI 5 FEVRIER

15 h. : la Foule, de K. Vidor ; 19 h. : la Grande Muraille, de F. Capra.

VENDREDI 6 FEVRIER

15 h. : les Amours de Carmen, de C. Vidor ; 19 h. : Mademoiselle, de T. Richardson ; 21 h. : A Canterbury Tales, de M. Powell et E. Pressburger.

SAMEDI 7 FEVRIER

15 h. : l'Entraîneuse, de A. Valentin ; 17 h. : Recherche pour meurtre, de L. Huntington ; 19 h. : Lazybones, de M. Powell ; 20 h. 30 : The Life and Death of Colonel Blimp, de M. Powell et E. Pressburger.

DIMANCHE 8 FEVRIER

15 h. : l'Assommoir, de G. Roudès ; 1 h. : The Young Mister Pitt, de C. Reed ; 19 h. : les Contes de la lune vague après la pluie, de K. Misoguchi ; 21 h. : The Tales of Hoffman, de M. Powell et E. Pressburger.

LUNDI 9 FEVRIER

Relâche.

MARDI 10 FEVRIER

15 h. : When Thief meets Thief, de R. Walsh ; 19 h. : Nuit et brouillard sur le Japon, de N. Oshima ; 21 h. : The Lion has wings, de M. Powell, A. Brunel et B. D. Hurst.

BEAUBOURG (276-55-57

MERCREDI 4 FEVRIER

15 h. : l'Empire du soleil, de E. Grns et M. Graveri ; 17 h. : The Phantom Light, de M. Powell ; 19 . : Naissance d'une nation, de D.W. Griffith.

JEUDI 5 FEVRIER

15 h. : les Partisans attaquent à l'aube, de N. Loy ; 17 h. : Red Ensign, de M. Powell ; 19 h. : les Histoires extraordinaires de Somerset Maugham, de K. Annakin et H. French.

VENDREDI 6 FEVRIER

15 h. : R.P.Z. appelle Berlin, de R. Habid ; 17 h. : Something Always Happens, de M. Powell ; 19 h. : le Redoutable Homme des neiges, de V. Guest.

SAMEDI 7 FEVRIER

15 h. : les Fiancés, de E. Olmi ; 17 h. : Crown, Versus Stevens, de M. Powell ; 19 h. : les Pirates de la nuit, de J. Gilling ; 21 h. : les Naufragés de l'île de la tortue, de J. Rozier.

DIMANCHE 8 FEVRIER

15 h. : Une fille formidable, de M. Bolognini ; 17 h. : The Spy in Black, de M. Powell ; 19 h. : Rendez-vous à Rio, de R. Thomas ; 21 h. : l'Esclave, de Y. Ciampi.

LUNDI 9 FEVRIER

15 h. : les Hommes en blanc, de R. Habib ; 17 h. : Contraband, de M. Powell ; 19 h. : Les hommes ne comprendront jamais, de C. Crichton.

MARDI 10 FEVRIER

Relâche.

Les exclusivités

AC/DC (Fr.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
L'ALTRA DONNA (It., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
ASPHALTE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'AUBE DES DAMNES (Alg., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LA BANQUIERE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
BIENVENUE Mr CHANCE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA BOUM (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-93) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
BRUBAKER (A., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BYE BYE BRESIL (Brés., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47). H. sp.
LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52).
CES MALADES QUI NOUS GOUVERNENT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
C'EST LA VIE (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74).
LE CHASSEUR (A., v.o.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). : v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (330-89-90).
CLARA ET LES CHICS TYPES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES CHIENS DE GUERRE (A., v.o.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03)
LA CITE DES FEMMES (It., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LA COCCINELLE A MEXICO (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Murat, 16e (651-99-75).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), en soirée ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. it.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES FILMS NOUVEAUX

LE MIROIR SE BRISA, film américain de Guy Hamilton. V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97 ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
NUMEROS ZERO, film français de Raymond Depardon. Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Olympic, 14e (542-67-42).
PSY, film français de Philippe de Broca. Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32 ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Marignan, 8e (359-92-82 ; Normandie, 8e (359-41-18 ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
REACTION EN CHAINE, film australien de Ian Barry. V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES SURDOUES DE LA 1re COMPAGNIE, film français de Michel Gérard. Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnas, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
TROIS GOSSES ET UN CHIEN, film tchèque d'Ota Koval. V.f. : Contrescarpe, 5e (325-78-37) en matinée.
UN ETRANGE VOYAGE, film français d'Alain Cavalier. Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75).

ERASERHEAD (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90).
EXTERIEUR NUIT (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LA FIN DU MONDE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
FLASH GORDON (A., v.o.) : Ambassade, 8e ((359-49-34). — V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; ABC, 2e 236-55-54) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), mat.
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
GLORIA (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
GOSSES DE TOKYO (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
HARLEQUIN (Austr., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
HISTOIRE D'ADRIEN (Fr.), Forum-Ciné, 1er (297-53-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée, 8e (359-29-46), Nation, 12e (343-04-67).
BURLEMENTS (A.) (**), v. o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v. f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43), Montparnos, 14e (327-52-37), Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
INSPECTEUR LA BAVURE (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23), Grand Pavois, 15e (554-46-85), Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
JE VOUS AIME (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée, 8e (359-29-46), Grand Pavois, 15e (554-46-85).
KAGEMUSHA (Jap.), v.o. : Quintette, 5e (354-35-40), George-V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
LE LAGON BLEU (A.), v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Bienvenue-Montparnase, 15e (544-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MANHATTAN (A.), v. o. : Lucernaire, 6e (544-57-34).
MASOCH (It.) (**), v.o. : Saint-Germain Studio, 5e (634-13-26), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v. f. : Français, 9e (770-33-88).
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
NICK'S MOVIE (All.), v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA NUIT DE LA METAMORPHOSE (Youg., v.o.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
L'OR DANS LA MONTAGNE (It., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
OUBLIER VENISE (It., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).
LA PROVINCIALE (Fr.-Suis.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE RISQUE DE VIVRE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
SAUVE QUI PEUT LA VIE (Fr.-Suis.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES SEDUCTEURS (Fr.-It., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
SHINING (A., v.o.) (*) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
STARDUST MEMORIES (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
SUPERMAN II (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.o./v.f. : Calypso, 17e (380-30-11). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LA TERRASSE (It., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Ambassade, 8e (359-49-34).
THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
TROIS HOMMES A ABATTRE (Fr.) (*) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Cinac'Italiens, 2e (296-80-27).
LE TROUPEAU (Turc) (v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
TUSK (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
UN DROLE DE FLIC (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
UNE ROBE NOIRE POUR UN TUEUR (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (532-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-25) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
UN MAUVAIS FILS (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
VACANCES ROYALES (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74).
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
VIENS CHEZ MOI, J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

Les festivals

WESTERN, 35 films, v.o., Olympic, 14e (542-67-42). Merc. : les Professionnels. Jeu. : Major Dundee. Ven. : Nevada Smith. Sam. : le Reptile. Dim. : le Vent de la plaine. Lun. : la Revanche d'un homme nommé Cheval. Mar. : 40 Tueurs.
CASSAVETES, v.o., Olympic, 14e 542-67-42). En alternance : le bal des vauriens ; Un enfant attend ; Une femme sous influence.
W.C. FIELDS, v.o., Nickel Odéon, 6e (633-23-13) Mer., jeu. : Mon petit poussin chéri. Ven., sam. : Sans peur et sans reproche. Dim., lun. : les Joies de la famille. Mar. : Si j'avais un million.
MARX BROTHERS, v.o., Nickel Ecoles, 5e (325-72-07). Mer. : Monkey Business. Jeu. : Une nuit à l'Opéra. Ven. : Un jour au cirque. Sam. : Plumes de cheval. Dim. : Les Marx au grand magasin. Lun. : la Soupe au canard. Mar. : Un jour aux courses.
COMEDIES MUSICALES, v.o., Action La Fayette, 9 (373-80-50). Mer. : Cover Girl. Jeu. : Ball Game. Ven. : Broadway Melody. Sam. : Banana Split. Dim. : Une étoile est née. Lun. : La blonde ou la rousse. Mar. : Daisy Clover.
PASOLINI, v.o., Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). En alternance : Porcherie, Médée, Œdipe roi.
LES VEDETTES DU SAMEDI SOIR, Studio 43, 9e (770-63-40). (Edwige Feuillère), en alternance : Julie de Carneilhan ; la Duchesse de Langeais ; Lucrèce ; l'Honorable Catherine ; Quand la femme s'en mêle ; Il suffit d'une fois.
CHEFS-D'ŒUVRES ET NANARS DU CINEMA FRANÇAIS, Action République, 11e (805-51-33) : Mer. : François-Ier ; Jeu. : les Enfants terribles ; Ven. : Zéro de conduite ; Sam. : Goupil mains rouges ; Dim. : l'Assassinat du Père Noël ; Lun. : le Crime de M. Lange ; Mar. : la Vénus de l'or.
HOMMAGE A DOSTOIEVSKY (v.o.). Cosmos, 6e (544-28-80) : En alternance : l'Idiot (Pyriev) ; l'Idiot (Lanpain) ; les Nuits blanches de Saint-Pétersbourg ; Crime et châtiment ; les Frères Karamazov.
UNE ALGERIE, DES ALGERIENS EN FRANCE, une mémoire commune, St-Séverin, 5e (354-50-91) : En alternance : la Bataille d'Alger ; l'Aube des damnés ; Avoir 20 ans dans les Aurès ; Ali au pays des mirages ; Larmes de sang.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.) : Mer. : Fame ; Jeu. : la Grande Evasion ; Ven. : d'Amour et de Sang ; Sam. : le Chef d'orchestre ; D., Mar. : les Dix Commandements.
STUDIO Galanck, 5e (354-72-71) (v.o.) : 12 h. et 16 h. 45 : Portier de nuit ; 14 h. : les Damnés ; 18 h. 50 : Flesh Gordon ; 20 h. 30 : Taxi driver ; 22 h. 30 et 24 h. 20 : Rocky Horror Picture show.
LUXEMBOURG, 6e (633-97-77) (v.o.) : En alternance : Taking off ; Harold et Maude ; le Petit Poucet ; les Aventures de Pinocchio ; mes Chers amis ; Peau d'Ane ; Fellini Roma ; Que le spectacle commence ; un Eté 42 ; la Fièvre du samedi soir ; Breaking glass ; American graffiti.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.) : salle I, 14 h. 10 : If : 16 h. 10 + S. 0 h. 10 : le Dernier tango à Paris ; 18 h. 20 : les Visiteurs ; 20 h. : Un Tramway nommé désir ; 22 h. 10 : Marathon Man ; V. 0 h. 10 : les Diables ; salle II : 14 h. : Persona ; 15 h. 50 : Sweet Movies ; 18 h. 10 et V. 0 h. 25 : Au-delà du bien et du mal ; 20 h. 10 et S. 0 h. 25 : le Dernier Nabab ; 22 h. 30 : Jérémiah Johnson.
100 FILMS D'AMERIQUE DITE LATINE (v.o.). Denfert, 14e (354-00-11). Mer. : la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; Jeu. : Nazarin ; V. S. : Dona Flor ; Dim. : la Mort en ce jardin ; Lun. : Gamin ; Mar. : la Jeune Fille.
SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16) (v.o.), en alternance : Peau d'Ane ; Tintin et le temple du Soleil ; le Voleur de Bagdad ; les Chevaux de feu ; Nos plus belles années ; Cinq soirées ; Monty Python, la vie de Brian ; Dersou Ouzala ; Rencontre avec des hommes remarquables ; Docteur Folamour ; l'Ile nue ; Casanova de Fellini ; Macbeth ; Family life ; le Cercle infernal.
BOITE A FILMS, 17e (622-44-21) (v.o.), 14 h. : le Seigneur des Anneaux ; 16 h. 15 : la Flûte enchantée ; 18 h. 30 : Let it be ; 20 h. 55 : Mort à Venise ; 22 h. 30 : Easy Rider ; V. S. 0 h 15 : Panique à Needle Park.
JEAN IMAGE, Grand Pavois, 15e (554-46-85), Magie moderne : le Loup et l'Agneau ; l'Aventure du père Noël ; Monsieur Victor ; le Crayon magique ; le Petit Peintre et la Sirène ; Kiri le clown ; la Cigale et la Fourmi ; la Petite Reine.

هكذا من الاصل

Cinéma

Les grandes reprises

AGENT SECRET (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (634-13-26) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
AMBRE (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
AMERICA AMERICA (A., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23).
L'ANNEE DERNIERE A MARIENBAD (Fr.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
BABY DOLL (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City Triomphe, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LES BAS-FONDS (Jap., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Balzac-Olympic, 8e (561-10-60).
BEBERT ET L'OMNIBUS (Fr.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32).
LA BLONDE ET MOI (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
BOULEVARD DU CREPUSCULE (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
BUGSY MALONE (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
101 DALMATIENS (A., v.f.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
DELIVRANCE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
LE DIBBOUK (Pol., v. yidd.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
FAUST (All.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37), H. sp.
FANTASIA (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LA FEMME DU DIMANCHE (It., v.o.) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).
FLESH GORDON (A., v.f.) (**) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LE GUEPARD (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-52-47).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
HESTER STREET (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
JE T'AIME MOI NON PLUS (Fr.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).
LES NUITS DE CABIRIA (It., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
ORFEU NEGRO (Brés., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
PORCHERIE (Fr.-It., v.f.) (*) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LES PORTES DE LA NUIT (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
QUEIMADA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
SAMEDI SOIR, DIMANCHE MATIN (Ang.) : Studio Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
LA STRADA (It., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Calypso, 17e (380-30-11).
LES VISITEURS DU SOIR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Marais, 4e (278-47-86).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
ZIEGFIELD FOLLIES (A., v.o.) : MacMahon, 17e (380-24-81).

Les séances spéciales

AGUIRRE OU LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
L'ANNEE DERNIERE A MARIENBAD (Fr.) : Noctambules, 5e (354-42-34), 20 h. 15.
LES AMANTS DE LA NUIT (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LES DAMNES (It.-all.) (*), v.o. : Tourelles, 20e (364-51-98), Mar., 21 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap.) (**), v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
LES GUERRIERS DE L'ENFER (A.), v.o. : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
HAMBURGER FILM SANDWICH (A.), v.o. : Tourelles, 20e (364-51-98), jeu. 21 h.
JOHNY GOT HIS GUN (A.) (**), v.o. : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LE LOCATAIRE (A.), v.o. : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), V. 23 h. 45, S. 23 h. 15.
MATA-HARI (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
MEAN STREET (A.), v.o. : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LE PASSE-MONTAGNE (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A.), v.o. : Boîte à Films, 17e (622-44-21), V., S., 24 h. 30.
TAXI DRIVER (A.), v.o. : Calypso, 17e (380-30-11), V., S., 23 h. 45.
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A.) (*), v.o. : Calypso, 17e (380-30-11), V., S., 23 h. 30.

Concerts

MERCREDI 4 FEVRIER

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. A. Dorati, sol. J.-P. Rampal (Mozart, Messiaen, Dutilleux).
SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : J.-P. Collard, J.-P. Wallez, P. Bride, M. Bardon, F. Dariel, S. Soufflard (Franck, Tchaïkovski).
THEATRE SAINT-GEORGES, 18 h. 30 : B. Haudebourg (Couperin, Dandrieu, Rameau).
THEATRE DES VARIETES, 21 h. : H. Schwarz, C. Garben (Reger, Brahms, Schumann).
AMERICAN CENTER, 21 h. : J. et G. Gottlieb.
EGLISE REFORMEE DE L'ASSOMPTION, 20 h. 45 : M. Boegner (Bach, Beethoven, Franck, Chopin).
EGLISE SAINT-JEAN DE GRENELLE, 17 h., 20 h. : Quatuor Loewenguth.
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : The London Fortepiano Trio (Mozart, Hummel, Beethoven).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : C. Luca, R.-M. Negrea-Dumonteil (Brahms, Prokofiev), 21 h. : M. Streisfeld, T. Fèvre (Schumann, Fauré, Debussy, Mozart).

JEUDI 5 FEVRIER

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 19 h. : Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. A. Savouret (Savouret). — Studio 106, 18 h. 15 : Fine Arts Quartet (Haydn, Mozart, Beethoven).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. U. Segal, sol. J. Kalichstein (Brahms) ; 12 h. 30, 15 h. et 18 h. 30 : P. Reach (Mozart, Schubert).
SALLE GAVEAU, 21 h. : C. Perretti (Chopin, Debussy, Brahms).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. R. Barchai, sol. S. Niemsgern, J. Varady (Mozart, Chostakovitch).
SALLE CORTOT, 20 h. 30 : Trio à cordes de Paris (Denisov, Jolivet, Nunes, Roussel, Rorem).
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h. 45 : Quintette de cuivres A. Philippe (musique tchèque et française).
CENTRE CULTUREL NEERLANDAIS, 12 h. 30 : R. Bakker (Dowland, Iglesias, Sor).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 4 ; 21 h. : voir le 4.
EGLISE SAINT-JEAN DE GRENELLE, 17 h. et 20 h. : voir le 4.
HOTEL SAINT-AIGNAN, 20 h. 30 : M. Cook, D. Moroney (Bach, Couperin).
GALERIE PEINTURE FRAICHE, 20 h. 45 : Ensemble Perceval.

VENDREDI 6 FEVRIER

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : N. Freire (Debussy, Chopin).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : N. Yepes (Dowland, Bach, Granados, de Falla, Turina, Brouwer).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Orchestre d'Ile-de-France, dir. J. Fournet, sol. L. Isakadze (Borodine, Beethoven, Tchaïkovsky).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 4 ; 21 h. : voir le 4.
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h. 45 : voir le 5.
EGLISE DES BLANCS-MANTEAUX, 21 h. : Orchestre et Chœurs P. Molina (Vivaldi, Lantier).
GALERIE PEINTURE FRAICHE, 20 h. 45 : voir le 5.

SAMEDI 5 FEVRIER

SALLE GAVEAU, 17 h. : F. Duchable (Ravel, Pascal, Chopin, Liszt) ; 21 h. : L. Laskine, M. Debost, K. Chastain, H. Boschi, G. Gaussé (Mozart, Schumann, Debussy, Poulenc, Berlioz).
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : Ensemble Zelenska (Bach, Kleinknecht, Eccles, Zelenska).
RADIO-FRANCE, studio 106, 18 h. 30 : E. Berchot (Chopin).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 10 h. : voir le 5.
EGLISE SAINT-GERVAIS, 16 h. 30 : M. Lagache (Bach, Boyvin, Bruhns, Guilain, Raison).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 4 ; 21 h. : voir le 4.
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h. 45 : voir le 5.
GALERIE PEINTURE FRAICHE, 20 h. 45 : voir le 5.

DIMANCHE 8 FEVRIER

RADIO-FRANCE, grand auditorium, 10 h. 55 : T. Adamopoulos, N. Lee, H. Chaer (Brahms).
EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h. : M. Posa, C. Dagnino, P. Gazin (Bach).
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : G. Zudini (Bach, Mendelssohn, Bossi, Busolini).
CONCIERGERIE, 17 h. 30 : la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dir. et sol. B. Verlet (Bach).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 4.
EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 17 h. 45 : J. Regnery (Bach).

LUNDI 9 FEVRIER

RADIO-FRANCE, studio 105, 20 h. 30 : Atelier musique de Ville-d'Avray, dir. J.-L. Petit (Cosma, Makino, Reverdy, Casanova).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : M. Tipo (Scarlatti, Mozart, Schubert).
MUSÉE GUIMET, 21 h. : Quintette à vent Taffanel, Ensemble à cordes Sartory, sol. N. Froger, G. Viaudey (Bonnet, Pinchard, Jannone).
POINT VIRGULE, 21 h. : M. Moragues, H. Lenoble, M. Minkowski, B. Berstel (Muffat, Quantz, Teleman, Bach).
LUCERNAIRE, 21 h. : C. Gautier, D. Levaillant.

MARDI 10 FEVRIER

EGLISE SAINT-ROCH, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. R. Welkert, sol. L. Sukis, P. Amoyal (Mozart).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Hommage à M. Philippot.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, grand théâtre, 21 h. : ensemble Sharif Alaoui.
RADIO-FRANCE, studio 106, 17 h. 30 : A. Gorog (Chopin).
LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 9.
CENTRE CULTUREL SUÉDOIS, 20 h. 30 : S. Fahringer, A. Straat (Bernstein, Frumerie, Grieg, Mozart, Satie).

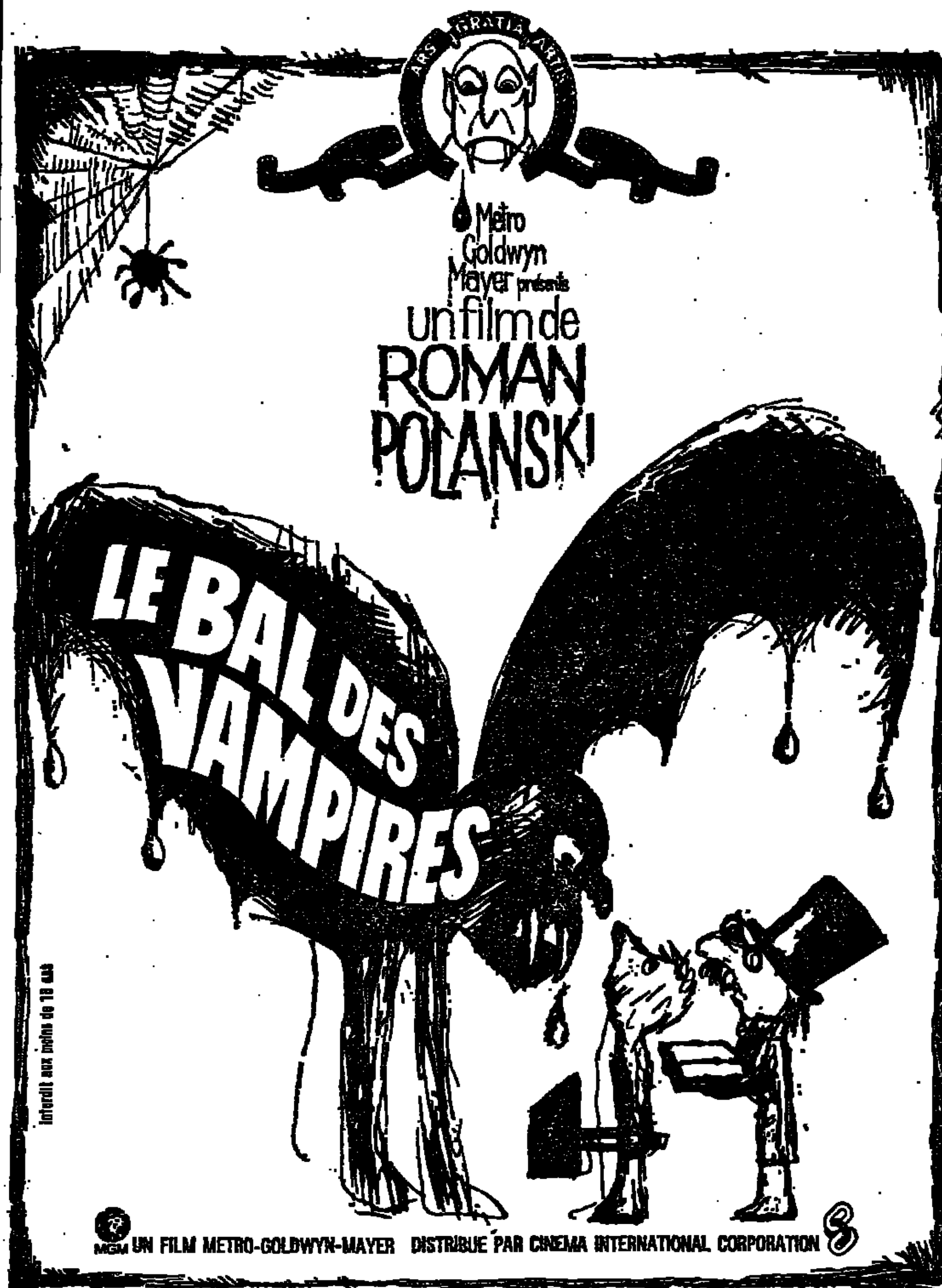
Jazz, rock, pop', folk

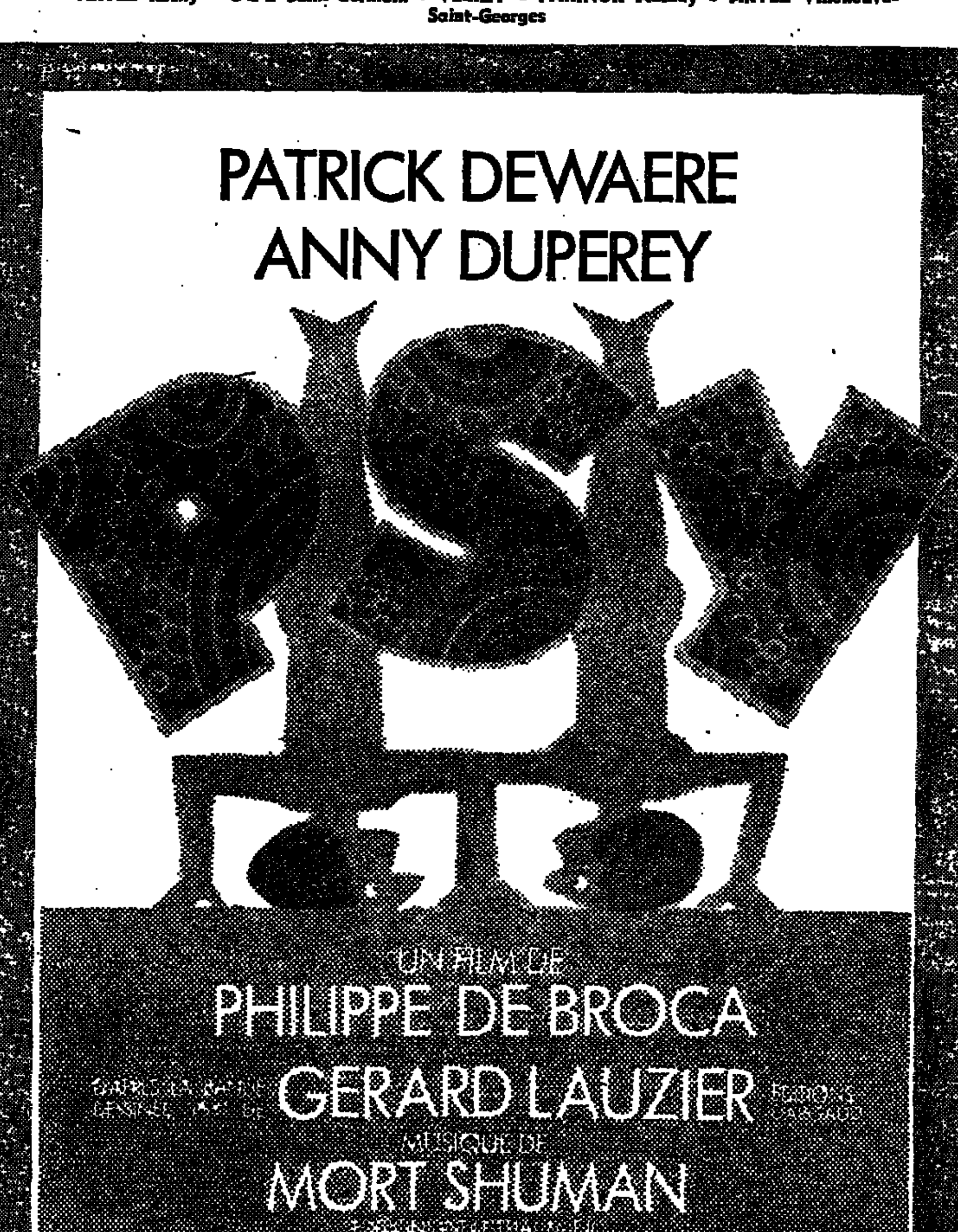
AU CARDINAL PAF (272-62-05), 22 h., le 5 : Big Band J.-L. Longnon ; le 6 : V. Forenbach, S. Faudrais ; le 7 : Tuba Pack, de M. Steckar ; le 8 : Brokinton ; le 9 : Orchestre Cl. Cagnasso ; le 10 : Roger Guérin.
CAFÉ D'EDGAR (322-85-11) (D.), 18 h 30 : José Barrense Dias (dern. le 10).
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30, le 5 : Roger Guérin Big Band. A partir du 7 : G. Colliers London all's Stars.
CAVEAU DE LA MONTAGNE (354-82-39), les 4, 5, 6, 22 h., 24 h. : Martial Solal.
DREHER (233-48-44), 22 h., les 4, 5 : Steve Potts, Takashi Kako, O. Johnson, K. Carter. Du 6 au 10 : Little Willie Littlefield.
DUNOIS (584-72-00), 21 h., le 6 : Cheik Tidiane Fall Solo ; le 7 : Trio C. Tidiane Fall, I. Oki, J.-J. Avenel ; le 8, 18 h. : Toure Kunda ; le 9 : Duo Daunik Lazro, J.-J. Avenel ; le 10 : Daniel Cobbi Solo.
ESPACE CARDIN (266-17-30), le 10, 20 h. 30 : Quartet Roscoe Mitchell, Europamerica Big Band Jef Gilson.
FACULTE CENSIER, le 4, 20 h : Atlantico.
F.I.A.P. (589-89-15), le 5, 21 h. : Abus dangereux.
GIBUS (700-78-88), 22 h., les 4, 5, 6, 7 : Palm Beach ; le 10 : Déviation.
GOLF DROUOT (770-47-25), le 7, 22 h. : Blessed Virgins.
INSTITUT NEERLANDAIS (705-85-99), le 8, 18 h. : Louis Van Dijk ; 20 h. 30 : L. Van Dijk, C. Garros, P. Michelot.
INTERCLUB 17 (227-68-81), le 6, 20 h. 30 : Ph. Laccarrière and Co.
PAVILLON BALTARD, Nogent-sur-Marne (871-16-53), les 5 et 6, 20 h. : Manfred Mann's Earth Band.
NOUVELLE CHAPELLE DES LOMBARDS (357-23-24) (D.), 20 h. 30 : Trio Humair - Jeanneau - Texier (dern. le 7) ; à partir du 10 : M. Portal, J.-F. Jenny Clark, A. Romano, K. Wheeler ; (D.) 23 h. : Azuquita Unit Orchestra.
PALACE (246-10-87), le 4, 20 h. : Plasmatics ; le 5, 19 h. 30 : Stray Cats ; le 9, 20 h. : Spliff Radio Show.
PETIT FORUM DES HALLES (297-53-47), le 9, 20 h. 30 : Miss Thing.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h. 30, le 4 : Watergate Seven + One ; le 5 : René Franc Quartet ; le 6 : Metropolitan Jazz Band ; le 7 : Seul Quartet ; le 9 : Trio J. Bonal ; le 10 : Forenbach/de Villers Quintet.
POINT-VIRGULE (278-67-03), le 8, 20 h. 30 : Mico Nissim, Patrice Meyer.
TANIERE (337-74-39), le 9, 20 h. 30 : The Nee Ningy Band.
TREMPLIN DE PARIS (281-56-79) (D.), 20 h. 15 : Les Babouches font du rock mou (dern. le 10).

Danse

C.I.S.P. (343-19-01) les 4, 5, 6, 7, 9, 10 à 20 h. 45 : Ballet Malambo Latino.
STUDIO-THEATRE D'EN FACE (238-16-78), les 6, 7, 8, 9, à 21 h. : Ma, danse rituel-théâtre.
THEATRE DE PLAISANCE (320-00-06), les 5, 6, 7, à 18 h. 30 : Compagnie Kilina Cremona et R. Meguin.







Théâtres

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (742-57-50), relâche.
SALLE FAVART (296-12-20), le 9, à 18 h. 30 : Une heure avec Marie-Christine Porta.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), le 4, à 20 h. 30 : les Caprices de Marianne ; l'Epreuve ; les 5 et 6, à 20 h. 30 : la Mouette ; les 7, 8, 10 et 11, à 20 h. ; les 8 et 11, à 14 h. : les Plaisirs de l'île enchantée ; le 9, à 20 h. 30 : le Bourgeois gentilhomme.

CHAILLOT (727-81-15) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Fleuve rouge. — Salle Gémier (Dim. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Jeune Homme.

ODEON (325-70-32) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Caligula.

PETIT ODEON (325-70-32), les 4, 5, 6, 7 et 8, à 18 h. 30 : la Nuit juste avant les forêts.

T.E.P. (797-96-06) (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : les Serments indiscrets ; le 5, à 20 h. 30 : Maxime Leforestier ; le 7, à 14 h. 30 : films (les Disparus de Saint-Agil ; Passe ton bac d'abord).

PETIT T.E.P. (797-96-06) (Dim. soir), 20 h. 30, dim. 15 h. : Sur les ruines de Carthage (dernière le 8) ; le 10, à 20 h. 30 : Théâtre Drak.

CENTRE POMPIDOU (277-12-33), (mardi). — Débats : le 4, à 18 h. 30 : R. Musil (littérature et psychanalyse) ; Au fil de l'eau (pollution des nappes souterraines) ; le 5, à 18 h. 30 : De Mahler à l'école de Vienne ; le 6, à 18 h. 30 : Au fil de l'eau (l'entretien des cours d'eau) ; le 9, à 18 h. 30 : L'eau, source d'énergie ; à 19 h. : Côté jardins (la couleur et la lumière dans le paysage). — Cinéma. Les 4, 5, 6, 7 et 8, à 15 h. : A quelle heure tu te lèves demain ? ; à 19 h. : Le cinéma expérimental (1967-1968) ; le 4, à 18 h. : les Oiseaux ; le 6, à 18 h. : Les rouages de l'économie internationale. — Théâtre. Les 4, 5 et 6, à 20 h. 30 : Parcours.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), les 7 et 8, à 14 h. et 16 h. 30 ; les 9, 10 et 11, à 15 h. 30 : Cirque Gruss à l'ancienne.

THÉATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 4, 5, 6 et 7, à 18 h. 30 : I Solisti veneti ; les 10 et 11, à 18 h. 30 : Isabel et Angel Parra et Patricio Castillo : les 4, 5, 6 et 7, à 20 h. 30 : le Bonheur des dames.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), le 9, à 20 h. 30 : T. Berganza et le Scottish Chamber Orchestra, direct. R. Leppard (Haendel, Haydn).

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.) 20 h. 15 : la Bande dessinée ; 21 h. 45 : Palligan's Visions.
ANTOINE (208-77-71) 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Potiche.
ATELIER (606-49-24) (D., L.) 21 h. : les Trois Jeanne.
ATHENEE (742-67-27) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim 15 h. 30 : Cher menteur (à partir du 5).
BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Diable d'homme.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65) mer., jeu., mar. 20 h. 30 : les Dilemmes de la balance.
CARTOUCHERIE, atelier du Chaudron (328-97-04) : Festival international du théâtre gestuel et du théâtre clownesque ; les 4 et 6, 20 h. 30 ; les 5, 7, 22 h. : Carlos trafic ; le 8, 17 h. 30 ; le 9, 20 h. 30 : Pyramide sur la pointe ; le 8, 15 h. 30 ; le 9, 22 h. : One god show ; les 5, 7, 20 h. 30 ; le 6, 22 h. : People Love Me ; Epée-de-Bois (808-39-74) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat sam. et dim. 16 h. : Hernani.
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69), Resserre (D., L.) 20 h. 30 : le Personnage combattant. — Galerie (D., L.) 20 h. 30 : les Tables tournantes. — Grand Théâtre (D., L., Mar.), 21 h. : les Fiancées de K ou l'Eternel masculin.
COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir) 21 h. mat. dim 15 h. 30 : Reviens dormir à l'Elysées.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSEES (723-37-21) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim. 15 h. 30 . Madame est sortie
COMEDIE ITALIENNE •(321-22-22) (L.), 21 h., mat. Dim. 15 h. 30 : les Malheurs de Pantalon.
COMEDIE DE PARIS (281-00-11) (D., L.), 20 h. 15 : les Fol's.
DAUNOU (261:69-14) (Mer., D. soir) 21 h., mat. Dim. 15 h. 30 : Et ta sœur !
EDOUARD VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. Dim. 15 h. 30 : Deburau.
ESPACE MARAIS (271-10-19) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. : Woody folies.
ESSAION (278-46-42) (D.), I. : 18 h 30 : la Faille ; 21 h. : la Vie en douce. — II. : 20 h. : Mme Bovary meurt de province ; 21 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?
FONDATION DEUTSCH-DE-LA MEURTHE (236-54-39) (D., L., Mar.), 18 h. 30 : Morte à Yonville.
FORUM DES HALLES (297-53-47) D., L.), 20 h. 30 : Sol.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D., L.) 20 h. : Dimitri, clown ; (L.), 22 h., Dim. 20 h. 15 : Elle voit des nains partout.
GRAND HALL MONTORGUEIL (331-55-31) (D., L., Mar.), 20 h. : Diaboliquement vôtre.
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.

LE LIERRE (589-59-84) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 16 h. : Œdipe-roi.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) Théâtre Noir, 18 h. 30 : Compartiment non fumeurs. 20 h. 30 : Ficelles (dern. le 7). 22 h. 15 : l'Inconciliabule.
bule. — Théâtre Rouge, 18 h. 30 : Jacques a dit. 20 h. 30 : Jeux et fatras. 22 h. 15 : Pardon, monsieur Prévert. — Petite salle, 18 h. 15 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim. 15 h. : Siegfried. Sam., 18 h. : F. Chopin.
MARIGNY (225-20-74) (J. D. soir), 21 h., mat. Dim. 15 h. et 18 h. 30 : le Garçon d'appartement.
MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. Dim., 15 h. 15 : On dînera au lit.
MONTPARNASSE (320-89-90), I. (D. soir, L.) 21 h., mat. Sam. 17 h. 30, Dim. 15 h. : Exercices de style ; du Mar. au V., 18 h. 45, Dim. 17 h. 30, L. 21 h. : l'Evangile selon saint Marc. — II. (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 16 h. : Ai-je dit que je suis bossu ? (D. soir, L.) 22 h., mat. Dim. 17 h. 30 : la Guerre des petites étoiles.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. Dim. 16 h. et 19 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim., 15 h. : Un habit pour l'hiver.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. et 18 h. 30 : Joyeuses Pâques. L., 20 h. 30, Mar. 14 h. 30 : Rencontres (petite musique de salon).
PLAISANCE (320-00-06) (D.) 21 h., mat. Sam. 15 h. 30 : Des oiseaux par les yeux.
POTINIERE (261-44-16) (L.) 20 h. 30, mat. Dim 15 h : Elephant man
LA ROQUETTE (805-78-51) (L.), 20 h. 30, mat. Dim. 16 h. : Charcuterie fine.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. Dim. 15 h. et 18 h. 30 : le Cœur sur la main.
T.A.I. THEATRE D'ESSAI (274-11-51), J., V., S., 20 h. 45, Dim. 15 h., Sam. 18 h. : l'Ecume des jours. J., V., S., 22 h., Dim. 16 h. 30 : le Concile des fous.
THEATRE-ATELIER (277-31-65), (D. soir, L.), 20 h., mat. dim., 15 h. : L'Evangile selon Barabbas.
THEATRE DES CINQ DIAMANTS (580-18-62) (D., L.), 20 h. 30 : les Colombes sauvages. 21 h. 30 : Duo pour deux agents doubles.
THEATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 16 h. : Dieu.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.) 20 h. 30 : Ka. 22 h. 15 : Camisoles blues.
THEATRE EN ROND (387-88-14) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : l'Homme à l'envers.
THEATRE NOIR (797-85-14) (L.), 20 h 30 : Gouverneurs de la Rosée
THEATRE DE LA PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : le Prince travesti.
THEATRE PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Rosmerholm. L. et mar. 21 h. : A tout cœur.
THEATRE SAGOR (797-03-39), J. V., S., 20 h. 45 : le Malade imaginaire.
THEATRE ST-GEORGES (878-74-37) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : la Culotte d'une jeune femme pauvre.
THEATRE 13 (627-36-20) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : la Belle Sarrasine.
TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Fils de personne (à partir du 7).
VARIETES (233-09-92) (Mer., D. soir), 20 h .45, mat. dim. 16 h. : l'Intoxe.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : le Pique-assiette.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D., L.), 20 h. 30 : Dominique Bailly (dern. le 7). 22 h. : Peau d'âme.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.) 20 h. 30 : Pythie-Trésor ; 21 h. 30 : Des phantasmes dans le caviar ; 22 h. 45 : la Revanche de Nana.
AU LAPIN AGILE (606-85-87). 21 h. : la Bohème qui chante.
BLANCS MANTEAUX (887-15-84) (L.) 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : A. Valardy. — II. 20 h. 15. Tribulations sexuelles à Chicago ; 21 h. 30 : Poulet-frites: 22 h. 30 : Refrains.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.), L., 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 21 h. 30 : Sueur, cravate et tricot de peau.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h. 30 : Le grand vide sanitaire.
LE CONNÉTABLE (277-41-40) (D.), 20 h. 30 : Thomas (dernière le 7) ; 22 h. : M. Fanon ; 23 h. 45 : Alma Nova.
COUPE-CHOU (272-01-73) (D., L.), 20 h. 30 : le Petit Prince.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 20 h. 15 : P. Rapsat ; 21 h. 15 : Ivres pour vivre ; 22 h. 45 : G. Tazartes.
L'ECUME (542-71-16) (D., L.), les 4, 5, 6, 7, à 20 h. 30 : A. Candelas ; le 9, à 20 h. 30 : L. Coquerelle ; le 10, à 20 h. 30 : Pralines et Berlingotte; les 4, 5, 6 et 7, à 22 h. : C. Nicolas ; le 10 : les Pieds tendres.

SPECTACLES NOUVEAUX

LES FILS MEURENT AVANT LES PERES, Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 (du 4 au 6).
A PROPOS ET POPOF ? 20 h. 30 : DIABLE, UNE FEMME. 22 h., Croq' Diamants (272-20-06 (4).
LA RAISON DU MEILLEUR, Soupap (278-27-54), 20 h. (4).
LES FOURBERIES DE SCAPIN, Neuilly, Théâtre Saint-Pierre (380-81-10), 14 h. 30 (4).
BRANDON, FOURBON ET CIE, Fondation Deutsch de la Meurthe (236-54-32), 21 h. (4).
LE BUTIN, Théâtre de Poche (548-92-97), 20 h. 30 (5).
L'ASILE, Créteil, Maison de la culture (899-94-50), 20 h. 30 (5).
J'AIMERAIS BIEN ALLER A NEVERS, Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 (6).
ROULE PAS TA CAISSE, Studio Fortune, 20 h. 30 (6).
LE TROISIEME JUMEAU, Splendid (887-33-82), 22 h. (6).
MADEMOISELLE JULIE, Centre culturel suédois (271-82-20), 20 h. 30 (7).
LE REVEUR, Théâtre moderne (874-10-75), 20 h. 30 (9).
LE GRAND ECART, Connétable (27-41-40), 20 h. 30 (9).
LA CHEVAUCHEE, Lucernaire Forum (544-57-34), 21 h. (9).

LE FANAL (233-91-17) (D.), 20 h. : La chasse est ouverte ; 21 h. 15 : le Président.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). 22 h. 30 Les 1 001 recettes pour devenir maître du monde.
MAISON DE VERLAINE (326-39-15), 22 h. : J.-P. Réginal.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I., 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : le Concerto déconcertant. — II. (L.), 19 h. 45 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête ; 21 h. : Cœur à deux ; 22 h. 15 : Suzanne, ouvre-moi.
PIED BLEU (285-32-16) (D.), 21 h. : Nous, on aime ; 23 h. : D. Raquillet.
POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : J.-M. Cornille joue Raymond ; 22 h. 45 : B. Garcin.
SELENITE (354-53-14) (Mar., Mer.), 20 h. 15 : Racontez-moi votre enfance ; 21 h. 30 : Génération Hollywood. — II., 21 h. 30 : Fico.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : Un polichinelle dans le tiroir ; 21 h. 30 : Ma vie est un navet ; V., S., 23 h. 30 : Pascal Chevalier.
THÉATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Madame le président ; 21 h. 30 : Bonjour les monstres ; 22 h. 30 : l'Amour en visites.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D. L.), 21 h. : M. Rivat.

Dans la région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (666-02-74) le 7, 21 h. : Marie-Paule Belle.
ATHIS-MONS, C.C. (938-79-78), le 6 à 21 h. : Commedia dell'arte.
AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (833-16-16), les 4, 6, et 7 à 20 h 30 : Entendu des soupirs.
BOBIGNY, Maison de la culture (831-11-45), les 4, 6, 7 à 20 h. 30 : les Fiancés de la banlieue ouest.
BOULOGNE. T.B.B. (603-60-44) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 30 : Lorna et Ted.
BURES-SUR-YVETTE, M.J.C. (907-74-70), le 5 à 21 h. : la Bonne Ame du Se-Tchouan.
CERGY-PONTOISE, C.C. A.-Malraux (032-79-00), le 7 à 21 h. 30 : la Petite Chemise de nuit.
CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (890-89-79), le 7 à 21 h. : Albert ; Kiosque (852-27-64), les 5, 6, 7 à 21 h., le 8 à 17 h. 30 : J.-Y Joanny.
CLAMART, C.C. J.-Arp (645-11-87) le 5 à 20 h. 30 : Serge Reggiani.
CLICHY. Théâtre Rutebeuf (737-59-50), le 8 à 15 h. : les Compagnons de la chanson ; Arc (270-03-18), le 7. à 20 h. : Fête espagnole.
COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 6 à 21 h. : J.-P Cabes, guitare ; le 7 à 21 h. : Ici Paris, rock.
ELANCOURT, Maison pour tous (062-82-81) le 7, 21 h. : José Afonso.
IVRY, Théâtre des Quartiers (672-37-43) (D soir) 20 h 30, mat. dim 16 h. : Mais on doit tout oser puisque... (dernière le 8).
ISSY-LES-MOULINEAUX, M. J. C. (554-67-28) le 5 à 20 h. 30 : C. Jollibois.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81) (D. soir, L.) 20 h. 15, mat. dim. 16 h. : Trilogie du revoir.
PALAISEAU, Ecole Polytechnique (941-82-00), Amphi Arago, le 5 à 20 h. 30 : la Petite Chemise de nuit.
POISSY, salle Molière (074-78-10), le 6 à 21 h. : Darling Darling ; Clos-d'Arcy, le 7 à 21 h. : Zoo Story.
PONTOISE, Théâtre des Louvrais (030-46-01), le 4 à 21 h. : l'Atelier.
SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (243-00-59), les 4, 5, 6, 7 à 20 h. 30, le 8 à 17 h. : la Tempête ; le 7 à 18 h. 30, le 8 à 15 h. : Un dibouk pour deux personnes ; les 6, 7 à 23 h. : J. Léandre.
SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-68), le 5, 21 h. : M. Portal, B. Lubat, A. Mangelsdorff.
VERSAILLES, Théâtre Montansier (950-71-18), les 5, 6 à 21 h. : J'suis bien.
LE VESINET, CAL (976-32-75), le 5 à 21 h. : l'Atelier.
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74) (S., D. soir, Mar.), 21 h., mat. dim. 18 h. : le Gardien.

variétés

Le music-hall

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 23 h. : J.-L. Debattice.
BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 17 h. : Guy Bedos.
CENTRE CULTUREL DES HALLES (508-85-97), les 4 et 5 à 20 h. 30 : Lebouc et Baronet.
ESPACE-GAITE (327-95-94) (L.), 22 h., dim. 20 h. 15 : Riou, P. Pouchain.
GYMNASE (246-79-79) (Mer., D. soir), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Coluche.
LUCERNAIRE (544-57-34), les 9, 10 à 19 h. 30 : A. Manso.
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h. : Claude Nougaro ; le 9 à 21 h. : Bill Deraime.
PALAIS DES CONGRES (758-27-78), les 4, 5, 6, 7, 9, 10 à 21 h., le 8 à 17 h. : Serge Lama ; les 4, 7, 9, 10 à 14 h., le 8 à 10 h. 30 : Chantal Goya.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D.), 20 h. 30 : Anne Sylvestre.
PALAIS DES SPORTS (828-40-48) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. mer., sam. et dim. 14 h. 15 et 17 h. 30 : Le cirque de Moscou.
PETIT FORUM DES HALLES (297-53-47, le 9 à 20 h. 30 : Libre parcours variétés.
PETITE ROQUETTE (805-78-51) (D., L.), 20 h. 30 : Marianne sergent.
STUDIO BERTRAND (783-64-66) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 18 h. : Gotan.
THEATRE LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 14 h. 45 : Popeck.

Les comédies musicales

RENAISSANCE (208-18-50), les 6, 7, à 14 h. 30 et 20 h. 30 ; le 8 à 14 h. 30 : la Route fleurie.
THEATRE DE PARIS (280-09-30) (Mer.) (D soir) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Cache ta joie (dern. le 8)

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Sept ans de bail... bye bye.
DEUX ANES (606-10-26) (Mer.) 21 h., mat. dim, 15 h. 30 : Quand les ânes voteront.

CARNET

Naissances

— Florence et Jean René LAVOINE ont la joie d'annoncer la naissance de
Antoine,
le 1er février 1981.
2, rue Vaucelette, 59400 Cambrai.
142, Les Andelys, 59800 Lille-Saint-Maur.

— Le comte de BEAUMONT d'AUTICHAMP et la comtesse, née Virginie Chaumet, ont la joie d'annoncer la naissance de
Charles-Antoine,
le 29 janvier 1981.
34, avenue Sainte-Victoire, 13100 Aix-en-Provence.

Fiançailles

— M. Pierre JOURDAN et Mme, née Françoise Laquerrière,
M. Xavier DESFORGES et Mme, née Catherine Gruson,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,
Corinne et Nicolas.

Décès

— Mme Paul Blanchard, sa mère,
M. et Mme Jean-Claude Blanchard,
M. et Mme François Blanchard,
M. et Mme Alain Blanchard,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de
Mlle Marie-Christine BLANCHARD,
professeur agrégé,
survenu le 19 janvier 1981.
La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, a eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière nouveau de de Neuilly-sur-Seine, le 29 janvier.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— La société nationale Elf-Aquitaine a la douleur de faire part du décès de
M. l'ingénieur général André BLANCHARD,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
président d'honneur de la société nationale Elf-Aquitaine.

— Mme Marcel Chaussain,
Le professeur agrégé et Mme le docteur Jean-Louis Chaussain,
Catherine et Françoise Chaussain,
M. André Goetghebeur,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Marcel CHAUSSAIN,
à l'âge de soixante-treize ans, à Paris.
Le service religieux sera célébré en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, 194, rue Raymond-Losserand, Paris-14e, le jeudi 5 février, à 8 h. 30.
L'inhumation aura lieu le même jour, à 14 h. 30, à Vichy (Allier).
Cet avis tient lieu de faire-part.
49, rue Pierre-Demours, 75017 Paris.
11, rue Sédillot, 75007 Paris.

— Les familles Durand, Andrieu, Belmont, Mercier, Borredon, Rey, Causse, Rieusset et Lambert, ont l'immense douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-unième année, de
Mme Yvette DURAND-ANDRIEU,
ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de Sèvres,
agrégée de l'Université,
directrice honoraire du Lycée de jeunes filles de Montpellier,
chevalier de la Légion d'honneur.
Les obsèques civiles ont eu lieu le 30 janvier 1981, dans l'intimité familiale.
51, rue Henri-René, 34000 Montpellier.

— La famille et les amis de
Jean-Luc FAESSEL,
disparu en mer le 20 janvier 1981, se réuniront dans la prière avec sa femme Marie-Catherine et ses enfants Anne-Isabelle et Mathieu, dans la chapelle Saint-Bernard, gare Montparnasse, le vendredi 6 février, à 20 heures.

— Mme Emile Haemmerlin,
M. et Mme Pierre Fornier,
M. et Mme Bernard Haemmerlin et leurs enfants,
Martine Haemmerlin,
Catherine Haemmerlin et Guy Doco et leur fille,
M. et Mme Jean-Louis Haemmerlin, leurs enfants et petits-enfants,
Les familles parentes et alliées, ont l'immense tristesse de faire part du décès de
M. Emile HAEMMERLIN,
président-directeur général de la S.A. Georges Haemmerlin-Saverne,
survenu subitement le 26 janvier 1981, à l'âge de soixante et onze ans.
Un culte d'action de grâces et d'espérance a eu lieu le jeudi 29 janvier 1981, en l'église protestante de Saverne.
32, Côte de Saverne, 67700 Saverne.
2, place du Conseil-des-Quinze, 67000 Strasbourg.

— M. et Mme Jean Emile Hirsch,
M. et Mme Georges Hirsch,
leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du décès, le 31 janvier 1981, dans sa quatre-vingt-onzième année, de
M. Emmanuel Edouard HIRSCH,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaillé militaire,
croix de guerre 1914-1918.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité des proches.

SPORTS

LES CHAMPIONNATS D'EUROPE DE PATINAGE

La métamorphose de Jean-Christophe Simond

De notre envoyé spécial

Innsbruck. — La première journée des championnats d'Europe de patinage artistique, qui se disputeront au stade olympique d'Innsbruck du 3 au 8 février, a permis au Français Jean-Christophe Simond de prendre la tête du concours individuel masculin en dominant les figures imposées devant le Soviétique Bobrin et l'Allemand de l'Est Schulz. La compétition par couples, où s'affrontent seulement six paires, a vu les Soviétiques Vorodieva et Lisovski prendre la tête devant leurs compatriotes Charkasova et Shakrai à la faveur du programme court.

Un championnat international de patinage artistique, c'est un iceberg. Le public ne voit que la partie émergée, les programmes libres, et, sous le regard des caméras de télévision, les patineurs font leurs arabesques vertigineuses. Mais c'est de la frime pour la galerie. Les choses sérieuses, vraiment sérieuses, se passent en coulisse, loin des regards indiscrets.

Tout a commencé en fait dimanche 1er février, deux jours avant la cérémonie d'inauguration, par les entraînements. A l'heure dite, les patineurs se sont présentés sur la glace en petits groupes. Ils sont restés ensemble une heure répétant à tour de rôle leur programme et s'espionnant du coin de l'œil. Chacun a pris la mesure des autres en tentant de les impressionner par des successions de pirouettes acrobatiques. Déjà, ils avaient jaugé si tel ou tel était en forme ou pas. La discrétion du Soviétique Bobrin durant ses répétitions par exemple a fait beaucoup jaser.

Comme par hasard, les juges étaient là, anciens champions blanchis par les années, qui passaient juste pour se faire une idée. Ils ont un œil de maquignon, ces vieux de la vieille, et on ne la leur fait pas. Ainsi cette année, après les Jeux olympiques de Lake-Placid et les Championnats du monde de Dortmund de 1980, les trois meilleurs européens, l'Anglais Cousins, le Soviétique Kovalev et l'Allemand de l'Est Hoffmann ont pris leur retraite. Restaient deux favoris, le Français Simond et le Soviétique Bobrin, ainsi que deux trouble-fête possibles, l'Allemand de l'Est Schulz et le Tchèque Sabovcik. La répartition « politique » des juges étant équilibrée — quatre de l'Est et cinq de l'Ouest — l'affaire parut assez sérieuse pour que Français et Soviétiques aient cherché un terrain d'entente. Nul doute qu'ils l'ont trouvé.

Avec le début de la compétition proprement dite, on a approché de la surface des choses. Mais il était trop tôt et il faisait trop froid, mardi matin, lorsque les patineurs commencèrent à faire des huit, pour que les curieux se bousculent autour de la glace. D'ailleurs, il est de bon ton de considérer les figures imposées comme une pratique moyenâgeuse juste bonne à permettre aux patineurs robotisés de l'Est de marquer des points. Sensible à un jugement populaire, la Fédération internationale de patinage, qui a déjà ramené la cote des figures imposées à 30 % de la note totale, a sérieusement envisagé, l'an dernier, de les supprimer pour ne laisser que les programmes courts et libres.

Habituellement, les Français, dont les « artistes » ont toujours eu du mal à s'imposer dans ce domaine, sont les plus farouches adversaires des imposées.

Or, à Innsbruk, personne n'en a pipé mot dans le camp tricolore. Il s'agissait pourtant d'aligner trois ronds, de dessiner un huit avec des becs à chaque extrémité et de tracer deux petites boucles symétriques en partant du pied gauche et en changeant trois fois de suite de jambe d'appui. Mais apparemment c'était de la rigolade pour Simond. Il faut dire que le garçon anxieux et fragile de l'an dernier, qui avait fait deux prestations, l'une médiocre aux Jeux olympiques et l'autre exécrable aux Championnats du monde, s'est forgé une nouvelle santé et un bon moral aux côtés de Carlo Fassi, dans le Colorado, un Italien expatrié aux Etats-Unis, où il a formé les plus grands champions. Mardi matin, Simond a fait fort bien, becs, ronds et boucles, et les juges l'ont unanimement classé premier devant Blobrin et Schulz. Comme le second Français, Patrice Macrez, s'est classé cinquième devant le Polonais Filipowski et l'Allemand de l'Ouest Schramm, il n'était naturellement plus question de lancer une cabale contre les figures imposées.

A certains sourires entendus on a compris que la première partie du « pacte » franco-soviétique avait été ratifiée mardi matin. Restait alors à savoir si l'accord résisterait aux péripéties du programme court, ce mercredi après-midi, avant que les championnats ne soient passés, jeudi soir, dans le domaine public avec les programmes libres.

ALAIN GIRAUDO.

CARNET

— Mme Charles-Henry Manent, son épouse,
M. et Mme Jacques Manent,
M. et Mme Jean-Marie Manent,
ses enfants et petits-enfants,
font part du rappel à Dieu de

M. Charles-Henry MANENT,

ingénieur
des Arts et Manufactures,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918.

La messe de funérailles sera célébrée en l'église Saint-Sulpice de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), le vendredi 6 février, à 10 heures.

21, rue Ernest-Renan,
75015 Paris.

— Mme Vincent Meyer,
Ses six enfants, leurs épouses, ses onze petits-enfants, et leur famille,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Mᵉ Vincent MEYER,

avocat,
ancien bâtonnier,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
survenu le 1er février 1981, dans sa soixante-treizième année, muni des sacrements de l'Eglise.

49, rue du Maréchal-Foch,
67000 Strasbourg.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Paul PROUTÉ,

survenu le 26 janvier 1981, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, en son domicile parisien.
De la part de :
Mme Paul Prouté,
son épouse,
M. et Mme Guy Prouté,
leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Hubert Prouté et leurs filles,
Ses enfants et petits-enfants,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale, le mardi 3 février 1981, à Paris.

72, rue de Seine,
75006 Paris.

(Lire page 19.)

— Les docteurs M.-A. Levy-Alcover et R. Levy, ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme L. de Grimaldi, sa sœur,
Et toute la famille,
ont le grand chagrin d'annoncer le décès de

Colonna ROMANO,

ex-sociétaire
de la Comédie-Française,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,
survenu le 2 février 1981.

Les obsèques auront lieu le vendredi 6 février 1981, à 15 h. 45, au cimetière ancien de Rueil-Malmaison, 42, rue Liénard.
On se réunira à la porte principale du cimetière.
11 bis, passage de la Visitation,
75007 Paris.

(Lire page 19.)

— Mme Norbert Ségard-Girard, son épouse,
M. Robert Girard,
son beau-père,
M. et Mme Jean-Paul Ségard,
Arnaud et Pascal,
M. et Mme Michel Labisse-Segard,
M. et Mme Marc Devienne-Ségard,
Olivier et Laurent,
ses enfants et petits-fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Norbert SÉGARD,

ministre délégué
auprès du premier ministre,
conseiller général,
délégué général du Polytechnicum de Lille,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre national du Mérite,
chevalier dans l'ordre
de Saint-Grégoire-le-Grand,
survenu à Lille, le 1er février 1981, dans sa cinquante-neuvième année.
Ses funérailles religieuses seront célébrées le jeudi 5 février, à 10 heures, en la chapelle de la Fédération universitaire et polytechnique de Lille, 60, boulevard Vauban, suivies de l'inhumation au cimetière-Sud, à Lille.

Ni fleurs ni couronnes.
Prière de les remplacer par des dons pour la lutte contre le cancer qui seront versés au Centre Oscar-Lambret, C.C.P. Lille 1745 87 N.
10, rue d'Holbach,
59000 Lille.
[Le Monde *du 3 février*.]

— Nous apprenons le décès de l'architecte

Jean SERIEIS,

lauréat de l'Institut,
survenu le 3 février 1981, à Bordeaux.

[Né en 1920 à Bedarieux (Hérault), Jean Serieis était architecte D.P.L.G. et urbaniste. Professeur à l'Unité pédagogique d'architecture de Bordeaux, dont il présidait le conseil d'administration, il était, par ailleurs, architecte des P.T.T. pour la région Aquitaine. Il avait construit plusieurs établissements pénitentiaires, notamment la maison d'arrêt de Bordeaux, qui avait servi de modèle pour *Fleury-Mérogis*, ainsi que plusieurs établissements hospitaliers.]

— Mme de Savignies,
Mlle Sophie Souchère,
Mlle Adeline Souchère,
M. et Mme Paul Bouvier, leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Paul Paclot et leurs enfants,
M. et Mme Alain Souchère et leurs enfants,
Le docteur et Mme Alain Pouget et leurs enfants,
M. et Mme Didier Gélin et leurs enfants,
Les familles Legac, Dumont, Gitton,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de cinquante-deux ans, de

M. Jacques SOUCHÈRE,

leur fils, père, frère, beau-frère, neveu, oncle, grand-oncle, cousin,
survenu subitement à Vannes, le mercredi 21 janvier 1981.
Le service religieux a été célébré dans l'intimité, en l'église de Plouharnel, suivi de l'inhumation dans le caveau de famille à Quiberon (Morbihan).
Une messe sera célébrée le vendredi 13 février, à 11 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, sa paroisse.

— M. et Mme Lanier - Le Boulaire,
Et leur famille,
font part du décès de

Mme Claude ZIMMERLIN,

née Jandelli,
officier de l'instruction publique,
survenu le 10 janvier 1981.
La défunte ayant fait don de son corps à la médecine, il n'y a pas eu d'obsèques, une messe a été célébrée dans la plus stricte intimité.
5, rue de la Cavalerie,
75015 Paris.

Remerciements

— Guillaume et Xavier Mayer,
La princesse Domenico Orsini,
Jean-Claude Melendes,
très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Marcel MAYER,

et dans l'impossibilité de remercier individuellement tous ceux qui, par leur *présence* ou leurs *messages*, se sont associés à leur deuil, les prient de trouver ici l'expression émue de leurs sincères remerciements.

— Mme Nuchi Beer remercie pour les condoléances qu'elle a reçues après le décès de son mari

Léon NUCHUMOWITCH,

survenu le 23 janvier 1981.

— La Rochelle.
Mme Roger Tessereau,
Le docteur et Mme Claude Mary,
M. et Mme Eric Mary,
Mlle Sophie Mary,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont apporté leurs témoignages de sympathie lors du décès de

M. Roger TESSEREAU.

Anniversaires

— Pour le septième anniversaire de la mort du

docteur Alfred LANG,

psychiatre des hôpitaux,
une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé et qui sont restés fidèles à son souvenir.
De la part du docteur Marie Lang et de sa famille.

Offices religieux

— Des prières seront dites samedi 7 février (fin de matinée) à la synagogue, 61, rue Vergniaud, à la mémoire de

Eugénie SLAMA.

De la part de Gilbert Slama, 25, boulevard Arago, Paris (13e), des familles Bismuth, Slama et Fhal, et des familles Allal, Sitbon, Brami et Abitbol.

Bienfaisance

— Les clavecinistes Martha Cook (Etats-Unis) et Davitt Moroney (Royaume-Uni) interpréteront les œuvres de Bach et de Couperin pour deux clavecins lors d'un concert organisé à Paris, le jeudi 5 février, à 20 h. 30, à l'hôtel Saint-Aignan, 75, rue du Temple.

Ce concert est donné au profit de projets mis en œuvre dans le tiers-monde dans le cadre du programme d'entraide de l'UNESCO.
Participation aux frais : 40 F, étudiants et J.M.F. : 25 F.

Communications diverses

— Jean BENGUIGUI, souffrant, ne pourra assurer son spectacle, au Centre Rachi, le mercredi 4 février.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

PRECISION. — La soutenance de thèse de Mlle A. Gruber intitulée : « La succession d'Etats », prévue pour le jeudi 5 février, à 9 h. 45 (« le Monde » du 31 janvier 1981), aura lieu à l'université de Paris-V, faculté de droit (Malakoff), salle des actes.

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 4 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 20 Un rue Sésame.
18 h 45 Avis de recherche : Michel Sardou.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Attention au feu : l'imprudence coûte cher.
19 h 15 Tirage de la Loterie nationale
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
19 h 55 Tirage du loto.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Quatre femmes, quatre vies
Etre heureux sans le bonheur, de H. Dufour et J. Trébouta, avec N. Courcel.
Les joies et les peines de Muguette, ouvrière courageuse qui vit une grande et brève passion.
22 h Magazine : La rage de lire.
De G. Suffert. Histoire et judaïté.
Avec MM. L. Poliakov (*La Causalité diabolique, l'Auberge des musiciens*), A. Finkelkraut (*le Juif imaginaire*), A. Mandel (*Tikoun*), le rabbin J. Eisenberg (*Moi, gardien de mon frère*), A. Besançon, historien.
23 h 15 Patinage artistique
23 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h. 30 C'est la vie : La santé des enfants
En collaboration avec le Monde de l'éducation.
18 h 50 Des chiffres et des lettres
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top Club.
20 h Journal
20 h 35 Variétés : C'est du spectacle !
En direct du Théâtre municipal de Rennes, Thierry le Luron et ses invités.

22 h 15 Magazine médical : Les jours de notre vie.
De P. Desgraupes.
La stérilité (n° 2) : le voyage du sperme.
23 h Journal

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma 16 : le Petit Pommier
De L. de Kermadec. Avec D. Seyrig, E. Caron, E. Quinard, D. Blanchar, S. Netter.
Drame de « parents abandonnés » qui pensent qu'« on n'est pas fait pour être seul ». Il y a parfois, mais très peu, de l'humour du rire et des larmes aussi.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes : Hommage à André Schaeffner.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time ; 18 h. 30, Magazine de D. Lemery : Portrait par petites touches (cycle Chopin) ; 20 h., Equivalences (non voyants) : Œuvres de Bach par Helmut Walcha à l'orgue de Saint-Pierre le Jeune de Strasbourg.
20 h. 30, Concert de musique de chambre (Radio-France, 4 décembre 1980) : « Quintette n° 1 pour piano et cordes », de Bacewicz ; « Quintette pour piano et cordes en ré mineur », de Fauré ; « Quintette pour piano et cordes en la majeur », de Dvorak, par le Quintette de Varsovie, avec K. Podejko, J. Jawroszyewicz, S. Kamasa, A. Orkisz, et W. Szpilman, piano.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Musiques traditionnelles ; 23 h., Les mémoires de la musique : Claudio Arrau (Chopin, Liszt, Brahms).

Jeudi 5 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout
12 h 30 Midi première
13 h Journal
13 h 35 Emissions régionales
13 h 50 Objectif santé : L'amour au troisième âge
14 h Les émissions du jeudi
Elle allait par les chemins ; 14 h. 25, Sécurité routière ; 14 h. 35, Dernier tour de passe-passe ; 14 h. 50, L'enfant et l'hôpital ; 15 h., Demain des paysans ; 15 h. 30, Initiation à l'audio-visuel ; 15 h. 45, Le son « off » ; 16 h., Dossier documentaire ; 17 h., Intégration des enfants malentendants.
18 h TF 4
18 h 20 Un rue Sésame
18 h 45 Avis de recherche
19 h 10 Une minute pour les femmes
Quelques idées pour mieux gérer votre budget.
19 h 20 Emissions régionales
19 h 45 Les formations politiques
L'opposition.
20 h Journal
20 h 35 Série : Blanc, bleu, rouge
L'embuscade (dernier épisode).
21 h 30 Magazine : L'événement
L'Afrique après l'invasion du Tchad ; le Salvador.
22 h 25 Patinage artistique
Championnat d'Europe à Innsbruck : figures libres messieurs.
23 h 15 Journal

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir
12 h 30 Série : les Amours des années folles
12 h 45 Journal
13 h 35 Emissions régionales
13 h 50 Face à vous
14 h Aujourd'hui madame
Croyez-vous aux miracles ?
15 h Série : les Tambours de l'hiver
16 h L'invité du jeudi : Michel Guy
17 h 20 Fenêtre sur... Histoires d'amour
Madame veuve Isoppo.
L'album de famille d'une Française, dont la vie simple ne fut pas néanmoins sans aventures. Une grande histoire d'amour où notre vieille dame ne cache rien, ni ne cherche à en faire accroire.
17 h 50 Récré A 2
Les paladins de France ; Discopuce ; Sido Rémi ; La Bande à Bédé.
18 h 30 C'est la vie : La santé des enfants
En collaboration avec le Monde de l'éducation.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres
19 h 10 D'accord pas d'accord
19 h 20 Emissions régionales
19 h 45 Top club
20 h Journal
20 h 35 Jeudi cinéma
(Et à 22 h. 35.)
20 h 45 Cinéma : Soleil rouge
Film franco-italien de T. Young (1971), avec A. Delon, C. Bronson, T. Mifune, U. Andress, Capucine. (Rediffusion.)
En 1871, dans l'Ouest américain, un samouraï et un bandit poursuivent ensemble — pour des motifs différents — des pilleurs de trains qui se sont emparés d'un sabre d'or envoyé au président des des Etats-Unis par le Mikado.
Intrusion de l'exotisme japonais dans le western. Un film d'aventures divertissant et très bien interprété.
23 h 30 Journal

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes
L'ours Paddington ; Route libre.
18 h 55 Tribune libre
Union gaulliste pour la liberté.
19 h 10 Journal
19 h 20 Emissions régionales
19 h 55 Dessin animé
David cueille des champignons.
20 h Les Jeux
20 h 35 (Cycle Marcel Pagnol) : la Femme du boulanger
Film français de M. Pagnol (1938), avec Raimu, G. Leclerc, Charpin, R. Vattier, Delmont, Maximilienne, Maupi. (N. Rediffusion.)
La femme du nouveau boulanger d'un village provençal s'enfuit avec un berger. Le mari abandonné ne fait plus le bon pain apprécié des villageois. Ceux-ci s'unissent pour ramener l'infidèle.
D'après un récit de Jean Giono, une comédie de mœurs d'une grande et parfois émouvante vérité humaine. L'interprétation de Raimu et de Ginette Leclerc est restée célèbre.
22 h 40 Journal

FRANCE-CULTURE

8 h. 50, La fontaine d'eau vive.
9 h. 7, Matinée de la littérature.
10 h. 45, Questions en zig-zag : Avec Virgil Gheorghiu : « Dieu à Paris ».
11 h. 2, Bartok, autoportrait, textes et interprétation.
12 h. 5, Agora : Jean Larivière, « les animaux et l'Homme », « Muséum national d'histoire naturelle ».
12 h. 45, Panorama : Actualités Tolstoï.
13 h. 30, Renaissance des orgues de France, à Souvigny (Allier).
14 h., Sons : De la difficulté de survivre.
14 h. 5, Un livre, des voix : Paul Morand, « Chronique du vingtième siècle ».
14 h. 47, Souvenirs d'Egotisme : R. Jacobsen, sculpteur, entre le Danemark et la France.
15 h. 50, Contact.
16 h., Le magasin des nouveautés : Les miniaturisations.
16 h. 50, Départementale : En direct de Bormes-les-Mimosas.
17 h. 32, Bartok, autoportrait, textes et interprétation.
18 h. 30, Feuilleton : « Ballade pour Carson Mac Cullers », d'A. Lemaître.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : La ménopause, avec le professeur J. Leprat.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Mort, mort pouvoir », de J. Allier, avec S. Frey, G. Tréjean ; « la Femme qui frappe », de V. Haim, avec D. Arden, M. Amiel.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

6 h. 2, Quotidien musique : Œuvres de Francœur, Dalvimare, Bizet, Franck ; 7 h. 5, L'intégrale de la semaine : Brahms ; 7 h. 40, Actualité de la semaine ; 8 h. 30, Informations culturelles.
9 h. 2, Eveil à la musique : L'oreille en colimaçon.
9 h. 17, Le matin des musiciens : « 1951, le musée imaginaire » (Wagner).
12 h., Musique de table : Œuvres de Strauss, Luypaerts ; 12 h. 35, Jazz classique ; 13 h., Les musiciens ont la parole : Alain Meunier, violoncelliste.
14 h., Musiques : Chants et musiques de lutte en Grèce et en Turquie ; 14 h. 30, Inventaire pour demain (Philippot, Mihalovici, Miroglio) ; 15 h. 30, Concerto : Œuvres de Lutoslawski et Jolivet ; 16 h. 30, « Variations et fugue sur un thème de Haendel », de Brahms ; 17 h., Symphoniques : « Symphonie n° 11 », de Chostakovitch, par l'Orchestre Philharmonique de Moscou, dir. K. Kondrachine.
18 h. 2, Six-huit : Jazz time (Miles Davis) ; 18 h. 30, Concert en direct de l'Auditorium 106, par le Fine Arts Quartett (Haydn, Mozart, Beethoven).
20 h. 5, Concert (Echanges internationaux) : « La Damnation de Faust » (Berlioz), par les Chœurs et l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. S. Ozawa, avec A. Baltsa, mezzo-soprano, K. Riegel, ténor, P. Plishka et R. Grumbach, basses (en direct de la Herkulessaal de Munich).
23 h., Ouvert la nuit : Le lied schubertien ; 23 h. 30, Musiques du cinéma japonais.

TRIBUNES ET DEBATS

MERCREDI 4 FEVRIER

— *MM. Pierre Poujade, Bernard Poindessault, Pierre Descaves*, présentent « S.O.S. Fisc » au cours de l'émission « Tribune libre » de FR 3, à 18 h. 55.
— *M. Michel Debré*, ancien premier ministre, candidat à l'élection présidentielle, participe à l'émission « Face au public », sur France-Inter, à 19 h. 10.

JEUDI 5 FEVRIER

— *M. René Monory*, ministre de l'économie, est l'invité de l'émission « Leaders » sur R.T.L., à 22 h. 30.

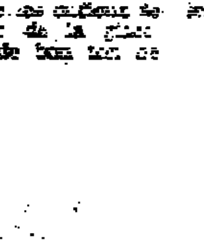
SIX ÉMISSIONS COMMUNES D'ANTENNE 2 ET D'EUROPE 1 POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

A l'occasion de l'élection présidentielle, Antenne 2 et Europe 1 réaliseront six émissions communes. Il y aura d'abord deux « auditions publiques ». L'une le 16 février, en direct du Palace, aura pour thème « Vingt ans : pour quoi faire ? » avec une trentaine de jeunes de dix-huit à vingt-deux ans, qui auront pour interlocuteurs Mme Monique Pelletier, MM. Michel Albert, Edmond Maire, Bernard Kouchner, François Dalle, Julien Clerc. L'autre, le 16 mars, portera sur « la défense », avec vingt Français de tous âges et de toutes opinions, qui dialogueront avec les responsables des états-majors des trois armées.

Il y aura ensuite deux débats, le 30 mars et le 6 avril, animés par des journalistes des deux rédactions, avec la participation des principaux leaders politiques. Enfin, les deux soirées électorales des 26 avril et 10 mai seront présentées par Jean-Pierre Elkabbach, directeur de l'information d'Antenne 2, et Etienne Mougeotte, directeur de l'information d'Europe 1, en direct d'un studio installé par les deux stations sur les Champs-Elysées.

SUR R.M.C.

Sur Radio-Monte-Carlo, quatre rendez-vous quotidiens sont prévus le matin : une « revue de presse des élections » à la fin du journal de 7 heures, par Bernard Spindler ; les commentaires de Jacqueline Chabridon et Jean-Luc Gallini au cours du journal de 8 heures, la chronique de Jean-Claude Vajou à 8 h. 15, le récit d'une journée de campagne de l'un des « grands candidats », à 8 h. 35. Les émissions Concret (le lundi à 19 heures), Forum (le jeudi à 19 heures) et l'Invité du jour (le mardi et le mercredi à 19 heures) seront consacrées également à la campagne électorale.



ÉDUCATION

LE PREMIER MINISTRE DEVANT LES RESPONSABLES DU SYSTÈME ÉDUCATIF

« Les conceptions nouvelles en pédagogie doivent rendre justice aux conceptions du passé »

déclare M. Raymond Barre

M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, a réuni, mardi 3 février à Paris, les recteurs, les inspecteurs généraux et les inspecteurs d'académie pour une journée de travail. Près de deux cents responsables du système éducatif dans les académies, les départements et à l'échelon national ont participé à cette réunion qui s'est tenue à huis clos. M. Raymond Barre, premier ministre, s'est rendu en fin de journée à la Sorbonne pour clôturer les travaux. Il a prononcé un long discours pour rappeler la confiance que le gouvernement témoigne aux enseignants et affirmer l'importance du collège unique décidé par M. René Haby en 1975, « conformément aux vœux du président de la République ».

M. Barre a souligné l'importance que le gouvernement attache aux fonctions des recteurs, des inspecteurs généraux et des inspecteurs d'académie dont le rôle est, selon lui, essentiel. Rappelant l'œuvre de Jules Ferry, le premier ministre a déclaré : « *La laïcité n'implique pas une neutralité absolue sur tous les sujets. S'il en était autrement, l'enseignement ne pourrait avoir de valeur éducative. Il se bornerait à délivrer une information au lieu de dispenser une formation. Ce que voulait Jules Ferry, ce que nous continuons de vouloir, c'est le respect de deux valeurs humaines fondamentales : la quête de la vérité et le respect d'autrui. Il pensait que ces deux valeurs morales pouvaient être respectées et enseignées dans l'école publique et, aujourd'hui aussi, dans les autres écoles qui ne sont pas publiques mais qui respectent les règles fondamentales de l'école publique. Très profondément, Jules Ferry pensait que le gouvernement des esprits n'appartenait pas à l'Etat. Il était libéral au vrai sens du terme, et son œuvre tout entière est une protestation contre les types de sociétés qui n'acceptent pas la liberté de conscience, la liberté d'apprendre, la liberté d'enseigner, la distinction entre la vie privée et la vie publique.*

» *Pour que cette aspiration puisse animer la vie française, il a donné à l'enseignement, aux universités, aux principaux corps qui les représentent, une sorte d'autonomie qui fait que les professeurs ne sont pas des fonctionnaires comme les autres et que vous-mêmes relevez d'une hiérarchie tout à fait particulière dans l'Etat.* »

Au sujet de l'enseignement secondaire moyen — le collège unique, — M. Barrel a raillé les « *critiques qui se font entendre ici et là et dont le ton volontiers catastrophique, quand il n'est pas injurieux, sert trop souvent à dissimuler une tragique cécité aux vrais problèmes* ». Constatant la « *nécessité évidente de tout faire pour réduire les inégalités sociales dans notre pays et par conséquent de ne rien accepter qui, sous une forme ou sous une autre, sous un prétexte ou sous un autre, puisse contribuer à les maintenir* », il a insisté sur l'importance de la prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans : « *Il n'y a aucune raison ni de principe ni de fait pour que ce qui a été réalisé depuis cent ans pour tous les enfants français âgés de six à douze ans ne le soit pas pour les enfants âgés de douze à seize ans. Il n'est pas vraisemblable que toute une génération de jeunes Français, sauf cas particuliers qui doivent être et qui sont traités à part, soit constitutionnellement incapable de suivre un enseignement secondaire moyen et d'en tirer profit. Cette impossibilité, en tout cas, n'a jamais été constatée pour les enfants issus des milieux sociaux privilégiés. On ne voit pas pourquoi elle le serait pour les autres.* »

Après avoir examiné la nouvelle formation des maîtres du primaire, M. Barre a insisté sur la nécessaire formation pédagogique des professeurs de collèges et de lycées. « *Je voudrais sur ce point m'adresser tout particulièrement à l'inspection générale. Son expérience et ses observations doivent lui permettre dans les années qui viennent de définir avec précision d'une part la place que doit occuper la formation pédagogique comme telle dans les formations générales des certifiés et des agrégés, et d'autre part les conditions dans lesquelles on s'assurera, tout au long de leur carrière, que les enseignants peuvent se perfectionner, juger de leur propre expérience, se tenir au courant des progrès de leurs disciplines et des méthodes d'enseignement correspondantes. (...) Dans cet effort, dont vous devrez fournir les idées maîtresses et que le ministre devra mettre en œuvre en modifiant les concours de recrutement, en renforçant la formation générale et la formation continue, il faudra ne pas oublier que les conceptions nouvelles doivent rendre une pleine justice aux conceptions du passé.* »

Le premier ministre a ensuite souligné les mérites des enseignements professionnels et techniques que développe selon lui le ministre de l'éducation et qui ne sont pas la négation de la formation et de la culture générale. Dans la dernière partie de son discours, M. Barre a rendu hommage aux responsables d'établissements qui « *ont une lourde tâche* » et doivent « *dans leur comportement et leurs décisions allier la fermeté et la souplesse* ». Il a aussi félicité les inspecteurs d'académie puis les inspecteurs généraux, « missi dominici *dans les académies, les départements, les établissements scolaires, représentants permanents du ministre et ne relevant que de lui* ».

Pour conclure, M. Barre a rappelé le respect naturel que nous « *devons à nos collègues qui enseignent* », en expliquant : « *L'essentiel pour nous tous, mes chers collègues, est d'enseigner, et le plus privilégié de nous tous est celui qui enseigne.* »

Les privilégiés et leurs traitements

Le professeur d'université Raymond Barre semble toujours éprouver un réel plaisir à s'adresser à ses collègues du corps enseignant, qu'ils soient présidents d'université, recteurs ou, comme c'était le cas mardi, inspecteurs généraux et inspecteurs d'académie. Il aime rappeler les liens qui l'unissent toujours à l'enseignement, et souligner devant un auditoire averti l'importance du rôle du maître. Il se plaît à citer dans son discours, écrit dans le style d'une dissertation classique, quatorze auteurs ou hommes politiques du passé, de Pascal à Durkheim sans oublier Renan et Hegel. Mais, au-delà du plaisir de l'érudition que les universitaires apprécient toujours, le premier ministre n'a pas apporté à ses collègues de grandes révélations. Il s'est plutôt livré à une sorte de bilan de l'action du gouvernement dans le domaine de l'éducation : reconnaissance de la place de l'enseignement privé, défense du collège unique contre ses détracteurs, rénovation de la formation des instituteurs, développement de l'enseignement professionnel, décentralisation des responsabilités administratives par un renforcement du pouvoir des chefs d'établissement, des inspecteurs, des recteurs...

L'éloge que fait le premier ministre du métier d'enseignant (« *le plus privilégié de nous tous est celui qui enseigne* ») sera-t-il perçu par les instituteurs et les professeurs ? Les premiers chercheront en vain dans ce discours une quelconque annonce d'une revalorisation de leur traitement. Le premier ministre reconnaît que les instituteurs « *sont à la base de tout* » mais semble oublier les longues négociations salariales. Sans doute sensibles à la « *confiance que le gouvernement leur témoigne* », les professeurs, quant à eux, ne manqueront pas de s'interroger sur le sort que celui-ci leur réserve à travers le renforcement de leur formation et l'annonce de modifications des concours de recrutement.

SERGE BOLLOCH.

AUCUNE NOMINATION A LA DIRECTION DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE PARIS N'AURA LIEU AVANT L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE.

Les directeur et directeur adjoint de l'Ecole normale supérieure de Paris (rue d'Ulm) ne seront pas nommés avant l'élection présidentielle. C'est l'assurance qu'a obtenue une délégation de mathématiciens et de physiciens (1) conduite par M. Henri Cartan, de l'Académie des sciences, et qui a été reçue mardi 3 février à Matignon par le premier ministre, M. Raymond Barre, et M. Jean-Claude Casanova, conseiller du premier ministre pour les questions d'éducation.

C'est la désignation de l'ancien recteur de Reims, M. Jean-Louis Boursin, comme « *chargé des fonctions de directeur adjoint* » (*le Monde* du 20 décembre 1980) qui avait suscité des inquiétudes dans les milieux scientifiques de la rue d'Ulm soucieux d'être consultés pour les nominations à la tête de l'école. L'actuel directeur, M. Jean Bousquet, doit en effet prendre sa retraite le 30 juin 1981.

(1) La délégation était composée de trois mathématiciens (MM. Henri Cartan, Gustave Choquet, professeurs à Paris-VI, et Laurent Schwartz, directeur des études de mathématiques à l'Ecole polytechnique) et de trois physiciens (MM. Jacques Friedel, professeur à Paris XI-Orsay, Pierre-Gilles de Gennes, professeur au Collège de France, et Roland Omnès, premier vice-président de la conférence des présidents d'universités).

● *Des parents s'inquiètent du non-remplacement des maîtres absents.* — Les parents d'élèves (toutes associations réunies) de l'école maternelle et primaire de la rue Constantin-Pecqueur à Paris (18e) ont organisé, mardi 3 février, une opération « école déserte » pour protester contre le non-remplacement de six instituteurs absents. Sur les trois cents élèves, une vingtaine seulement se sont rendus en classe. Selon la section parisienne du Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.), il y a actuellement près de cent cinquante absences non remplacées, par jour à Paris.

● *Incidents à l'université de Toulouse-I.* De graves incidents se sont produits mardi 3 février à l'université des sciences sociales de Toulouse, où une cafétéria a été saccagée. Le président de l'université, M. Michel Depax, qui tentait de calmer les assaillants, a été pris à partie et un étudiant de troisième année, matraqué, a dû être hospitalisé. Le commando, qui était armé de manches de pioches et de barres de fer, a agi avec une extrême rapidité. Des étudiants présents sur les lieux ont affirmé avoir reconnu des membres du Groupe union-défense (GUD), d'extrême droite. Des correspondants anonymes ont revendiqué par téléphone cette opération en précisant : « *Nous avons voulu nettoyer la fac de droit des éléments gauchistes ; la prochaine fois nous frapperons plus fort.* » Mercredi 4, les étudiants ont déclenché une grève de protestation. — *(Corresp.)*

● RECTIFICATIF. — Les incidents de Toulouse : deux erreurs se sont glissées dans notre information sur les élections universitaires à Toulouse (*le Monde* du 30 janvier). Une seule liste était présentée à l'élection dans les U.E.R. de médecine et de pharmacie (et non sciences sociales) de l'université Paul-Sabatier.

L'héritage et ses prétendants

(Suite de la première page.)

Le Grand-Orient de France élargit, pour sa part, l'hommage au « *franc-maçon Jules Ferry* » à la célébration du principe de laïcité, « *règle de vie en société* », « *essence même de la démocratie et de la liberté* », qui ne se réduirait pas à l'opposition des croyants et des non-croyants, mais serait une « *méthode d'approche des hommes par l'homme (...) caractérisée par la pratique de la tolérance, le rejet de tous les dogmatismes et la liberté de conscience* ». Jusqu'au secrétariat général de l'enseignement catholique enfin qui, oublieux des guerres scolaires passées, n'hésite pas à revendiquer « *les valeurs véhiculées* » par les lois laïques.

L'affluence est donc remarquable. Elle n'est pas toujours dénuée d'arrière-pensées. L'histoire est appelée au secours des images de marque. Au lieu de faire valoir une œuvre scolaire présente ou future, on se drape dans les vertus supposées du passé. C'est sans doute moins risqué. Proclamant l'existence de valeurs communes par-delà les classes et les partis, la référence laïque confère un profil avantageux : rassembleur et tolérant. En s'appropriant l'idée, c'est aussi l'étymologie que l'on revendique : du grec *laos*, peuple...

Ainsi, en profitant de ce centenaire pour rendre « *un hommage aux enseignants de France* » et insister sur le principe d'égalité des chances, M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, veut probablement faire oublier ses interventions guerrières de l'été 1980 : à Sélestat (Bas-Rhin), n'avait-il pas appelé les enseignants giscardiens à « *libérer l'école* » de l'idéologie « *du laxisme de la permissivité, de l'égalitarisme à tous crins* » ?

Pour la gauche, la « bataille laïque » est par tradition l'un des ses lieux d'unité : la grande pétition qui s'opposait à la loi Debré du 31 décembre 1959 d'aide à l'enseignement privé ne fut-elle pas, aux débuts de la Ve République, le premier indice de son réveil ?

Une affaire d'Etat

Devant cet empressement du monde politique autour du gâteau d'anniversaire, la commémoration ne gagnera pas forcément en clarté. Le bilan véritable de cent ans d'Etat éducateur, tel que le consacrèrent les lois républicaines en faisant de l'éducation un service public, risque fort d'être escamoté. Aussi voudrait-on, au seuil de ces célébrations, poser au moins trois questions.

La première relève du passé : que fête-t-on ? Les anniversaires n'apprécient guère les souvenirs déplaisants. L'hagiographie y tient lieu de genre. On souhaitera donc que les discours louangeurs ne prennent pas trop de liberté avec l'histoire. La laïcité, selon le dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson (1888), la bible des instituteurs républicains, s'est d'emblée définie comme « *la neutralité de l'école à tous les degrés* ». Neutralité religieuse sans doute, neutralité politique certes non. Avant la gratuité et l'obligation, que le mouvement propre de la société avait déjà grandement avancé (1), la révolution de Jules Ferry est de fonder l'école républicaine, celle de l'Etat républicain. De donner corps à cette idée, somme toute nouvelle, que non seulement l'éducation de la jeunesse est affaire d'école mais surtout affaire d'Etat.

Ame de cette école, la laïcité est ici clairement engagée. L'Etat, déclare Jules Ferry le 26 juin 1879, s'occupe de l'enseignement « *pour maintenir une certaine morale d'Etat, certaines doctrines d'Etat qui importent à sa conservation* ». L'école ferr la République, dit-on alors. Démarche proprement militante qui s'habille des vertus de l'intérêt général. La neutralité laïque est alors, en fait, le parti pris de l'Etat éducateur. Pas de politique à l'école, lance-t-on déjà aux enseignants, mais faites-y accepter le régime en place et ses institutions comme la forme naturelle, accomplie, du politique.

La fonctionnarisation qui s'empare alors des instituteurs, les conformant au moule du « corps enseignant », est irrésistiblement politisation. Mais avec le sentiment du service commun : « *Faire aimer la République est une politique nationale*, leur lance Jules Ferry. *Vous pouvez, vous devez la faire entrer (...) dans l'esprit des jeunes enfants. Mais la politique contre laquelle je tiens à vous mettre en garde est celle que j'appelle la politique militante et quotidienne, la politique de parti, de personnes, de coterie. Avec cette politique-là, n'ayez rien de commun.* »

Tout autant que de tolérance, la laïcité naissante a donc un contenu d'ordre social. Si, dix ans après la chute de l'Empire, elle apportait un progrès — en mettant définitivement fin au travail des enfants, — la croisade contre l'« inégalité d'éducation » qu'appelle de ses vœux le « serment » de Jules Ferry, prononcé le 10 avril 1870, est toutefois imprégnée de cette dimension modérée : « *Je le dis bien haut : il est juste, il est nécessaire que le riche paie l'enseignement du pauvre, et c'est par là que la propriété se légitime.* » Et Jules Ferry ajoute qu'il ne prêche pas « *je ne sais quel nivellement absolu des conditions sociales qui supprimerait dans la société les rapports de commandement et d'obéissance* ». On voudra donc bien croire, avec Louis Legrand, sans doute le meilleure commentateur de sa pensée (2), que « *l'égalitarisme de Ferry n'est qu'un aspect de ses aspirations organisatrices et conservatrices : l'amour de l'humanité qui se spécifie, chez lui, dans l'amour patriotique de l'ordre social, trouve sa condition dans la valeur égale de toute fonction sociale, fondement du respect mutuel* ».

« La bonne vieille morale de nos pères »

La deuxième question tient au présent : quel contenu donner aujourd'hui à la laïcité ? En célébrant l'« homme d'Etat » Jules Ferry, à l'instar du ministre de l'éducation, revendique-t-on également cette morale d'Etat, ce respect figé des institutions en place et des situations acquises ? Deux démarches sont, en effet, envisageables. Ou l'on persiste à croire que l'enseignement laïque consiste en un fonds commun de références — cette « *bonne vieille morale de nos pères, la nôtre, la vôtre, car nous n'en avons qu'une* », disait Ferry — dont l'Etat serait le seul garant et qu'il aurait chargé d'inculquer à la jeunese. Ou l'on accepte de reconnaître que cette définition par en haut de notre « plus petit dénominateur commun » comporte quelques risques et recèle quelques illusions sur la neutralité en toutes choses de l'Etat et de ses dirigeants du moment.

Plutôt que de l'inculcation d'une morale d'Etat, la laïcité ne devrait-elle pas naître de la libre expression, au sein de l'école, de toutes les convictions philosophiques, religieuses et politiques ? N'est-ce pas de cette confrontation et d'elle seule que peuvent naître des val[eurs] partagées par tous ? Y a-t-il m[eil]leure école de civisme que la di[s]cussion et la polémique ? En ce sens, rien de plus étrange que cette affirmation : hors de l'école la politique, sauf celle dont l'Etat se porte garant ! Pourquoi donner à la jeunesse la seule image de la politique telle qu'elle s'est accomplie — dans nos institutions et nos lois actuelles — et lui refuser tout contact avec la politique telle qu'elle est en train de se faire — au sein des partis, des syndicats, des associations ?

Plus que d'endoctrinement, comme le répètent régulièrement les responsables du système scolaire depuis bientôt treize ans, l'école souffre d'un manque de pluralisme institué au grand jour. D'un pluralisme au sein même des établissements et non entre eux. D'une confrontation et d'une diversité dans l'école, et non pas d'une concurrence et d'une rivalité entre plusieurs ordres d'enseignement. De ce point de vue, il n'est pas certain que le dualisme scolaire, tel que l'a renforcé la Ve République et quelle qu'en soit, d'autre part, la légitimation, ait arrangé les choses...

Quelle égalité ?

Enfin, la troisième question porte sur l'avenir. Aussi respectables soient-ils, les anniversaires sont quelque peu artificiels. Loin du réel. La tentation est grande d'échapper aux bilans. Il est tellement plus facile de célébrer l'école d'hier que de dessiner celle de demain. Le point de départ, en la matière, reste l'inégalité d'éducation, désignée par Ferry comme « *un des résultats les plus criants et les plus fâcheux, au point de vue social, du hasard de la naissance* ». « *Avec l'inégalité d'éducation*, ajoutait-il, *je vous défie d'avoir jamais l'égalité des droits, non l'égalité théorique mais l'égalité réelle, et l'égalité des droits est pourtant le fond même et l'essence de la démocratie.* »

Qu'en est-il, cent ans plus tard ? Des lois scolaires de 1881-1882 à l'ordonnance de 1959, étendant à seize ans l'âge de la scolarité obligatoire, la démocratisation est indéniable. Mais, toujours, l'inégalité culturelle et sociale a continué de pervertir le système, s'y glissant sous un nouveau visage. A la fin de la IIIe République, les classes populaires n'avaient guère accès à l'enseignement secondaire, chasse gardée des mieux nantis. Sous la Ve République, les filières ségrégatives, puis, avec leur suppression par la réforme Haby, les redoublements, les échecs scolaires et les sorties précoces du système scolaire, ont continué de sanctionner l'inégalité sociale. On objectera, à juste titre, que l'école n'est pas seule responsable. Tout au moins y contribue-t-elle.

C'est peut-être sur cet échec qu'il faudrait s'interroger, par-delà les proclamations de foi généreuses. Pourtant, officiellement, la satisfaction règne. L'école ronronne, et, à droite comme à gauche, les projets novateurs se font discrets. Seules quelques voix isolées disent leur mauvaise conscience. Ainsi, par exemple, M. Edmond Vandermeersch qui, analysant dans un récent numéro de la revue des jésuites, *Etudes*, la politique scolaire de la Ve République, écrit : « *Il n'y a pas eu vraiment égalisation des chances pour tous. Dans le champ scolaire, (...) les atouts de la réussite restent des héritages, culturel, social, économique. Ils sont aux mains d'une minorité (...). Une véritable démocratisation de l'enseignement exigerait un changement plus radical des normes éducatives, donc aussi des modèles culturels qui gouvernent l'opinion et ses jugements (...). Une amélioration vraie du système scolaire passe par un projet de société novateur qui ferait de la solidarité avec les plus démunis le but et la justification du développement* (3). »

La célébration du centenaire a, en ce sens, quelque chose d'ambigu dans ce qu'elle peut charrier de nostalgie pour une certaine tradition scolaire et d'appel à un retour aux anciens modèles. On ne niera pas qu'ils aient fait leur preuve, dans une école primaire au public homogène, et dans un univers social stable et encore profondément rural.

Mais le salut n'est certainement plus dans cette pédagogie traditionnelle, appuyée sur la parole du maître, grandie par l'estrade, réglée par une discipline rigoureuse. Par la force des choses. Pour la bonne raison qu'elle n'a pu résister à l'explosion scolaire des années 60. Débordée par la demande sociale d'éducation, discréditée par l'engouement pour l'école, elle n'a pu faire face.

S'il est une leçon de la crise — scolaire et universitaire — de 1968, n'est-ce pas celle-là ?

EDWY PLENEL.

(1) François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et Ecrire*, Editions de Minuit, 1977.

(2) Louis Legrand, *l'Influence du positivisme dans l'œuvre scolaire de Jules Ferry*, éditions Marcel Rivière, 1961.

(3) *Etudes*, décembre 1980.

RELIGION

Je suis né juif et je le resterai

déclare Mgr Lustiger à l'agence télégraphique juive

Depuis la nomination de Mgr Jean-Marie Lustiger comme archevêque de Paris, la question de ses origines juives et de sa conversion, à quatorze ans, au christianisme, a été au centre de tous les commentaires.

Au cours de l'émission de France-Inter « Face au public », diffusée le mardi 3 février, Mgr Lustiger avait répondu à une question de Philippe Tesson sur sa conversion en ces termes : « *J'ai suffisamment de pudeur pour ne trouver aucun plaisir et aucun sens à étaler ce qui relève, pour moi, de l'intimité.* »

« L'affirmation d'une identité »

Mais, dans une interview accordée à l'Agence télégraphique juive, qui l'a publiée dans son bulletin du 4 février, Mgr Lustiger raconte en détail cet itinéraire spirituel tout en se déclarant « *affreusement gêné par ces feux de l'actualité* ». En voici l'essentiel :

« *Mes parents, venus de Pologne, faisaient partie de la génération du Bund, je n'ai donc pas fait de Bar Mitzva et je n'ai eu aucune instruction juive. J'ai néanmoins eu la conscience d'être juif comme lorsqu'on est fils d'immigrés à Paris. Je me sais juif, appartenant à une minorité persécutée, chargée d'un certain idéal, mais en même temps j'ai eu la conscience d'une mission universelle au service des hommes.*

» *J'ai eu aussi conscience d'être juif en me faisant tabasser par mes camarades auxquels je ne cachais pas mon appartenance, ne serait-ce que par mon prénom, Aaron que j'ai toujours gardé. Dès ma petite enfance, j'ai découvert le judaïsme à travers la culture française, à travers la lecture de la Bible que j'ai lue clandestinement dès l'école communale et à travers le christianisme. Dès le début de mes études secondaires, je me suis posé la question fondamentale et métaphysique de Dieu. La décision de devenir chrétien ne m'est pas apparue comme un reniement, mais comme l'affirmation d'une identité juive assumée dans le christianisme.*

» *Cela n'a pas fait plaisir à mes parents, mais ils y ont consenti en août 1940 j'avais quatorze ans. C'était le tout début de la guerre dont on n'imaginait pas les développements. J'étais pendant l'occupation chez des amis dans l'Orléanais, puis je me suis caché. J'ai su plus tard que ma mère était morte à Auschwitz.*

» *Je me suis toujours considéré comme juif, même si cela n'est pas l'avis des rabbins. Je suis né juif et je le resterai, même si cela est inacceptable pour beaucoup.* »

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

IMPTE SOCIÉTÉ PRIVÉE
Proche banlieue SUD-OUEST, recherche

AGENT DE COMPTABILITÉ

Niveau III/3
Débutant ou confirmé - BAC G 2 - BEP

Pour travaux comptabilité générale ou clients marchés d'état.

- *Mensualité × 13,1*
- Réseau de cars gratuits.
- Nationalité française exigée.

Ecrire avec C.V. à n° 86.724 CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

IMPORTANTE SOCIETE CONSTRUCTION MATERIEL ELECTROMECANIQUE
Proche banlieue NORD
recherche

JEUNES INGÉNIEURS des SERVICES TECHNIQUES

pour emplois

- RECHERCHE et DEVELOPPEMENT.
- ASSURANCE QUALITÉ.

Formation : ECP - ECL - ENSTA - ENSAM - ECAM - INCAM - HEI - IDN...

Connaissance de l'anglais indispensable.

Adresser C.V. détaillé n° 86.707 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

Vivre ses exigences...

Exigeants envers eux-mêmes, les hommes de qualité le sont dans la conduite de leur carrière. Une carrière pensée en termes d'audace, de ténacité, de mobilité. Nous sommes UN DES PREMIERS GROUPES FRANCAIS, en développement constant (C.A. 79 : 10 MILLIARDS F - 130 Filiales). Cette expansion nous conduit à proposer trois postes de JURISTES de premier plan à des candidats ayant l'ambition de vivre leurs exigences professionnelles en termes concrets.

Juriste d'Entreprise

Praticien confimé (35 ans environ) du Droit des Sociétés, du Droit Fiscal et, d'une manière générale, du Droit des Affaires. Ce cadre de très haut niveau viendra renforcer la Direction Juridique. Une expérience de plusieurs années dans un Cabinet d'Avocats ou de Conseil Juridique, dans une étude de Notaires ou dans une société Fiduciaire et Comptable serait appréciée. PARIS - Réf. 2060

Lawyer jr.

Réaliste, (28 ans environ), ayant acquis une formation universitaire française et anglo-saxonne en Droit des Affaires (D.E.S. + Law Degree), son anglais est sans faille.
Nous assurerons à ce cadre, avant qu'il ne prenne ses fonctions dans l'Entreprise, une sérieuse formation dans un Cabinet international.
PARIS. Réf. 2059

Juriste Droit social

Spécialiste (28/30 ans), 2/3 ans d'expérience en entreprise ou dans un syndicat professionnel. Ce poste de Juriste auprès de la Direction du Personnel du Groupe implique des qualités d'études mais aussi d'action, afin d'appliquer une parfaite connaissance du Droit du Travail aux problèmes concrets de législation, de *jurisprudence, d'affaires prud'homales,...*
Apte au dialogue, fin négociateur à tous niveaux, ce collaborateur conseillera également les filiales pour tous cas particuliers.
PARIS. Réf. 2050

Pour toutes ces situations destinées à des cadres de qualité, des perspectives d'évolution de carrière très intéressantes dans le Groupe sont offertes.
Nous étudierons avec intérêt et discrétion votre candidature (lettre détaillée, C.V., photo et prétentions), précisant bien la référence du poste choisi. Merci de l'adresser sous réf. 8075 à rscg carrières 64 rue La Boëtie 75008 PARIS.

rscg carrières

Commerciaux

Télématique

Une importante société française, leader dans sa branche pour la fabrication de **matériels de télétransmissions** recherche **PLUSIEURS COMMERCIAUX.**

Elle offre :
- un emploi dans un puissant groupe industriel,
- un produit élaboré et de grande diffusion,
- un vaste marché touchant toutes les entreprises,
- une formation spécifique,
- une rémunération motivante (salaire fixe + intéressement + frais).

Elle demande :
- des vendeurs actifs, très mobiles, expérimentés et qui réussissent dans leurs spécialités actuelles,
- des hommes de terrain, organisés, combatifs, de bonne présentation, ayant l'habitude des contacts à tous niveaux.

Ces postes sont à pourvoir à **PARIS** *et en* **REGION PARISIENNE.**

Adressez lettre manuscrite, CV, photo sous référence 565 à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens. 75002 Paris
qui transmettra

(Réponse et discrétion assurées)

MEDIA PA

Banque de Paris et des Pays-Bas
PARIBAS

TÉLÉBANQUE

recherche

UN COLLABORATEUR

chargé de la

COMMUNICATION

- Le candidat devra assurer la conception et la rédaction de messages commerciaux, d'articles de revues, de chroniques économiques, financières et bancaires.
- Le candidat doit être diplômé de l'enseignement supérieur (type IEP Paris) et posséder 1 à 2 ans d'activité professionnelle dans la presse, la publicité, ou tout autre secteur de la communication.

Adr. lettre manuscrite, c.v., photo et prét. s/réf. T, à : BPPB Direction du Personnel (625) B.P. 141, 75060 PARIS Cedex 02.

PARIBAS

---

emplois régionaux — emplois régionaux — emplois régionaux

IMPORTANT GROUPE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
en pleine expansion (CA supérieur à 8 Milliards) recherche

• Responsables d'Entrepôts

réf. 8150

Ils seront chargés de
- diriger une équipe de 50 à 80 personnes
- assurer les préparations et les livraisons en produits alimentaires secs ou frais de 50 à 80 supermarchés
- gérer leur budget dont ils seront responsables devant leur conseil d'administration.

Ce poste nécessite des qualités de meneur d'hommes et de gestionnaire.
Régions : Cher, Drôme, Eure, Jura.

• Acheteurs - Référenceurs

réf. 8152

Dans le cadre de la politique de référencement du Groupe, ils seront responsables des Achats et des Relations avec les fournisseurs au niveau de leur région.
Gestionnaires, ils travaillent sur objectifs, et sont responsables des marges et des prix.
Ces postes nécessitent :
- une formation de base type Grande Ecole Commerciale
- une bonne connaissance des marchés des produits alimentaires (épicerie, biscuiterie, entretien, liquides) et de leur distribution.

Régions : Cher, Eure, Jura, Somme.

• Responsables «Service Transport»

réf. 8151

Ils seront chargés de
- *diriger l'exploitation de 20 véhicules semi-remorques 35 t.*
- *organiser l'ensemble du trafic (livraison et frêt)*
- *élaborer et contrôler la gestion de leur unité de transport.*

Régions : Cher, Jura.

• Responsables Comptabilité

réf. 8153

Ils seront chargés de :
- la comptabilité générale et analytique
- l'établissement du bilan fiscal
- la gestion de trésorerie.

Ils auront à animer une équipe dont ils seront responsables.
Niveau DECS.
Régions : Cher, Jura.

Ces postes ne seront confiés qu'à des candidats très disponibles géographiquement, possédant une expérience similaire dans chacune des fonctions à pourvoir, et désireux de réussir professionnellement dans le cadre d'une direction par objectifs.

Envoyer lettre manuscrite + CV + prétentions, en précisant la référence du poste choisi, à

LTP 31, Boulevard Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02 - qui transmettra

---

BERTHOUD S.A., leader dans la fabrication des pulvérisateurs agricoles et de jardin (25% à l'exportation), recherche pour son siège social de *BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS* (40 km Nord de Lyon par autoroute)

directeur du personnel

180000 +

- animateur de la hiérarchie pour l'application d'une politique sociale moderne dans le style de direction participative par objectifs.
- il assure l'administration, la gestion de la formation, le recrutement et le suivi de l'évaluation des performances du personnel.
- le poste convient à un homme ou une femme de formation supérieure, ayant plusieurs années d'expérience dans une fonction analogue en industrie.

Ecrire Cabinet Gatier, 32 rue Barrême 69006 Lyon, sous la référence 490.

média-system

Cabinet Gatier

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS :
I.P.A. - PEINTURES GAUTHIER

RECHERCHE POUR BELFORT

CADRE RESPONSABLE
de la
DISTRIBUTION PHYSIQUE
des
PEINTURES ET REVÊTEMENTS MURAUX

Il devra prendre la responsabilité de l'ensemble de la distribution physique des produits du groupe, gérer les stocks et diriger l'entrepôt central de BELFORT ainsi que ceux des autres régions.

Pour être candidat, il faut avoir une très bonne formation supérieure de base en matière de gestion, et une solide expérience concrète de la distribution physique, si possible dans le même domaine d'activité.

comes

Env. C.V. dét., lettre manuscrite, photo récente et prétentions au Département Recrutement du COMES, = 19, rue de la Paix, 75002 Paris (sous la référence 2.351).

DISCRÉTION ET RÉPONSE ASSURÉES.

L'Institut régional de formation de travailleurs sociaux et de recherches sociales d'Aquitaine de **BORDEAUX- TALENCE**
recrute

LE DIRECTEUR
de son département formations initiales.

Celui-ci devra poursuivre la mise en œuvre et le développement d'un projet pédagogique de formation aussi commune que possible des travailleurs sociaux et répondre aux exigences de l'arrêté du 19 juin 1980.

Sous la responsabilité de la direction générale, il recevra des délégations pour la gestion administrative et pédagogique de son département (environ 520 étudiants, personnels permanents et vacataires) et participera à l'animation globale de l'Institut.
C.C.N.T.E.I. 15 mars 1966, statut directeur d'école, coefficient 595.

Adresser curriculum vitae détaillé et copies des diplômes avant le 28 février 1981 à I.R.F.T.S., Direction générale, B.P. 39, 33401 TALENCE Cedex.

LOEWS MONTE-CARLO
HOTEL 4 ÉTOILES LUXE
recherche
en vue de la prochaine ouverture de son centre de conditionnement physique
« FITNESS CENTER »

UNE PERSONNE HAUTEMENT QUALIFIÉE

en gymnastique, diététique, soins corporels, diplômée et pouvant justifier d'une expérience pour assumer les responsabilités de ce centre.

Anglais nécessaire

Adresser C.V. et références :
Bureau du personnel, B.P. 175, MONTE-CARLO.
Réponse assurée.

---

pml

EQUIPEMENTS ELECTROMECANIQUES ET ELECTRONIQUES POUR L'INDUSTRIE

recherche pour
SA DIRECTION DES ETUDES
située à SAINT OUEN (93)

ingénieur électromécanicien

DIPLOME GRANDE ECOLE

Interface entre les études et la fabrication, il assurera le suivi de la conception, de la *réalisation et des essais de machines tournantes en liaison avec les responsables* de projets, les méthodes et la production.

Le candidat retenu aura de bonnes connaissances en construction électrique et en mécanique et des bases en hydraulique.

Une première expérience dans la construction électrique et électrotechnique de machines tournantes est nécessaire.

Larges possibilités d'avenir dans un groupe en pleine expansion.

Adresser C.V. détaillé et prétentions à P.M. LABINAL Direction des Relations Sociales - 5, avenue Newton - B.P. 64 78390 BOIS D'ARCY.

TRT
TELECOMMUNICATIONS RADIOELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

recherche

INGÉNIEUR D'ÉTUDE
INGÉNIEUR diplômé GRANDES ÉCOLES OU UNIVERSITAIRE DE HAUT NIVEAU

Pour participer à l'étude de procédés futurs de transmissions radioélectriques.

Les travaux à effectuer relèvent des domaines du traitement de signal, du filtrage numérique et des techniques numériques.

Adresser C.V. à T.R.T.
5, avenue Réaumur, 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.

SOCIÉTÉ SUD-OUEST
recherche
UN INGÉNIEUR CONFIRMÉ
Secteur « Lipochimie », pour mise au point prod. nouveaux et applications en clientèle. Poste à pourvoir immédia em. Anglais indispens. Envoyer C.V. + photo + prétentions à EUROSUD N° 4946, 2, rue de *Breteuil, 13001* MARSEILLE.

Importante Société nationale
recherche
Pour son laboratoire des produits bio-médicaux
UN CHIMISTE OU BIOCHIMISTE
(Ingénieur ou universitaire niveau 3e cycle).
Expérience souhaitée des composés biologiques et des polymères synthétiques.
Adresser C.V. à ORIS-PAM, Centre de Marcoul, B.P. 170, 30200 Bagnols-sur-Cèze.

SOCIÉTÉ SUD-OUEST
recherche
UN INGÉNIEUR CONFIRMÉ
Secteur « Lipochimie »
pour mise au point de produits nouveaux et applications en clientèle. Poste à pourvoir immédiat. Anglais indispens.
Env. c.v. + phot + prétent. à EUROSUD s/n° 4946.2, rue de Breteuil, 13001 Marseille.

Important construct. cycles
recherche
DIRECTEUR TECHN.
sér. expér. dans industrie du cycle indisp., sens commandement, contact humain, résidence province, possib. promotion, rémunération attrayante, fonction expér. Répondre avec C.V. à : *Havas Saint-Etienne, n° 58043.*

Recherche
2 Animateurs (trices)
DIPLOMES ET EXPERIMENTES
Plus de 25 ans. Adresser C.V. et candidature à Association A.P.T.M.P., 15, rue Voltaire, 02100 SAINT-QUENTIN.

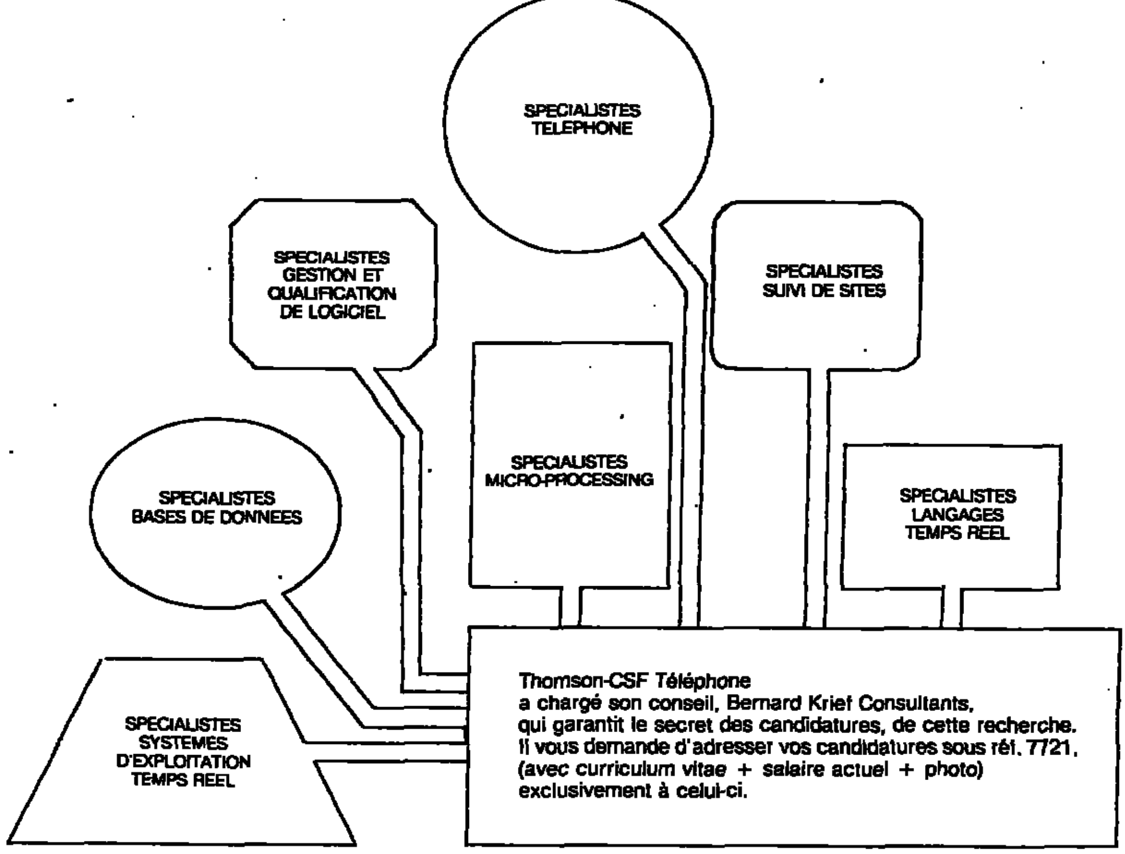
CABINETS COMPTABILITÉ
(comptable agréé)
AIME ET ALBERTVILLE (Savoie)
rech. compt., 2 ans de prat. en cab. Lib. obl. milit. et jnes stag. Écrire sous n° 342, SUDEM, 17,boulevard de la Colonne, 73000 Chambéry.

CABINET CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL DE L'OISE recherche COLLABORATEUR (trice)
Ecrire avec curriculum vitae, photo et prétentions s/n° 7.823 *le Monde* Publicité, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.



THOMSON-CSF TELEPHONE

Dans le cadre de son développement à l'exportation et de l'évolution de son potentiel technologique, le groupe recherche **des ingénieurs logiciels spécialistes** en développement et architecture de systèmes temps réel pour la commutation temporelle.*



** Cette offre s'adresse également aux ingénieurs débutants.*

BKC BERNARD KRIEF CONSULTANTS-division informatique et communication-
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06



SODERN

SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE

NUCLEAIRE - ESPACE - AUTOMATISME
Banlieue SUD-EST, recherche

CHEFS TECHNIQUES GRANDS PROJETS

(Référence A)

- Formation Grande Ecole (X - ECP - Télécomm - ESE - ENSI - Sup Aéro)
- Expérience du développement de matériels associant l'électronique, l'optique et la mécanique
- Qualités d'animateur et de gestionnaire.

INGENIEURS ETUDES

GRANDE ECOLE DEBUTANTS OU EXPERIMENTES.

- **OPTICIENS (ESO)** *(référence B)*
  Ayant une solide formation en optique instrumentale pour conception et études préliminaires.
- **MECANICIENS (Arts et Métiers)** *(référence C)*
  Pour étude sous l'aspect mécanique et technologique de matériels embarqués et de périphériques d'ordinateur (automatisme).
- **PHYSICIENS (IPCI)** *(référence D)*
  Ayant de solides connaissances en circuits électrique H.T. pour étude circuits à impulsions H.T.

Adresser C.V. manuscrit et photo au Service du Personnel, en précisant la référence du poste, 1, av. Descartes - 94450 LIMEIL BREVANNES.



aerospatiale

Division Systèmes Balistiques et Spatiaux
Etablissement des MUREAUX (Yvelines)
recherche

INGENIEURS

ayant 2 à 3 ans d'expérience ou débutants
diplômés Grandes Ecoles (ENST - ESE - ENSEEIHT - IMAG)
pour ses DEPARTEMENTS INFORMATIQUES :

— **UN CHEF DE PROJETS**
dans le domaine de la gestion informatique de production.
Expérience souhaitée du télétraitement et des bases de données.

— **UN INGENIEUR pour SERVICE EXPLOITATION**
Expérience d'ingénieur système OS de 3 ans minimum. .

Ces 2 postes requièrent des aptitudes réelles à l'organisation et à l'encadrement.

— **UN INGENIEUR SYSTEME**
sur gros ordinateurs (système d'exploitation MVS avec TSO et CICS).

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions au Responsable du Recrutement de SNI AEROSPATIALE - Route de Verneuil - Boite Postale No 2 - 78130 LES MUREAUX.

CLESID CREUSOT-LOIRE EQUIPEMENTS SIDERURGIQUES

80% du C.A. à la Grande Exportation
recherche pour son Etablissement de PARIS

INGENIEUR COMMERCIAL

(Réf.200)

- Pour la vente de biens d'équipements lourds dans le monde entier
- Déplacements fréquents pouvant aller jusqu'à une durée de 3 semaines
- Poste à couvrir d'urgence

Ce poste conviendrait à Ingénieur Grande Ecole (mécanicien ou électricien) ayant un sens aigu de la négociation et à l'aise dans les Relations Humaines. Une expérience dans la Fonction Commerciale et/ou du Milieu Sidérurgique est nécessaire.

Anglais impératif - Allemand souhaité.

Adresser les candidatures, avec C.V., photo et prétentions au Siège Social de C L E S I D
51, rue Silbert - BP. 54
42403 SAINT-CHAMOND Cedex
à l'attention de Monsieur NEYME

Importante Société TRAVAIL TEMPORAIRE
recherche pour son siège social quartier ÉTOILE

ASSISTANTE PLÀNNING

Ce poste demande :
Diplomatie et sens des contacts humains.
Savoir-faire téléphonique, organisation.
EXCELLENTE MÉMOIRE

La candidate sera en contact permanent avec la Direction Générale.

Envoyer C.V., prétentions et photo à MEKAR n° 10096 3, rue Pierre-Demours, 75017 Paris, qui transmettra.

GROUPE IMMOBILIER PREMIER RANG

recherche pour son département

« INVESTISSEMENTS »

Un jeune collaborateur 25/30 ans minimum
formation supérieure
Rémunération élevée tenant compte des résultats
Discrétion

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. et photo à :
PROMO 2000 P.A.
33, avenue MacMahon,
75016 PARIS, qui transmettra.

Johnson & Johnson s.a.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
Leader international dans le domaine des produits hospitaliers à usage unique
recherche

UN(E) VENDEUR (EUSE) HOSPITALIER(IERE)

Bien introduit dans les hopitaux et cliniques de Paris (partiel) +92 - 93 - 94 hors A.P.
Résidence secteur indispensable.

- Vous êtes spécialiste de la promotion, de la négociation et de la vente des produits hospitaliers
- Vous connaissez très bien les blocs opératoires et les services d'hospitalisation.
- Vous êtes bien introduit dans le milieu hospitalier et particulièrement auprès des décisionnaires des hopitaux publics et des cliniques privées.

● Nous désirons vous rencontrer afin de vous proposer ce poste.

● Nous vous offrons :
- Rémunération élevée : fixe important + primes motivantes ;
- Frais de déplacements ;
- Une réelle responsabilité de votre secteur et un travail autonome au sein d'une équipe sympatique.

Merci d'envoyer votre C.V. détaillé, photo (retournée), prétentions à la Direction du Personnel -
JOHNSON & JOHNSON S.A.
95, rue Alexandre Fourny 94500 CHAMPIGNY S/MARNE

SOPAD-NESTLÉ

recherche pour son Département Organisation à Courbevoie

UN INGENIEUR EN ORGANISATION

(CENTRALE - MINES - ESE - A.M.)

Ayant une expérience de 2 ou 3 ans en production ou dans une fonction organisation méthodes.

Il apportera aux usines et centres de distribution son assistance sur leurs problèmes de gestion et de logistique. Cela le conduira à analyser leurs besoins, à concevoir les projets, à négocier les propositions et à participer à leur mise en place.

Après une période de formation, le candidat assurera son action de conseil avec une large autonomie.

Ce premier poste permet une évolution de carrière dans les autres départements de la Société.

Adresser curriculum vitae à SOPAD - Direction du Personnel 17 quai Paul Doumer 92411 COURBEVOIE Cedex.

SOCIÉTÉ DE TRAVAUX PUBLICS

C.A. APPROCHANT 50 MILLIONS DE FRANCS
Recherche :

COMPTABLE CONFIRMÉ

QUI AURA EN CHARGE DANS LE CADRE D'UNE STRUCTURE DÉCENTRALISÉE SOUS L'AUTORITÉ DIRECTE DU P.-D.G. :

- Les comptabilités générales et annexes (bilan compris).
- Les prévisions de trésorerie ainsi que les relations avec les banques.
- La gestion du service informatique.

LE CANDIDAT RETENU DEVRA ÊTRE SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER VERS DES RESPONSABILITÉS PLUS IMPORTANTES.

Il aura au moins 35 ans et 10 ans d'expérience dans un poste semblable acquis dans une société exerçant des activités dans le secteur bâtiment et travaux publics.

Envoyer C.V. + photo récente et prétentions sous n° T 025189 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

SOCIÉTÉ MINIÈRE SITUÉE QUARTIER MONTPARNASSE

recherche

AGENT ADMINISTRATIF

Titulaire du BTS de Secrétariat ou équivalent, ayant une bonne pratique de la sténodactylo et une expérience dans la gestion administrative et juridique des sociétés.

Adresser C.V. et prétentions sous référence 11502 M à :
BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel
94300 VINCENNES

THOMSON-CSF COOPERATION

recherche

INGENIEURS et/ou TECHNICIENS

ELECTRONICIENS, TECHNIQUE DIGITALE

Chargés de la formation de techniciens de maintenance à l'étranger.

— Expérience 2 ans
— Formation complémentaire sur matériel en France
— Anglais indispensable.

Envoyer C.V. et photo au Service du Personnel, 147, rue Yves Le Coz 78000 VERSAILLES.

CANAL
recherche pour SURESNES
JEUNE INGÉNIEUR
grande école (préf. Centralien), débutant, poste motivant dans environnement informatique.
Tél. pour rendez-vous : 292-06-77, poste 4.

Editeur livres pratiques recherche
SECRÉTAIRE d'édition-metteur en pages, libre rapidement. Expérience souhaitée.
Lieu de travail : Neuilly-sur-Seine.
Envoyer curriculum vitae à : PUBLIART, référence 1004, 27, rue Garnier, 92200 NEUILLY, qui transmettra.

Recherche immédiatement
2 CUISINIERS EXPERTS
célibataires. Veuillez nous contacter par téléphone (U.S.A) 305358 2125, La Paloma restaurant, Miami, 233 NE 18 th St. La communication pourra être réglée.

INGÉNIEURS P1, P2
Physic. Poste étran. 733-20-46.

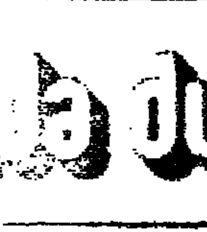
P-1 - P-2 tuyauterie
P-2 CALCULAT. flexibilité tuyauterie - supports.
Téléphone : 373-80-58.

Le CENTRE de COOPÉRATION INTERNATIONALE
Filiale de CIT ALCATEL
recherche d'urgence
UN ASSISTANT
pour son attaché de relations publiques.
Contrat à durée déterminée et à temps partiel.
Anglais courant indispensable.
Bonne présentation.
Esprit d'initiative.
Téléphoner au 257-67-59 au Service du Personnel.

INGÉNIEURS SOUDEUR
pour supervision, soudage et travaux tuyauterie, pétrochimie.
Espagnol courant souhaité.
Déplacements étranger.
INGÉNIEURS
Climatisation, pour supervision études et montage, espagnol ou anglais courant.
C.V. à ESSAIR : 129, rue du Fg-Poissonnière, 75009 PARIS ou tél. : 285-24-88.

CLINIQUE LA ROSERAIE
M° 4-Chemins-Aubervilliers
recherche
INFIRMIER D.E.
Service radio vasculaire et cardio-vasculaire.
SECRÉTAIRES MÉDICALES RADIO
Téléphone : 834-93-93.

INGENIEURS P1, P2
Radaristes électroniciens.
Anglais indisp Tél 733-20-46.



OFFRES D'EMPLOIS

HITACHI
MATÉRIEL Haute FIDÉLITÉ
recherche pour PARIS-18e

1° - RESPONSABLE ATELIER
SERVICE DÉPANNAGE
Il sera chargé :
- de l'organisation de son atelier comprenant 7/8 Techniciens.
- des urgences et des délais de réalisation des réparations.
- des contacts avec la clientèle.

2° - JEUNE INGÉNIEUR OU TECHNICIEN
pour SERVICE DÉPANNAGE EN ATELIER DU MATÉRIEL VIDEO ET MAGNÉTOSCOPE

CES DEUX POSTES :
- nécessitent des connaissances techniques :
HIFI - VIDEO
MAGNETOSCOPE
TÉLÉ-COULEUR
- conviendraient parfaitement à jeunes ingénieurs ou Techniciens confirmés.
- SALAIRE MOTIVANT X 13 MOIS (en fonction expérience).
Tél. pour rendez-vous :
Mme DENIS 022-22-46

ADMINISTRATIF
COMPTABLE QUALIFIÉ
âgé + de 30 ans.
Lieu de travail :
Gentilly, R.E.R. Adr. C.V. détaillé av. prét. à : C.I.T.T., 55, rue Benoît-Malon - 94250 Gentilly.
Il sera répondu à tout courrier.
(Ne pas téléphoner.)

INGÉNIEUR D'ÉTUDES
ÉLECTRICIEN
Esme - Violet Sudria
exp. souhaitée Pétrochimie et nucléaire, anglais courant C.V. à ESSAIR : 129, rue du Fg-Poissonnière, 75009 PARIS ou tél. : 285-24-88.

GROUPE GESTION INFORMATISÉE
DIVISION G. INFO

INGÉNIEURS LOGICIELS
Développement de systèmes temps réels de commutation
Lieu d'affectation : LANNION

INGÉNIEURS MICROS
élaboration et conception de systèmes d'armes
Lieu d'affectation : Banlieue Sud-Ouest

INGÉNIEURS MITRA
Confirmés
Lieu d'affectation : Banlieue Sud-Ouest

INGÉNIEURS SYSTÈMES
Spécialistes en téléphonie
Lieu d'affectation : Banlieues Ouest et Sud-Ouest
Rémunération envisagée de l'ordre de 98.000 à 168.000/an

Ecr. n° 793 Publicités Réunies 112, Bd Voltaire, 75011 Paris

SOCIÉTÉ PARIS-EST
recherche
PUPITREUR OPÉRATEUR de SAISIE
Sur petit Matériel, possibilité formation ultérieure à Programmation. Expérience Pupitrage souhaitée sinon BAC H ou formation F.P.A. exigé.
Ecrire sous n° 8171 à L.T.P. 31, Bd Bonne-Nouvelle 75083 PARIS CEDEX 02 qui transmet.

INGÉNIEURS P1 - P2
Electroniciens - Tél. 780-40-30.

secrétaires

Société immobilière cherche Secrétaire expér. souhaitée libre de suite. Tél. 797-41-39 ou se prés. 229, rue des Pyrénées, Paris-20e. Métro Gambetta.

Sté NOVASAM ETT
123, rue Gabriel-Péri, Saint-Denis
Tél. : 820-84-63 recherche
SECRÉTAIRE
STÉNODACTYLO
Niv. Bac G1. Poste pour St-Denis
SECRÉTAIRE
STÉNODACTYLO TÉLEXISTE
BILINGUE ANGLAIS
Service achat Paris-17e
Se présenter.

formation professionnelle

CEFIA
FORMATION PRIVÉE EN
INFORMATIQUE
particuliers et entreprises
stages en 14 semaines de PROGRAMMEUR-ANALYSTE
Cours à plein temps
ASSEMBLEUR COBOL
INFORMEZ-VOUS
TEST D'ADMISSION SUR R.-V.
Tél. : 355-60-90
66, rue Amelot, Paris (11e).

propositions diverses

Pour connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Afrique, Amériques, Asie), demandez la revue spécial. MIGRATIONS (LM), 3, rue Montyon, 75429 Paris Cedex 09.

travail à domicile

SECRETAIRE DE DIRECTION confirmée frappe tous textes et manuscr. sur I.B.M. 051-44-49.

capitaux propositions commerciales

Rech. CAPITAUX. Garantie par hypoth. notar. 1er rang. Rapport 20 %. T.288-07-73 (9 à 12 h).

DEMANDES D'EMPLOIS

CADRE TECH. COMMERCIAL INFORMATICIEN
I.D.N. 40 ans. Expérience : mini-ordinateur, chef proj., temps réel, télégest., bases de données. Anglais-Espagnol.
Rech. respons. équiv., ou sup. Paris. Lib. rapid.
Ecrire s/n° 3.109 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INGENIEUR INFORMATICIEN de nationalité algérienne avec 3 ans d'expérience en gestion, pratique de l'anglais, l'arabe et le français cherche place à l'étranger.
Ecrire s/n° 3.124 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ANALYSTE DE GESTION CONFIRMÉ
propose sa collaboration à société pour mission contrôle de gestion et assistance financière des filiales.
Ecrire s/n° 3.123 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

P.M.E. ne me laissez pas aller à la concurrence si vous pensez expansion.
Cadre 27 ans, esprit ouvert, créatif, très bonne expérience, grande distribution, vous rejoindrait adjoint direction.
Tél (94) 71-34-06
région sud.

URGENT J. F. 31 ans, lic. ANGLAIS cherche emploi bureau ou autre stable ou temporaire. Écr. s/n° 0793 M, Régie-Presse, 85 bis r. Réaumur, 75002 Paris.

F. cadre, 16 ans d'expérience Service du personnel, paye informatique, charges sociales, déclaration, aimant contacts humains cherche place stable avec responsabilités région Nord Paris. Ecr. s/n° T025219M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

HOMME 36 ans,
gestion stocks,
pièces détachées
- Formation technique.
- Réorganisation magasin.
- Etude prix de vente.
- 6 ans expérience vie O.-M.
Recherche poste responsabilité préférence O.-M.
Libre rapidement.
Ecrire s/n° 7802 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. 28 ans, cadre, expérience publicité, expositions, documentation, anglais, allemand courants, déplacements possibles, cherche poste intéressant.
Ecrire s/n° 7788 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

FISCALISTE
32 ans, licencié en droit, ancien élève E.N.I., Clermont-Ferrand, comptabilité niveau DECS + 5 ans d'expérience, étudierait toutes propositions conseil juridique et (ou) fiscal (province de préférence) pour courant 2e semestre 1981 (cabinet, organismes professionnels, audit).
Ecrire s/n° 7803 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

A la recherche d'une secrétaire bilingue ? GK Int'1. Tél. : 225-93-42.

A la recherche d'une secrétaire bilingue ? GR Intérim. Tél. : 225-59-25.

automobiles

ventes

de 12 à 16 C.V.

IMPORTATEUR OFFICIEL CHRYSLER U.S.A.
NEUVES DISPONIBLES
Plymouth Volaré
16 CV, modèle 1980
Berline .... 72.400 F
Chrysler Le Baron
16 CV, modèle 1981
Berline .... 108.400 F
Coupé .... 109.600 F
Sté du **GARAGE BOSQUET**
83, avenue Bosquet, Paris-7e.
551-49-22 +
CONSULTEZ NOTRE DÉPARTEMENT OCCASIONS

Vends véhicule de direction *Peugeot 604 Ti, année 80,* peinture bleu métal. Intérieur cuir, 27.000 km. Tél. : (91) 90-03-27.

divers

NEUBAUER
PEUGEOT-TALBOT
EXCEPTIONNEL !
En février, commandez votre PEUGEOT ou votre TALBOT 81 AU TARIF DE JUILLET 80
M. Rolland : 766-02-44.

l'agenda du Monde

Artisans

FLASH ELECTRICITE
pour vos travaux d'électricité d'apparem., magasins, bureaux AGRÉÉ E.D.F. 15, rue de la Tour d'Auvergne (9e) -Tél. 526.08.81

Effectue tous travaux, rénovation d'appartement, carrelage, peinture, maçonnerie, plomberie, moquette etc.
Devis gratuit. Tél. : 255-84-70. toute la journée de 8 à 19 heures.

UNIQUE REMISE 15 %
grandes marques baignoires, chaudières, fours, kitchenettes. Petits travaux maçonnerie. Tél. 770-64-59 et 86-32.

Bijoux

ACHAT COMPTANT BIJOUX Brillants, argenterie, or, or cassé. 136, r. Legendre-17e (Mº Brochant). Ouv. lundi à vendr.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e, 354-00-83.
ACHAT BIJOUX OR - ARGENT.

ATELIER A PARIS
Création transformation bijoux anciens. Tél. 261-45-61.

SOCIETE COMMODORE
achète **COMPTANT AU PLUS CHER OR, ARGENT**
bijoux, monnaie, or dentaire, débris, discrétion assurée.
266-90-75, poste 54.
91, faubg St-Honoré 8e, 2e étage.

Caravanes

A VENDRE
CARAVANE STERCKMANN, type 425 D (4,25 m)
4/5 places, 1 lit 2 pers. abattant (tout fait), 1 lit 2 pers. dînette transformée, cuis. et cab. de toilette en bout, entièr. équipée avec frigo et chauf. au gaz, Auvent, roue de secours, stab., état neuf.
Prix 16.000 F
LANTOINE, 5, rue des Bouleaux, 95130 Franconville.
T. 413-65-62, Bur. 997-52-86.

Cours

Personne de langue maternelle américaine ayant l'expérience de l'enseign. donne cours anglais tous niveaux. Tél. : 520-41-69.

Professeur italien expérimenté donne cours part. à domicile. Tél. 264-65-67 toute la journée.

Graphologie

ANALYSES ET ENTRETIENS GRAPHOLOGIQUES
SUR RENDEZ-VOUS
380-37-24 ou 766-96-78
ou PERMANENCE LE JEUDI de 14 h à 18 h
C.P.E., 17, rue des Acacias, 75017 PARIS.
ANNEXE : 235, boulevard Péreire, 75017 PARIS.

Détective

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Gastronomie

Le 31 janvier 1981
Réouverture de l'Oasis
CUISINE FRANÇAISE
Sylvie et Bernard, 124, avenue d'Argenteuil, 92600 ASNIÈRES.
Tél. : 793-11-87.

Au Petit Coq
REPAS D'AFFAIRES
Le Petit Coq
est à votre disposition et sera heureux de vous accueillir pour vous faire découvrir une cuisine traditionnelle et inventive.
10, r. de Budapest, 75009 Paris
(Sur réservation - 874-29-71)

AU BON PORC
FOIE GRAS D'OIE FRAIS ENTIER AU NATUREL
AU DETAIL
LE KILO .... 370 F

Mode

SANS PAYER LA GRIFFE
COSTUMES GRANDES MARQUES
Vente marge réduite.
5, av. de Villiers 17e, Mº Villiers.

Moquettes

PURE LAINE
Traditionnelle à partir de 59 F le M.L. Pose assurée.
757-19-19.

Objets d'art

MEUBLES DE CHINE
Porcelaines anciennes
Pierres dures - Ivoires
Objets cadeau - Collection
VENTE LIQUIDATION à 50 % *en entrepôt, par société import.*
« LA CHIMÈRE D'OR »
Bâtiment Danzas
20, bd Poniatowski, 75012 Paris
Ouvert de 9 à 18 heures, sans interruption, du lundi au samedi midi.

Particuliers

(offres)

Vends cause départ bibliothèque *L. Philippe, acajou clair,* 2 portes vitrées, mi-corps. H. 2,70, L. 1,90 l. 0,32. Px 18.000 F. Écr. s/n° 6.051 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Séjour linguistique

ANGLETERRE PAQUES
Séjours linguistiques, organisés par association professeurs d'anglais.
Voyage, logement en famille, cours, activités culturelles et sportives.
2 semaines 1775 F.
APPRENDRE ET VIVRE.
Tél. 350-60-71.

un séjour linguistique?
oui, avec le
CSLC
clermont-ferrand
Centre de Séjours Linguistiques & Culturels
documentation : 12 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : (73) 93-59-60+. à Lyon (7) 827-11-66

Sanitaire

Si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez pr le sanitaire et la robinetterie, venez voir SANITOR, 21, r. de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e
Ouvert le samedi. 222-44-44.

Vacances

Tourisme

Loisirs

CORSE
Location studio/appartement à la semaine, juin/octobre. Possibilité charters.
HUBAUD, 92, rue Pelleport, 75020 PARIS.
Téléphone : (1) 363-85-37/38.

LUBERON
Proximité village - Grande ferme *à louer. 7 ch., 7 salles de bains,* piscine, sauna. Sur 6 hectares. Libre juillet, août, septembre. Possibilité deux familles.
Téléphone : (90) 75-63-92

Trekking - Randonnée printemps Népal, 29 mars-19 avril. quelques places disponibles. H. LEBLANC, Guide Chamonix, 818, Rt Pèlerins (50) 53-10-72.

PLAGNE - BELLE-COTE
A louer du 30 mars au 6 avril appt 35 m², 2 pièces, 5 lits.- Au pied des pistes. - Prix : 1.900 F. M. Houvertus -Tél. : 874-99-74. bureau ;domicile : 974-84-74.

50 km ROME - Colline - Juillet, août, sept., part. loue maison, jardin. Prix 4.500 F par mois. ITALIE 06-900-450, 20 heures.

Planchez en Morvan 58230 au cœur du parc naturel du Morvan
LE RELAIS DES LACS,
2 étoiles NN, pension 90 F.
Nombreuses activités.

A louer F2 meublé pour la *saison. La Gde-Motte (34).* Standing, piscine privée, solarium. Tél. (67) 75-22-01.

COTE D'AZUR
Propriétaires - Agences.
Sté Ouest-allemande cherche LOCATIONS D'APPARTEMENTS ET VILLAS MEUBLÉS
Saison 81 pr clientèle choisie
Faire offres avec photo à : SRIS - GMBH - POSTF 561 D. 8210 Prien
Téléph. : 19-49-8051-57-00.

ROQUEBRUNE - CAP-MARTIN
06190 entre Monaco et Menton.
HOTEL VICTORIA ★★★ NN
chbres 2 pers. (mer ou montagne) de 180 à 230 F net, 2 pt déj. inclus.
Ec. ou tél. (93) 35-65-90.

CANNES. Studio tt cft, plein centre, près plage, à louer févr./mars Tél. 344-39-81 et 287-11-54.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS DANS DEUX IMMEUBLES
RÉNOVATION DE CARACTÈRE DU STUDIO AU 5 PIÈCES
BELLES PRESTATIONS
Et. STRICHARD. 755-85-30.

4e arrdt

BEAUBOURG QUINCAMPOIX dans très belle rénov., pptaire vd *studio équipé et décoré, 39 m²,* belle finition. 757-84-50.

5e arrdt

IMM. XVIIIe 34, r. Montagne-Sainte-Geneviève
ORIGINAL, à débattre 375.000 F **37 m²**
Ce jour 14-17 h ou 572-49-48.

SAINT-MICHEL double living + 2 chbres, refait neuf, 118 m², 950.000 F. - 280-26-23.

PROXIM. PANTHÉON
Studio, bns, soleil. 354-42-70.

6e arrdt

LUXEMBOURG
GD SÉJ. + TERRASSE
+ 2/3 chambres, imm. récent parking - Prix 1.560.000 F. Vis. mercr., jeudi 15 h. à 17 h., 3 r. CAMPAGNE-PREMIÈRE.

7e arrdt

38, RUE VANEAU
imm. Directoire grand standing 2/3 P. + mezzanine, poutres. S/pl. 11 h - 18 h 30 ts les jrs.
NEVEU 550-48-83 743-96-86

8e arrdt

EUROPE, studio, cuis. équipée, s. d'eau, w.c., 3e ét., 26 m². 250.000 F. 654-32-11.

102, AV. CH.-ÉLYSÉES
130 m² confort, plein Sud *7e étage. Sur place,* jeudi 5, de 13 à 17 h ou tél. : 331-63-02.

9e arrdt

STUDIO RUE FONTAINE
refait à neuf. Prix intéressant. Tél. 370-38-86.

9e PIGALLE voie privée CHARME, SOLEIL
imm. pierr de t., asc., 60 et 75 m², à aménager. 272-40-19.

10e arrdt

RÉPUBLIQUE
A vendre
STUDIO 27 m²
cuisine, douche, 3e étage sans ascenseur. 160.000 F, à débat.
Téléphone : 241-38-21.

LA FAYETTE
ATELIER D'ARTISTE
Loggia, kitchenette, entrée, w.-c., salle d'eau, téléphone.
210.000 F à débattre
Pour rendez-vous : 280-05-30.

11e arrdt

Mº PH.-AUGUSTE EXCEPT. bel imm.
73, beau 3 pièces, 75 m², 1er ét. surélevé, asc., plein SUD, sans vis-à-vis, cuisine équipée. 582.000 F. park. compris. ATIS 340-35-06.

12e arrdt

PORTE DORÉE
MAISON 7 pces tout cft asc. garage, jardinet. 1.470.000 F - 340-72-06.

13e arrdt

GOBELINS imm. pierre de taille, récent
gd liv. + 2 chbres, w.c., bains. 860.000 F. - 336-27-30.

Mº ST-MARCEL - Grand 3 p. 100 m², tout confort. Immeuble récent, exceptionnel. 740.000 F. Tél. : 579-57-75.

15e arrdt

ÉCOLE MILITAIRE
Splendide appt grand stand. réception (50 m²) + 2 chbres, cuis., bains, chbre serv. Possib. prof. EFIMCO 281-16-16.

RUE SAINT-CHARLES
angle rue Lacordaire dans petit immeuble 66, beau 4 P., 110 m², séjour double, 2 chambres, cuisine équipée. NOTAIRE 501-54-30 le matin.

DUPLEX STUDIO ravalement et cage d'escalier payés par vendeur, 140.000 F. 200-35-01 après 20 heures.

16e arrdt

HAMEAU BÉRANGER
3 P. + jard. privé 200 m²
standing. D.T.I. 555-02-87.

FACE Mº MIRABEAU
QUAI LOUIS-BLERIOT
3e étage, asc.
172 m² double séjour salle à manger
3 belles chambres, service.
Prix 1.620.000 F.

Mº PASSY
4e ét., asc., vue imprenable Seine, Tour Eiffel.
110 m² double living salle à manger
2 chbres, balcon, 1.270.000 F. LACHAL 501-50-50.

AV. KLÉBER Gd standing Soleil
1.900.000, superbe appartem., 170 m², 6e ét., asc., 5 p. princ. + chambre de service + cave. A.P.V.M. - Tél. : 505-62-82.

PRÈS AV. FOCH
Calme, 3 pièces 95 m². Amén. cft, caract. A SAISIR 1.300.000 F. Tél. : 705-42-72.

ÉGLISE D'AUTEUIL. P. de t.,
GD 5 P. TT CFT. Vu urgence 945.000 F.
8, av. THÉOPHILE-GAUTIER Jeudi 14-18 h. ou : 606-07-88.

17e arrdt

COURCELLES 3 pièces 55 m²
SOLEIL - 410.000 F.
Sans asc. Tél. 359-99-50.

A RÉNOVER Double living. 1 chambre
imm. rénové. SOLEIL, 66 m². 320.000 F. - 227-22-88.

BATIGNOLLES
3 P. à aménager, beau jardin privatif, tél. 272-40-19.

18e arrdt

CUSTINE
Imm. pierre de taille appartements occupés
- 2 P., 4e étage. 92.000 F.
- 2 P., 5e étage. 75.000 F.
- 3 P., 3e étage. 131.000 F.
281-27-59.

19e arrdt

42, RUE MANIN
Immeuble récent, à saisir
3 P., 63 m² 2e étage parking, cave
430.000 F. S/pl. jeudi 14/18 h. SEFIMA 562-35-05.

BEAU GRENIER 3e étage sur jardin
très bien **RÉNOVÉ** grand living cheminée
2 ch., cuis. équipée, bains, 480.000 F, tr. calme. 805-58-70.

20e arrdt

Résidence « Pyrénées 139 »
23, rue de Fontarabie
Immeuble récent, calme
3/4 P., 84 m² 7e étage est/ouest
parking en sous-sol, cave.
Sur place jeudi de 14 à 18 h. SEFIMA 562-35-05.

CHBRE à rénover 25.000 F, 2 p. coin cuis., clair 50.000 F. crédit pptaire. 260-78-25.

78 - Yvelines

CHESNAY Domaine de Rocquencourt
Tr. grand stand. APPT 100 m², 3 chbres, 20 m² balc. Exposit. Sud-Ouest. Cave, park., ss-sol. Prix : 840.000 F. - 950-14-60.

CHAMBOURCY (Yvelines)
Près St-Germain-en-Laye RER Appartement 3-4 pièces, 95 m², rez-de-chaussée sur espace vert, sud-est, terrasse, balcon, cave, séchoir individ., park. Libre de suite. Prix 400.000 F. Tél. journée : 965-56-56 poste 204, soir/w.-end : 965-34-14.

VERSAILLES dans hôtel part. réception gde classe, 3 chbres, 2 bains, terrain 800 m², garage 4 voitures. Tél. 953-75-27.

VERSAILLES R.D. 3/4 P. living triple
chemin., terrasse s/jard. intér., bns, w.c. Entièr. rénové. Urgent. 560.000 F. Sofia 460-31-22.

92 Hauts-de-Seine

A COLOMBES (92)
Vends dans petite résidence, imm. 3 étages. Appart. 3 pièces (plein sud), 74 m², 3' gare. Conviendrait à retraité. 490.000 F. Tél. : 781-69-68.

Marcel-Sembat, s/verd., pl. sol., charm. stud., possib. tt confr. Px et placem. except. 879-41-65.

NEUILLY - V.-HUGO
Dans rénovation de prestige Reste 1 duplex de caractère, 150 m², avec loggia, terrasse ; 1 hôtel particulier en triplex : 450 m² + jardins 300 m².
Parkings en sous-sol
COGEP : 551-75-99

LA FRANCE A PUTEAUX
dernier étage, appartement de prestige, duplex. Surface totale 718 m², divisible en plusieurs lots, dont 364 m², possibilité professionnelle. BOURDAIS. Tél. : 562-51-32.

NEUILLY, PRÈS BOIS
Récent, vaste séj. Balc. 3 ch, 2 bains, soleil, service, parking. S.A. LE CLAIR - 359-89-38.

94 Val-de-Marne

Av. Gravelle 4/5 P. Tout conft 140 m².
BALCONS/BOIS. Ch. serv. 2 boxes. 1.400.000. 348-74-42.

ST-MANDÉ MAIRIE 4 p., bns, 75 m²
38, rue de la République
5e ét., asc. Dégagé. 265-90-05. S/pl. jeudi 14 h à 16 h 30.

Province

NICE Hauteurs, calme. Particulier vend
appartement récent, gd luxe, vue imprenable mer, montagnes, 3 PIÈCES, terrasse 25 m², vaste salle de bains, baignoire 2 places, doubles, doubles vasques couleurs, dressings, garage, tennis, piscine, grand parc.
Téléphone : (93) 80-45-71, après 20 h : 83-81-35.

NICE Part. vend appartement
3 P. 80 m², livraison début 81. GRAND luxe, résidentiel, vue mer, cuisine aménagée. Prix à débattre, frais réduits. M. PATRICK, 10, avenue Rosa-Bonheur, 06200 Nice - (93) 88-02-83.

Particulier vend centre Aix-en-Provence grand studio refait neuf, 40 m², prix 250.000 F. Tél. 16 (42) 57-85-83.

(33) Bordeaux. A V. part. à part. appt type 4, 70 m², gar., cave, q. Saint-Jean-Carle-Vernet. *180.000 F.* T. 85-58-29 lun., mar., mer., jeu. 19 à 20 h 30.

ANTIBES GRAND STANDING
7.000F le m², 110m² + ou 98 m²
LE POULAIN (1) 320-73-37.

hôtels particuliers

PASSY
Sur terrain 390 m²,
2 hôtels particuliers
ensemble ou séparément.
GARBI - Tél. : 567-22-88.

PARIS 16e
loue vide maison particulière, 240 m² habitables, rez-de-chaussée, entrée, living double, cuisine, 1er étage, 3 chambres, 1 salle de bains, w.c., 2e étage, 2 chambres, 1 dressing, salle de bains, w.c., jardinet.
6.500 F/mois. - 825-60-40.

appartements achats

URGENT Paie comptant chez notaire
ACH. 2 à 4 PIÈCES PARIS
Mme LEULIER - 261-68-81
ou le soir au 900-84-25.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la M.-Picquet 15e - 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surf. et immeub. Paiement comptant.

RECHERCHE appts 1 à 2 pièces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, av. ou sans travx. PAIEMENT CPT CHEZ NOTAIRE, Tél. 873-23-55, même le soir.

Part. de préférence à part. cherche appt dans 11e, 12e (Nation ou proche), dble liv. + 3 chbres, 110-120 m² + park., calme, immeuble récent ou ancien, tt cft. Ecrire n° 101 PUBLIFOP, 28, rue Bleue, 75009 Paris, qui transmettra.

locations non meublées offres

Paris

RUE DES RENAUDES
dans bel imm., rez-de-chaussée, 5 p. tt ct. profes. poss. ou mixte. 3.400 F. Tél. : 567-73-82.

locations non meublées demandes

Paris

PPTAIRES Louez vos appts sous 24 heures.
Nous garantissons vos loyers, services gratuits. 272-02-62.

Région parisienne

Pour sociétés européennes cherche villas, pavillons pour cadres. Durée 2 à 6 ans. T. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

Pour diplomates, rech. appts, Paris et villas ouest résidentiels pour location ou achat Embassy-Service. 562-78-99. 8, avenue de Messine, Paris-8e.

INTERNATIONAL HOUSE
LOYERS GARANTIS
rech. 1 à 6 p. pour banques et ambassades. Tél. : 705-54-78.

SERVICE AMBASSADE
pour cadres mutés à Paris recherche du studio au 5 pièces, loyers garantis par sociétés ou ambassades. Tél. : 286-11-08.

bureaux

CONSTITUTION de SOCIÉTÉS télex-secrétariat tous services
ASPAC PARIS 8e 293.60.50+
votre **SIÈGE SOCIAL**
délais rapides- prix compétitifs

A PARIS 2e ET 8e ARRDT
bureaux meublés, sièges stés, secrétariat, tél., telex, etc. ACTE S.A., tél. : 261-80-88.

VOTRE SIÈGE A PARIS
de 80 à 250 F par mois.
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS
G.E.L.C.A., tél. : 296-41-12 + 56 bis, rue du Louvre, Paris-2e.

CHAMPS-ELYSÉES
loue directement 1 bureau ou + dans imm. stand. T. 563-17-27.

A 12 KM DE L'ÉTOILE
UNE ADRESSE DE PRESTIGE
Dans un parc de 18.000 m².
A VENDRE
2.000 m² DE BUREAUX
comprenant RÉCEPTIONS de grande classe + annexes.
E.R.I.M.O., tél. 749-37-81.

CONSTITUTION de S.A.R.L.
TELEX secrétariat téléphonique.
Domiciliations artisanales et commerciales.
Tous services. **355-17-50**

DOMICILIATION 8e
Constitutions délais rapides
AGECO - 294-95-28.

VOTRE SIÈGE SOCIÉTÉ
DOMICILIATION ET SECRÉTARIAT
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS
Téléphone : 226-42-40.

locaux commerciaux

R.N. 20 CACHAN
LIBRE local sur 850 m² + pavillon 100 m² + terrasse. Prix 1.150.000 F. Tél. : 589-49-34.

fonds de commerce

Cause maladie, vends dans les Landes, bord de plage, commerce 100 m², 10 m de façade, librairie, papeterie, bazar, sous-dépôt de journaux. Tél. (58) 78-21-52, Biscarrosse-Plage.

A VENDRE
PAS-DE-PORTE
à 77400 LAGNY
(Marne-la-Vallée)
Très bien placé. Centre ville. 1 BOUTIQUE 40 m², 2 grandes vitrines + 1 appartement au 1er étage, 3 pièces, cave, grenier, water-closet.
Tél. : 430-19-00
Bail nf. Loyer min. 1.000 F/mois.

boutiques

Loue 250 m² atelier-boutique-habitation. Maisons-Alfort. Téléphone : 375-26-61.

pavillons

BOURG-LA-REINE
5' R.E.R, résidentiel, au fond d'un jardin de 800 m², magnifique maison meulière, sur s/sol total, rez-de-ch. 80 m², 1er ét. 80 m², grenier carrelé 80 m². Garage, chauff. central. Prix : 1.500.000 F. Possibilité crédit vendeur. Très intéressant. Tél. : 285-38-96.

villas

DAMPIERRE (78)
dans un site classé à vendre 4 luxueuses villas personnalisées de 200 à 225 m² sur terrains de 3.400 à 4.567 m² clos, privatifs et viabilisés. Prix à partir de 1.120.000 F.
Téléphoner pour rendez-vous visite sur place au 901-23-02 ou 558-54-86.

LE VÉSINET
Calme, résidentiel, 500 m. RER
CHARMANTE VILLA
parf. état, séj. dble, 3 chbres, cuis. équ., confort, chauffage gaz. Jardin. Prix : 785.000 F.
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VÉSINET - 978-05-90.

St-Nom-la-Bretèche
VILLA « ILE-DE-FRANCE », 1975, dans parc clos 1.700 m². Grande réception, 5 chambres, 3 bns, gd s/sol 140 m². RARE. IMMOB. OUEST - 976-18-18.

10 KM VERSAILLES
Villa récente, 135 m² habitables, Séj., cheminée, 4 chbres, 2 bains, Bureau, garage. Jardin 800 m². 780.000 F. Tél. : 954-68-00.

PROVENCE-SUD LUBERON
1 km localité, séjour, cuis., 2 chbres, cellier, buanderie, chauff. centr., très beau terrain aménagé et clos 1.400 m². Ombrages, très belle piscine. Prix 395.000 F. Agence CATIER, 84360 LAURIS. Tél. : (90) 68-03-46.

maisons de campagne

MAISON TRADITIONNELLE EN ARDÈCHE « LE MAS ARDÉCHOIS ». Tél. : 280-23-28.

Limite Vaucluse
SUZE-LA-ROUSSE
BELLE MAISON EN PIERRE
plafonds à la française, cour, dépendances, jardin 350.000 F.

prox. VAISON-LA-ROMAINE, terrain + ruine, site unique avec C.U., 85.000 F.
CATRY. Tél. : (75) 27-13-62, avant 10 h ou (91) 54-92-93, h. bur., 43, cours Estienne-d'Orves. 13001 MARSEILLE.

HAUTES-ALPES, à 15 km station ski LUS-LA-CROIX-HAUTE et 40 km ouest de GAP. Dans *hameau typique, jolie fermette de* caractère en pierre, 5 PIÈCES avec hangar, grange et splendide bergerie voûtée de 100 m². Petit terrain attenant et jardin potager. A saisir 320.000 F.

A 20 km nord SISTERON, direct. GAP. Ds site except., sur terrain 4.000 m², jolie fermette typique en pierre, aménag. - Intérieur à terminer, cheminée, four à pain, belle bergerie voûtée, hangar. Vue imprenable vallée.
Prix 350.000 F.
Tél. : jeudi (91) 54-92-93, jours suivants : (91) 66-15-87.

Hameau 35 km *Paris*, maison anc., 1.056 m², 4 pces, poutres apparentes, gde chem., garage, beaux arbres, agrément + fruitiers. 500.000 F. Tél. : 585-10-30. Sur place : sam. 7 et dim. 8. PINSON, La Dénicherie par Villeneuve-Saint-Denis (77).

Maison dans village proche Aix-en-Provence, 84 m² habitables, 50 m² à rénover, terrasse, cave, jardinet. Px 250.000 F. Téléph. : 16 (91) 93-60-84, 14 à 18 h., à partir du 9.

100 km Paris Sud, chalet avec jardin privatif de 900 m² dans domaine, *avec tennis, piscine. Prix* 200.000 F - 16 (50) 51-65-47.

fermettes

SUD DU CHER
prox. plan d'eau 80 ha
(voile, pêche)
INDÉPENDANTE
SUR 5.000 m²
FERMETTE TYPIQUE BERRICHONNE, 2 vastes pièces, poutres apparentes, cheminée rust., four à pain, grenier facilement amén., nombreuses pces poss., dans grandes dép. attenantes, eau-électricité à branch. s./place.
PRIX 120.000 F.
Créd. personnalisé jusqu'à 90 %.
PROGECO II 107, rue Nationale, 36400 LA CHATRE.
Tél. : (16 - 54) 48-10-66.

propriétés

PROVENCE-SUD LUBERON
Très belle propriété caractère, ferme ancienne en pierre, près localité, belle vue, expo. sud, 40 km AIX, 320 m² habit. ± 80 m², belle cuis. équipée, cour intér. Prix : 3.000.000 de F.
Agence CATIER,
84360 LAURIS,
Téléphone : (90) 68-03-46.

manoirs

MANOIR DIRECTOIRE
confort, très bon état, dans parc 8 ha, bordure forêt Orléans. 120 km Paris.
Tél. (38) 91-60-62 ou 91-54-67 (10 h. à 12 h.).

viagers

Près Mº Strasbourg-Saint-Denis
10e Grd 3/4 p. conf., 2e étage. 138.000 F + 1.000 F.
Occupé femme 77 ans. F. CRUZ, 8, rue la Boétie. 266-19-00.

CHERCHE MIDI
4 p., 95 m², libre au décès, 1 tête 73 ans. Comptant + rente. EICHER, tél. : 359-99-69.

FONCIAL VIAGERS
19, bd Malesherbes, Paris-8e. Tél. : 266-32-35. Spécialiste, 42 ans d'expérience, étude gratuite, rente indexée.

HAUTE PROVENCE
Ravissante bergerie, viager libre. 385.000 + Rte- (1) 320-73-37.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Salle de bains en couleurs

La salle de bains n'est plus une pièce vouée au blanc. La couleur y est d'abord entrée par les carrelages, unis ou décorés, qui ont égayé les murs et le sol. Aujourd'hui, ce sont les appareils sanitaires qui abandonnent, à leur tour, la blancheur pour se parer de coloris, clairs ou foncés.

Mais dans le volume, généralement restreint, d'une salle de bains vont se juxtaposer les couleurs du sol, des murs, des accessoires de toilette, des serviettes,.. et celle des appareils sanitaires. Pour rendre plus aisée cette harmonisation, il est conseillé (en construction neuve comme en rénovation) de choisir en priorité lavabo, bidet, baignoire ou receveur de douche. La gamme des coloris étant beaucoup plus étendue dans les revêtements, il sera toujours possible d'assortir aux appareils un carrelage, une moquette, des papiers peints ou de la peinture.

La salle d'eau est devenue une pièce de détente et de remise en beauté (et en forme) et son décor a pris de l'importance. L'*équipement sanitaire suit* cette évolution et la couleur démarre bien dans ce secteur, alors qu'elle coûte nettement plus cher que le blanc : de 50 à 100 % selon les coloris.

Ce sont les tons clairs et neutres (beige, sable) qui sont les plus demandés. Certains coloris plus francs sont adoptés conjointement par plusieurs industriels, ce qui permet d'assortir, éventuellement, une baignoire et un lavabo de fabrications différentes. Ces « euro-couleurs » sont, notamment, le vert mousse, le vert *oasis* (vif), le bleu sorrento et le rose carnéole (assez soutenu).

Chez *Allia*, la couleur représente un peu plus du quart des ventes faites en blanc. Parmi les treize coloris existants, deux beiges, un brun, un rose et un rouge foncé sont les favoris. Dans la brochure *Idées-confort* éditée par Allia (et adressée sur demande), une douzaine d'exemples d'harmonie entre appareils de couleur et divers revêtements sont présentés. *Jacob Delafon* estime que la moitié de ses ventes d'appareils colorés se font en ton sable, suivi par « pierre antique », nouvel émail satiné teinte pierre naturelle. Dans les couleurs foncées (7 à 10 % des ventes), le bleu marine précède le rouge brique et le brun, qui, lui, décline. A noter que le nuancier Jacob Delafon est composé des couleurs Harmonic (1).

Villeroy & Boch vient d'ajouter un dixième coloris à sa palette : un ton caramel, discret mais assez chaud. Il devrait plaire à ceux qui renoncent au blanc mais hésitent devant la couleur pure. De nouvelles teintes, aussi, pour *Cérabati*, qui semble miser sur la gaieté du rose avec un ton cyclamen et un rose orangé. Actuellement, les trois couleurs les plus vendues sont foncées : les « tourmalines » en bleu, brun et vert. Chez *Porcher*, les subtils dégradés des teintes diaprées (bleu, violine, nuage-havane) ont plus de succès que les tons unis, qu'ils soient pastel ou soutenus. Certains robinets Porcher ont leur manette revêtue d'un grès de la même couleur que l'appareil sanitaire.

Idéal-Standard constate que le classement de ses couleurs en vedette diffère selon qu'il s'agit d'appareils en porcelaine vitrifiée (lavabo, vasque à encastrer, bidet) ou de baignoires en acrylique. Pour les premiers, trois tons neutres (vison, bone, automne) précèdent un rouge pourpre, alors que celui-ci vient en tête pour les baignoires, suivi de vison et d'automne. Peut-être parce qu'on accorde au bain un caractère plus luxueux qu'à la toilette ?

Il est vrai que la couleur sied à l'acrylique, matière moulée légère et très brillante. Deux fabricants de baignoires en acrylique (*Sanicry* et *Nayad*) accompagnent leur documentation d'un tableau d'accord entre leurs couleurs et celles des appareils d'autres marques. Sanicryl propose une vingtaine de coloris et des formes variées, avec ou sans siège incorporé à la baignoire. Autres modèles « haut de gamme » avec la nouvelle collection de Nayad, conçue par le bureau de design Enfi et réalisée en douze coloris, dans des lignes galbées.

JANY AUJAME.

(1) Onze industriels se sont groupés pour adopter une palette commune pour des productions complémentaires (notamment appareils sanitaires, peinture, carrelage, moquette). Centre d'information Harmonic, 57, av. Montaigne, 75008 Paris.

★ Allia, B.P. 292-16, 75766 Paris Cedex 16. Salle d'exposition : 44, rue Berger, 75001 Paris. — Jacob Delafon, Société générale de fonderie, 8, place d'Iéna, 75783 Paris Cedex 16. — Villeroy & Boch, 82, rue d'Hauteville, 75010 Paris. — Cérabati, 25, rue Jean-Goujon, 75008 Paris. — Porcher, siège social : 75-77, boulevard V.-Hugo, 93404 Saint-Ouen Cedex. Salle d'exposition à Paris (16, place de la Madeleine) et à Lyon, Strasbourg, Toulouse. — Idéal-Standard, 149, boulevard Haussmann, 75008 Paris. — Sanicryl, Z.I. de Moimont 2, 95670 Marly-la-Ville. — Nayad, centre Gaîté, 80, avenue du Maine, 75014 Paris.

VIE SOCIALE

ASSURANCE MALADIE : LE NOUVEAU MONTANT MAXIMUM DE CERTAINES PRESTATIONS

Le plafond des cotisations de Sécurité sociale venant d'être porté au 1er janvier 1981 de 60 120 F par an à 68 760 F et de 5 010 F par mois à 5 730 F, la Caisse primaire centrale d'assurance maladie de la région parisienne rappelle les incidences sur le montant *maximum* de certaines prestations.

● Indemnités journalières maximum servies en assurance maladie : pour un assuré ayant moins de trois enfants à charge : 95,50 F ; pour un assuré ayant au moins trois enfants à charge et à partir du trente et unième jour d'arrêt de travail : 127,33 F.

● Assurance maternité : 171,90 F.

● Accidents du travail, maladies professionnelles : vingt-huit premiers jours d'arrêt de travail : 343,80 F ; à partir du vingt-neuvième jour : 458,40 F.

● Capital décès maximum : 17 190 F.

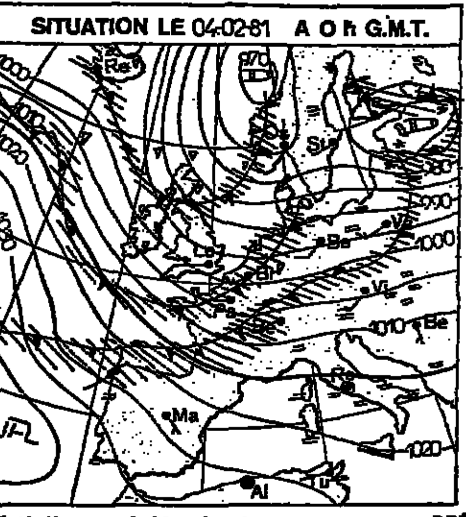
CIRCULATION

EN 1980 12 543 PERSONNES ONT ÉTÉ TUÉES SUR LES ROUTES DE FRANCE

En 1980, 12 543 personnes ont été tuées et 339 632 autres blessées dans des accidents de la route, annonce le ministère de l'intérieur. En 1979, les services de police et de gendarmerie avaient dénombré 12 480 tués et 347 918 blessés. On compte donc 1,50 % de tués en plus en 1980, mais 2,40 % de blessés en moins. Compte tenu d'un accroissement de la circulation de près de 3 %, la fréquence des accidents mortels a diminué de 2,50 % environ et celle des blessés de 5 %. En outre, 1 058 personnes se sont, l'année dernière, tuées en moto, soit 5,4 % de plus qu'en 1979.

MÉTÉOROLOGIE

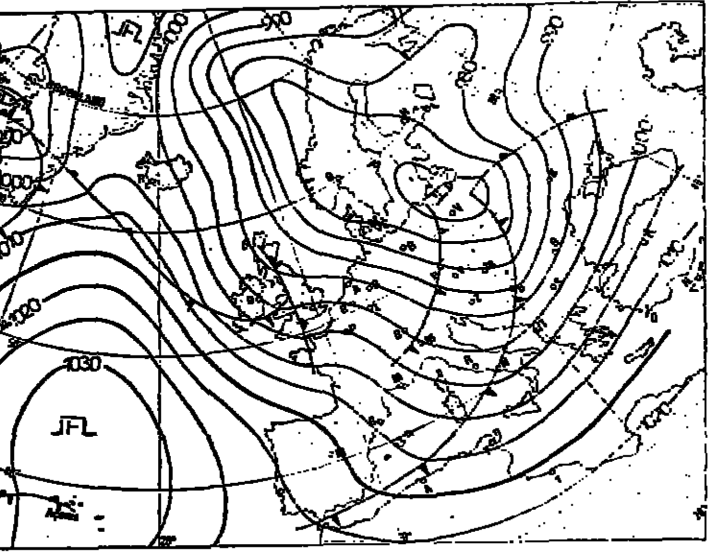
SITUATION LE 04.02.81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 5.02.81 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ∼ Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 5 FÉVRIER A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 4 février à 0 heure et le jeudi 5 février à 24 heures :

Les basses pressions du nord de l'Europe continueront de se développer vers le sud. Elles entretiendront sur la France un flux de secteur nord-ouest dans lequel s'inclura une perturbation venant du nord de l'Atlantique.

Jeudi 5 février, après des éclaircies nocturnes entraînant des gelées de l'ordre de zéro à — 3 degrés, une nouvelle aggravation abordera le nord-ouest du pays et progressera ensuite vers l'intérieur. Des pluies, souvent précédées de neige et de verglas, concerneront en début de journée la Bretagne, la Normandie et les régions côtières de l'Atlantique. Ces précipitations gagneront ensuite le Bassin parisien, le Massif Central et les régions pyrénéennes, puis, au cours de la soirée, nos régions de l'Est et du nord-Est, où les chutes de neige seront prédominantes, tandis que des pluies auront lieu sur le Midi méditerranéen. Ce passage pluvio-neigeux sera suivi d'un flux de nord-ouest à nord froid et instable, avec alternance d'éclaircies et d'averses, qui débutera près de la Manche occidentale et atteindra en fin de journée la moitié ouest de la France. De violentes rafales de vent sont à craindre sur nos régions côtières.

Le mercredi 4 février, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 999,8 millibars, soit 749,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 février ; le second, le minimum de la nuit du 3 au 4) : Ajaccio, 13 et 6 degrés ; Biarritz, 15 et 10 ; Bordeaux, 11 et 8 ; Bourges, 7 et 6 ; Brest, 11 et 6 ; Caen, 11 et 5 ; Cherbourg, 10 et 5 ; Clermont-Ferrand, 6 et 6 ; Dijon, 2 et 2 ; Grenoble, 9 et 1 ; Lille, 10 et 5 ; Lyon, 5 et 3 ; Marseille, 13 et 5 ; Nancy, 3 et 3 ; Nantes, 11 et 6 ; Nice, 13 et 8 ; Paris-Le Bourget, 10 et 4 ; Pau, 13 et 8 ; Perpignan, 15 et 9 ; Rennes, 11 et 5 ; Strasbourg, 5 et 4 ; Tours, 10 et 6 ; Toulouse, 10 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 0 degrés ; Amsterdam, 9 et 5 ; Athènes, 15 et 7 ; Berlin, 7 et 3 ; Bonn, 8 et 3 ; Bruxelles, 8 et 4 ; Le Caire, 17 et 8 ; îles Canaries, 19 et 14 ; Copenhague, 7 et 1 ; Genève, 9 et 3 ; Jérusalem, 16 et 8 ; Lisbonne, 17 et 10 ; Londres, 11 et 3 ; Madrid, 14 et 5 ; Moscou, 2 et 1 ; Nairobi, 29 et 7 ; New-York, —5 et —11 ; Palma-de-Majorque, 14 et 2 ; Rome, 14 et 4 ; Stockholm, 4 et —1.

PARIS EN VISITES

JEUDI 5 FEVRIER

« En France après Jeanne d'Arc », 10 h. 30, 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Legrégeois.

« La rue Vieille-du-Temple », 14 h. 45, mairie du quatrième, place Baudoyer. Mme Legrégeois.

« Hommage à Fouquet », 15 h., musée du Louvre, Mme Bouquet des Chaux.

« Exposition Flaubert », 15 h., 58, rue de Richelieu, Mme Chapuis.

« L'Hôtel Biron », 15 h., 77, rue Varenne. Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Crypte de Notre-Dame », 15 h., métro Cité (Approche de l'art).

« Gauguin, Van Gogh, Cézanne », 14 h. 30, Musée du Jeu de paume (Arcus).

« L'art du vitrail », 14 h. 30, 6, rue de la Grande-Chaumière (l'Art pour tous).

« Les impressionnistes du Jeu de paume », 15 h., devant l'entrée du musée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Exposition Pissarro », 15 h., Grand Palais (P.-Y. Jaslet).

« De la chambre d'Edouard Branly à l'église Saint-Jacques du Haut-Pas », 15 h., 87, boulevard Saint-Michel (M. de La Roche).

« Le mobilier Louis XV », 14 h. 30, 107, rue de Rivoli.

« Quartier Saint-André-des-Arts », 14 h., devant la fontaine Saint-Michel (Paris pittoresque et insolite).

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Saint-Sulpice », 15 h., parvis à droite (Tourisme culturel).

« Vieilles rues, vieilles maisons de Paris », 14 h. 30, métro Etienne-Marcel (le Vieux Paris).

« Cinq ans d'enrichissement du patrimoine », 15 h. 30, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

JEUDI 5 FEVRIER

15 h. et 18 h. : palais de Chaillot, Musée des monuments français, Mme O. Boucher : « Le duel de Rome et Carthage ».

14 h. 30, 292, rue Saint-Martin, M. Morog : « La fonderie artisanale des métaux non ferreux »

18 h., Club Pernod, 90, avenue des Champs-Elysées : « Les sportifs d'outre-mer ».

20 h., 92, rue d'Assas, docteur J. Peze : « Vivre plus » (Université populaire de Paris).

20 h. 15, FIAP, 30, rue Cabanis, M. J.-J. Bauchet : « La régénération physique et mentale par les sons, les formes et les couleurs ».

20 h., 26, rue Bergère, M. S. Maraige : « La destinée de l'enfant » (l'Homme et la Connaissance).

20 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme C. Thibaut : « Peinture française de Poussin à Champaigne ».

21 h., 9 bis, avenue d'Iéna : « Le Mexique » (Autour du monde) (projection).

TOURISME

DEPARTS RECORDS POUR LES VACANCES DE FÉVRIER. — La S.N.C.F. se prépare à établir un nouveau record avec le départ, pour la seule journée du 6 février prochain, dans les gares parisiennes de quatre cent cinquante et un trains de grandes lignes, dont quatre-vingt-quatre supplémentaires. Ce chiffre n'avait jamais encore été atteint pour les départs de février.

A l'occasion des vacances scolaires, mille quatre-vingt-treize trains, dont deux cent quatre-vingt-sept trains supplémentaires acheminant près de sept cent mille voyageurs, quitteront les gares de Paris entre le 6 février et le 8 février.

VIE QUOTIDIENNE

S.O.S.-PHARMACIE. — La société Faro vient de créer un service, S.O.S.-pharmacie, spécialisé dans le transport de médicaments à domicile. Il fonctionne toutes les nuits de 20 heures à 8 heures, les dimanches et jours fériés vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

★ 61, rue d'Anjou, 75008 Paris. Tél. : 265-62-31.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 4 février 1981 :

DES DECRETS

● Fixant les conditions d'application des articles 25 à 27 de la loi du 13 juillet 1979 relative aux fonds communs de placement et, notamment, les obligations fiscales des gérants de ces fonds ;

● Relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation ;

● Pris pour l'application de l'article 16 de la loi du 4 juillet 1980 d'orientation agricole relatif à la prise en compte des terres incultes, récupérables au titre des cotisations sociales agricoles.

● Relatif à l'attribution d'aides exceptionnelles, au titre du maintien en 1980 du revenu des agriculteurs ayant investi récemment ;

● Relatif aux tarifs des services de transports publics d'intérêt local et des services de remontées mécaniques.

DES ARRETES

● Fixant les dates des épreuves écrites du concours d'entrée à l'Ecole nationale des chartes en 1981 ;

● Réglementant la vente de lait cru dans le département du Calvados ;

● Portant interdiction de la pêche des salmonidés dans les estuaires du Gouët et du Gouessant.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 859

HORIZONTALEMENT

I. C'est généralement dans un salon qu'il expose ce qu'il peint. Appelle une localisation. — II. Répondent d'une voix muette à ceux qui ont beaucoup salivé. — III. Tel un célèbre maréchal de cavalerie. — IV. Des Malabares portent des fardeaux sur ses quais. Unité de compte de l'antiquaire. — V. Les Hellènes firent des cendres avec ce qu'il avait élevé. Fait preuve de distinction. — VI. Vase qui n'est pas sans odeur, mais dépourvu de parfum. — VII. Ses poulets emballent parfois des cocottes. — VIII. Axe de piston. Note. Piégea. — IX. Prison dans laquelle on enferme les durs à cuire. Un pied à terre lui suffit pour subsister. — X. Se dit d'une pommade à base de miel. — XI. Elément de pompes militaires.

VERTICALEMENT

1. Chauds partisans de l'avancement de la retraite. — 2. Sort de l'eau. Vieille chinoiserie. Celle qu'on entend le plus à la maison. — 3. C'est pendant le carême qu'on en avale le plus. Fait, avec un Pouce, un peu plus de trois pieds. — 4. Son champignon est mortel. Présidait aux destinées de la Terre. — 5. Les ancêtres de cet Etat pratiquaient la polygamie. — Ne tire que lorsqu'il est chargé. — 6. Laboureuse de soles. Fin, dans les farces de la cuisine ; gros, dans celles de la chambrée. — 7. Note. Mesure décente ou disciplinaire. — 8. Commence un ornement ou parachève un décor. Personne ne lui reproche d'être paresseux. Fourvoyées. — 9. Leurs tours ne font sourire que des « singes ». Reçoivent la balle avant même que le coup parte.

Solution du problème n° 2 858

Horizontalement

I. Fumeurs. — II. Uri. Rites. — III. Rangement. — IV. Otai. Erne. — V. Neuve. Eu. — VI. Drus. If. — VII. Laie. Ut. — VIII. Eté. Crème. — IX. Sorel. Tir. — X. Négoce. — XI. Hé ! Osiers.

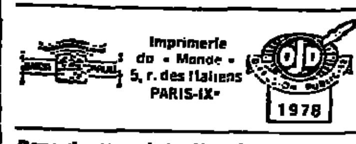
Verticalement

1. Furoncles. — 2. Urate. Atone. — 3. Minaudière. — 4. Givre. Ego. — 5. Ure. Eu. Clos. — 6. Rime. Sûr. Ci. — 7. Stère. Tétée. — 8. Ennui. Mi. — 9. Este. Frères (cf. « Majeur »).

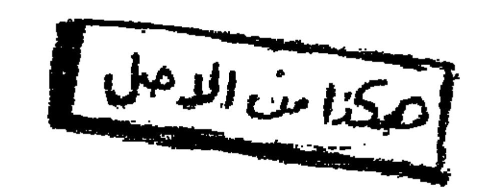
GUY BROUTY.



Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.



Le Monde

régions

Lorraine

Décision du ministère de l'environnement dans l'affaire de Scy-Chazelles

• Le site du mont Saint-Quentin doit être protégé
• Le plan des lotissements sera redessiné

« Construisez, mais faites-le proprement », telle est en substance la réponse qu'a faite M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, aux habitants de Scy-Chazelles (Moselle) qui se livrent à une véritable guérilla autour d'un projet de lotissement (« le Monde » du 19 novembre et du 31 décembre 1980). Ce jugement de Salomon ne satisfera peut-être personne.

Dans cette commune proche de Metz et située sur le mont Saint-Quentin, s'est constituée il y a six ans une association foncière urbaine (AFU) dont les membres souhaitent édifier trois cent quarante pavillons sur les pentes de la colline. Le projet, qui doit urbaniser un vaste espace encore préservé (43 hectares) entraînera une augmentation de la population de 80 % déplaît à un certain nombre d'habitants. Ceux-ci, groupés en associations, ont mené campagne pour qu'on y renonce ou qu'on le réduise.

Embarrassé, le préfet de la Moselle, M. Jean Brenas, avait transmis le dossier au ministère de l'environnement. M. d'Ornano vient de lui donner des instructions qui tentent de ménager à la fois les intérêts de l'environnement et ceux des candidats à la construction. Le préfet de la Moselle devra régler le litige en respectant trois principes : protéger le site du mont Saint-Quentin, urbaniser raisonnablement la commune, développer les bourgs de Scy et Chazelles *« de manière exemplaire »*.

« Je vous demande, écrit le ministre, *de ne pas laisser autoriser la construction dans la partie haute du territoire communal. »* M. d'Ornano critique le plan masse adopté par l'association foncière car il conduit *« à une urbanisation très consommatrice d'espace, génératrice de dépenses importantes et en rupture avec les éléments naturels et bâtis qui composent le site... Malgré l'avancement de la procédure*, ajoute M. d'Ornano, *il me paraît nécessaire de revoir les dispositions retenues actuellement »*. Le ministre suggère qu'on redessine le plan du lotissement de manière à obtenir *« des constructions groupées »*. Ce travail sera financé par le ministère de l'environnement.

Quant aux aménagements eux-mêmes, ils pourront bénéficier de prêts de la Caisse des dépôts. Les droits à construire des membres de l'association foncière, qui sont souvent de petits propriétaires, sont donc préservés mais le plan masse du lotissement est à revoir entièrement.

Cette solution n'a pas été adoptée sans hésitations. Le ministre de l'environnement se trouvait devant un problème délicat. D'une part son ministère encourage la création d'associations foncières urbaines. Cette formule, autorisée par un décret de février 1974, permet de grouper les propriétaires de terrains constructibles, de leur adjoindre des candidats au logement et de réaliser sans promoteurs, mais avec le concours des géomètres, des opérations coordonnées. On évite ainsi soit le blocage de tout développement parce que les parcelles constructibles sont dispersées ou trop exiguës, soit le mitage d'un territoire rural. Une centaine d'AFU se sont péniblement constituées depuis cinq ans. Celle de Scy-Chazelles était l'une des premières et des plus ambitieuses.

Or le plan masse dessiné par les géomètres était un défi aux nouvelles orientations prônées par le ministère de l'environnement : des centaines de pavillons dispersés sur 43 hectares et à l'écart du village alors qu'on recommande aujourd'hui de construire groupé et dans la continuité du bâti existant.

Fallait-il au nom des grands principes de l'urbanisme condamner Scy-Chazelles, spolier des petits propriétaires qui attendent depuis six ans la réalisation de leur rêve et décourager les AFU balbutiantes ? Ou au contraire fermer les yeux et considérer cette bavure comme un coup parti ? M. d'Ornano a tenté d'éviter les deux écueils. Ce faisant, il espère aussi apaiser les esprits.

A Scy-Chazelles, ils s'échauffent singulièrement. Exaspéré par l'action des associations, le président de l'AFU, qui est aussi premier adjoint au maire, n'a pas hésité à expédier à tous ses associés la liste des opposants *« les plus notoires et efficaces »*. Avec nom, profession, adresse et numéro de téléphone. *« A toutes fins utiles »*, ajoutait la circulaire. Résultat : certains responsables des associations sont submergés de coups de téléphone anonymes, injurieux et menaçants. Ils ont porté plainte contre X...

Les partisans du projet ont créé de leur côté un « comité de soutien aux propriétaires de l'AFU ». Le maire envisage de lancer une action judiciaire pour rechercher les auteurs de divulgation de documents administratifs. Le préfet quant à lui vient d'annoncer que le plan d'occupation des sols de Scy-Chazelles qui était bloqué par la controverse, était approuvé sans changement. Aussitôt les associations de défense ont fait savoir qu'elles attaqueraient cette décision. Enfin le conseil général de la Moselle a refusé d'accorder la caution financière que l'association foncière de Scy-Chazelles lui demandait avant de lancer des emprunts. Finira-t-on par réaliser sur le mont Saint-Quentin, aux portes de Metz, une opération de lotissement « exemplaire » comme le demande M. D'Ornano ? La route paraît encore longue et semée d'obstacles.

MARC AMBROISE-RENDU.

Ile-de-France

LE REPORT DE LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR

Les difficultés techniques et les arrière-pensées politiques

Le projet de révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la région Ile-de-France ne sera pas discuté par le conseil régional avant l'élection présidentielle. Ainsi en a décidé, le 3 février, le bureau de l'assemblée régionale (nos dernières éditions), mettant ainsi un terme (provisoire ?) aux efforts entrepris depuis le mois de juillet 1978 par M. Michel Giraud, son président (sénateur R.P.R. du Val-de-Marne), avec l'aval du président de la République. Lors du conseil interministériel sur l'Ile-de-France du 17 juillet 1980, M. Valéry Giscard d'Estaing avait confirmé que le nouveau schéma serait approuvé par le gouvernement au début de 1981. Il ne pourra plus en être ainsi.

Le plan quinquennal transport, qui doit fixer les travaux que l'Etat et l'établissement public régional financeront en région parisienne dans les cinq ans à venir (première application concrète du SDAU, donc), est lui aussi renvoyé à des jours meilleurs.

Le SDAU, pourtant, doit dessiner le cadre de vie des habitants de l'Ile-de-France en l'an 2000, comme celui qui a été préparé en 1965 par M. Paul Delouvrier, et révisé en 1976, a tracé les grands traits du paysage urbain dans lequel nous vivons aujourd'hui. La crise économique, le ralentissement démographique et les nouvelles exigences de protection de l'environnement ont rendu caduc sur bien des points le schéma encore en vigueur et qu'il est donc nécessaire de revoir.

Chacun voulait aboutir avant l'élection présidentielle, mais le calendrier était serré. Il y a d'abord eu beaucoup de temps de perdu depuis le 28 novembre 1978, jour où le conseil régional unanime a demandé la révision du SDAU. Le Comité économique et social, lui, ne le souhaitait pas, pas plus que le préfet de région, M. Lucien Lanier. Certes, l'administration commença alors à préparer ses dossiers, mais il fallut attendre que, le 17 mars 1980, le président de la République fît savoir qu'il était convaincu par les arguments de M. Giraud pour que la vitesse supérieure fût enclenchée.

La concertation avec les élus prit alors du temps. Le 1er juillet 1980, le conseil régional fit savoir dans quelle direction il souhaitait que soit entreprise cette révision. Le texte préfectoral ne fut prêt qu'à la mi-octobre, et les conseils généraux utilisèrent entièrement les trois mois dont ils disposaient pour donner leur avis. Qui peut le leur reprocher ? D'autant plus que si les assemblées départementales dominées par le parti communiste (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Essonne) se contentèrent d'un avis négatif justifié par une condamnation de la politique générale du gouvernement, le parti socialiste (en Seine-et-Marne par exemple) s'efforça d'éclairer son rejet par une analyse locale. Les conseils généraux de la majorité, eux, assortirent leur acceptation du projet de critiques qui n'étaient pas toujours de détails, comme ce fut le cas à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-d'Oise. Celui des Yvelines même, après un long travail, refusa de se prononcer pour ou contre le projet.

L'assemblée départementale de l'Essonne n'a donné son avis que le 27 janvier dernier. Il aurait fallu ensuite que l'administration préfectorale prépare la synthèse des avis, modifie — éventuellement — certaines parties de son projet, qui aurait été présenté à nouveau devant le comité économique et social et le conseil régional. Le temps manquait.

Autres difficultés : le débat sur le SDAU, comme celui sur « le plan quinquennal - transports », aurait mis au jour des intérêts locaux divergents, des oppositions politiques exacerbées par la campagne électorale. L'unité de la majorité au conseil régional (U.D.F., R.P.R. et divers majorité y forment un groupe unique), préserver jusqu'ici — vaille que vaille — aurait été mise à mal. Le bureau de l'assemblée régionale — où ne siègent ni le P.C. ni le P.S. — ne l'a pas voulu.

Ce report ne manquera pas d'avoir des répercussions politiques. D'abord parce que, qu'il le veuille ou non, ce retard dans la promulgation du *nouveau SDAU représente un échec* pour M. Michel Giraud, qui, depuis 1978, veut attacher son nom à cette révision. Et certains ne seront pas mécontents de cette pierre lancée dans le jardin d'un R.P.R. guère chiraquien au moment même où on commence à préparer discrètement sa succession à la présidence de l'assemblée qu'il détient depuis 1976. Mais cet échec rejaillira forcément aussi sur le préfet de région, et M. d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, très proches du président de la République, sur ce dernier lui-même, puisque M. Giraud avait réussi à leur faire endosser son projet.

Communistes et socialistes, qui avaient durement critiqué le texte soumis à discussion, ne manqueront pas de le rappeler.

THIERRY BRÉHIER.

Faits et projets

UN RADAR ANTI-POLLUTION AU HAVRE.

Pour lutter efficacement contre la pollution des eaux marines, il est préférable de bien connaître la force et la direction des vents, la température de l'eau, etc. Ces indications seront données, en baie de Seine, par le Sodar fluxmètre, inauguré le mardi 3 février par M. François Delmas, secrétaire d'Etat à l'environnement, dans la zone industrielle du Havre.

Grâce à une onde acoustique émise dans trois directions, à la façon des Sonar utilisés par les pêcheurs, cet appareil, permet de mesurer la force du vent à différentes hauteurs : il remplace en quelque sorte un pylône de 1 000 mètres de haut qui serait équipé de girouettes anémomètres tous les 30 mètres... Le coût de cette installation est de 10 000 F.

Si le volume des produits polluants rejetés dans la baie de Seine est quasi constant pendant toute l'année, leur diffusion et les moyens de les disperser efficament varient beaucoup suivant les conditions météorologiques. — *(Corresp.)*

LE TRAFIC « VOYAGEURS » DE LA S.N.C.F. EN 1980

Le trafic « voyageurs » des grandes lignes de la S.N.C.F. a augmenté de 1,80 % en 1980, et les recettes qui en résultent de 15 % (9,3 milliards de francs). Ce résultat, modeste en apparence, est encourageant, disent les responsables des Chemins de fer français. D'abord, parce que 1980, qui a succédé à une année de complète stagnation, a été marquée à la fois par une vive concurrence des autres moyens de transport (avion, route) et par un ralentissement sensible de la croissance de la consommation des ménages. Mais surtout parce que l'évolution à la hausse s'est située dans la seconde partie de l'année (+ 4,5 % à + 5 % entre août et décembre) et qu'elle laisse bien augurer pour 1981.

L'augmentation du trafic a été sensible dans les trains autos-couchettes (+ 7 %) et pour les places couchées (+ 3 %). Les tarifs réduits ont été utilisés par dix millions de voyageurs « Vermeil » : quatre millions ; « Séjour » : trois millions ; « Famille » : deux millions ; « Couple » : un million). La S.N.C.F. se promet de continuer, en 1981, son effort d'information pour mieux faire connaître ces tarifs.

LA BRETAGNE MALADE DU BATIMENT

Lenteur des procédures administratives, encadrement du crédit, insolvabilité des clients, accroissement des charges, concurrence des entreprises nationales et travail noir : les entrepreneurs et artisans du bâtiment de Bretagne ont présenté un véritable cahier de doléances le 30 janvier à la préfecture régionale à Rennes.

Répondant à l'appel lancé par leur fédération régionale, ils étaient huit mille, selon les organisateurs, six mille, selon la police, à participer à la manifestation, qui a sérieusement perturbé la circulation. *« Certaines petite entreprises ont des carnets de commandes inférieurs à un mois »*, a déclaré M. René Fiorio, président de la fédération régionale du bâtiment, qui demande des mesures immédiates afin d'éviter des licenciements massifs dans un secteur qui compte dix-neuf mille entreprises et emploie quatre-vingt-dix mille salariés en Bretagne. — *(Corresp.)*

LES PAUVRES OISEAUX DE PICARDIE

Le groupe environnement, protection et ornithologie en Picardie (GEPOP) a déposé plainte devant le tribunal de grande instance d'Abbeville pour « destruction d'animaux et de milieux naturels »

Depuis le 7 janvier, les militants de cette association ont trouvé sur les 40 kilomètres de côte picarde de Quend-Plage au Tréport plus de 1 000 oiseaux morts englués dans le mazout. Or, en règle générale, on ne retrouve qu'une victime sur six. Le GEPOP rapproche cette hécatombe de celle causée par le naufrage de l'*Amoco-Cadiz* en 1978. A cette époque, en un mois on avait récupéré 4 000 oiseaux sur 200 kilomètres de plage. C'est dire que la pollution actuelle est exactement du même ordre. Selon les ornithologues, elle n'est pas accidentelle.

Le mazout qui souille actuellement la Manche et la mer du Nord provient du dégazage effectué par des pétroliers, qui savent parfaitement que la surveillance exercée par des avions français spécialement équipés est abandonnée, faute de crédits.

L'association écologique continue son travail sur le littoral de la Somme. Elle fait appel aux volontaires et elle a installé un centre de soins à Cayeux-sur-Mer.

GEPOP, Musée de Picardie, rue de la République, 80000 Amiens. — *(Corresp.)*





Le Monde

économie

AFFAIRES

M. Giscard d'Estaing s'entretient avec des chefs d'entreprise des problèmes de participation

La participation sous toutes ses formes — distribution d'actions aux salariés, participation aux bénéfices, dialogue dans l'entreprise — était à l'ordre du jour du déjeuner qui réunissait ce mercredi 4 février à l'Elysée une quinzaine de chefs d'entreprise autour du chef de l'Etat. M. Giscard d'Estaing recevait en effet des patrons qui avaient organisé récemment un colloque à Paris sur la participation (« le Monde » du 22 janvier), dont MM. Serge Dassault, président de l'Association française pour la participation dans les entreprises (A.F.P.E.), Anatole Temkine, président d'honneur de l'Association pour l'actionnariat de responsabilité des salariés (APARS), Paul Appel, président d'Entreprise et Progrès, Rémi Schlumberger, président de la Fondation pour l'épargne et l'actionnariat des salariés (Fondact), et plusieurs responsables d'entreprise ayant innové en la matière. On lira ci-dessous la contribution de M. Aumonier à ce débat.

Libres opinions

Un bien commun à tous

par ANDRÉ AUMONIER (*)

A la faveur de la prochaine campagne électorale, « la participation » dans les entreprises va de nouveau figurer dans les programmes des candidats. Fera-t-elle le poids face au chômage et à l'inflation ? Autrement dit, a-t-on raison d'en faire un argument politique au service de causes politiques ? N'a-t-elle pas une autre dimension ?

Certes, ce sont bien des gouvernements et le législateur qui ont présenté et voté les projets de loi d'où sont nées différentes formes de participation. L'ordonnance du 7 janvier 1959 sur l'intéressement et la loi du 17 août 1967 sur la participation sont des textes d'origine politique sans lesquels la participation serait restée un vase vide. Or il existe aujourd'hui des centaines d'accords d'intéressement et plus de douze mille accords de participation concernant près de trois millions de salariés.

La plupart de ces accords comportent des clauses d'intéressement pécuniaire et de participation aux résultats financiers, y compris la distribution gratuite d'une partie du capital social. Le danger est que la mentalité juridico-comptable qui a présidé à ces mesures tende à réduire la participation à son aspect le plus vénal. « *C'est toujours bon à prendre* », pourraient dire les salariés qui tireront profit des accords. Resteront-ils actionnaires quand ils auront la liberté de vendre leurs actions ?

D'une tout autre nature sont les accords touchant la concertation dans les ateliers sur les problèmes concrets de l'organisation et des conditions de travail. Car ils reposent sur la raison d'être profonde de la participation : un appel à chacun à prendre sa part de responsabilité, sa part d'humanité.

***

Ainsi comprise, la participation n'intervient pas seulement aux « résultats », elle est un préalable. On sent bien que la participation a quelque chose de commun avec la liberté : elle n'est pas bonne seulement pour certains, mais elle est un bien commun à tous. La participation échappe alors au champ politique pour envahir le champ éthique et sollicite la réflexion de tout responsable qui a foi en l'homme.

Participer, c'est « prendre part », c'est s'engager : la participation n'est pas un droit passif mais un droit actif qui relie l'action à la sanction. C'est ici que la participation trouve ses limites.

Participer, c'est, pour les citoyens, entrer plus ou moins en conflit avec le modèle jacobin de l'Etat, et, pour des salariés contester les copies de ce modèle à travers les entreprises, quelle que soit leur dimension.

Mais pour combien l'Etat jacobin devient-il l'Etat providence dès lors qu'il peut distribuer des subsides au détriment même de la santé économique du pays ?

Pour combien l'entreprise, dénoncée comme « paternaliste » quand les choses vont bien, n'est-elle pas tenue d'assister ceux qui en vivent et qui pourraient en mourir en période de crise économique ?

Que la participation oscille successivement entre un investissement et un désengagement de notre être, c'est, après tout, confirmer ses rapports avec la liberté. Du même coup, c'est lui donner sa dimension philosophique.

***

Et pour des chrétiens, sa dimension spirituelle.

Les avatars de l'histoire ont longtemps conduit les responsables des entreprises, du grand patron au contremaître en passant par le petit chef, à exercer leur autorité suivant le modèle de l'absolutisme tempéré d'humanisme : Bossuet plutôt que François d'Assise.

La notion de « service » à une « communauté de personnes » — l'entreprise ; — l'équilibre nécessaire entre l'autonomie de la personne et son appartenance au groupe constituent aujourd'hui les qualités exigées des dirigeants.

Les mœurs évoluent, la loi peut favoriser cette évolution. Mais c'est finalement l'image que nous avons de l'homme qui est la source de la participation : l'image de l'homme et du respect qui lui est dû comme image de Dieu.

(*) Président du Centre chrétien des patrons et dirigeants d'entreprises français.

LA BANQUE BARCLAY'S PRENDRAIT LE CONTROLE DE LA BANCO DE VALLADOLID

La banque Barclay's, premier établissement de Grande-Bretagne, va, sous réserve de l'accord des autorités de Madrid, prendre le contrôle de la banque espagnole Banco de Valladolid, qui emploie six cent vingt-quatre personnes avec trente-huit agences et un actif de 23 milliards de pesetas (1,4 milliard de francs). Ce sera la première prise de contrôle d'une banque espagnole par une banque étrangère depuis la libéralisation du système bancaire ibérique en 1978. Elle doit permettre à Barclay's de s'implanter solidement en Espagne dans la perspective de son adhésion au Marché commun. La Banco de Valladolid, en difficulté ces dernières années, avait dû être renflouée par la Corporacion Bancaria, véritable « infirmerie » des banques, à qui Barclay's a précisément racheté pour 800 millions de pesetas (48 millions de francs), 63,2 % de Banco de Valladolid.

LES PRIX HOTELIERS VONT ÊTRE LIBÉRÉS

La totalité des prix du secteur hôtelier devrait être prochainement libérée selon M. René Monory, ministre de l'économie.

Cette libération, qui doit être au préalable examinée par le comité national des prix, concerne les établissements de moins de trois étoiles ne disposant pas du confort exigé en matière de sanitaire et de salle d'eau. Environ 20 % du parc hôtelier entre dans cette catégorie.

En contrepartie, le ministère de l'économie obligera les hôteliers à afficher leurs prix (par catégories de chambres) à l'extérieur de leurs établissements.

Un an après sa mise en place

L'agence de l'informatique entend être essentiellement au service des utilisateurs

Avec prudence et pragmatisme, l'Agence de l'informatique (ADI) poursuit son action. Après une mise en place laborieuse — il n'aura pas fallu moins d'un an de tractations entre les divers ministères intéressés — l'ADI vient de fêter son premier anniversaire.

Regroupant divers services et organismes publics (notamment l'IRIA) jusqu'alors dispersés, sa tâche n'était — et n'est toujours — pas simple. N'allait-elle pas être « coincée » entre la DIELI, qui pilote au ministère de l'industrie la politique industrielle et informatique, la toute puissante D.G.T., les constructeurs de matériels, les sociétés de services, etc. ? L'Agence et son président, M. Lorimy, ont donc d'abord cherché à se forger une doctrine, à définir leur rôle, puis, peu à peu, sans publicité excessive, ils se sont mis aux travaux pratiques.

« *L'Agence*, a expliqué le 2 février M. Lorimy, *ne se veut ni une société de services ni une agence de promotion de l'informatique.* » Elle veut privilégier « *le pilotage par l'aval* », c'est-à-dire se soucier en premier lieu des utilisateurs. Bien souvent, elle peut leur donner des pré-conseils, étudier les problèmes d'informatisation d'entreprises, d'une profession, en l'aidant, par exemple, à développer des logiciels communs, le tout en liaison, bien sûr, avec les sociétés de services.

L'action de l'Agence s'articule autour de trois grands thèmes, qui absorbent chacun environ le tiers de son budget (305 millions de francs en 1981) :

● La diffusion des applications informatiques par secteurs d'activité socio-économiques. L'Agence met au point, avec des représentants d'utilisateurs, et en fonction des besoins de leur secteur des programmes pilotes d'informatisation susceptibles d'être généralisés à l'ensemble du secteur concerné. Des conventions sont alors signées, aux termes desquelles l'ADI prend en charge une part des frais d'études. De plus, l'ADI peut soutenir des « *opérations exemplaires concernant des entreprises ou organismes individuels qui permettent à la fois de sensibiliser les autres utilisateurs des secteurs concernés et de donner des premières références d'implantation à l'industrie informatique pour le développement des nouvelles applications* ».

Plus de deux cents conventions sont en cours d'exécution et deux cents en cours de notification. L'agence a déjà engagé en 1980 plus de 100 millions de francs de ses crédits d'intervention.

● Le développement de nouvelles applications et l'aide à la recherche. L'Agence a repris là les anciennes fonctions de l'IRIA et de la D.G.R.S.T. Elle « pilote » divers projets de recherche, lance des appels d'offres pour leur application à l'industrie. Elle participe à des expériences comme celle de télétravail, qui va avoir lieu dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (dans l'est parisien), ou à l'opération dix mille mini-ordinateurs à l'Université.

● L'accompagnement de l'informatisation par la formation et l'information. L'ADI participe à des actions de formation et a installé un réseau de correspondants à l'étranger, pour être informée sur les derniers développements technologiques.

Plus qu'un blocage psychologique de la population face à l'informatique, M. Lorimy craint un engouement excessif et irréfléchi des usagers. Un enthousiasme, une précipitation qui déboucheraient sur de graves échecs, entraînant alors *ipso facto* un rejet brutal de l'informatisation. Avec toutes les conséquences que cela aurait pour le pays. C'est pour éviter cela que M. Lorimy et l'Agence plaident pour une « *informatisation convenable* », par opposition à l'informatisation sauvage que l'on a pu voir se développer ici ou là.

J.-M. Q.

« Dauphin » de M. Vernier-Palliez

M. BERNARD HANON EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE RENAULT

M. Bernard Hanon, quarante-huit ans, directeur général adjoint, chargé de la branche automobile à la régie Renault, a été nommé le 1er février directeur général du groupe Renault, aux côtés de M. Bernard Vernier-Palliez, président-directeur général. Il conserve ses responsabilités dans la branche automobile et seconde désormais M. Vernier-Palliez « dans la définition et l'orientation de la stratégie à moyen et long terme du groupe ». Le mandat de M. Bernard Vernier-Palliez venant en principe à expiration à la fin de l'année, cette nomination est clairement le signe du choix à l'intérieur de la Régie du « dauphin » désigné. Rappelons cependant que la nomination du président-directeur général de la Régie relève de l'Etat, actionnaire.

Sacilor réorganise son réseau commercial

Poursuivant son effort de restructuration, le groupe Sacilor-Sollac a décidé une simplification et une réorientation de son appareil commercial sidérurgique afin d'en améliorer l'efficacité. A cet effet, les ventes directes de produits sidérurgiques et parachevés seraient effectués par une société commercialee unique, qui reprendra l'activité actuelle de la filiale Valor, et celle de nature correspondante, de la filiale Davum.

Les ventes hors de France continueront à être effectuées par la filiale Daval. Cette refonte permettra aux divisions sidérurgiques « produits plats » et « produits longs » d'exercer un contrôle direct des « forces de vente ». D'autre part, le négoce des produits sidérurgiques et des produits apparentés sera assuré par une société unique qui regroupera autour de la filiale Nozal les autres activités de Davum, cette dernière société, rachetée il y a deux ans à Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, ne devant conserver que la *vente de produits divers* (aciers spéciaux et fournitures pour le bâtiment).

Présentant cette relance, M. Jacques Mayoux, président de SACILOR, a confirmé que les pertes de son groupe seraient, en 1980 de 1 milliard de francs, après une perte de 80 millions de francs en 1979 (*le Monde* du 17 janvier). Il s'est montré assez pessimiste sur l'évolution de la conjoncture dans la sidérurgie européenne, notamment, en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne, estimant que les mesures prises par la Commission de Bruxelles pour réduire la production devraient, probablement, être reconduites, sous une forme ou sous une autre, après leur expiration au 30 juin 1981.

Interrogé, enfin, sur un éventuel rapprochement entre USINOR et SACILOR, M. Mayoux a indiqué que la sidérurgie française « *n'avait pas intérêt* » à la réunion des forces commerciales des deux groupes qui, selon lui, se traduirait inévitablement par des pertes de marché comprises entre 15 % et 20 %. En fait, il s'agirait, plutôt, d'une réunion des sociétés financières à capitaux essentiellement publics, qui coiffent les deux groupes, et par lesquelles transite l'aide de l'Etat.

ÉNERGIE

LE RACHAT DE LA FILIALE CANADIENNE DE PETROFINA

Le gouvernement fédéral entend jouer un rôle de plus en plus actif dans le secteur pétrolier

De notre correspondant

Montréal. — La société nationale Petro-Canada a annoncé, le 3 février, la signature d'un accord avec la société belge Petrofina pour le rachat de sa filiale à 71 % canadienne. La transaction porte sur 1 460 millions de dollars canadiens. Petro-Canada détiendra 51 % des parts dès la fin de 1981 et 100 % d'ici trois ans. Petrofina dispose d'une raffinerie, à Montréal, d'une capacité de 95 000 barils par jour, de plus de 1 100 stations-service et de 17 % des intérêts de la société Alsands qui doit construire une usine de traitement des sables bitumineux.

La prise de contrôle de la firme belge s'inscrit dans la politique de « canadianisation » rendue publique à l'occasion du dépôt du budget, le 28 octobre. Par son « programme énergétique national », le gouvernement canadien s'est donné comme objectif de porter les intérêts nationaux dans l'industrie pétrolière à 50 % du total, contre 25 % actuellement. Le financement de ce programme sera assuré par le prélèvement d'une taxe spéciale sur la commercialisation des hydrocarbures, qui, selon certains experts, pourrait permettre au gouvernement de disposer de 3,5 milliards de dollars par an. Il s'agit aussi d'encourager la recherche, afin que le Canada n'ait plus besoin d'importer de pétrole d'ici à 1990. (Actuellement, il achète 425.000 barils par jour du Venezuela et d'Arabie Saoudite, soit environ 25 % de ses besoins.)

Cette nouvelle politique énergétique avait été très mal reçue par l'industrie pétrolière, y compris par les sociétés canadiennes qui n'y trouvaient pas que des avantages, puisque le gouvernement fédéral avait réduit par la même occasion leur part des revenus de 45 à 33 %. Les milieux spécialisés envisageaient une baisse de 40 % des investissements consacrés à la recherche pétrolière et évoquaient le spectre d'une véritable « fuite des derricks » et des techniciens vers les Etats-Unis, où la libération des prix des hydrocarbures offre de meilleures perspectives pour le secteur privé.

En fait l'industrie pétrolière a menacé notamment d'annuler des projets d'investissement dans l'exploitation des gigantesques gisements de sables bitumineux de l'Alberta.

Les clarifications apportées par le ministre de l'énergie, M. Lalonde, semblent avoir rassuré les milieux pétroliers. Ceux-ci restent néanmoins sur la défensive et attendent les résultats des négociations très difficiles engagées entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices. Ces dernières refusent de continuer à vendre leurs barils de brut à 50 % du prix mondial (moins de 20 dollars) et reprochent à Ottawa de chercher à prendre indirectement le contrôle de ressources qui, selon la Constitution, leur appartiennent. L'Alberta, qui assure à elle seule 86 % de la production totale du Canada, a décidé de réduire sa production quotidienne de 15 % à partir du 1er mars (*le Monde* du 2 novembre 1980). Cependant, l'accroissement des activités de Petro-Canada, qui est devenue la deuxième société pétrolière du pays avec des actifs de 4,2 milliards de dollars et un chiffre d'affaire d'environ 1,5 milliard de dollars, indique clairement que le gouvernement fédéral entend jouer un rôle de plus en plus important dans la prospection, l'exploitation et la commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés.

BERTRAND DE LA GRANGE.

Selon l'A.I.E.

LA CONSOMMATION DE PÉTROLE DEVRAIT CONTINUER DE BAISSER EN 1981

Les vingt et un pays membres de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.) devraient consommer, en 1981, 35,3 millions de barils par jour de pétrole contre 35,7 en 1980 et 38,6 en 1979. M. Lantzke, directeur de l'Agence, attribue cette baisse (7,5 % en 1980 et 1 % à 2 % en 1981) à trois facteurs : le ralentissement de la croissance, la hausse des prix du pétrole et, enfin, les mesures d'économie d'énergie.

La situation du marché pétrolier est donc plus « confortable », a reconnu M. Lantzke, qu'au début du conflit entre l'Iran et l'Irak. Il est vrai que les pays industrialisés ont puisé dans leurs stocks, qui sont tombés de 460 millions de tonnes au 1er octobre à 440 millions de tonnes au 1er janvier et devraient être de 410 millions de tonnes seulement au 1er avril.

CONJONCTURE

LES PRODUITS FRANCAIS DE PLUS EN PLUS CONCURRENCÉS

La très forte hausse du dollar aura pour effet d'améliorer la compétitivité des productions françaises sur les marchés étrangers. Mais il faudra attendre des semaines, voire des mois, pour que les modifications de parité monétaire franc-dollar se traduisent dans les résultats du commerce extérieur français.

Pour l'heure, les industriels sont dans une situation difficile, indique l'enquête semestrielle sur la concurrence étrangère menée en décembre par l'INSEE. Les chefs d'entreprise ont enregistré au second semestre 1980 « une nouvelle détérioration des commandes reçues de l'étranger ». Ils attendaient cependant pour le premier semestre 1981, selon l'INSEE, « une tenue un peu meilleure des exportations que du marché intérieur ».

Cette détérioration générale de la demande dépend des délais de livraison sur les différents marchés et contribue à accroître la concurrence étrangère à l'extérieur comme à l'intérieur. L'aggravation de la concurrence étrangère s'explique aussi, note l'INSEE, « par la perte de compétitivité des prix de revient et de vente (français) particulièrement nette sur le marché intérieur ».

Les marges bénéficiaires se détériorent sur des différents marchés, mais plus fortement à l'exportation. Cette dégradation est moins forte sur le marché intérieur, mais c'est au prix d'une perte très nette de compétitivité des productions françaises.

Commencez par les équipements les plus rentables : les étoiles de rentabilité de l'Agence pour les Economies d'Energie vous guideront

✱✱✱✱

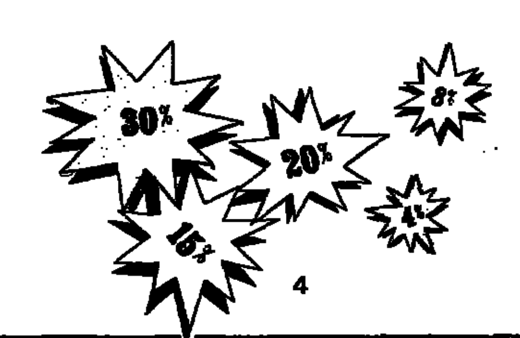
En tenant compte du prix du fuel, du coût moyen de chaque équipement et des économies d'énergie engendrées, l'Agence pour les Economies d'Energie a décerné des ETOILES de rentabilité.

- ✱✱✱✱ la dépense est remboursée en moins d'un an et demi par les économies réalisées
- ✱✱✱ la dépense est remboursée en moins de 3 ans
- ✱✱ la dépense est remboursée en moins de 4 ans et demi
- ✱ la dépense est remboursée en moins de 6 ans
- — la dépense est remboursée en plus de 6 ans.

En vous guidant avec ces ETOILES ainsi qu'avec les GAINS d'énergie procurés par chacun des matériels étudiés, vous pourrez choisir les solutions les plus efficaces et les plus rentables.
De plus, les techniciens de l'Agence ont sélectionné pour vous quelques exemples dont ils vous ont indiqué, à titre d'illustration, les coûts moyens et les économies annuelles qu'ils engendrent.

Les coûts sont de simples ordres de grandeur valables au 1er janvier 1981. Ils ne sont donnés que pour mettre en évidence le poids relatif des dépenses d'investissement et des économies annuelles. Ils peuvent varier d'une région à l'autre et dépendent de la qualité des prestations effectuées par les entreprises. Lorsque les prix varient de façon importante en fonction des techniques utilisées et des situations rencontrées, le cas traité correspond au cas le plus courant.
Les économies sont elles-mêmes évaluées au 1er janvier 1981.
Coûts et économies sont rapportés à un APPARTEMENT MOYEN, celui d'un immeuble type comportant 20 appartements d'environ 70 m² chacun, répartis sur 5 niveaux. Du fait de leur calcul, les comparaisons ne permettent pas de distinguer un appartement d'angle d'un appartement central. Les résultats illustrent exclusivement un CAS MOYEN.

Les gains d'énergie applicables à plusieurs opérations ne sont pas directement cumulables : par exemple, pour les 3 opérations qui entraînent respectivement les gains suivants : 10 %, 15 %, 12 %, la consommation résiduelle est de $0,90 \times 0,85 \times 0,88 = 0,67$ soit 33 % de gain d'énergie et non $10 + 15 + 12 = 37$ %.



4

L'ETAT VOUS AIDE TECHNIQUEMENT à choisir les professionnels qualifiés en économies d'énergie

8000 entreprises et Sociétés d'Etudes ont été conventionnées par l'Agence pour les Economies d'Energie pour leur sérieux et leur compétence. Elles sont à votre disposition.

- **Elles possèdent une haute qualification professionnelle** (OPQCB, Qualifelec, OPQBI, références attestées).
- **Elles ont adhéré aux conventions** signées par l'Agence pour les Economies d'Energie avec des organismes fédérateurs qui disposent de moyens techniques spécialisés.
- **Elles ont bénéficié d'une formation spécifique aux économies d'énergie** (25 000 journées de formation délivrées en 1980, 25 000 prévues en 1981).
- **Elles ont accepté d'être contrôlées systématiquement** par des organismes spécialisés indépendants (Bureaux Veritas, Apave, Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement etc.) à raison de 1 logement sur 20 ou à la demande du client.
- **Elles ont reçu le label de qualité** décerné par l'Agence pour les Economies d'Energie.

Demandez à votre syndic de consulter plusieurs entreprises ou Sociétés d'Etudes conventionnées de son choix. Sans aucun engagement de sa part, elles établiront **des diagnostics et devis gratuits** portant sur l'immeuble (isolation, calfeutrage), l'installation de chauffage (entretien, amélioration, régulation), l'eau chaude sanitaire et l'éclairage. Il pourra alors proposer à la copropriété un programme de travaux et le choix du professionnel chargé de l'exécuter ou d'en conduire l'exécution.

- S'il s'agit d'une entreprise, il devra lui confier le soin de réaliser, si nécessaire, les études techniques complémentaires et de procéder à l'exécution des travaux.
- S'il s'agit d'un bureau d'études, il lui confiera le soin de réaliser les études détaillées et d'établir un dossier de consultation en vue de sélectionner une entreprise conventionnée ou non qui sera chargée de l'exécution des travaux.

Dans tous les cas, la prime de 400 F par tonne d'équivalent pétrole (TEP) économisée la première année, sera attribuée par le conducteur de l'opération (entreprise ou bureau d'études conventionnés ayant réalisé le diagnostic préalable et les études techniques complémentaires) le paiement étant effectué au moment où les travaux sont entrepris.
Si un système de chauffage dessert plusieurs immeubles, entraînant une grosse consommation d'énergie, supérieure à 5 000 TEP par an, les propriétaires, gérants et syndics qui en ont la charge doivent s'adresser directement à l'Agence pour les Economies d'Energie.



13

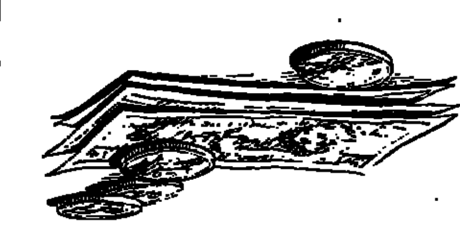
L'ETAT VOUS AIDE FINANCIEREMENT en accord avec votre banquier et même votre percepteur

La hausse du prix du pétrole est le problème de tous. La facture pétrolière de la France va dépasser en 1981 100 milliards de francs. L'intérêt du pays est d'aider chacun d'entre nous à diminuer sa consommation de pétrole.

Pour vous inciter à faire les investissements nécessaires dans votre immeuble, l'Etat a prévu de nombreuses aides financières qui renforcent encore la rentabilité propre des travaux qui seront effectués.

Désignation de l'aide	Propriétaire occupant	Propriétaire bailleur	Locataire
1 PRIMES ET SUBVENTIONS			
A.E.E. (Agence pour les Economies Energie) 400 F par Tonne d'équivalent pétrole economisée par an	•	•	•
ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)		•	•
Prime à l'amélioration de l'habitat par les D.D.E. (Direction Départementale de l'Equipement) (1)	•		
PALULOS par les D.D.E. (1)		•	
Caisses de Retraite	•		•
2 PRÊTS (à conditions préférentielles)			
Prêts pour travaux d'économie d'énergie (habitat) (par le circuit bancaire)	•	•	•
Prêts d'épargne logement (par le circuit bancaire)	•	•	
Prêts bancaires	•	•	•
Contribution des employeurs (dit 1 % actuellement 0,9 %)	•	•	•
Allocations familiales (par les caisses locales)	•		•
Sociétés de crédit immobilier	•		
Prêts d'accession à la propriété (par les D.D.E.)	•		
3 AVANTAGES FISCAUX			
Déduction des revenus imposables (jusqu'à 7 000 F + 1 000 F par personne à charge)	•		•
Déduction des revenus fonciers		•	

(1) Ces primes ne concernent que certaines catégories de propriétaires et certains travaux.



La prime de 400 F de l'Agence pour les Economies d'Energie accordée pour chaque tonne de pétrole économisée annuellement est directement déduite sur facture par l'une des 8000 entreprises conventionnées.

Nota : une prime équivalente est également accordée dans le cas du remplacement d'une installation de chauffage fonctionnant au fuel par une installation faisant appel à une énergie de substitution (charbon, bois, chauffe-eau solaire, réseau de chaleur) : 400 F par tonne de pétrole déplacée (200 F dans le cas du charbon). Pour les pompes à chaleur électriques, une prime est accordée par EDF.

Demandez la brochure "AIDES FINANCIERES" à l'Agence pour les Economies d'Energie 30, rue Cambronne 75015 Paris

12

Vous habitez un immeuble à chauffage collectif : vous avez votre mot à dire

Ne dites plus : "Je ne peux rien faire pour les économies d'énergie, j'ai un chauffage collectif". Que vous soyez copropriétaire ou locataire, tout le chauffage de l'immeuble vous concerne, car les charges sont réparties entre tous les résidents.

Vous êtes copropriétaire :
la décision vous appartient, collectivement.

Toute amélioration contribuant à des économies d'énergie dans votre immeuble a, vous le savez, une incidence importante et immédiate sur vos charges de chauffage.
Or, c'est vous qui, avec les autres copropriétaires de l'immeuble, êtes les décisionnaires pour ces travaux d'économie d'énergie. C'est vous qui, aux assemblées de copropriétaires, pouvez agir.
Pour faciliter les prises de décision, le Gouvernement a amendé les règlements de copropriété.
Le décret du 6 décembre 1979 prévoit en effet que dans le cas de travaux d'économies d'énergie (le décret précise la liste des travaux concernés) la décision est prise à la majorité simple des copropriétaires lors d'une première assemblée, et à la majorité simple des présents lors d'une deuxième assemblée.
L'application de cette procédure simplifiée vous permettra d'agir rapidement et de limiter ainsi très vite l'augmentation de vos charges. Et, de plus, vous augmenterez la valeur de votre patrimoine.

Vous êtes propriétaire bailleur d'un immeuble :
agissez en bon gestionnaire.

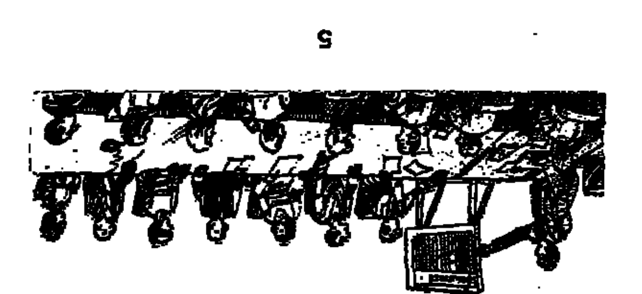
Equiper votre immeuble en vue de réduire les dépenses de chauffage relève, pour vous, de la plus saine gestion. En effet, même si vous ne retirez pas de bénéfice immédiat des travaux que vous réaliserez puisque ce sont vos locataires qui verront leurs charges baisser, votre immeuble prendra de la valeur et ses conditions de location ne pourront que s'améliorer. De plus, vous pourrez bénéficier, au titre des travaux d'économies d'énergie, des primes de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), des Directions Départementales de l'Equipement (PALULOS), de l'Agence pour les Economies d'Energie (400 F par TEP), vous aurez accès à des prêts à taux favorable (prêts bancaires, épargne logement, contribution des employeurs, municipalités) et vous serez autorisés à procéder à des déductions de revenus fonciers. Pourquoi attendre ?

Vous êtes locataire :
demandez à votre propriétaire d'engager des travaux d'économie d'énergie dans votre intérêt et dans le sien bien compris.

Vous désirez stabiliser vos charges ? Une seule solution, améliorer l'installation de chauffage et l'isolation de l'appartement (et plus généralement de l'immeuble) que vous occupez.
Invitez votre propriétaire à procéder aux travaux les plus efficaces et les plus rentables. Vous étudierez avec lui les avantages de chaque solution, vous, pour freiner l'augmentation de vos charges, lui, pour améliorer son patrimoine. Son intérêt rejoint le vôtre.

Que vous soyez propriétaire occupant ou locataire :
demandez un comptage individuel de la chaleur : c'est votre intérêt.

Qu'est-ce qu'un compteur individuel de la chaleur ?
C'est un appareil de répartition des frais de chauffage en fonction des consommations personnelles.
Que vous soyez propriétaire occupant ou locataire, il vous permettra de bénéficier des économies d'énergie que vous réaliserez dans votre appartement par une bonne gestion (réduction de chauffage pendant les absences et la nuit, par exemple) et par l'installation d'équipements d'économies d'énergie (isolation par l'intérieur, robinets thermostatiques etc.).
C'est un encouragement à une gestion sobre. Chacun devient, en effet, responsable de ses propres dépenses de chauffage même si l'installation est collective. Un comptage de chaleur réduit en moyenne les dépenses d'énergie et donc vos charges de 10 à 15 %.
C'est pour cette raison que le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire la pose de répartiteurs de frais de chauffage (avec application ultime fin 1985). En fait, inutile d'attendre cette échéance. Vous économiserez plus rapidement vos deniers.



5

SOCIAL



Le sort des immigrés

LE P.C. MARTINIQUAIS CONDAMNE LA POLITIQUE DU P.C.F.

La section « émigration » du parti communiste martiniquais a condamné, lundi 2 février, les *« récentes prises de position émanant du P.C.F. au sujet du problème de l'immigration »*. *« Tous ces faits suscitent la réprobation et la condamnation du P.C.M.-émigration »*, souligne le P.C.M., qui cite, notamment, *« les lettres des municipalités de Nanterre et de Saint-Denis, refusant des logements à des ressortissants desdits DOM-TOM »* et les *« méthodes inexcusables utilisées à Vitry à l'encontre des travailleurs maliens »*.

« Nous ne nions pas le fait scandaleux que les administrations et le gouvernement refusent de donner des moyens aux municipalités ayant une population immigrée. Mais ce n'est pas en adoptant des méthodes administratives pénalisant et marginalisant ceux que l'on dit défendre que l'on résoudra ce problème, souligne le P.C.M., *c'est en impulsant et en animant une lutte commune Français - immigrés contre les mesures racistes du gouvernement, et par des budgets sociaux conséquents. »*

Le P.C.M.-émigration souhaite que le P.C.F. *« retourne à des positions qu'il n'aurait jamais dû quitter »* et il appelle *« les Martiniquais émigrés à participer à la campagne pour l'abstention militante à l'élection présidentielle française, seul mot d'ordre allant dans le sens de la libération nationale et sociale du peuple martiniquais.*

LE MRAP ET DES ÉLUS LOCAUX PROTESTENT CONTRE L'INTERPELLATION DE CINQUANTE-CINQ PERSONNES A MASSY.

Cinquante - cinq travailleurs immigrés ont été interpellés tôt mardi matin 3 février dans un foyer Sonacotra de Massy (Essonne). Selon le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) *« Au petit matin, la police a investi, avec des forces considérables (160 C.R.S., 18 inspecteurs de police et 3 commissaires) le foyer Ampère de Massy, qui comporte 580 chambres, pour y effectuer un « contrôle. »* *« 55 travailleurs immigrés ont été raflés »*, ajoute le Mouvement antiraciste, qui déclare que : *« Après les rafles massives et récentes de Lyon et de Marseille, cette pratique qui se généralise de façon inquiétante et qui rappelle les heures les plus sombres de notre histoire, doit alerter l'ensemble des démocrates. »* Pour le MRAP, *« cette façon de faire tend à présenter les immigrés comme responsables des difficultés que rencontre la société française, alors qu'elles sont liées à la crise économique »*.

De source officielle, on confirme cette opération de police : plusieurs dizaines de résidents du foyers, des maghrébins, ont été conduits pour vérification d'identité à l'hôtel de police d'Evry (Essonne). Parmi eux, ajoute-t-on, figurent des personnes en situation irrégulière quant à leur titre de travail ou de séjour. Les résidents ont été libérés mardi dans la soirée, à l'exception de trois personnes qui faisaient l'objet d'un arrêté d'expulsion.

LE SORT DE MANUFRANCE

Neuf anciens administrateurs sont assignés en justice

De notre correspondant

Saint-Etienne. — Les syndics de l'ancienne société Manufrance, Mᵐᵉ Dutrievoz et Rossignol, ont assigné mardi 3 février devant le tribunal de commerce de Saint-Etienne, *« en vue de leur faire supporter le passif »*, neuf administrateurs ayant exercé une responsabilité pendant une période s'étendant du 31 mai 1977, date à laquelle l'ancienne société a été admise au bénéfice de la suspension provisoire des poursuites, et le 7 février 1979, date à laquelle est intervenu le dépôt de bilan entraînant le règlement judiciaire.

Ce sont trois héritiers du fondateur : MM. Georges Drevet, Henri Fontvieille et René Fasano ; trois P.-D.G. successifs : MM. Jacques Petit, François Gadot-Clet et René Mestries, et deux représentants de la ville de Saint-Etienne, MM. Bruno Vennin (P.S.) et René Nicolas (P.S.) et un administrateur de la MACIF, M. Pierre Juvin.

Les syndics fondent leur action sur l'article 99 de la loi du 13 juillet 1967 concernant les faillites.

Il stipule notamment que *« lorsqu'une société est placée en règlement judiciaire ou en liquidation de biens et qu'il s'en dégage une insuffisance d'actifs, il existe une présomption de responsabilité à la charge des administrateurs »*. Le tribunal de commerce peut être conduit à les condamner à supporter personnellement le passif, et ce sur leurs biens propres.

Selon la loi, c'est à ces neuf assignés qu'il appartient de démontrer qu'ils ont apporté à la gestion de l'entreprise toute l'activité et la diligence nécessaires, et, en conséquence, que leur responsabilité ne saurait être engagée. L'article 99 prévoit qu'en cas de condamnation par le tribunal de commerce le dirigeant ne peut plus exercer la moindre fonction élective et que, s'il détient un mandat, il doit s'en démettre, et ce quelle que soit sa condamnation. C'est précisément le cas de M. Vennin, conseiller général et adjoint au maire de Saint-Etienne, et de M. Nicolas, conseiller municipal de Saint-Etienne.

PAUL CHAPPEL.

● *Le pacte pour l'emploi des cadres* sera soumis à un conseil des ministres extraordinaire qui se réunira le 19 février, a indiqué M. Menu, président de la C.G.C., au sortir, mardi 3 février, d'une entrevue avec M. Mattéoli, ministre du travail et de la participation. La délégation de la C.G.C. et le ministre ont réexaminé les dispositions prévues, relatives, notamment, au recrutement de cadres expérimentés, à la constitution de groupes tripartites départementaux chargés de l'emploi des cadres et à l'harmonisation des activités de l'A.N.P.E. et de l'APEC *(le Monde* des 21 et 31 janvier).

● *R.A.T.P. : la C.G.T. appelle à de nouveaux arrêts de travail le jeudi 5 février*, pour exiger la levée des sanctions à l'encontre de cinq militants C.G.T. des ateliers de Championnet, à Paris. Deux d'entre eux font la grève de la faim depuis le 8 janvier *(le Monde* des 9 et 27 janvier). Ni F.O ni la C.F.D.T ne se sont associés à ce mouvement. La C.G.T poursuit ainsi une action à répétition commencée il y a une quinzaine de jours.

● *Région parisienne : retards à la Sécurité sociale.* — Le délai de trois semaines pour un million de dossiers de remboursements d'assurance - maladie, en souffrance en région parisienne depuis le début de la grève des techniciens de maintenance des machines Olivetti, il y a sept semaines, sera difficile à résorber, annonce-t-on de source syndicale. Quelque cinq cents machines, vétustes ou en panne, sont inutilisées et les quarante nouvellement acquises ne sont pas encore adaptées au travail des agents. D'autre part, chez Olivetti, les négociations se poursuivent entre direction et syndicats, notamment sur l'indemnisation des jours de grève.

L'Année internationale des personnes handicapées

Deux pays sur trois ne bénéficient pas de services de réadaptation

MM. Rémi Montagne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale, et M'Bow, directeur général de l'UNESCO, ont inauguré, mardi 3 février, au siège de cette organisation à Paris, une exposition de photographies — du 3 au 13 février — sur la vie des handicapés dans différents pays du monde. Cette manifestation (1) est la première de celles qui sont prévues au cours de l'année 1981 proclamée, par les Nations unies, Année internationale des personnes handicapées. Les cent documents présentés, dont certains sont fort émouvants, proviennent d'une quarantaine de pays membres de l'UNESCO. Ils ont pour objectif de démontrer que, malgré les barrières que dressent les gens valides autour des handicapés, ces derniers peuvent jouer dans la société un rôle à part entière. A Genève, une étude du Bureau international du travail révèle que les handicapés seront près de deux fois plus nombreux dans le monde, en l'an 2000 qu'aujourd'hui, si la tendance actuelle se poursuit.

Huit cents millions en l'an 2000

De notre correspondante

Genève. — Le Bureau international du travail (B.I.T.) ne restera pas inactif durant l'Année internationale des personnes handicapées. Il rappelle que l'on déplore dans le monde quelque quatre cent cinquante millions de handicapés physiques ou mentaux. Si la tendance actuelle se poursuit, les handicapés risquent d'atteindre le nombre de huit cents millions en l'an 2000. Nombre de ces derniers, qui sont souvent des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, cherchent en vain à obtenir un emploi. Chaque année, quelque quinze millions de victimes de guerre, de malnutrition, de maladie ou d'accident s'ajoutent à cette *« liste d'attente »*. Comment s'étonner dès lors que tant de handicapés deviennent des marginaux ou des mendiants ?

Le B.I.T. indique que deux pays sur trois ne bénéficient pas des services de réadaptation les plus rudimentaires parce que les gouvernements *« qui consacrent chaque année quatre cents milliards de dollars aux armements, ne consentent qu'un centième de dollar à chaque handicapé »*. Or, selon les experts du B.I.T., vingt-cinq cents (soit environ 1,⁻⁻ franc) de plus par handicapé (100 millions de dollars environ) suffirait pour organiser des services de réadaptation satisfaisant qui font défaut surtout dans le tiers-monde, où l'on ne compte pas moins de trois cents millions de handicapés. Cependant, les lois stipulant qu'un certain nombre ou qu'un certain type d'emplois devraient leur être réservés ne sont guère respectées dans les pays dits en développement.

Le B.I.T. a porté ses efforts sur la création, dans le tiers-monde, de petits ateliers de production, et de coopératives afin de contribuer à l'apprentissage des handicapés. Près de 90 % d'entre eux habitent dans des communes isolées.

Si, dans les pays pauvres, les entreprises suffisamment importantes pour pouvoir intégrer les handicapés dans leur personnel manquent cruellement, dans les pays industrialisés le chômage barre leur accès à l'emploi. Parmi les dix-sept millions de chômeurs, ceux qui ont été les premiers licenciés et sont les derniers à avoir une chance d'embauche sont les handicapés. Le chômage les frappe deux fois plus que les travailleurs valides, et les femmes handicapées se heurtent à plus de difficultés dans leur quête d'un emploi que les hommes.

Les experts estiment qu'une législation souple favorisant l'emploi des handicapés devrait être mise en place afin de stimuler l'initiative publique et privée. Il convient d'encourager les pays qui accordent des subventions aux employeurs prêts à former professionnellement des handicapés dans leurs entreprises.

ISABELLE VICHNIAC.

(1) 125, avenue de Suffren, Paris.

● *S.E.I.T.A. : La C.G.T.* à l'encontre d'une quinzaine d'employés de la S.E.I.T.A., accusés d'avoir dégradé du matériel en s'opposant au départ des machines de l'usine de Pantin en janvier dernier, annonce un communiqué du bureau confédéral de la C.G.T. le 3 février.

AGRICULTURE

Le commerce extérieur de l'agro-alimentaire a dégagé un solde positif de près de 16 milliards de francs en 1980

Les exportations agro-alimentaires françaises ont progressé en 1980 de 21,5 % en valeur, dégageant un solde positif de 15,9 milliards de francs, en hausse de 137 % sur l'année précédente. Ces bons résultats s'expliquent pour beaucoup par la hausse des cours mondiaux de certains produits (notamment le sucre) ainsi que par la progression des ventes de céréales (16,3 milliards exportées, 14,6 milliards de solde) et de certains produits transformés : produits laitiers (qui dégagent un solde commercial de 6,3 milliards) et volailles congelées notamment. En revanche, le déficit des aliments pour animaux s'est encore creusé, atteignant 2 milliards de francs, en progression de 18,6 %), de même que celui du tabac.

Le « dynamisme retrouvé des entreprises du secteur »

Se félicitant des bons résultats obtenus pour la branche, M. Debatisse, secrétaire d'Etat aux industries agricoles et alimentaires, a souligné la forte progression des ventes de produits transformés, dont le solde commercial a atteint en 1980, à lui seul, 9,8 milliards de francs, soit plus de 60 % du solde global du commerce extérieur des produits agro-alimentaires.

Il a précisé que, pour la première fois en 1980, les pays tiers (hors C.E.E.) *représentaient une part supérieure à un tiers des exportations françaises*. Le secrétaire d'Etat, *reconnaissant que « beaucoup restait à faire »*, s'est néanmoins réjoui du *« dynamisme retrouvé des entreprises du secteur »*, dont témoignent *les nombreuses* restructurations intervenues en 1980. Le chiffre d'affaires de la branche, de l'ordre de 300 milliards de francs, a progressé de 15 %, ce qui représente une hausse en volume, la hausse des prix ayant atteint 3,5 %. Les investissements étrangers en France ont été multipliés par près de dix, retrouvant les niveaux élevés du début de la décennie (474 millions de francs en 1980, contre 50 millions en 1979 et 197?). Les investissements français à l'étranger ont également fortement augmenté, passant de 325 millions à 34? millions de francs.

MONNAIES ET CHANGES

Repli du dollar Hausse de l'or

Au lendemain des très vifs remous qui ont agité, mardi 3 février, les marchés des changes, un calme relatif semblait régner mercredi sur l'ensemble des places financières, où le dollar s'inscrivait en net repli après sa très vive hausse de la veille : il s'établissait à 4,92 F environ à Paris et à 2,13 DM à Francfort. Mardi avait été une journée folle, commençant par une accentuation de la chute du mark, au plus bas depuis trois ans, et une nouvelle envolée du dollar, qui montait jusqu'à 2,16 DM et jusqu'à 4,9350 F à Paris. C'est alors que les banques centrales se mirent à intervenir vigoureusement : la Bundesbank aurait vendu au moins 500 millions de dollars. Ce chiffre est celui qui a été le plus souvent cité. Certaines sources bien informées suggèrent même 1 milliard de dollars.

Par ailleurs, des rumeurs couraient sur les marchés, selon lesquelles les autorités ouest-allemandes s'apprêtaient à prendre des mesures pour stabiliser le mark, notamment une hausse du taux d'intérêt. On s'entretenait également de la mise en œuvre éventuelle d'un plan international de soutien au mark, similaire au plan Carter qui aida à stabiliser le dollar à l'automne 1978. Impressionnés par ces rumeurs, et par la vigueur de l'action des banques centrales, les opérateurs relâchaient leur pression sur le mark, de sorte que, mardi soir, le dollar était revenu à 2,1150 DM et 4,89 F.

Le sentiment général est que la hausse du dollar s'est effectuée trop rapidement et qu'il convient d'attendre la suite des événements, notamment l'annonce du plan Reagan de réduction du déficit budgétaire des Etats-Unis (vers le 18 février).

Conséquence logique du reflux du dollar, le cours de l'once d'or, qui avait fléchi mardi à 482 dollars, est remonté à 500 dollars environ.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép. −		Rep + ou Dép. −		Rep + ou Dép. −	
$ E.-U. ...	4,9200	4,9200	− 270	− 250	− 495	− 455	−1095	− 950
$ can.	4,1126	4,1180	− 241	− 213	− 439	− 375	− 869	− 737
Yen (100).	2,4100	2,4170	+ 40	+ 70	+ 110	+ 150	+ 402	+ 480
DM	2,3055	2,3120	+ 16	+ 35	+ 33	+ 59	+ 228	+ 293
Florin ...	2,1225	2,1275	+ 20	+ 35	+ 42	+ 65	+ 215	+ 280
F.B. (100).	14,3900	14,4150	− 178	− 75	− 225	− 41	− 459	− 10
F.S.	2,5527	2,5590	+ 85	+ 110	+ 180	+ 210	+ 675	+ 769
L. (1 000).	4,8650	4,8790	− 335	− 255	− 615	− 539	−1590	−1375
£	11,5325	11,5491	− 310	− 215	− 510	− 372	− 440	− 135

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9	9 3/8	9 7/16	9 13/16	9 1/2	9 7/8	9 1/2	9 7/8
$ E.-U. ...	51 3/4	52 1/4	17 1/2	17 7/8	16 3/4	17 1/8	16 7/16	16 13/16
Florin ...	8 3/4	9 1/4	8 7/8	9 1/2	9	9 5/8	9 1/4	9 7/8
F.B. (100).	10 3/4	12	11 3/4	12 1/4	11 3/4	12 1/2	12 1/4	13
F.S.	3 1/8	3 5/8	5 7/8	6 1/4	5 7/8	6 1/4	6 1/16	6 7/16
L. (1 000).	15 3/4	17 1/4	17 3/4	19 1/4	17 3/4	19 1/4	18 1/4	19 3/4
£	13 7/8	14 5/8	13 7/8	14 1/2	13 1/2	14 1/8	12 7/16	13 1/16
Fr. franç..	10 3/8	10 5/8	10 3/8	10 5/8	10 1/2	10 3/4	11 5/8	11 7/8

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DIDOT-BOTTIN

Fondé en 1796

Le conseil d'administration réuni le 28 janvier 1981, sous la présidence de M. Vincent Hollard, a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1980.

Le bénéfice cumulé du groupe Bottin ressort à 4 100 000 francs après impôt et 3 millions de francs d'amortissements.

Le résultat de la société mère s'est élevé à 3 246 000 francs après une plus-value nette de 924 000 francs.

Le chiffre d'affaires global a atteint 131 millions de francs contre 113 millions (+ 16 %) pour l'exercice précédent, à structure comparable.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée des actionnaires, qui sera convoquée ultérieurement, un dividende global de 27 francs, soit 18 francs avoir fiscal non compris pour chaque action Didot-Bottin.

L'exercice en cours se développe favorablement et devrait être marqué par une forte progression des services faisant appel aux techniques informatiques, particulièrement gestion de fichiers et d'abonnés et *composition programmée*. *Bottin* sera un important centre serveur dans la prochaine expérience Teletel à Vélizy.

ENERGIA

SICAV

Au 2 février 1981, la valeur liquidative par action était de 194,56 F.

A la même date, l'actif net totalisait 201,8 millions de francs et se répartissait comme suit:

— Secteur de l'énergie	47 %
— Secteur de l'or	12,50 %
— Obligations françaises classiques	20,90 %
Disponibilités	19,60 %
TOTAL	100 %

Les principales lignes du portefeuille consistaient en :
— 10 000 emprunts 4,5 % 1973 ;
— 10 000 emprunts 13,80 % 1980 ;
— 61 000 Atlantic Richfield ;
— 44 000 Standard Oil of Ohio ;
— 3 500 Caisse nationale de l'énergie 3 % ;
— 30 000 Union Pacific ;
— 25 000 Hughes Tool ;
— 13 000 Schlumberger.

ALFRED HERLICQ ET FILS

Important contrat signé au Cameroun

La Société nationale d'électricité du Cameroun (SONEL) a confié à notre entreprise l'exécution des lignes et postes à très haute tension concernant l'électrification de la province Nord-Cameroun.

Les travaux comprennent :
— 220 km de lignes 90 kV reliant Garoua, Guider et Maroua ;
— 3 postes de transformation 90/30/15 kV implantés respectivement dans ces trois villes.

GARANTIE FINANCIERE

(Loi du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972)

Nous soussignés, Crédit du Nord, succursale Principale ANJOU SAINT-LAZARE — 59, boulevard Haussmann, 75008 PARIS — informe que d'un commun accord entre la Société de Gestion et de Promotion Immobilière « SOGEPRIM » Société Anonyme dont le siège social est à PARIS-8ᵉ, 11, rue Jean-Mermoz, représentée par Messieurs René BARET et Bertrand CHAUTARD, et notre Etablissement, il a été mis fin à la garantie financière accordée depuis le 1ᵉʳ janvier 1980 concernant ses activités de « Gestion Immobilière », un autre Etablissement prenant en charge cette garantie pour l'avenir.

En conséquence, la garantie délivrée à ce titre par le CREDIT DU NORD cesse à l'expiration d'un délai de trois jours francs à dater de la présente publication (article 44 du décret du 20 juillet 1972).

Conformément aux dispositions de l'article 45 du même décret, cette garantie s'applique à toutes créances ayant pour origine un versement ou une remise effectué pendant la période de garantie pour les opérations visées par la Loi du 2 janvier 1970 et restent couvertes par le CREDIT DU NORD à condition d'être produites par le créancier dans les trois mois de la présente publication, au siège ci-dessus indiqué.

Il est précisé qu'il s'agit de « créances éventuelles » et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité de la Société de Gestion et de Promotion Immobilière « SOGEPRIM ».

SOCIAL

Repenser le syndicalisme européen

(Suite de la première page.)

Le moins que l'on puisse dire de la C.E.S., à la veille de son huitième anniversaire, c'est qu'elle est loin d'avoir répondu aux espérances que sa naissance suscita parmi les travailleurs d'Europe.

Point n'est besoin de sondages ou de consultations pour savoir que bon nombre de travailleurs européens, et notamment les plus jeunes, ignorent l'existence d'une Confédération européenne des syndicats et que, si l'on posait, à ceux qui se souviennent encore de sa constitution, la question : *« La C.E.S., à quoi ça sert ? »*, il est vraisemblable que la majorité d'entre eux répondrait : *« A rien ! »*

Que l'on soit ou non affilié à la C.E.S., il n'y a pas lieu de se réjouir de ce constat négatif.

On compte huit millions de chômeurs dans les pays de la Communauté. L'Institut syndical européen estime que, si rien n'est entrepris, leur nombre aura doublé en cinq ans.

Dans tous les pays, l'inflation tend à laminer — parfois dans de fortes proportions — le pouvoir d'achat des salaires et des prestations sociales.

L'austérité frappe tous azimuts : droits acquis mutilés, fiscalité alourdie, services publics et nationalisations mis en cause, équipements collectifs et sociaux réduits, immigrés expulsés.

Simultanément, les libertés syndicales sont attaquées, le droit de grève réglementé, restreint, voire supprimé pour certaines catégories, les droits de l'homme sont bafoués par des méthodes du type des *berufverboten* (1) en vigueur en R.F.A.

Les sociétés multinationales exploitent, pillent, imposent leur loi, violent impunément les législations sociales sans rencontrer la riposte d'une force syndicale dont l'existence potentielle est bien réelle, mais qui ne se matérialise pas, faute de structures d'organisation et d'orientation appropriées.

Affronter la crise

La C.E.S. était-elle en mesure d'affronter la crise qui s'est abattue sur le monde capitaliste, de résister, voire de faire échec aux dramatiques conséquences économiques et sociales de cette crise ?

Assurément, oui ! Si elle avait placé au-dessus de toute considération la défense des intérêts des travailleurs face à ceux du capitalisme, si elle s'était donné les moyens d'une action autonome vigoureuse réunissant, sans exclusive, toutes les forces syndicales représentatives des travailleurs d'Europe, si elle avait joué le rôle dynamique d'une force de contestation, de lutte et de proposition, y compris au plan industriel, apte à contrebalancer, notamment au sein de la C.E.E., le poids et la politique de la coalition européenne et internationale des grandes puissances industrielles financières, patronales et gouvernementales.

Mais la C.E.S. a subi la crise comme une sorte de fatalité découlant d'un phénomène universel inexorable. Ce faisant, elle s'est placée en position de se résigner à l'austérité, prônée par les Etats et le patronat d'Europe occidentale, au nom de la solidarité au-dessus des classes face à l'adversité.

A partir d'une idée de l'Europe faisant abstraction des réalités de classe, la C.E.S. a théorisé sur la thèse selon laquelle les problèmes sociaux ne peuvent être résolus qu'à l'échelle européenne. Dans cette optique, la C.E.S. s'est tellement intégrée à la C.E.E. que, pour beaucoup, elle apparaît comme une sorte d'appendice syndical de l'institution européenne.

Par ailleurs, plutôt que de passer outre aux contingences politiques partisanes, sa majorité a prétendu faire prédominer, en son sein, sa propre idéologie, et, sur cette base, a réussi à tenir à l'écart de la Confédération des organisations parmi les plus combatives et les plus représentatives des salariés de leur pays respectif, comme c'est le cas pour la C.G.T. en France.

En juin 1980, le secrétaire général de la C.E.S. n'hésite pas à nous écrire que le rejet de notre demande d'affiliation est motivé par *« vos conceptions fondamentales de la société, votre pratique politique et votre affiliation syndicale internationale... »*.

Pour une organisation unitaire

Je me refuse à croire que cette appréciation intolérante confinant au sectarisme traduit les sentiments de tous les dirigeants syndicalistes qui ont eu à se prononcer sur l'affiliation de la C.G.T. à la C.E.S. Ou alors il faudrait que chacun d'eux explique quel est le modèle de société qu'il faut épouser pour avoir le droit d'être membre de la C.E.S. Du capitalisme libéral à l'économie de marché, en passant par la cogestion et le socialisme autogestionnaire, on peut imaginer à quelle cacophonie une telle explication donnerait lieu.

De plus, c'est, à ma connaissance, la première fois que la question de l'affiliation internationale est officiellement posée comme condition d'adhésion à la C.E.S.

De toutes ces considérations, il ressort clairement que les travailleurs d'Europe occidentale n'ont pas la C.E.S. dont ils ont besoin aujourd'hui.

Ils ont besoin d'une organisation unitaire bannissant toute attitude discriminatoire, respectant et reflétant la pluralité du mouvement syndical ouest-européen, répondant à l'esprit de solidarité ouvrière qui anime les travailleurs ; d'une organisation offensive capable de les mobiliser dans une lutte coordonnée fondée sur des objectifs revendicatifs communs.

Ils ont besoin d'une Confédération active au sein de la C.E.E., mais indépendante de sa politique, d'une force syndicale organisée, résolument opposée à la puissance dominatrice et hégémonique des groupes transnationaux.

Ils ont besoin d'une organisation régionale décidée à prendre en charge les aspirations progressistes et pacifiques des travailleurs, à proposer des réformes démocratiques au sein du Marché commun pour avancer vers la perspective de l'Europe des travailleurs, à favoriser l'ouverture, le dialogue et la concertation avec les syndicats de l'autre partie du continent.

Il n'est pas trop tard pour repenser la C.E.S. et concrétiser la volonté unitaire des travailleurs d'Europe, mais il est temps d'y travailler.

Les appréciations apparaîtront peut-être abruptes à nombre de syndicalistes européens, mais j'ai la conviction qu'elles expriment tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. Elles signifient avant tout que la C.G.T. ne se morfond pas dans le ressentiment, mais propose d'envisager l'avenir avec lucidité et unitairement.

GEORGES SÉGUY.

(1) Interdictions professionnelles pour opinions politiques.

ÉTRANGER

En Algérie

MALGRÉ LA PUBLICATION DE NOUVEAUX DÉCRETS

Le dossier des biens vacants français et des comptes bloqués est loin d'être réglé

Alger. — Un optimisme largement teinté de prudence, telle semble être la réaction des milieux « pieds noirs » après les décisions concernant les comptes bloqués et les biens vacants. En fait, seul le second de ces textes (1) concerne directement les Français restés en Algérie après l'indépendance et qui y conservent des biens, le premier (2) intéressant les rapatriés qui avaient versé dans des comptes dits *« d'attente »* ou *« de départ définitif »* leurs économies ou les sommes provenant de la vente de leurs biens. Ceux-ci, au nombre de sept mille environ, attendaient depuis plusieurs années l'autorisation de transférer en France des avoirs dont le montant est évalué à quelque 70 millions de francs.

Le ministère algérien des finances a annoncé le 24 décembre que les banques algériennes étaient autorisées à transférer le montant des comptes ainsi bloqués sur simple demande écrite des intéressés et sans autre formalité, à condition qu'il s'agisse de sommes détenues à titre individuel. Les personnes concernées doivent seulement indiquer le nom de l'établissement bancaire français où elles ont un compte et le numéro de ce dernier.

Les fonds détenus par des sociétés ou résultant d'une activité artisanale, industrielle ou commerciale peuvent aussi être débloqués dans les mêmes conditions jusqu'à un plafond de 5 000 dinars (3). Au-delà de ce chiffre, la banque doit attendre une autorisation du ministère des finances qui examinera au préalable la situation fiscale de l'intéressé et délivrera un quitus. A l'expiration d'un délai de trois mois, le silence des finances équivaudra à un accord.

Les personnes rencontrant des difficultés à ce sujet, indique l'ambassade de France, peuvent s'adresser à la mission économique et financière française à

De notre correspondant

Alger (4). On se félicite à l'ambassade de la façon dont a évolué un dossier qui empoisonna les relations bilatérales et qui devrait être rapidement *« banalisé »*. Les décisions des autorités algériennes font suite aux négociations menées pendant un an par plusieurs groupes d'experts pour tenter de résorber le contentieux entre les deux pays et qui ont débouché, en septembre 1980, sur la signature de plusieurs accords lors d'une visite à Alger de M. François-Poncet...

Circonspection

La communauté française se montre plus réservée. Il semble que les banques algériennes n'aient pas encore reçu d'instructions concernant les transferts, et des difficultés bureaucratiques pourraient bien restreindre la portée de la décision prise. On rappelle aussi que des mesures du même type avaient été annoncées à plusieurs reprises dans le passé, notamment en 1969 et en 1975, lors de la visite à Alger de M. Giscard d'Estaing. Elles n'avaient pas permis de résoudre complètement le problème.

Le même réflexe circonspect joue à propos des biens vacants. Un décret est paru au *Journal officiel* pour abroger les dispositions prises au lendemain de l'indépendance, concernant les biens des Français, alors que ceux-ci quittaient massivement le territoire. Le maintien de cette législation lésait gravement les Français restés en Algérie, qui ne pouvaient s'absenter plus de deux mois de leur domicile, sans courir le risque de le voir déclaré *« vacant »* et confié à l'Etat. Pour pouvoir vendre leurs biens, il leur fallait produire un *« certificat de non-vacance »* délivré par la préfecture. Les demandes faites en ce sens restaient plusieurs années sans réponse.

Les biens immobiliers encore possédés par des Français sont évalués à 450 millions de francs et les propriétaires sont au nombre de mille deux cents. La moitié de ces biens est détenue par 5 % d'entre eux ; mais la majorité est composée de gens modestes disposant d'un appartement, d'une villa ou d'un fonds de commerce. La plupart aspirent à vendre pour pouvoir se retirer en France, sans être à la charge de leurs familles. Ils en ont désormais le droit, mais ne peuvent en user tant que les modalités de cession ne sont pas mises au point par les autorités.

Il leur faudra enfin obtenir l'autorisation de transférer en France les fonds provenant de ces transactions, ce qui risque d'être source de nouvelles difficultés. Le problème est donc encore loin d'être réglé et les réserves émises par les intéressés, abreuvés depuis quinze ans par les autorités françaises et algériennes de promesses non tenues, ne sont que trop fondées.

DANIEL JUNQUA.

(1) Décret n° 80-278 du 29 novembre 1980 publié au *Journal officiel* le 2 décembre 1980 et abrogeant le décret n° 63-88 du 18 mars 1963 portant réglementation des biens vacants. Ce texte stipule que toutes les décisions prises avant sa publication en vertu de l'ancienne réglementation restent valables.

(2) Communiqué du ministère algérien des finances en date du 24 décembre 1980.

(3) 1 dinar = 1,20 francs.

(4) Mission économique et financière française en Algérie, rue Larbi-Alik, Hydra, Alger.

ETATS-UNIS

● *La productivité globale américaine* a baissé, pour la deuxième année consécutive, en fléchissant de 0,3 % en 1980, selon le département du travail. L'an dernier, la productivité s'est toutefois très nettement améliorée dans le secteur industriel, mais a décru sensiblement dans les autres secteurs : agriculture, mines, commerce de détail et services. — *(A.F.P.)*

● *Les Etats-Unis ont connu en 1980 l'année la plus calme depuis 1973* en ce qui concerne les conflits sociaux. Selon le département du travail, le nombre de journées de travail perdues du fait de tels conflits ne s'est élevé qu'à 1,4 jour pour mille travailleurs, contre 1,5 en 1979, 1,7 en 1978 et 1977, et 1,9 en 1976. Au cours de la décennie écoulée, 1970 a été l'année la plus agitée sur le plan social : le nombre de journées de travail perdues ayant été de 3,7 pour mille travailleurs. Depuis la seconde guerre mondiale, c'est en 1959 que les Etats-Unis ont connu le plus de conflits sociaux, le nombre de journées de travail perdues s'étant élevé à 4,8 pour mille travailleurs. — *(A.F.P.)*

● *Les investissements étrangers directs aux Etats-Unis* ont atteint 11,5 milliards de dollars en 1980, contre 6,1 milliards en 1979, en progression de 89 %. Ces investissements se sont traduits par l'établissement de 403 nouvelles sociétés par des firmes étrangères ou leurs filiales américaines pour une valeur de 1,1 milliard de dollars et par des prises de participation — au-delà de 10 % du capital — dans 389 entreprises américaines pour une valeur de 10,4 milliards de dollars. Les prises de participation ont concerné principalement les secteurs du pétrole, de l'industrie de transformation et de la banque. La plupart des créations d'entreprises ont été faites dans l'immobilier. L'augmentation des investissements étrangers est attribuée à la faiblesse du dollar, qui les a rendus plus attrayants, et à la crainte d'un développement des tendances protectionnistes. — *(A.F.P.)*

GRANDE-BRETAGNE

● *La Confédération intersyndicale britannique* (T.U.C.) a présenté, le 2 février, un plan de relance prévoyant l'injection de 6 milliards de livres (66 milliards de francs) dans l'économie, principalement dans le secteur public. Ce plan prévoit notamment une rallonge de 600 millions de livres pour les industries nationalisées, des mesures de sauvetage de l'emploi (710 millions), une amélioration des retraites (750 millions), et une aide à l'industrie privée (250 millions). Il réclame en outre une augmentation de 5 % des dépenses publiques et un accroissement de 500 millions du budget de l'éducation. Pour sa part, la Confédération de l'industrie britannique (C.B.I.) s'est prononcée également, le 2 février, en faveur d'un programme de relance de 1,5 milliard de livres fondé sur la réduction des cotisations sociales patronales et du prix de l'énergie.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

4 FÉVRIER

Reprise de l'or et des emprunts indexés

Fermeté générale à la Bourse de Paris : l'or et ses satellites reprennent de la hauteur. Quant au marché des actions il accentue son mouvement de hausse. L'indicateur de tendance progresse, mercredi, d'environ 0,9 %.

Les cours du métal jaune ont enregistré une reprise à Londres (504,25 contre 486,25 dollars). A Paris, le lingot (+ 1 220 francs à 86 200 francs) et le napoléon (+ 25,50 francs à 885,50 francs) sont fermes. Dans leur sillage, les emprunts indexés se redressent : le « 7 % » gagne près de 5 %. Les mines d'or sont également bien traitées : Harmony Gold est en hausse de 9,4 %, Santa Helena de 7,2 %, President Brand de 7 %.

Sur le marché des actions, on note un volume de transactions plus important. Certaines Sicav Monory semblent, en particulier, reprendre des initiatives d'achats. La bonne tenue de la cote, depuis quelques jours, en dépit de certains facteurs défavorables (baisse sensible de Wall Street...) les y a encouragés.

Les valeurs pétrolières ont été parmi les plus soutenues : Pétrole BP gagne 5,9 %, Esso 4,4 %, Sogerap 4,3 %, Elf Gabon 3,5 %, Elf Aquitaine 1,3 %, C.F.P. 1,6 %.

Parmi les hausses, on remarque aussi Perrier (+ 3,6 %), Creusot-Loire (+ 3,3 %), Viniprix (+ 3,1 %), S.C.O.A. (+ 3 %).

Les écarts les plus importants à la baisse sont enregistrés sur Valed (− 4,6 %), Sacilor (− 4,2 %), Sade (− 4,2 %), Chargeurs réunis (− 4,2 %), Dumez (− 3,9 %), Maisons Phénix (− 3,2 %), Poliet (− 2,9 %).

LA VIE DES SOCIÉTÉS

DOW CHEMICAL. — Le numéro 2 de l'industrie américaine annonce pour 1980 un résultat net consolidé de 805 millions de dollars, en progression de 2,7 %, pour un chiffre d'affaires accru de 14,8 %, à 10,63 milliards de dollars. Les responsables du groupe font remarquer qu'une bonne partie des profits proviennent des activités aux États-Unis, où une nette reprise a été enregistrée au cours du quatrième trimestre et des plus-values retirées de la vente de Wander Petroleum.

Ils sont raisonnablement optimistes pour 1981, mais se plaignent amèrement de la *situation en Europe occidentale, où leurs* filiales, prises entre l'augmentation des charges et la hausse des coûts (énergie, matières premières), ne gagnent plus d'argent. Pour faire face et restaurer une rentabilité revenue à zéro, parfois même dans le « rouge », des hausses de prix de 30 à 40 % ont été décidées, qui devraient leur redonner une bouffée d'oxygène. Un retour à des marges normales devrait cependant intervenir avant le deuxième trimestre.

DE DIETRICH enregistre un chiffre d'affaires de 1,38 milliard de francs, en progrès de 6 %. Les ventes à l'exportation se montent à 213,9 millions (+ 23 %).

DIDOT-BOTTIN. — Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 1980, la société a réalisé un bénéfice net de 3,2 millions de francs, après une plus-value nette de 924 000 francs.

WATERMAN. — Pour les trois premiers trimestres de l'exercice 1980-1981, la société enregistre un chiffre d'affaires de 126 millions de francs (contre 123).

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CHAUFFAGE URBAIN. — Les facturations de l'exercice 1980 ont été, en volume, inférieures à celles de 1979. Cela est dû aux économies de chauffage réalisées par la clientèle et à un décalage des relevés de consommation entre les deux exercices.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	2 févr.	3 févr.
Valeurs françaises	95,2	95,5
Valeurs étrangères	99,6	99,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	105,1	105,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 4 fév. 10 3/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	3/2	4/2
1 dollar (en yens)	205,15	204,50

NEW-YORK

Reprise du marché

Après sa chute sensible de la veille, le marché américain s'est redressé mardi. L'indice Dow Jones termine à 941,38, en progrès de 9,13 points.

Les investisseurs ont d'abord été encouragés dans leurs initiatives par la généralisation de la baisse des taux de base à 19 1/2 %. Il semble d'autre part acquis que la réduction d'impôt promise par M. Reagan ne sera pas différée. On note enfin qu'au mois de décembre l'activité économique est restée modérément soutenue (hausse de 1,9 % des commandes).

Les secteurs les plus favorisés ont été ceux du pétrole et de la technologie. Parmi les valeurs pétrolières, on note les progrès de Standard Oil of Indiana (+ 1 3/8 à 68 1/8), Standard Oil of California (+ 1 5/8 à 89 5/8), Getty (+ 2 à 80). Exxon, ex-dividende, gagne 1 point à 75 3/8, Mobil 1 1/2 à 71 3/4.

Au chapitre de la technologie, on remarque la hausse d'Honeywell (+ 1 1/4 à 98 3/4), de Digital Equipment (+ 1 1/8 à 86), de Computer Vision (+ 1 3/4 à 65 1/2).

General Motors, qui prévoit un retour à l'équilibre pour le quatrième trimestre 1981, se distingue également (+ 7/8 à 46 1/8).

Les mines d'or se raffermissent.

Au total, on dénombre 903 hausses et 617 baisses. Quant au volume des échanges, il a légèrement progressé (45,95 millions contre 44,07 millions de titres).

VALEURS	Cours 2 févr.	Cours 3 févr.
Alcoa	62 3/4	64 1/4
A.T.T.	51 1/8	51 1/8
Boeing	38 5/8	38 3/8
Chase Manhattan Bank	44	45 3/8
Du Pont de Nemours	44 1/8	45 3/8
Eastman Kodak	69 1/8	69 5/8
Exxon	75 7/8	75 3/8
Ford	19 1/2	19 5/8
General Electric	60 7/8	60 7/8
General Foods	31 1/8	31 5/8
General Motors	45 1/4	46 1/8
Goodyear	17 5/8	17 3/4
I.B.M.	63 3/8	64 1/8
I.T.T.	28 7/8	28 3/4
Kennecott	24	24 7/8
Mobil Oil	70 1/4	71 3/4
Pfizer	48	49 1/2
Schlumberger	102 3/4	104 1/8
Texaco	40 3/8	41 5/8
U.A.L. Inc.	20 3/8	21 3/4
Union Carbide	54 1/4	54 1/2
U.S. Steel	26 7/8	27 1/4
Westinghouse	28 3/4	28 5/8
Xerox Corp.	55 3/8	55 7/8

BOURSE DE PARIS - 4 FEVRIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	27 70	1 044
5 %	40 50	0 055
3 % amort. 45-54	71	1 545
4 1/4 % 1963	....	1 653
Emp. N. Eq. 6 % 66	111 60	2 088
Emp. N. Eq. 6 % 67	....	4 093
Emp. 7 % 1973	7810	..
Emp. 8,80 % 77	99 20	6 220
Emp. 9,80 % 78	82 50	5 585
E.D.F. 7,8 % 61	115 40	0 235
E.D.F. 14,5 % 80-92	98 40	9 010

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ch. France 3 %	199 80	..
A.G.F. (Sté Cent.)	771	772
Ass. Gén. Paris-Vie	2000	2000
Concorde	340	340
Epargne de France	380	....
Financ. Victoire	309	314
France I.A.R.D.	148	147
GAN (Sté Centr.)	738	741

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
S.P.E.G.	181 50	178	Immobail B.I.P.	217 50	215	(M) S.O.F.I.P.	90 20	90 20
U.A.P.	556	557	Immobanque	305	309	Fonc. Lyonnaise	1300	....
Actibail	134 50	136 20	Immofice	280	280	Immob. Marseille	1748	1760
— (oblig. conv.)	183 50	....	Interbail	242	246	Louvre	250	250
Alsacienne Banque	365	368	— (obl. conv.)	240	....	Sitvim	128 20	128 20
Banque Hervet	201 20	202 10	Lafitte-Bail	190	192	Cogifi	204 10	204 10
Bque. Hypoth. Eur.	328	328	Locabail Immob.	345	331 20	Foncina	159 10	159
Bque. Nat. Paris	279	279	Loca-Expansion	136 50	136 50	Gr. Fin. Constr.	192 20	192 50
B.O.I.C.	26 40	26 25	Locafinancière	165 50	168	Imminde	168	167
(Li) B. Scalb Dup.	133	132	Marseille Créd.	278	278	Imminvest	148	146
Banque Worms	206 80	208	Paris-Réescompte	484	490	Cie Lyon. Imm.	141	138
C.G.I.B.	30 30	28	Séquanaise Banq.	260	263	Ufimeg	97 50	99
Cie Crédit Univ.	365	364	Sicotel	140 80	142	Ugimo	153	153
C.A.M.E.	93 20	93 30	Siminco	303	296 10	Union Habit.	284	286
Crédital	106	106 50	Sté Cent. Banq.	80 40	81	Un. Imm. France	248	240
Créd. Gén. Ind.	245	245	Société Générale	272	271	Acier Investiss.	154	153
Crédit Lyonnais	275 50	277	Soficomi	245 50	....	Sotragi	281	290
Electro-Banque	162	162	Sovabail	310	312	Applic. Hydraul.	239	239
Eurobail	143	143	Unibail	314	313	Artois	310	310
Financière Sofal	358	351	Un. Ind. Crédit	279 20	280	Centen. Blanzy	407	405
Fr. Cr. et B. (Cie)	145	146 80	Cie Foncière	140	143	(NY) Centenot	110	....
France Bail	280 20	294	C.G.V.	210 10	202	(NY) Champex	130	....
Hydro-Energie	18 40	....	Fonc. Ch.-d'Eau	810	810	Comindus	411	405

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2787	4,5 % 1973	2446	2498	2500	2475
3175	C.N.E. 3%	3081	3076	3080	3065
450	Afrique Occ.	485	488	489	480
475	Air Liquide	477	481 50	481 50	473 90
108	Als. Part. Ind.	106	106 50	106 50	107
131	E. Sauz.-Dav.	129	126 20	127 50	124
495	Essilor	503	505	504	496
230	Esso S.A.F.	235 50	245	246	245
340	Euratrance	332	333	334	332 30
1060	Europe n°1	1045	1085	1085	1050
440	Facom	441	445	445	440
285	Olida-Caby	294	294	295	290
40	Omni Part Inter.	40	40 30	40 30	40 30
105	Opfi-Paribas	103	100 20	100 20	100
97	Papet. Gascogne	101 90	100	100	99 90
130	Paris-France	122 20	120 20	120 20	117 80
109	Pechelbronn	108	109 50	109 50	107 50
235	— (obl.)	239	240	240	235 20
320	U.I.S.	315	309	309	308 20
160	U.C.B.	159 50	157 50	158	154 40
157	Un. Fr. Banque	160	162	162	160 50
154	U.T.A.	156 50	156	156	157
8	Usinor	7 55	7 50	7 50	7 50
275	Gen. Electr.	300	300	296	299
206	Gen. Motors	221	224	224	221
53	Goldfields	51 20	51 50	51 50	51 40
93	Harmony	74	81 60	81 10	81 60
7 50	Hitachi	7 95	7 90	7 90	8
256	Hoechst Akt.	256	255 10	255 10	255 50

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/2	Cours des billets aux guichets : Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 962	4 901	0 484	5 080
Allemagne (100 DM)	230 750	230 500	225	237
Belgique (100 F)	14 375	14 368	13 950	14 650
Pays Bas (100 fl.)	212 880	212 470	206	217
Danemark (100 krd)	75	75 010	72 500	77 500
Norvège (100 k)	91 160	90 580	88	93
Grande-Bretagne (£ 1)	11 592	11 489	11 350	11 950
Grèce (100 drachmes)	9 795	9 760	....	....
Italie (1 000 lires)	4 867	4 853	4 550	4 950
Suisse (100 fr.)	255 600	255 050	248	261
Suède (100 krs.)	107 830	107 270	104	109 500
Autriche (100 sch)	32 590	32 540	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 901	5 848	5 600	6
Portugal (100 esc.)	8 790	8 780	7 700	8 600
Canada ($ can 1)	4 148	4 093	4 020	4 250
Japon (100 yens)	2 421	2 407	2 300	2 420

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/2
Or fin (kilo en barre)	85000	86500
Or fin (en lingot)	84980	86200
Pièce française (20 fr)	860	885 50
Pièce française (10 fr)	490	500
Pièce suisse (20 fr)	601	611
Pièce latine (20 fr)	570 10	592
Souverain	770 10	790
Pièce de 20 dollars	3320	3322
Pièce de 10 dollars	1630	1650
Pièce de 5 dollars	890	.....
Pièce de 50 pesos	3401	3492
Pièce de 10 florins	600	615

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A MADAGASCAR

Des heurts entre des écoliers et les forces de l'ordre ont fait deux morts à Antananarivo

Pour la deuxième journée consécutive, des manifestations de lycéens ont eu lieu, mercredi 4 février, en début de matinée, à Antananarivo. La veille, un couvre-feu nocturne avait été décrété dans la capitale malgache à la suite de manifestations dans le centre de la ville de milliers d'écoliers, qui réclament une modification des programmes de l'enseignement secondaire. Quelques violents affrontements avaient fait un mort et deux blessés graves parmi les forces de l'ordre, alors que les écoliers faisaient état d'un mort et de seize blessés dans leurs rangs. Les autorités ont annoncé l'arrestation de plusieurs enseignants, accusés d'être à l'origine des manifestations.

Affirmant que des armes avaient été « dérobées » et que des « éléments incontrôlés » avaient tenté de profiter de la situation pour se livrer au pillage, le gouvernement a également indiqué que les forces de l'ordre « vont désormais devoir se défendre », et invité la population à ne pas grossir les rangs des « ennemis de la révolution ». — (A.F.P., Reuter).

De notre envoyé spécial

Antananarivo. — Les graves incidents de mardi sont le fruit d'une lente dégradation de la situation dans le monde universitaire. Des grèves d'enseignants aux objectifs « corporatistes » avaient déjà perturbé les cours en 1979. Les professeurs réclamaient notamment la mise au point d'un statut, l'amélioration des conditions de travail, la révision des grilles indiciaires. Après avoir reçu à l'époque l'assurance que leurs revendications seraient examinées, les enseignants suspendirent leur grève.

Lors de la rentrée automnale de 1980, les étudiants ont pris le relais. La grève a éclaté chez les économistes avant de s'étendre aux autres « filières ». Leurs doléances portent, en premier lieu, sur des conditions de travail qui se sont gravement détériorées ces dernières années. L'explication est simple : le gouvernement du président Ratsiraka a entrepris une ambitieuse « démocratisation » de l'enseignement, qui a entraîné un gonflement rapide des effectifs universitaires. Ainsi, 70 % des étudiants sont en première et deuxième année d'enseignement supérieur. Faute de moyens, les infrastructures n'ont pas suivi : classes surchargées, pénurie de polycopiés, manque de manuels, impossibilité d'organiser des travaux pratiques, etc.

Autre reproche : l'introduction du malgache comme langue d'enseignement dans le secondaire, au détriment du français, a provoqué une baisse sérieuse de la qualité des étudiants. Professeurs et étudiants demeurent favorables au principe de la démocratisation et à la « malgachanisation » de l'enseignement, mais ils en contestent la mise en application. La démocratisation de l'enseignement ressemble plus à une « massification » de l'instruction qu'à une véritable égalisation des chances. Les principaux intéressés y voient surtout une manifestation de « démagogie » et d'« irréalisme ».

Depuis l'entrée en grève des enseignants en novembre, le pouvoir, tout en jouant le « pourrissement », a multiplié les maladresses. Il a arrêté plusieurs membres du comité de grève, avant de les libérer quelques heures plus tard sans explication. Ce faux pas a seulement contribué à durcir le mouvement. Le gouvernement n'a jamais manifesté le désir d'associer les professeurs aux réformes des structures universitaires concoctées dans les bureaux du ministre de l'enseignement supérieur, M. Ignace Rakoto. Celui-ci est devenu la bête noire du monde universitaire. Le président Ratsiraka ne cache d'ailleurs pas son agacement, voire son mépris, envers ces intellectuels trop turbulents et leurs « soi-disant revendications ».

Au fil des semaines, le mouvement s'est radicalisé en se politisant. L'arrestation, en décembre, d'un des principaux opposants au régime, M. Monja Joana, chef du parti Monima, qui avait appelé à la grève générale, a permis à ses partisans d'agir en liaison plus étroite avec le monde universitaire en grève, où il comptait déjà des militants fort actifs. La libération de M. Joana est devenue une revendication reprise à son compte par les grévistes. En fait, la grève comportait depuis l'origine un aspect politique fondamental. En effet, les professeurs reprochent au régime de pratiquer le « clientélisme » partisan et de vouloir mettre au pas l'université en la noyautant. Ainsi les ministères, selon un projet à l'étude, recruteraient en priorité, par le biais d'écoles normales spéciales, de jeunes cadres fidèles au parti du président, l'Arema.

L'importance de la grève universitaire tient surtout au fait qu'elle intervient au moment où la « Grande Ile » fait face à de graves difficultés financières. Les problèmes de ravitaillement, la hausse des prix, la floraison d'un marché parallèle ont accru le mécontement de la population. La négociation serrée avec le Fonds monétaire international d'un plan de redressement semble sur le point d'aboutir. C'est ce contexte économique critique qui donne sa vraie mesure à l'entrée en dissidence de nombreux intellectuels, dont beaucoup avaient soutenu en 1975, parfois avec enthousiasme, l'arrivée au pouvoir de M. Ratsiraka.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Au Tchad

M. GOUKOUNI OUEDDEI ACCUSE PARIS DE VOULOIR « ASPHYXIER SON PAYS »

N'Djamena (A.F.P.). — M. Goukouni Oueddei, président du gouvernement d'union nationale de transition (GUNT), a violemment attaqué mercredi 4 février la politique française à l'égard du Tchad au cours d'une conférence de presse. Il a accusé Paris de « tout faire pour asphyxier » son pays et déclaré : « La France nous menace par la présence de ses troupes à nos frontières, ce qui justifie le maintien du contingent militaire libyen au Tchad pour garantir sa sécurité. »

Il a ajouté que la présence d'un consulat français à Moundou (dans le Sud) aurait pour but d'opposer les Tchadiens entre eux et qu'il le fermerait si un ambassadeur de France ne venait pas s'installer à N'Djamena.

● *L'Allemand de l'Est Jorrg Woithe*, dix-sept ans, a amélioré son record d'Europe du 100 mètres nage libre de 7 centièmes de seconde (50 sec. 14 contre 50 sec. 21) mardi 3 février à Hambourg.

● *Le Suédois Ingemar Stenmark* a gagné, mardi 3 février, à Schladming (Autriche) son quatrième slalom géant de la saison et sa cinquante-neuvième victoire dans une épreuve comptant pour la Coupe du monde.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Huit cent mille naissances en 1980

Au début du conseil des ministres du mercredi 4 février, le président de la République a rendu hommage à la mémoire de Norbert Segard. M. Giscard d'Estaing a souligné l'« *extraordinaire leçon de courage* » donnée aux Français par ce ministre mort d'un cancer dans la nuit de samedi à dimanche.

Mme Pelletier, ministre délégué chargée de la condition féminine, et M. Mattéoli, ministre du travail, ont présenté un exposé sur la situation de la natalité. Depuis 1965 en France, de même que dans la quasi-totalité des pays développés, la natalité avait connu une chute grave. Deux chiffres en témoignent : 1964 : 874 000 naissances ; 1976 : 720 000 naissances. Le nombre moyen d'enfants mis au monde par femme était passé dans la même période de 2,9 à 1,8. Et le simple renouvellement des générations exige un taux de 2,1. En revanche, on a noté en 1975 une stabilisation de cette évolution, et, même, depuis 1978 une légère progression. En 1980 l'indice de fécondité est remonté de 1,8 à 1,95 par femme, et le nombre des naissances a été de 800 000. Cette évolution résulte pour une large part de l'augmentation du nombre des deuxième et troisième enfants.

La facture énergétique

M. Cointat, ministre du commerce extérieur, a présenté un tableau de la situation dans le domaine énergétique. La facture énergétique, qui présentait en 1979 un déficit de 84 milliards, a été, en 1980, déficitaire de 132 milliards. Toutefois, a-t-il dit, hors l'énergie, l'excédent des échanges est resté stable grâce en particulier aux exportations agricoles, en nette expansion.

En ce qui concerne les échanges de services, l'excédent est aussi en accroissement, de telle sorte que le déficit se maintient en dessous de 30 milliards. Selon M. Poirier, porte-parole de la présidence, « *l'atténuation du montant excessif de nos importations et l'accroissement de nos exportations devraient limiter les conséquences des hausses de nos achats d'énergie* ».

Soldats tombés en Indochine

M. Plantier, ministre des anciens combattants, a traité du rapatriement des cendres des soldats tombés en Indochine. Le regroupement des corps a été entrepris, et l'objectif est un rapatriement général et progressif. Il s'agit là d'un droit pour les familles des tués. Une délégation se rendra à Hanoï pour mettre au point cette procédure.

M. Valéry Giscard d'Estaing a déclaré : « *Je demande au gouvernement que les corps et les cendres de tous les soldats français tombés en Indochine soient rapatriés en France pour qu'ils connaissent le dernier repos au milieu des leurs.* »

M. Barre a présenté une communication sur les décrets d'application des lois. C'est la septième communication de ce genre. La dernière aura lieu en mars. Depuis 1978 et en cinq sessions parlementaires, deux cent dix lois ont été votées, dont soixante-dix-sept nécessitaient des décrets ; cent soixante et onze décrets ont été pris et cent six restent à prendre. La grande majorité de ces décrets sont publiés avant un délai de dix-huit mois ; d'autres souffrent de délais anormalement longs. Un accroissement des procédures est à l'étude.

La coopération franco-brésilienne

M. François-Poncet a présenté la situation en Pologne, et M. Giscard d'Estaing a rendu compte du voyage en France du président du Brésil. Cette visite, a-t-il dit, a confirmé la qualité des liens d'amitié et le développement des rapports de coopération qui unissent les deux pays. Le chef de l'Etat a ajouté : « *Dans le monde multipolaire qui apparaît, le Brésil constitue pour la France un partenaire très important.* » Il a souligné la portée des accords économiques et financiers qui viennent d'être signés.

● *Nominations à la police judiciaire.* — M. Lucien Aimé-Blanc, commissaire divisionnaire, remplace à la tête de la quatrième section de la direction centrale de la police judiciaire M. Jean Bellemin-Noël, contrôleur général de la police nationale, qui prend sa retraite. La quatrième section groupe l'Office central de répression du banditisme (O.C.R.B.) et l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains. L'O.C.R.B. sera désormais dirigé par M. Charles Pellegrini, commissaire principal, qui était l'adjoint de M. Aimé-Blanc. L'Office central pour la répression de la traite des êtres humains continue à être dirigé par M. Guido Spienssens, commissaire principal.

● *La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public et le Syndicat national de l'éducation physique* viennent de publier un communiqué commun où ils réclament le rétablissement du forfait de trois heures pour l'animation sportive, la mise en place progressive de cinq heures d'éducation physique obligatoires dans les collèges et les lycées avec, dans un premier temps, quatre heures dans les collèges et trois heures dans les lycées.

LA RÉUNION A PARIS DU GROUPE SOCIALISTE EUROPÉEN PEUT AIDER M. FRANÇOIS MITTERRAND

M. François Mitterrand devait prendre la parole, mercredi après-midi 4 février, devant le groupe socialiste de l'Assemblée des communautés européennes, afin de rappeler les grandes lignes de la politique européenne du P.S. Cette réunion du groupe à Paris, sous la présidence de M. Ernest Glinne (Belgique), alors qu'elle se tient ordinairement à Bruxelles, a essentiellement pour but de montrer que le candidat socialiste à l'élection présidentielle bénéficie du soutien des partis européens.

A la veille d'une nouvelle rencontre à Paris entre MM. Schmidt, chancelier de la R.F.A., et Giscard d'Estaing, il n'est pas sans intérêt pour le P.S. de montrer que le S.P.D., en tant que parti, manifeste publiquement, dans la capitale française, son soutien à M. Mitterrand.

Mercredi matin, le bureau du groupe socialiste européen a arrêté son programme de travail pour l'année 1981. Le texte comporte les thèmes suivants : solidarité communautaire et convergences économiques, développement des politiques communautaires, adaptation du budget communautaire à la réalisation des objectifs de la C.E.E., élargissement de la Communauté et politique méditerranéenne, amélioration du fonctionnement des institutions communautaires, développement de la démocratie économique et sociale en Europe (réduction de la durée du travail notamment), et problèmes de la paix et de la sécurité. Dans tous ces domaines, les socialistes entendent élaborer des initiatives communes et les soumettre au vote de l'Assemblée de Strasbourg.

UN ANCIEN MINISTRE ROUMAIN EST BLESSÉ LORS D'UN ATTENTAT A PARIS

M. Nicolas Penesco, ancien ministre de l'intérieur roumain en 1944, avant la constitution du gouvernement populaire du 6 mars 1945, réfugié en France depuis onze ans et naturalisé, a été victime d'un attentat mardi 3 février en fin d'après-midi à son domicile, boulevard Berthier à Paris (17e). Un colis piégé en provenance d'Espagne lui a explosé au visage.

Transporté à l'hôpital Beaujon, il a subi une intervention chirurgicale. Ses jours ne sont pas en danger. M. Penesco avait participé à une conférence de presse dans le cadre de la campagne d'information sur les droits de l'homme organisée à l'occasion de la C.S.C.E. (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) à Madrid.

Le même jour, l'écrivain roumain Paul Goma, qui, lui aussi, avait participé à cette conférence sur les droits de l'homme, a reçu un colis piégé expédié d'Espagne. Trouvant le paquet suspect, l'écrivain a alerté les services de police. En tentant de procéder au désamorçage de l'engin, l'artificier a été blessé légèrement par l'explosion.

Selon les enquêteurs, ces bombes n'étaient pas destinées à tuer mais seulement à « intimider ».

Le numéro du « Monde » daté 4 février 1981 a été tiré à 550 633 exemplaires.

A B C D E F G